This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07593700 7

SG
Clement

# RECHERCHES

SUR LES

# CAUSES DE L'INDIGENCE.

Corbeil, imp. de Crété.

# RECHERCHES

## SUR LES CAUSES

# DE L'INDIGENCE

PAR

A. CLÉMENT.

« Le moyen de connaître la volonté de
« Dieu par les lumières naturelles est de
« chercher quelle est la tendance d'une
« action relativement au bien général. »

Dr Silly, *Philosophie morale.*

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK.
NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Paris.

GUILLAUMIN, LIBRAIRE,

Éditeur du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire du commerce et des marchandises, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1846

SG

# AVANT-PROPOS.

Il est peu de recherches qui puissent offrir aux investigations de l'intelligence humaine un champ aussi vaste que celles qui s'appliquent aux causes de la misère. Cette étude embrasse la vie des populations dans presque toutes ses manifestations, et elle est au nombre de celles qui doivent le plus nous intéresser, car le progrès des connaissances qui en font l'objet est destiné à exercer une influence considérable sur le sort du plus grand nombre des hommes; aussi est-elle devenue le sujet de nombreux écrits qui, à raison sans doute des difficultés que présente la question, ne l'ont guère avancée jusqu'ici.

La plupart de ces écrits décèlent encore une ignorance complète des véritables causes de la misère : lorsqu'ils ne tendent pas à de chimériques transformations sociales, ils se composent, en général, de déclamations sur les maux que supportent les classes indigentes; d'appels plus ou moins éloquents aux sentiments de bienveillance et de charité; de détails sur l'organisation et la gestion des établissements de bienfaisance, ou de recherches statistiques sur les indigents de chaque contrée. Tout cela peut bien contribuer à nous faire connaître plus ou moins imparfaitement l'intensité et l'étendue du mal, mais il n'en ressort aucun en-

seignement utile sur les moyens d'en arrêter la propagation, ni sur le degré d'efficacité que peuvent offrir les remèdes appliqués ou proposés.

On peut réduire l'indigence, soit en affaiblissant la puissance de ses causes, soit en lui procurant des secours; mais ce dernier moyen n'est salutaire que lorsque les secours sont distribués de manière à ne pas affaiblir les forces morales qui tendent à la prévenir, condition si difficile à obtenir qu'elle n'est presque jamais observée, et sans laquelle cependant l'abondance et la facilité des secours, loin de réduire l'indigence, ont inévitablement pour effet de l'étendre davantage.

Il résulte de cette observation que l'on ne peut traiter convenablement la question de la misère qu'en exposant aussi complétement que possible les causes qui la produisent. La connaissance approfondie de ces causes peut seule guider infailliblement dans la recherche des moyens de réduire leur action, et dans l'application rationnelle des secours.

Bien convaincu de cette vérité, nous nous sommes particulièrement attaché, dans l'écrit qui va suivre, à scruter toutes les causes de l'indigence, à faire voir comment elles agissent, à apprécier l'étendue de chacune d'elles ou leur portée respective.

L'organisation sociale, les institutions politiques ou civiles des populations exercent l'influence la plus considérable sur la *production* et la *distribution* des richesses, et par conséquent sur la misère, dont les causes multiples et plus ou moins modifiables se rapportent, pour la plupart, à des défauts de production ou de répartition. C'est principalement dans l'étude des institutions de cet ordre que l'on peut trouver l'explication des différences qui se manifestent dans le degré de prospérité des diverses populations : or, l'efficacité de plusieurs d'entre elles, propres aux nations

dont la civilisation est le plus avancée, et qui, jusqu'à ces derniers temps, avaient été considérées comme éminemment salutaires, est aujourd'hui mise en doute et contestée par de nombreux écrivains. Il convenait donc d'aborder la question de la misère par l'examen sommaire des différents régimes sociaux, et par la détermination des conditions *essentielles* qu'ils devraient remplir pour favoriser, autant que possible, la multiplication et une distribution convenable des objets de nos besoins.

Ces conditions assignées, il restait à rechercher et à exposer quelles seraient encore, sous le régime social qui en ferait l'application la plus complète, les causes d'indigence qui pourraient exister dans l'organisation et la marche *naturelles* des travaux, ou dans la manière dont chacun participe à leur produit lorsque toute liberté est laissée aux transactions; après la description de ces causes, il fallait encore rechercher celles qui existent dans les mœurs ou habitudes privées, dans l'ignorance, les préjugés ou les fausses opinions qui favorisent l'établissement et le maintien d'institutions nuisibles aux populations, ou d'une gestion mal entendue et abusive de leurs intérêts collectifs, et enfin, celles qui peuvent exister dans la surabondance de la population.

C'est ainsi que nous avons procédé dans la première et la principale partie de notre travail. Des considérations générales sur les moyens d'atténuer les causes de l'indigence, sur le principe de l'association, sur les applications que l'on pourrait en faire en vue de l'amélioration morale des classes laborieuses, et enfin, sur les moyens de réduire l'action des causes de misère liées aux institutions gouvernementales et administratives de la France, composent la deuxième partie.

Parmi les moyens de prévenir la misère en affaiblissant ses causes, il en est, tels que l'amélioration des habitudes

privées, l'extension de la prévoyance, etc., qui ne peuvent alarmer aucun intérêt, et qui, par cette raison, obtiennent sans difficulté l'approbation générale; mais il en est d'autres, tels par exemple que ceux qui tendraient à supprimer des abus dans l'organisation et la marche des services publics ou des institutions, qui ne sauraient obtenir qu'une approbation beaucoup plus restreinte, d'abord parce que de nombreux intérêts sont étroitement liés aux abus à supprimer, ensuite parce que la foule des esprits timides s'effraie inévitablement à la pensée du moindre changement à apporter dans l'ordre établi.

Cependant, la réforme graduelle de tout ce qui est abusif ou mal entendu dans la gestion des intérêts collectifs, nous paraît être l'un des moyens les plus puissants de réduire la misère, parce que, indépendamment de ses avantages immédiats, elle exercerait sur les mœurs l'influence la plus favorable, en rendant plus efficaces et moins incertains les avantages naturellement attachés aux bonnes habitudes, et en diminuant les chances d'arriver aux mêmes avantages par des moyens nuisibles.

Nos observations, quant à l'atténuation de l'indigence, portent donc uniquement sur les moyens préventifs, et nous avons exposé, avec franchise, nos idées sur la réforme des causes modifiables de misère qui nous ont paru exister dans nos institutions actuelles, en ayant soin toutefois d'expliquer que les progrès de l'opinion générale et la propagation des connaissances les plus propres à faire apprécier justement les intérêts collectifs, devraient précéder toute tentative de réforme.

Nous pensons que la prétention de réduire l'indigence par des moyens qui n'apporteraient aucun changement à l'ordre établi, qui ne pourraient alarmer aucun intérêt existant, et qui, surtout, négligeant les causes, s'attacheraient uniquement aux effets, c'est-à-dire au soulagement de la

misère produite, serait aussi vaine que celle qui consisterait à vouloir fertiliser un champ frappé de stérilité par une longue sécheresse en y jetant une goutte d'eau.

Nous avions à embrasser dans ces recherches une multitude de questions importantes et compliquées ; nous l'avons fait dans un cadre assez étroit, et nous nous estimerions heureux si l'on jugeait que la rapidité de l'exposé de nos observations n'a pas nui à leur justesse ni à leur clarté.

Ce travail avait été soumis, en grande partie, à l'Académie des sciences morales et politiques, dans un Mémoire (1) envoyé au concours, sur le prix fondé par M. Félix Beaujour, et qui, dans un rapport fait à l'Académie, a été l'objet d'observations bienveillantes, mêlées à des critiques dont la plupart nous ont paru fondées, et dont nous avons tâché de profiter.

(1) Ce mémoire est désigné sous le n° 6 dans le Rapport de M. Passy, publié par le *Journal des Économistes*, n° 45 (t. XII, p. 34).

# RECHERCHES

SUR LES CAUSES

# DE L'INDIGENCE.

## PREMIÈRE PARTIE.

DE LA MISÈRE, CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉTAT SOCIAL DES POPULATIONS, AVEC LA NATURE ET L'ORGANISATION DE LEURS TRAVAUX ET AVEC LEURS HABITUDES COLLÉCTIVES ET PRIVÉES.

### CHAPITRE Ier.

Des conditions essentielles à la prospérité générale des populations. Examen des opinions opposées au régime de la liberté industrielle.

La multiplicité des écrits publiés, depuis dix ans, dans l'objet de signaler de nouveaux moyens d'atténuer la misère, manifeste des intentions qui honorent les publicistes de notre époque ; mais le désir impatient, et peut-être trop ambitieux, d'arriver à des solutions complètes de ce grand problème, a donné lieu à bien des erreurs et, sans amener jusqu'ici aucune découverte véritablement utile, il a ouvert plusieurs fausses routes où beaucoup d'hommes intelligents se trouvent encore engagés.

De nos jours, les populations les plus avancées en civilisation paraissent tendre vers un régime social qui, laissant aux facultés industrielles toute la liberté d'action conciliable avec l'intérêt général, et garantissant à chacun la jouissance du fruit de ses travaux, n'apporterait aucun obstacle, aucune influence perturbatrice dans la distribution *naturelle* des valeurs produites, c'est-à-dire dans celle qui s'opérerait par suite de l'assentiment de tous les intéressés s'il n'existait, pour cette répartition, aucune autre obligation forcée que celle du respect des propriétés légitimes et celle du concours de chacun, dans une équitable proportion, aux charges que peuvent raisonnablement motiver de véritables services publics.

Tous les bons esprits s'accordaient à reconnaître, il y a vingt ans, que cette tendance était la seule rationnelle, la seule favorable au bien-être du grand nombre, et s'il se trouvait dès lors quelques écrivains disposés à contester la sagesse d'une telle doctrine, ils n'obtenaient que fort peu d'attention : elle est aujourd'hui vivement combattue par plusieurs écoles de publicistes dont les opinions se sont rapidement propagées.

Il en est qui ne voient de moyens d'assurer la prospérité générale que dans une vaste communauté de travaux et dans une répartition des pro-

duits créés, strictement égale pour tous. D'autres admettent qu'il serait mieux de donner à chacun selon sa capacité et ses œuvres, mais ils méconnaissent les droits que donne la propriété au partage des valeurs produites. Une école, qui compte en France de nombreux prosélytes, et qui sera citée dans l'avenir comme un exemple singulier des aberrations dont l'esprit humain est susceptible, voit dans la civilisation actuelle, et dans ses tendances les plus légitimes, une déviation aux lois providentielles du développement normal de l'humanité; elle propose d'y substituer une organisation entièrement nouvelle, fondée sur de prétendus penchants naturels auxquels il suffit, selon elle, de donner un libre essor, pour que toutes les activités humaines *s'harmonisent* et concourent, sans contrainte, à produire le plus haut degré de bien-être qu'il nous soit permis d'atteindre. D'autres encore, beaucoup moins hardis que les précédents et dont les idées, prudentes en apparence, gagnent de nombreux partisans parmi les classes fortunées, se plaignent seulement des innovations apportées depuis un demi-siècle dans les institutions sociales, dans les conditions légales du travail et de la distribution de ses produits; ils déplorent la trop grande liberté laissée à l'industrie, à la concurrence entre les producteurs;

ils pensent que cette liberté ouvre la voie à un trop grand développement des besoins, qu'elle fait naître chez toutes les fractions de la population une sorte d'excitation fébrile qui, les poussant outre mesure à la recherche des jouissances matérielles et donnant plus d'énergie aux passions cupides, tend à priver nos sociétés de toute stabilité et à troubler sans cesse leur sécurité; ils ne voient de remède à ces maux que dans l'établissement d'institutions propres à retenir, autant que possible, les diverses classes de chaque nation dans la situation où elles sont nées; à restreindre ainsi le développement des besoins et à rétablir cette sorte de discipline conservatrice que l'abolition des priviléges et des corporations a fait disparaître parmi nous. La plupart des partisans de cette doctrine considèrent la foi religieuse, les privations qu'elle commande et les sentiments de résignation qu'elle inspire, comme les moyens principaux de rendre calmes et heureuses les populations qui se trouvent le plus exposées à la misère.

Il en est, enfin, qui, sans s'attacher à aucun des systèmes de réforme proposés et sans exprimer sur les changements à opérer aucune opinion bien arrêtée, se bornent à signaler l'organisation du travail et l'association, comme les grands moyens

d'atténuation de la misère; il semble, à les entendre, que nous n'ayons su faire jusqu'à présent qu'un mauvais usage de ces moyens de prospérité; ils paraissent persuadés qu'il pourrait exister certains modes d'organisation et d'association encore inconnus, et qui sont destinés à affranchir l'espèce humaine des maux qui pèsent sur elle dès que leur formule aura été révélée.

Ces opinions diverses, préconisées avec une ardeur vraie ou affectée, et parfois avec talent, ont eu pour effet de répandre de la confusion et une certaine agitation dans les esprits. Toutefois, les principes essentiels du maintien des sociétés et de leur développement rationnel ne paraissent pas avoir sérieusement à redouter ces hallucinations passagères; ils sont défendus par le bon sens des masses, par les convictions de la partie saine et éclairée de la population, et ils triompheront, sans de grands efforts, des tentatives que l'on pourrait faire pour arrêter l'œuvre de la civilisation, soit en la déviant de ses voies naturelles, soit en la ramenant sous l'empire d'institutions qui lui faisaient obstacle et dont elle s'est affranchie; mais il n'est pas moins à regretter que beaucoup d'intelligences qui ne sont pas sans puissance, au lieu de rechercher les améliorations praticables, que peut comporter l'état

actuel des populations, s'égarent à la poursuite de véritables chimères, d'arrangements sociaux que repousse invinciblement la nature des choses et des hommes.

Quelques-uns des prétendus réformateurs et des philosophes de notre époque paraissent persuadés que l'humanité s'est écartée jusqu'ici de sa destination normale ; qu'il nous est donné de pénétrer, par la force de l'imagination, la volonté mystérieuse et toute-puissante qui, depuis l'origine de notre espèce, préside à ses développements; d'en assigner les résultats ultérieurs et de fixer ainsi notre avenir en dévoilant les secrets desseins de Dieu. Il y a assurément, dans cette pensée, plus d'orgueil ou de folie que de force intellectuelle.

La philosophie qui nous manque, a dit un écrivain célèbre, *c'est de savoir ignorer* (1). En effet, quoique tout semble concourir à nous rappeler que notre faculté de connaître a des bornes, nous sommes souvent disposés à l'oublier et nous préférons, en général, les déviations les plus bizarres de l'intelligence à l'aveu de notre impuissance. Tout nous prouve que l'observation, l'expérience et les inductions que notre entendement peut en tirer, sont les seuls moyens efficaces

(1) J. B. Say.

d'investigation qui nous aient été donnés, mais nous les trouvons insuffisants : ils ne peuvent nous faire tout connaître; l'observation des faits est d'ailleurs difficile, souvent fatigante; ses résultats ne s'accumulent que lentement et après de laborieux efforts : et, pressés par le désir vaniteux de tout expliquer sans prendre tant de peine, nous trouvons plus commode et plus expéditif de recourir à l'imagination.

On oublie trop facilement que ce n'est qu'après avoir épuisé, pour ainsi dire, toutes les combinaisons de l'imagination humaine, que l'on s'est enfin résigné à attendre de l'expérience et de l'observation l'avancement des sciences physiques, et que les progrès de ces connaissances n'ont été constants que depuis l'abandon absolu de tout autre mode d'étude.

Il ne saurait en être autrement, quoi qu'on ait pu dire, à ce sujet, des sciences morales et politiques. Tout ce qu'il y a de réel dans l'état actuel de ces sciences n'est-il pas dû à l'observation? Pourraient-elles se composer d'autre chose que de la connaissance de certaines séries de faits, de leur classement méthodique et des déductions logiques dont ils peuvent fournir la base? et n'est-il pas évident que des observations bien faites peuvent seules nous faire connaître les faits de

cet ordre qui ne sont pas au-dessus de notre portée?

Si cette méthode est impuissante pour nous dévoiler le mystère de la destinée finale de l'humanité, tout porte à croire qu'elle est la seule qui puisse nous faire découvrir de nouveaux moyens d'améliorer notre position actuelle. Ce n'est qu'en observant les diverses facultés dont nous sommes doués, l'action qu'elles ont exercée et les résultats qui en ont été la suite dans les situations variées par lesquelles les populations ont passé, que l'on pourra parvenir à reconnaître quel est l'état social le plus favorable à notre bien-être, à notre perfectionnement physique, intellectuel et moral.

Les erreurs des différents systèmes des socialistes modernes ont déjà été mises au jour dans des écrits qui leur sont spécialement consacrés (1), et nous n'avons pas l'intention de les discuter dans celui-ci. Toutefois, les observations que nous avons à développer s'appliquent à un régime social qui est celui des nations le mieux civilisées de notre temps, ou du moins, celui vers lequel elles tendent et que nous avons signalé en débutant; or, ce régime, vivement attaqué par les

(1) *Voy.* Études sur les réformateurs contemporains, de M. L. Reybaud.

nouveaux réformateurs, a pour conditions essentielles : le libre développement des besoins, le maintien des propriétés particulières ou de famille et la liberté industrielle ; et s'il n'était pas établi que ce sont là des conditions légitimes et favorables au bien-être du grand nombre, nos observations seraient sans valeur ; il nous a donc paru nécessaire, avant d'aborder la recherche des causes modifiables de l'indigence, d'examiner l'influence qu'exercent sur le sort des populations les conditions dont il s'agit. Les résultats de cet examen sont exposés aux trois sections suivantes.

### Section première. — Du développement des besoins.

Les êtres animés se trouvent soumis à des conditions d'existence variables selon les espèces, mais dont quelques-unes sont communes à tous : en premier lieu, la vie ne peut se prolonger chez eux que par l'assimilation de substances étrangères ; en second lieu, tous ont besoin, à différents degrés, d'air, de lumière et de chaleur. La nature fournit directement et avec abondance à la satisfaction de ces derniers besoins, mais elle ne pourvoit qu'indirectement à ceux de l'alimentation ; si elle fait naître et développe plus ou moins abondamment les objets qui y sont pro-

pres, les animaux ne peuvent se les approprier qu'en usant de leurs forces corporelles, de leurs facultés locomotives et de l'intelligence ou, si l'on veut, de l'instinct particulier qu'ils ont reçu.

On peut observer que les besoins auxquels la nature pourvoit directement, ceux de l'alimentation et, pour de nombreuses espèces, le besoin d'asile et celui de l'association, sont à peu près, les seules conditions d'existence imposées aux animaux ; l'on ne remarque pas que ces besoins varient chez eux, avec le temps, ni même qu'ils soient généralement susceptibles d'en éprouver d'autres.

Il n'en est pas ainsi de l'homme, et la faculté d'éprouver sans cesse de nouveaux besoins est l'une de celles qui le distinguent essentiellement des autres êtres animés. Non-seulement le nombre des besoins variés que nous sommes susceptibles d'éprouver est indéfini, mais nous pouvons apporter de grandes diversités dans la manière de satisfaire les mêmes besoins ; c'est là encore une faculté que ne possèdent pas les animaux. Chez eux, tous les individus de la même espèce pourvoient constamment de la même manière à la satisfaction des besoins qui leur ont été assignés : la hutte du castor, le nid de l'hirondelle ont toujours été construits comme nous les voyons et

avec les mêmes procédés, tandis que l'on a peine à se persuader que la cabane d'un sauvage et le palais du Louvre ne soient que deux moyens différents de satisfaire le besoin d'asile de l'espèce humaine.

La faculté d'étendre nos besoins, d'accroître et de diversifier à l'infini les moyens de les satisfaire, nous est-elle favorable ou nuisible? Bien que l'on ait émis plus d'une fois, à ce sujet, des opinions diamétralement opposées, on ne saurait hésiter longtemps, si l'on considère la faculté dont il s'agit dans ses résultats les plus généraux, à la reconnaître favorable : elle est le principe de l'émulation et, jusqu'à un certain point, celui de la perfectibilité humaine. C'est à elle que l'on doit l'activité incessante qui distingue la vie des peuples civilisés et les pousse à améliorer de plus en plus leur situation ; elle a produit avec le temps l'immense différence que l'on remarque entre les nations industrieuses et les hordes rapprochées de l'état primitif; nous lui devons la création de cette énorme quantité de produits de tout genre, offrant des moyens d'existence abondants et variés à des milliers d'individus, dans une étendue de terrain à peine suffisante pour fournir à un seul homme les moyens d'apaiser sa faim, chez les populations qui ne savent pourvoir à leur sub-

sistance que par les produits spontanés de la nature. On sait, d'ailleurs, que cette abondance de richesses n'est pas achetée par des fatigues et des peines plus grandes que celles que supportent, pour se procurer seulement la nourriture la plus grossière, les populations dont les besoins et l'industrie n'ont reçu aucun développement. Il est encore à remarquer que la supériorité de notre intelligence serait un don stérile, et qu'elle serait bien moins marquée, si le cercle de nos besoins n'avait pu s'agrandir, si la nécessité d'y pourvoir par des travaux de plus en plus perfectionnés n'avait donné à notre entendement un exercice qui en a accru la puissance.

Au surplus, il s'agit ici d'une faculté inhérente à notre nature et aussi indestructible que notre tendance vers le bien-être dont elle est une conséquence; si certaines croyances peuvent y faire momentanément obstacle, en agissant fortement sur notre volonté, ces déviations sont partielles et passagères et elles ne sauraient affecter pendant longtemps la masse des individus. C'est en vain que, depuis des siècles, quelques sectes philosophiques et presque toutes les doctrines religieuses se sont opposées à l'extension des besoins, en faisant un devoir de l'abstinence, de l'habitude des privations, non comme moyen de perfec-

tionnement moral applicable à la vie actuelle, mais uniquement en vue de satisfaire à des prescriptions que l'on supposait émanées d'un pouvoir surhumain ; ces recommandations ne paraissent avoir été comprises en général, que comme une exhortation à supporter avec patience des maux auxquels on ne pouvait échapper, car, à mesure que les progrès de l'industrie ont amené l'accroissement et une répartition plus équitable des richesses, l'habitude des privations n'étant plus une nécessité n'a pu résister à la force d'expansion des besoins ; ceux-là même qui faisaient profession de la recommander ont oublié leur théorie dans la pratique de la vie. De nos jours, les doctrines ascétiques, la renonciation aux biens de ce monde, la résignation passive aux souffrances, ne sont plus guère préconisées que par des philanthropes ou des prédicateurs assez bien pourvus eux-mêmes de tout ce qui peut rendre la vie commode et agréable.

Le développement progressif de nos besoins étant le résultat d'une loi naturelle dont la puissance n'a jamais pu être arrêtée, même par les croyances religieuses qui ont eu le plus d'empire sur les volontés humaines, ce serait perdre son temps et ses efforts que de songer à atténuer la misère en luttant contre cette loi ; on arriverait

d'ailleurs à un résultat contraire au but, car ce n'est pas en méconnaissant les conditions essentielles et *providentielles* de notre existence, que nous pourrions parvenir à l'améliorer.

Mais, de ce que la faculté d'étendre nos besoins ne peut être anéantie, il ne faudrait pas conclure qu'il convient, dans tous les cas, de nous abandonner à son influence sans aucune retenue. De même que la plupart de nos autres facultés, celle dont il s'agit ne concourt à notre bien-être que lorsqu'elle est guidée dans ses développements par une raison éclairée, une direction empreinte de modération et de sagesse, qui lui est d'autant plus nécessaire que ses écarts peuvent amener des résultats désastreux ; et heureusement il n'est pas impossible, ni même fort difficile, d'assigner les conditions nécessaires pour qu'elle s'exerce toujours d'une manière raisonnable et avantageuse. Si l'on recherche ces conditions, on reconnaîtra qu'elles exigent principalement :

1° Que les *nouveaux* besoins ne soient contractés qu'après que l'on s'est assuré, autant que possible, les moyens d'y pourvoir constamment, afin qu'ils ne puissent donner lieu à des privations, à des souffrances, qui résulteraient de la nécessité de s'en affranchir après en avoir contracté l'habitude.

2° Que l'emploi des forces productives ou des ressources acquises qu'ils nécessitent, ne rende pas insuffisants les moyens de pourvoir à d'autres besoins plus importants pour notre bien-être.

3° Enfin, que leur existence ne puisse troubler la sécurité générale et qu'elle ne soit pas nuisible à notre santé, à notre perfectionnement physique, intellectuel et moral.

Ces conditions laissent encore un champ assez vaste à l'extension des besoins qui, ainsi limitée, ne peut incontestablement présenter que des avantages.

### Section 2. — De la formation et du maintien des propriétés particulières ou de famille, et de leur influence sur le sort des populations.

Les objets peuvent servir à l'alimentation, au logement, au vêtement et ont été distribués avec plus ou moins d'abondance sur tous les points habitables du globe ; mais, pour les rendre propres à notre usage, il est indispensable que nous mettions en jeu nos facultés physiques et intellectuelles.

Dès l'origine, les hommes ont été nécessairement portés à diriger leur activité sur ces objets, afin de s'en emparer et de modifier ceux qui ne pouvaient leur servir qu'après certaines préparations ; l'action qu'ils ont ainsi exercée sur la matière, c'est-

à-dire, sur les plantes, les animaux et les corps privés de vie, s'est perfectionnée et elle est devenue plus puissante, à mesure que leurs besoins se sont multipliés et que leurs connaissances se sont agrandies. Ces développements ont été soumis, sur les différents points de la terre habitée, à l'influence du climat, de la position et de toutes les circonstances physiques particulières à chaque contrée; il est possible aussi, mais il ne paraît pas encore suffisamment prouvé, que la diversité des races ait eu sa part d'influence sur le perfectionnement des diverses fractions du genre humain. Quoi qu'il en soit, et sans remonter à ces causes primitives, on peut reconnaître que les différents procédés employés par les populations pour subvenir à leur subsistance, c'est-à-dire la nature et l'organisation de leurs travaux, sont, avec le mode de distribution des produits recueillis ou créés, les causes principales de leur misère ou de leur prospérité.

En rassemblant les renseignements fournis sur le sort des diverses nations par les historiens et par les voyageurs, on reconnaît que les plus exposées aux souffrances et aux privations de toute espèce sont, en général, celles dont les facultés industrielles, peu développées, ne s'appliquent qu'à un très-petit nombre d'objets, et celles où

les travailleurs sont le moins assurés de disposer à leur gré des produits qu'ils ont créés (1). Les peuples les plus misérables sont, sans contredit, ceux qui ne savent pourvoir à leur subsistance que par la chasse, par la pêche, ou au moyen des végétaux alimentaires que la terre produit sans culture: viennent ensuite ceux qui, ayant adopté la vie nomade ou pastorale, fondent leur subsistance presque uniquement sur leurs troupeaux, et enfin, ceux qui y pourvoient principalement par les travaux de l'agriculture. Dans ce dernier état, toujours accompagné d'un certain degré de développement des industries appliquées au logement, au vêtement, à l'ameublement, à l'outillage, etc., la misère qui peut encore peser sur les populations dépend moins de la nature de leurs travaux que de la manière dont ils sont organisés et dont leur produit est distribué.

L'ignorance et les mauvaises passions ont privé pendant longtemps les nations arrivées à ce

(1) Nous nous bornons ici à de simples assertions, parce que leur vérité a été suffisamment établie dans des ouvrages dont la première publication remonte à des dates déjà anciennes ; voir : le *Traité de législation* de Charles Comte; *de l'Industrie et de la Morale considérées dans leurs rapports avec la liberté,* par M. Dunoyer; l'*Essai sur le principe de la population*, de Malthus.

dernier degré de développement industriel, d'une grande partie des avantages qu'elles auraient pu en retirer. Plusieurs peuples, et ceux-là même qui tiennent le plus de place dans l'histoire du passé, ont fondé leur subsistance sur la guerre et sur l'asservissement des vaincus; partout, les populations laborieuses, celles qui n'avaient exercé que leurs facultés industrielles, ont subi le joug de celles qui avaient développé principalement leurs facultés dominatrices; au sein même de chaque nation, certaines classes ont su s'organiser de manière à asservir les autres et à vivre de leurs travaux : l'esclavage domestique, la féodalité, la plupart des institutions aristocratiques, le régime des priviléges, etc., n'étaient que des moyens, plus ou moins déguisés, de priver la multitude des fruits de son industrie, de maintenir une distribution injuste des valeurs produites, au profit d'une partie de la population relativement peu nombreuse, mais fortement organisée.

Puisque les objets de la plupart de nos besoins ne peuvent être obtenus que par l'action que nous exerçons sur la matière; en d'autres termes, par nos travaux, notre industrie, il est facile de reconnaître que le seul mode de distribution convenable et juste, de produits ainsi obtenus,

consiste simplement à laisser à chacun la jouissance, la libre disposition, en un mot, la *propriété*, des objets résultant de ses travaux particuliers, ou ce qui revient au même, de leur valeur échangeable (1); ce mode est le seul favorable à la propriété générale, le seul qui permette de tirer de l'ensemble de nos fonds productifs tous les biens, tous les avantages que leur emploi peut nous procurer; toute perturbation apportée dans cette distribution naturelle des produits, soit par la violence, soit par la fraude, diminue l'importance ou le degré de certitude des jouissances qui sont le but de nos efforts, et il en résulte *inévitablement* une réduction dans l'activité et dans la puissance de nos facultés industrielles.

Il existe des propriétés particulières, c'est-à-dire, des objets qui n'appartiennent qu'à un seul individu ou à une seule famille, même chez les populations les plus rapprochées de l'état primitif: la case d'un sauvage, ses instruments de chasse ou de pêche, ses armes, les provisions qu'il a mises en réserve, etc., n'appartiennent qu'à lui, et bien que leur possession exclusive ne lui soit pas garantie aussi sûrement qu'elle pourrait l'ê-

(1) Nous aurons plus loin l'occasion de rappeler comment se détermine la valeur des produits et celle des services productifs.

tre au sein d'une nation civilisée, on n'a pas remarqué qu'elle lui fût ouvertement disputée par les autres individus de la même peuplade (1).

(1) Charles Comte (*Traité de la Propriété*, tome 2, ch. 47) fait observer que de célèbres publicistes anciens et modernes n'ont pas eu, sur l'origine de la propriété, des idées bien fondées; tous ont peusé qu'avant l'établissement des lois civiles, les choses nécessaires à nos besoins étaient communes à tous; qu'il n'y a point de propriété naturelle, qu'elle est uniquement l'ouvrage de la loi. « La propriété et la loi, dit Jérémie Bentham, « sont nées ensemble et mourront ensemble; avant les lois, « point de propriétés; ôtez les lois, toute propriété cesse. » C'est là l'opinion de presque tous les jurisconsultes et, évidemment, elle manque de vérité. Les propriétés sont des *choses possédées*, or la loi ne crée pas ces choses. Si l'on fait abstraction du sol primitif qui, à l'état inculte, n'avait pas une grande valeur, toutes les propriétés sont le résultat de l'industrie humaine, du travail; leur possession exclusive par l'individu, la famille, la tribu, etc., a existé longtemps avant que des lois eussent été faites pour mieux la garantir; les hommes ne peuvent subsister qu'au moyen de ce qu'ils s'approprient et ils auraient probablement disparu de la face de la terre si, dès l'origine, aucun d'eux n'avait pu posséder exclusivement les objets nécessaires à ses besoins. On s'écarterait encore plus de la vérité si l'on disait que le droit de posséder exclusivement n'existait pas avant la loi. En réalité les lois ne créent point de droits; elles ne peuvent que reconnaître et décrire plus ou moins bien des droits existants, ou même, en supposer qui n'existent pas, et leur procurer l'appui des forces préposées à leur exécution. Les droits sont tout ce qui est juste et dans l'intérêt général de l'humanité; aucun n'est plus important, plus sacré que celui de jouir du produit que l'on a créé par son travail, et les lois ont souvent été contraires à ce droit. Ainsi, c'est le travail, et non la loi, qui crée la propriété; lorsqu'elle n'est protégée que par la force isolée des individus ou des familles, elle est, sans doute, fort mal garantie, mais elle ne l'est pas beaucoup mieux lorsque les lois écrites, et les forces dont elles sont appuyées, tendent à dépouiller le tra-

Les propriétés particulières d'objets de cette nature sont donc reconnues et elles existent déjà, avec plus ou moins de garanties, chez les populations les moins civilisées que l'on ait pu observer; mais il n'en est pas ainsi des propriétés territoriales. A l'état sauvage ou nomade, un territoire circonscrit, occupé et soigneusement défendu par chaque tribu ou réunion de tribus, est possédé en commun; il n'est pas divisé entre les individus ou les familles. Évidemment, cette indivision est une conséquence de la manière dont ces populations pourvoient à leur subsistance; celles qui vivent principalement des produits de la chasse ou de la pêche ne pourraient assigner à chaque famille un espace limité, hors duquel il lui serait interdit de poursuivre le gibier ou le poisson, sans les exposer toutes à périr de faim; elles assurent moins imparfaitement leur subsistance en laissant à chacun la faculté de chasser ou de pêcher dans toute l'étendue du territoire national, et en se réunissant pour ces opérations.

Quant aux peuples pasteurs, la vie nomade est pour eux une nécessité inévitable; la terre, à

vailleur du fruit de ses peines; les esclaves de nos colonies, les serfs de la Russie ne trouvent pas assurément dans les lois qui les régissent des garanties bien plus efficaces que celles qu'ils auraient naturellement en l'absence de toute loi.

l'état inculte, ne reproduit pas avec assez d'abondance et de rapidité les herbages dont se nourrissent les troupeaux, pour qu'il leur fût possible de les tenir constamment dans un même lieu, et il est indispensable qu'après avoir épuisé un pâturage, ils en exploitent d'autres pendant un temps assez long pour que l'herbe ait pu repousser dans le premier ; cette manière de vivre nécessite d'ailleurs l'appropriation d'un territoire national très-étendu, relativement au nombre des individus qu'il doit nourrir ; toutes les parties de ce territoire ne sauraient offrir des pâturages naturels et celles qui en sont pourvues sont souvent situées à de grandes distances les unes des autres ; de plus, elles ne sont pas toutes exploitables aux mêmes époques de l'année et la tribu ou peuplade ne peut les occuper que successivement. Il est facile de voir que ces diverses conditions sont inconciliables avec la division du sol en propriétés particulières.

Chez les populations agricoles, au contraire, la division du territoire en propriétés ou, du moins, en exploitations particulières, est une condition résultant de la nature des travaux. La culture en commun d'une vaste contrée par tous les cultivateurs réunis ne serait pas possible, car les diverses opérations de préparation du sol, d'ense-

mencement, de récolte, etc., ne peuvent être fructueuses que lorsqu'elles sont effectuées à des époques opportunes, ce qui ne saurait avoir lieu qu'à la condition d'y procéder sur tous les points à peu près simultanément, condition qui entraîne celle de l'isolement des travailleurs, ou du moins leur fractionnement en groupes peu nombreux.

La nature des choses oblige donc les populations qui pourvoient à leur subsistance principalement par les travaux de l'agriculture, à diviser le territoire qu'elles occupent en exploitations particulières, à chacune desquelles est affectée une réunion de cultivateurs résidant auprès de l'espace de terrain qu'elle a à cultiver. L'étendue de chacune de ces exploitations est assez étroitement limitée, même lorsque l'industrie agricole est perfectionnée, et c'est là encore une conséquence de la nature des travaux : un cultivateur qui aurait à exploiter, autour de sa demeure, un terrain d'une grande étendue, ne pourrait donner à ses opérations les soins de tous les instants qu'elles réclament ; il perdrait tous les jours pour conduire ses bêtes de somme, ses troupeaux, ses instruments aratoires dans les parties éloignées du domaine, pour emmagasiner les récoltes, voiturer les engrais, etc., beaucoup de temps et de forces en trajets ou transports inutiles. Aussi

l'importance de la plupart des entreprises de culture est généralement bornée à ce qui peut composer la tâche d'une seule famille ; les plus considérables nécessitent à peine l'adjonction de quatre ou cinq domestiques et de quelques cultivateurs à la journée, aux époques où les travaux sont le plus considérables. Ainsi, les exploitations agricoles sont nécessairement très-divisées, même dans les pays où la propriété territoriale est le plus concentrée. Examinons maintenant comment les terrains ainsi exploités deviennent des propriétés particulières.

Nous possédons de nombreux renseignements sur la manière dont ces propriétés se sont formées dans les établissements agricoles fondés par les Européens sur diverses parties du globe ; le plus souvent, des terrains incultes ont été livrés gratuitement à ceux qui ont voulu les défricher, et la propriété leur en a été garantie par cela seul qu'ils s'étaient chargés de les cultiver ; d'autres fois, les États auxquels appartenaient ces terrains les ont cédés, moyennant un prix ordinairement fort modique, aux personnes qui ont voulu en faire des propriétés particulières ; dans tous les cas, leur valeur primitive a toujours été si faible que l'on peut, sans risque d'erreur importante, considérer celle qu'ils ont acquise aujour-

d'hui comme étant uniquement le résultat du travail et du développement de la population.

Il ne nous est pas aussi facile de connaître comment les propriétés territoriales particulières se sont établies dès l'origine chez les anciens peuples agricoles; toutefois, on peut considérer comme certain que les premiers propriétaires de terrains ont été ceux qui, les premiers, les ont défrichés et cultivés, car nul ne se serait livré à ces opérations et n'aurait fait les avances qu'elles nécessitent, s'il n'avait été plus ou moins bien assuré de posséder exclusivement leurs fruits ; ce n'est qu'à une époque postérieure aux premières cultures, et lorsque l'industrie agricole était déjà assez avancée pour produire bien au delà de la subsistance du cultivateur, que ce dernier a pu être dépossédé et asservi.

Parmi les populations restées à l'état sauvage ou nomade, les familles qui commencent à défricher et cultiver une petite partie du territoire national ne causent, en se réservant la jouissance exclusive des fruits, aucun préjudice à celles qui continuent à chercher leur subsistance dans le produit de la chasse, de la pêche ou des troupeaux ; au contraire, les travaux de l'agriculture permettent à ceux qui s'y livrent d'obtenir une nourriture suffisante au moyen d'un terrain in-

finiment moins étendu que celui qui leur aurait été nécessaire avec tout autre mode d'exploitation ; le reste de la population profite du surplus et se trouve, par conséquent, intéressé à favoriser les travaux de cette nature en laissant au cultivateur la jouissance de leur produit (1). Cette considération peut suffire, à défaut de renseignements positifs, pour expliquer comment les premières appropriations territoriales ont pu, dès leur origine, obtenir une sorte de garantie.

Ce n'est, du reste, que fort lentement que dans les pays anciennement cultivés, les travaux de l'agriculture ont pu se substituer aux moyens de subsistance primitivement employés ; les peuples chasseurs ou pasteurs ne renoncent pas facilement à leurs habitudes, et à l'époque des premières cultures ils ne pouvaient avoir pour y renoncer des motifs bien puissants, car ces travaux étaient loin d'être aussi productifs qu'ils le sont devenus depuis par suite des progrès de l'industrie ; on peut encore observer, chez certaines po-

(1) Les voyageurs qui ont observé les peuplades de chasseurs, existant de nos jours encore dans diverses contrées, évaluent à plus d'une lieue carrée l'étendue de terrain nécessaire à la subsistance de chacun des individus voués à ce genre de vie. Dans les contrées où l'industrie agricole est avancée, la même étendue de terre, d'une fertilité moyenne, peut fournir une nourriture suffisante à plus de douze cents personnes.

pulations sauvages ou nomades, des commencements d'exploitation agricole qui remontent à plusieurs siècles, et qui dans l'intervalle ne se sont pas notablement agrandis.

Avec le temps, néanmoins, la plupart des populations qui n'ont pas trouvé, dans les circonstances physiques du pays qu'elles occupaient, des obstacles insurmontables au développement des travaux de l'agriculture, ont fini par s'y livrer généralement. Aujourd'hui, ces travaux fournissent à la subsistance des dix-neuf vingtièmes au moins de la population du globe; leur influence sur la prospérité de notre espèce est si puissante, qu'ils lui ont permis de se multiplier et d'accroître, en même temps, ses besoins et ses richesses, malgré de nombreuses causes de dépérissement, malgré les guerres, les dévastations, les violences continuelles dont l'histoire nous offre le tableau.

Lorsqu'une nation agricole est parvenue à s'organiser de manière à obtenir un certain degré de sécurité pour les personnes et pour les biens, l'action des hommes sur les choses qui peuvent servir à leurs besoins augmente rapidement en étendue et en puissance ; l'agriculture produisant une quantité de subsistances bien supérieure à celle nécessaire pour l'alimentation des cultivateurs, la population s'accroît et une par-

tie peut être occupée à d'autres travaux ; dès lors, la nourriture, le logement, l'ameublement, le vêtement, le chauffage, l'éclairage, la production des outils et machines de toute espèce, les besoins de communication et de transport, mettent en activité des armées de travailleurs, divisées en séries correspondantes à chaque classe particulière de besoins et dont chacune se subdivise en une multitude de professions diverses, formant l'occupation spéciale de ceux qui les exercent ; cette séparation des occupations développant rapidement les forces de l'industrie, les richesses s'accumulent aux mains d'un grand nombre de familles, et alors des classes nombreuses, dispensées des travaux matériels, peuvent appliquer leurs facultés à la satisfaction des besoins intellectuels et moraux ; par la littérature et les arts d'imagination, elles ajoutent des consolations et des charmes à la vie humaine ; par les recherches scientifiques, elles agrandissent le cercle de nos connaissances, elles nous apprennent à perfectionner l'usage de nos facultés et nous fournissent incessamment de nouveaux moyens d'augmenter notre puissance sur la matière.

Toutes ces acquisitions si admirables, si merveilleuses de la civilisation, qui peuvent, à bon droit, étonner l'esprit, lorsqu'il se reporte au

point de départ, ont pour commune origine les travaux de l'agriculture : richesses matérielles, sciences, arts et population, disparaîtraient rapidement si l'abandon des cultures et un retour vers la vie sauvage ou nomade pouvaient jamais avoir lieu. L'objet le plus important de tout régime social bien entendu est donc d'assurer la continuation de ces travaux et de favoriser leurs progrès; or, le moyen le plus sûr d'atteindre ce but, le seul qu'ait consacré l'expérience, consiste à garantir de toute atteinte les propriétés territoriales particulières, à en assurer la jouissance à ceux qui en ont créé la valeur ou à qui elles sont échues légitimement, et à étendre la même protection à tous les autres fruits du travail et de l'épargne. En effet, si nos biens ne peuvent provenir que de l'action que nous exerçons sur les choses applicables à nos besoins, il est évident que nous avons intérêt à accroître autant que possible les développements et la puissance de cette action, et nous ne saurions mieux les stimuler qu'en garantissant à chacun la jouissance exclusive et la libre disposition de ce qu'il a créé par ses efforts particuliers, sans causer de préjudice à autrui ; on ne fait pas autre chose en garantissant les propriétés privées, car toutes ces propriétés sont le résultat du travail humain, celles composées

de fonds de terre cultivés comme les autres, puisque la valeur du sol primitif peut, ainsi que nous l'avons indiqué, être considérée comme nulle ou à peu près.

A la vérité, nous voyons aujourd'hui beaucoup de propriétés particulières possédées par d'autres que ceux qui les ont créées; mais, en général, les propriétaires actuels sont les successeurs légitimes de ceux aux travaux desquels les propriétés sont dues, soit qu'ils les aient obtenues en donnant en échange des propriétés d'une autre espèce, ou qu'elles leur soient échues à titre d'héritage, de don et par tous autres moyens résultant de l'exercice régulier de la faculté de disposer, l'une de celles inhérentes à la propriété. S'il existe encore chez les nations le mieux civilisées des propriétés dont la possession soit le résultat d'une spoliation, elles sont peu importantes relativement à la masse de celles bien acquises; d'ailleurs, les possessions illégitimes ne prouveraient rien contre l'avantage du maintien des propriétés régulièrement obtenues.

Quelques écrivains ont pensé que, s'il est juste et avantageux de laisser à chacun, pendant sa vie, la jouissance des richesses qu'il a acquises par ses travaux, il serait à désirer qu'après la mort, elles retombassent dans le domaine commun pour

être réparties entre les plus dignes, au lieu d'être recueillies exclusivement par les membres de la famille de celui qui les avait accumulées. Quoique cette idée ne soit plus reproduite de nos jours sous la même forme, les divers systèmes de communauté préconisés par les réformateurs modernes tendraient au même résultat : les principaux avantages que l'on voudrait obtenir par la réalisation de ces systèmes consisteraient à mettre obstacle aux grandes inégalités que le mode actuel de transmission des propriétés produit, avec le temps, dans les situations respectives des familles ; à répartir entre tous les propriétés acquises, sans attribuer aucune faveur au hasard de la naissance, et en accordant de plus fortes parts à ceux seulement qui les auraient le mieux méritées. Malheureusement il est démontré, par l'observation de la nature de l'homme, et par les résultats connus de diverses communautés fondées dans un but semblable, que la réalisation d'un pareil régime n'aboutirait qu'à une égalité de misère, de dégradation et de vices.

La constitution de la famille, c'est-à-dire, l'association intime du père, de la mère et des enfants, est inhérente à la nature humaine. On l'observe dans toutes les situations par lesquelles les populations ont passé, et les liens qui main-

tiennent cette association sont si puissants, qu'il ne faut rien moins que toutes les rigueurs du régime de l'esclavage pour parvenir à les briser. Est-il besoin de dire qu'en substituant à une association si forte, si naturelle, des communautés composées d'un plus ou moins grand nombre de familles dont tous les intérêts seraient confondus, où le sort des enfants ne dépendrait plus des travaux particuliers et des épargnes de leurs parents, mais des œuvres de la communauté tout entière, on supprimerait l'un des principaux stimulants de la production et, surtout, de la conservation des richesses?

Si, dans la communauté, tous les biens devaient être répartis également, nul ne serait intéressé à travailler mieux ou plus que les autres et il y aurait bientôt égalité de paresse et d'incapacité.

Si l'on parvenait à donner à chacun selon sa capacité et ses œuvres, les membres actifs et capables, n'ayant à pourvoir qu'à leurs propres besoins, seraient bien moins portés à accroître leurs biens et à les conserver, que s'ils avaient à assurer le sort de leurs enfants.

Enfin, si, sans changer la constitution actuelle de la famille, on ne lui laissait que l'usufruit, pendant la vie de son chef, des propriétés acquises

par ce dernier, et si ces propriétés devaient retomber après sa mort dans le domaine commun, il est facile de voir que les stimulants du travail et de la conservation des richesses seraient encore considérablement réduits : le père de famille qui, dans une semblable situation, aurait accumulé des biens, ne pourrait y faire participer ses enfants, même de son vivant, car, ces biens ne devant pas leur échoir, il aurait à éviter soigneusement de leur faire contracter les besoins qu'ils permettent de satisfaire; sans cette précaution, il les exposerait à subir de cruelles privations après sa mort. Avec de semblables conditions, les familles, bien loin de s'imposer la retenue que nécessite l'accroissement des richesses, se trouveraient au contraire excitées à dissiper, pendant la vie du chef, tout ce qu'il aurait pu acquérir.

Ces simples indications ne suffisent-elles pas pour démontrer que tout système d'organisation sociale qui n'admettrait pas la constitution actuelle de la famille ou ne permettrait pas aux enfants de succéder aux biens de leurs parents, ne pourrait avoir que des effets désastreux? N'est-il pas vrai que, sans ces conditions, les principaux stimulants du travail n'existeraient plus et que les motifs qui portent à conserver les richesses seraient considérablement affaiblis? Si l'on veut

bien suivre les conséquences de semblables régimes, on ne pourra éviter de reconnaître qu'ils feraient descendre rapidement les populations vers un état de misère générale et qu'ils finiraient par les ramener à leur point de départ, c'est-à-dire, à la vie sauvage.

Il est donc hors de doute que le maintien des propriétés particulières et leur transmission aux descendants de ceux qui les ont créées, sont indispensables à la prospérité du grand nombre.

Ce principe posé, nous nous réservons d'examiner, dans une autre partie de cet écrit, les inconvénients graves qui pourraient résulter d'une trop grande concentration des propriétés particulières chez une nation trop nombreuse relativement à l'étendue du territoire qu'elle occupe, ou plutôt, à l'importance des moyens de production qu'offre ce territoire, eu égard au degré d'avancement de l'industrie.

### Section 3. — De la libre répartition des valeurs produites et de la concurrence entre les producteurs.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous avons besoin de rappeler ici quelques principes élémentaires d'économie politique.

Les *produits* sont les différents objets obtenus par l'industrie pour servir à nos besoins.

La *valeur* d'un produit se mesure par la quantité de tout autre objet pourvu aussi de valeur et qu'il peut faire obtenir en échange. Il ne s'agit point ici de la valeur rationnelle, de celle qui pourrait être assignée aux différents objets par de sages appréciations, mais de la valeur *échangeable*, de celle qui résulte des transactions générales entre les hommes et qui, seule, parce qu'elle est positive et bien déterminée, peut devenir un élément scientifique, bien qu'elle ne paraisse pas toujours résulter d'appréciations raisonnables du degré d'importance de nos divers besoins.

Toute opération productive nécessite le concours de divers agents que l'on peut diviser en trois classes : 1° Les facultés industrielles, c'est-à-dire les forces physiques et intellectuelles de l'homme appliquées à la formation des objets nécessaires à ses besoins ; 2° les capitaux, c'est-à-dire des instruments, des machines, des constructions, des matières premières ou d'autres valeurs formées antérieurement et dont chaque production nouvelle exige un emploi plus ou moins étendu ; 3° enfin, les agents naturels de l'industrie, ceux que la nature fournit directement, et dont quelques-uns, tels que les fonds de terre, sont devenus des propriétés, tandis que

d'autres, tels que l'air, la chaleur et la lumière du soleil, les forces inhérentes aux diverses matières, sont restés dans le domaine commun.

Ces divers agents forment les *fonds productifs*. Lorsque ces fonds sont employés dans une opération industrielle, ils rendent des *services productifs;* le service des agents naturels non appropriés est le seul qui s'obtienne gratuitement et qui soit à la disposition de tous ceux qui veulent en faire usage. Les autres services, émanant de fonds appropriés, ne peuvent être obtenus, lorsqu'ils ne sont pas directement employés pour le compte de ceux qui les possèdent, que moyennant un prix payé à ces derniers par ceux à qui ils en cèdent l'usage; on nomme *prix* la mesure de la valeur échangeable d'un objet, exprimée par une quantité de monnaie déterminée (1). Le prix de l'usage des agents naturels appropriés se nomme *rente* ou *loyer,* ainsi que celui des capitaux immobilisés; celui des capitaux mobiles est désigné sous le nom d'*intérêt;* celui des services industriels reçoit les noms de *salaire, traitement, bénéfice,* etc., selon la nature des services.

(1) La monnaie n'est pas elle-même une mesure invariable, parce que sa propre valeur change selon le temps et les lieux, mais elle est généralement employée pour l'estimation des autres valeurs.

Tous ces prix s'établissent en raison des rapports existant entre la quantité offerte de chaque espèce de service, et celle que l'on en demande; si la première de ces quantités est accrue, sans qu'une augmentation proportionnelle se manifeste dans la demande, le prix baisse; il s'élève dans le cas contraire.

On comprend, sous la dénomination de services industriels, une multitude d'actions et d'aptitudes différentes. Pour qu'une opération productive soit bien conduite, il est, en général, nécessaire que les facultés industrielles qui y concourent embrassent trois séries distinctes d'aptitudes : il faut connaître les diverses propriétés des matières que l'on emploie et la manière de les mettre en œuvre pour obtenir le résultat que l'on a en vue; il faut ensuite savoir appliquer ces connaissances de façon à en tirer le meilleur parti possible, diriger convenablement toutes les forces que l'on fait agir, prévenir ou vaincre les obstacles qui peuvent se rencontrer, proportionner l'importance de l'opération à l'étendue des débouchés présumables, acheter et vendre à propos les matières premières et les produits formés; il faut enfin que ceux qui exécutent soient exercés aux diverses opérations de détail qu'exige l'entreprise et qu'ils les accomplissent aussi bien et aussi

promptement que possible. Dans beaucoup d'opérations productives, ces diverses facultés sont possédées et appliquées par le même individu; dans les entreprises de quelque importance, ceux qui exécutent sont, presque toujours, dirigés par d'autres; chez les peuples dont la civilisation est avancée, l'exercice de chacune de ces facultés peut former l'occupation spéciale de trois classes de personnes: les savants, les entrepreneurs d'industrie et les ouvriers.

Ainsi, les services industriels embrassent toutes les applications que nous faisons de nos diverses facultés en vue d'obtenir les produits nécessaires à la satisfaction de nos besoins, depuis l'action du simple manœuvre, qui se borne à employer la force musculaire, jusqu'à celle du négociant qui préside aux grandes opérations du commerce et, de son cabinet, dirige vers un but commun les services de capitaux considérables et ceux d'une multitude de travailleurs disséminés souvent sur diverses parties du globe. Il est facile de concevoir que des services aussi différents, nécessitant des aptitudes diverses et qui ne sont pas toutes également communes, ni faciles à acquérir, ne sauraient avoir une valeur égale; aussi, le prix des services industriels varie selon leur nature et leur application et, parmi le grand

nombre de professions qui s'exercent en France, on n'en trouverait peut-être pas trois différentes qui, à une époque donnée, obtinssent, pour leurs services, exactement le même prix; en outre, tous ceux qui exercent une même profession sont loin de recevoir des rétributions égales : les plus laborieux ou les plus habiles obtiennent presque toujours une part plus considérable que celle des autres.

Il faudrait des volumes pour exposer toutes les causes, toutes les circonstances accidentelles qui peuvent faire varier le prix des diverses espèces de services industriels, et, en définitive, on n'arriverait pas à un autre résultat que celui que nous avons indiqué, savoir : que le prix de chaque espèce de services s'établit en raison du rapport existant entre la quantité que l'on en offre et celle que l'on en demande. Ce résultat se manifeste indépendamment de la nature des services industriels et de leur mérite intrinsèque; quoique ceux qui exigent le plus de capacité soient généralement mieux payés que les autres, ils sont soumis à cette loi aussi rigoureusement que ceux qui se bornent à l'emploi de la force des membres; la même règle détermine le prix des services de capitaux et d'agents naturels appropriés.

Telle est donc la loi générale qui préside à la

répartition des valeurs annuellement produites, ou, en d'autres termes, des revenus, lorsque cette répartition s'opère naturellement et par suite des conventions que font librement entre eux ceux qui disposent des différents services productifs.

L'une des conditions essentielles pour que l'offre et la demande des produits et des services se maintiennent dans un rapport normal, est la libre concurrence dans les diverses branches de travaux. Cette liberté consiste à laisser à chacun la faculté d'appliquer les services productifs dont il dispose, à la branche de production qu'il veut choisir. Limiter la concurrence par des moyens artificiels, par des dispositions législatives, par exemple, c'est empêcher les services productifs de recevoir la distinction la plus avantageuse pour tous; c'est restreindre la puissance de notre action sur les choses qui peuvent servir à nos besoins; c'est annuler l'influence favorable qu'exerce sur le perfectionnement de nos travaux la rivalité entre les producteurs; c'est donner aux produits résultant du monopole, un prix fictif, supérieur à celui qu'ils auraient acquis naturellement, et favoriser ainsi une distribution injuste des valeurs; c'est, en un mot, apporter des obstacles considérables à la prospérité générale.

L'admission, dans tous les travaux productifs,

d'une concurrence illimitée, c'est-à-dire affranchie de toutes autres limitations que celles suffisamment et clairement justifiées par l'intérêt du plus grand nombre; la répartition des valeurs telle qu'elle s'opère par suite de l'assentiment de tous, et la faculté d'échanger, sans obstacles législatifs, les divers produits les uns contre les autres, constituent en industrie, le régime de la liberté.

Ce régime qui, pendant longtemps, a été le but que se sont efforcées d'atteindre les populations civilisées, et qui n'est encore complétement établi nulle part, est aujourd'hui l'objet de nombreuses attaques. Il est accusé de ne pas donner à nos fonds productifs toute la puissance qu'ils pourraient avoir, et surtout, de ne fournir au plus grand nombre des travailleurs qu'un salaire insuffisant.

On a beaucoup écrit, depuis quelques années, sur l'insuffisance des salaires ; ce n'est pas qu'ils soient moins élevés, ni que la misère soit plus étendue ou plus intense de nos jours que par le passé, car il est facile de se convaincre que les classes le moins heureusement partagées sont aujourd'hui généralement mieux pourvues de choses nécessaires aux besoins impérieux, qu'elles ne l'ont jamais été, quelque grandes que soient les souffrances qui pèsent encore sur elles; le grand nombre de plaintes écrites, à ce sujet, pa-

raît devoir être attribué, en partie, à la multiplicité des sociétés de bienfaisance; à des investigations sur l'indigence plus étendues, plus attentives que toutes celles auxquelles on s'était livré antérieurement ; à ce que la classe des publicistes s'étant considérablement accrue, un plus grand nombre d'entre eux a pris, pour objet de ses études et de ses écrits, le sort des classes les plus dépourvues de richesses : l'accroissement du nombre des ouvriers occupés dans les grandes entreprises manufacturières a aussi contribué à répandre l'alarme ; quoique cette partie de la population soit, en France, relativement peu nombreuse, si on la compare à la masse des travailleurs, son agglomération dans les grands centres de fabrication la met en évidence, et c'est particulièrement sur elle que se dirige l'attention des écrivains qui s'occupent de ces questions ; or, la plupart des grandes entreprises manufacturières sont soumises à de fréquentes alternatives d'activité et de stagnation dans leurs travaux, et l'on peut être frappé de l'instabilité des moyens de subsistance des ouvriers qui y sont attachés.

Mais la vivacité des plaintes relatives au sort des classes laborieuses tient surtout aux idées déraisonnables que l'on se forme sur la possibilité de procurer, par une répartition plus égale

du revenu général, au plus grand nombre des individus qui composent la population, des jouissances matérielles beaucoup plus étendues que celles qu'ils obtiennent aujourd'hui. Il serait important d'acquérir et de répandre à cet égard des notions vraies.

Parmi les statisticiens qui se sont occupés de l'évaluation de la production annuelle de la France, il en est peu qui, dans leurs appréciations, aient dépassé le chiffre de sept à huit milliards; toutefois, dans un ouvrage récemment publié et qui paraît être le fruit de laborieuses recherches, cette évaluation est portée à dix milliards (1). En ad-

(1) *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France en* 1815 *et en* 1835, par M. Dutens, membre de l'Institut.

M. Adrien Balbi, auteur estimé de nombreux travaux de statistique, donnait en 1833, pour la production annuelle de la France, et d'après les documents nationaux qui lui avaient paru mériter le plus de confiance, les évaluations approximatives qui suivent :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Produits du règne minéral. | 97 | millions de francs. | |
| Grains. . . . . | 1,900 | — | — |
| Vins. . . . . | 800 | — | — |
| Légumes et fruits. . . . . | 262 | — | — |
| Prairies naturelles . . . . | 900 | — | — |
| Coupes de bois. . . . . | 141 | — | — |
| Lin, chanvre. . . . . | 50 | — | — |
| Animaux domestiques et leurs produits. . . . . | 650 | — | — |
| Fabriques, manufact., etc. | 1,400 | — | — |
| Total. . . . . | 6 milliards de francs. | | |

(*Abrégé de Géographie.*)

mettant l'exactitude approximative de cette donnée et en l'appliquant à la population actuelle de la France (35 millions d'individus), on trouve que le partage *égal* de la valeur annuellement produite par le service des fonds de terre, des capitaux et de l'industrie, donnerait à chacun un revenu de 286 fr., sur lequel seraient à prélever les charges publiques. Cette évaluation offre probablement le maximum de ce que chaque individu pourrait attendre d'un partage rigoureusement égal du produit brut total, et un semblable résultat serait cependant bien loin de réaliser ce que paraissent désirer ceux qui se plaignent le plus vivement de l'insuffisance des salaires, car ils semblent vouloir obtenir pour le grand nombre les jouissances du riche; ils n'ont pas remarqué que la nature des choses s'oppose invinciblement à ce que ces jouissances deviennent générales, et qu'à l'état le plus prospère, le nombre des personnes riches est si restreint, comparativement à la masse de la population, que le nivellement rigoureux des revenus, en supposant qu'il fût possible, ajouterait fort peu à l'importance de

M. Dutens, à la fin du volume cité, donne les chiffres suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Produit brut | territorial (1835). . . . . | 6,728,760,822 |
| *Id.* | industriel *id.* . . . . . | 3,938,135,965 |

ceux actuellement obtenus par le plus grand nombre (1).

Les avantages que la multitude pourrait trouver, non plus dans un partage égal de la richesse annuellement produite, chose que toute personne douée d'un peu de bon sens et d'esprit d'équité ne saurait approuver, lors même qu'elle serait possible, mais dans une répartition moins inégale que celle qui existe aujourd'hui, ne pourront donc jamais être aussi importants qu'on se l'est figuré ; les espérances manifestées à ce sujet ont été follement exagérées.

Quoi qu'il en soit, le principal grief invoqué contre l'organisation libre de l'industrie, est la grande inégalité et l'injustice qui en résulterait dans la répartition des valeurs produites. Avant d'examiner quelles pourraient être les conséquences de l'application des systèmes ou des opinions que l'on oppose, sous ce rapport, au régime de la liberté, nous allons tâcher d'apprécier la valeur des critiques dont ce régime est l'objet, en rendant compte de ses résultats quant à la réparti-

(1) Un observateur judicieux, M. le docteur Villermé, admettant, en 1840, une évaluation du revenu total de la France à 8 milliards, ne portait qu'à 240 francs la moyenne pour chaque individu (*Tableau de l'état physique et moral des Ouvriers*, *t.* 2, *p.* 344).

tion des valeurs ; il nous suffira pour cela d'observer ses effets en ce qui concerne seulement les rémunérations des services industriels, car l'on ne pourrait vouloir modifier la part de produits qui revient légitimement aux possesseurs de fonds de terre ou de capitaux, qu'en attaquant la propriété, dont le maintien est, ainsi que nous l'avons vu, l'un des éléments essentiels de la propriété générale.

Nous avons dit que les services industriels le plus demandés et le moins offerts sont ceux qui obtiennent le plus haut prix, et que ceux qui sont le plus offerts et le moins demandés sont le moins rétribués. Il résulte de là que, dans les diverses professions, le nombre des travailleurs tend naturellement à se proportionner à l'importance de la demande ou, en d'autres termes, à l'étendue des besoins existants qui peuvent être satisfaits ; car si la rétribution obtenue par une certaine classe de travaux vient à baisser, ceux qui s'y livrent sont, par cela même, avertis que leur nombre dépasse le besoin ; leur intérêt les oblige dès lors à éviter de former de nouveaux sujets pour les mêmes travaux, à ne pas y destiner leurs enfants, ou à chercher pour eux-mêmes d'autres emplois mieux rétribués ; si, au contraire, le prix obtenu par une classe de services vient à s'élever,

la concurrence s'y porte rapidement et l'équilibre entre l'offre et la demande est bientôt rétabli.

Cette répartition des différentes espèces de services industriels dans la proportion de l'étendue de chacune des classes de besoins auxquels ils correspondent, ne s'opère pas sans doute avec une exactitude mathématique : l'équilibre est souvent rompu et cela produit des suspensions de travaux, des perturbations partielles et temporaires ; mais il n'est pas moins vrai que, vue dans son ensemble, et à part un petit nombre d'exceptions, la population laborieuse offre, dans chaque profession, un nombre de travailleurs assez exactement proportionné à l'étendue des besoins pour que chacun soit occupé et pour que l'offre et la demande ne restent jamais pendant longtemps hors de leur rapport normal. Un pareil résultat qui, au premier abord, peut étonner si l'on s'arrête à la pensée qu'il est produit en l'absence d'une direction commune pour toutes les industries, s'explique facilement par la libre fixation du prix des travaux ; il est évident que ce prix, en s'élevant ou en s'abaissant selon la loi que nous avons assignée, doit nécessairement amener, dans chaque branche de production, une quantité de services industriels en rapport avec l'importance du besoin ou de la demande.

S'il se manifeste des différences considérables et permanentes entre les rémunérations obtenues par les diverses espèces de services industriels, elles tiennent uniquement à ce que, sous le régime même de la liberté la plus absolue, les différentes professions ne sont pas également accessibles à la concurrence, attendu que les plus lucratives exigent, en général, ou des facultés naturelles peu communes, ou une capacité acquise au moyen d'études et de dépenses hors de la portée du plus grand nombre des familles. Les professions qui exigent le moins de capacité, d'adresse, d'habileté, comme celle de manœuvre, par exemple, sont le plus exposées à la concurrence, parce que le grand nombre possède les facultés nécessaires pour les exercer et qu'elles n'obligent à aucun apprentissage préalable. L'offre des services industriels est donc plus ou moins limitée selon le degré de capacité naturelle ou acquise réclamé par chaque espèce de travaux, et, la demande n'étant pas bornée dans les mêmes proportions, il en résulte que les professions le moins accessibles, celles qui exigent le plus de capacité, sont généralement mieux rétribuées que les autres ; le haut prix qu'elles obtiennent est une sorte de compensation des dépenses et des efforts soutenus qu'il a fallu faire pour y arriver.

Ainsi, la libre fixation du prix des diverses espèces de services industriels a pour résultat : 1° de maintenir dans chaque branche d'industrie un nombre de travailleurs proportionné à l'étendue des besoins qui y correspondent, et de faire dépendre l'importance des rétributions, obtenues par les travailleurs de chaque classe, du plus ou moins de prudence qu'ils apportent à ne pas se multiplier inconsidérément ; 2° de rétribuer les travaux généralement en raison du degré de capacité ou d'habileté qu'ils nécessitent ; en sorte que, si l'on se borne à considérer la rémunération des services industriels (en réservant aux instruments de l'industrie appropriée la part qui leur échoit dans les valeurs produites), on peut dire que le régime de la liberté industrielle est très-propre à résoudre le problème que s'étaient proposé les Saint-Simoniens, en donnant à chacun selon sa capacité et à chaque capacité selon ses œuvres ; et il est bien à remarquer que, sous ce régime, l'appréciation de la *valeur des œuvres* n'est pas dévolue à quelques individus, dont les lumières ou l'équité pourraient faillir ; elle résulte d'un libre accord entre tous ceux qui créent et échangent des produits et des services, puisque le prix qu'ils obtiennent n'est qu'une conséquence de cet accord.

Si l'on peut observer chez les nations avancées en civilisation d'assez nombreux exemples d'appréciations peu rationnelles de la valeur des œuvres ou des services, il faut l'attribuer, en grande partie, à ce que le régime de la liberté n'y existe encore qu'à un état très-incomplet; à ce que le prix de beaucoup de services et de produits, au lieu d'être le résultat d'un libre concours, y est déterminé, soit directement, soit indirectement, par des mesures émanées de l'autorité publique, ou dues à l'influence des classes qui dominent. Les fausses appréciations qui peuvent résulter uniquement d'une liberté complète, deviennent moins nombreuses et moins importantes à mesure que les populations s'éclairent et que leurs mœurs s'améliorent. Et sous quel régime, d'ailleurs, pourrait-on espérer d'obtenir, pour tous les services, des rémunérations rigoureusement raisonnables et équitables? Si celles qui résultent du libre assentiment de tous les intéressés paraissent imparfaites à quelques égards, que serait-ce d'une appréciation confiée, par exemple, à des gérants généraux, quelles que fussent, dans les limites posées par l'imperfection humaine, leurs lumières et leur impartialité?

Il paraît donc que le régime de la liberté est loin de mériter le reproche qu'on lui adresse de

favoriser une rémunération injuste des services industriels. Examinons, maintenant, si une organisation artificielle de l'industrie pourrait offrir plus d'avantages et moins d'inconvénients.

Ici, nous ne pouvons rattacher nos recherches à aucun système bien arrêté ; les adversaires de la liberté industrielle n'ont pas encore nettement formulé ce qu'ils voudraient y substituer, et leurs opinions à cet égard sont diverses. Cependant, tous s'accordent à demander une nouvelle organisation du travail, propre à faire disparaître ce qu'ils nomment l'antagonisme des producteurs (la concurrence) et à procurer une répartition des valeurs produites, plus juste et moins inégale que celle qui s'opère dans l'état actuel, sans, toutefois, atteindre la propriété. L'industrie libre leur semble livrée, pour ainsi dire, au hasard ; ils lui souhaiteraient une direction intelligente et fortement centralisée qui, embrassant dans leur ensemble, toutes les opérations productives, leur ferait atteindre plus sûrement le but, c'est-à-dire, la satisfaction de tous les besoins. Pour obtenir ces résultats, les uns proposent de former de grandes associations de plusieurs milliers d'individus, exploitant collectivement, sous la direction de gérants élus, les fonds productifs apportés par chacun ; dans ce système, les membres de l'asso-

ciation recevraient, sur la totalité de la valeur créée, une part déterminée par les gérants, en rapport avec leur mise de fonds et l'importance de leurs travaux. D'autres pensent qu'il serait avantageux d'introduire dans l'industrie le régime de l'administration civile ou, même, celui de l'armée, ou bien encore celui des anciennes corporations de métiers; il en est, enfin, qui seraient d'avis de confier la direction des travaux et la fixation des salaires (sinon en totalité, du moins en grande partie) à l'autorité publique.

Tous ces adversaires du régime de la liberté approuveraient probablement un système d'organisation industrielle qui offrirait les moyens de placer l'ensemble des opérations sous la direction des hommes les plus capables et les plus moraux, et qui leur donnerait, avec la mission d'assigner à chacun sa tâche, celle de déterminer le prix de tous les services industriels, d'après leur valeur rationnelle, en réservant toutefois la propriété, c'est-à-dire, la part des valeurs produites revenant aux possesseurs de capitaux, de fonds de terre, etc.

Afin de simplifier la question, nous ferons abstraction de tous les obstacles à surmonter pour arriver à une semblable organisation; nous supposerons qu'elle est fondée, que tous les services

productifs de la France, par exemple, viennent se placer sous une direction commune ; que la production, au lieu d'être abandonnée à la libre action d'une multitude d'entreprises particulières et indépendantes, est confiée, dans son ensemble, à la gestion des hommes les plus éminents en lumière et en vertus ; que toute la population forme une immense association et que tous les associés ont assez de confiance dans les gérants pour accepter, sans contestation, le prix qu'ils jugeront devoir fixer pour les diverses espèces de services. Nous supposerons encore que l'association générale est organisée de manière à rendre possible la mission de la direction centrale, à lui fournir les moyens de diriger constamment tous les travaux et de leur assigner des rétributions proportionnelles à leur valeur respective ; on voit que nous ne ménageons pas les concessions ; il ne reste plus qu'à apprécier les résultats probables d'un pareil régime.

Pour ne pas atteindre la propriété, il faudrait déterminer d'avance la part qu'obtiendraient, dans les valeurs produites, les possesseurs des agents de l'industrie appropriés, et cette part devrait être à peu près égale à celle qu'ils obtiennent aujourd'hui ; on ne pourrait, non plus, assurer aux services industriels de chaque spécialité une

rétribution proportionnée à leur valeur respective, qu'en déterminant d'avance la part qui devrait leur échoir ; toutes ces parts, une fois fixées, devraient conserver leurs rapports les unes à l'égard des autres ; seulement la valeur de toutes serait plus ou moins élevée, selon les résultats généraux de la production.

Le partage définitif des valeurs produites ne pourrait guère avoir lieu qu'une fois chaque année, parce que la plupart des opérations productives les plus importantes exigent cette durée pour amener les produits à l'état consommable et pour que leur résultat définitif puisse être apprécié ; comme les neuf dixièmes des associés, tout au moins, n'auraient pas les moyens d'attendre pendant un an la formation de l'inventaire général et la fixation de la part qui devrait leur revenir, il faudrait leur fournir des rétributions provisoires suffisantes pour leur assurer, jusqu'au partage définitif, des moyens de subsistance à peu près égaux à ceux qu'ils obtiennent actuellement.

Si l'on suppose la production totale suffisante pour couvrir toutes les avances provisoires, les intérêts de tous les capitaux, la rente de tous les fonds de terre et pour offrir, en outre, un dividende à partager entre tous les travailleurs, d'après les bases préalablement fixées, tout sera pour

le mieux et chacun pourra s'applaudir des résultats du nouveau régime ; mais s'il arrive que la production soit insuffisante, non-seulement pour offrir un reste à partager, mais pour couvrir les avances faites, les intérêts et les rentes, sur qui fera-t-on peser le déficit? Réclamera-t-on à la plupart des travailleurs, non propriétaires, les valeurs qui leur auront été provisoirement distribuées ? Mais ces valeurs seront consommées et ceux qui les auront reçues se trouveront dans l'impossibilité de les restituer ; tout le déficit pèserait donc uniquement sur les possesseurs de capitaux, de fonds de terre, et sur les services industriels le plus largement dotés. On voit qu'il serait impossible de maintenir la solidarité de tous les associés quant aux pertes.

Et il ne faudrait pas croire que, sous le nouveau régime, la production ne fût jamais insuffisante! Les entrepreneurs actuels de l'industrie courent seuls les chances de leurs opérations, tandis que, dans la nouvelle organisation, elles affecteraient tous les associés ; et, quelque capacité que l'on voulût supposer aux gérants généraux, on accorderait beaucoup en admettant que leur gestion fût toujours aussi bien entendue, aussi prudente, aussi active, et surtout aussi économique, que celle d'entrepreneurs incessamment stimulés par

toute la force de l'intérêt personnel; d'ailleurs, il resterait, comme à présent, dans l'ensemble de la production, des causes de déficit absolument indépendantes du mérite de la gestion, et il est à remarquer que ces causes affectent principalement la plus importante des industries : l'agriculture. La production ne serait donc pas toujours suffisante, et il est fort probable, ainsi que l'on pourra en juger par les observations suivantes, que les cas où l'on n'aurait à répartir que des pertes au lieu de bénéfices, seraient bien plus fréquents qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Un autre résultat de la nouvelle organisation supposée, serait de diminuer l'émulation entre tous les travailleurs, car tous ceux qui, se trouvant placés dans une même classe, n'auraient à attendre qu'un même salaire, ne seraient plus intéressés à travailler mieux, ou plus, que les moins habiles d'entre eux; dans chaque série de travaux, les services industriels tendraient ainsi à descendre au niveau des travailleurs les moins capables et les moins laborieux. La fixation du prix des travaux en raison de leur quantité ne pourrait remédier à cet inconvénient que très-imparfaitement, d'abord, parce que cette fixation est loin d'être praticable dans tous les cas; ensuite, parce que, dans la plupart des travaux où elle pourrait

avoir lieu, il serait difficile d'empêcher les travailleurs, intéressés à accroître les quantités, de nuire à la qualité, et enfin, parce que les services auxquels on ne pourrait l'appliquer comprenent ceux des surveillants, des vérificateurs, des agents chargés de diriger les opérations partielles, c'est-à-dire les services les plus importants pour le succès. Sous le régime actuel, tous les entrepreneurs d'industrie, depuis le petit fermier, le maître menuisier, le maître maçon, etc., jusqu'au grand manufacturier, ont le plus puissant intérêt à la réussite de leurs opérations, car les pertes ou les bénéfices retombent en entier sur eux ou sur leur famille; si l'on met à la place de cet intérêt, si propre à maintenir l'esprit dans une activité constante et à le fixer exclusivement sur l'objet de l'entreprise, l'espoir d'obtenir, sur l'ensemble des valeurs produites, une part proportionnée, si l'on veut, au mérite des services rendus, mais dont l'importance devrait rester subordonnée aux résultats d'une multitude d'autres opérations auxquelles on n'aurait pas participé, il sera facile de reconnaître quel est celui des deux régimes qui peut exciter le plus vivement l'émulation.

Le nouveau régime industriel aurait encore pour effet de supprimer tous les obstacles qui dans l'état actuel, peuvent prévenir une trop

grande multiplication des classes laborieuses les moins fortunées. Dans cette nouvelle organisation, les familles seraient dispensées de toute réserve en ce qui concerne les naissances; elles n'auraient plus à s'occuper de la profession ou de l'emploi à donner à leurs enfants; ce soin appartiendrait aux gérants et, certes, il ne constituerait pas la moindre difficulté de leur mission. Nous supposons que le nouveau régime admettrait que les besoins des associés sont variables et que chacun pourrait dépenser son revenu ainsi qu'il l'entendrait, car il n'est pas à présumer qu'aucun des modernes réformateurs voulût se soumettre à une réglementation rigoureuse des besoins ; il arriverait donc, comme aujourd'hui, que, dans certains cas, les produits dépasseraient, et que, dans d'autres, ils n'atteindraient pas les quantités demandées; les gérants auraient ainsi à opérer fréquemment des mutations d'une classe de travailleurs à une autre, et c'est ce qui fait sans eux la hausse ou la baisse des prix et des salaires; mais, sous le régime libre, lorsque le salaire d'une classe de travailleurs s'abaisse au point de ne pouvoir plus suffire à leur subsistance, elle cesse de croître en nombre, et c'est ce qui n'arriverait pas sous le régime de l'association générale. Comment pourraient s'y pren-

dre les gérants pour occuper utilement cette population surabondante, alors que toutes les branches de travaux seraient suffisamment pourvues de bras? Lui accorderaient-ils une part des valeurs produites qu'elle n'aurait pas gagnée? Dans ce cas, il faudrait réduire d'autant toutes les parts des membres utiles, et ce serait, d'ailleurs, lui fournir les moyens de se multiplier encore.

Nous signalerons enfin un autre effet probable du régime supposé, c'est l'influence qu'exerceraient sur la distribution de la valeur produite la cupidité, la faveur, le caprice ou l'erreur. Nous avons admis que les gérants généraux seraient des hommes éminemment éclairés et justes; mais, quel que fût leur mérite, il leur serait impossible d'apprécier, par eux-mêmes, la valeur de tous les services qui s'accompliraient sous leur direction; ils devraient s'en rapporter, sur ce point, à une multitude d'agents subalternes qui ne seraient pas tous également éclairés et consciencieux, car il faut bien faire la part de l'imperfection humaine; on peut se faire une idée, assez exacte, du degré d'équité qui, dans ces conditions, présiderait à la rémunération des services et à leur classification, en observant ce qui a lieu dans l'administration française : on a vu à la tête de cette administration des hommes

doués d'une capacité supérieure et d'un véritable esprit d'équité, et, néanmoins, dans les rétributions qu'elle dispense, l'intrigue et la faveur ont toujours obtenu une large part ; personne n'oserait soutenir que, dans les diverses branches de cette immense administration, chaque agent occupe exactement la place que lui assignent son mérite et sa capacité, et que les divers services y soient rétribués en raison de leur valeur réelle; elle ne saurait, sous ce rapport, soutenir la comparaison avec les entreprises particulières, car il est rare que chacun des agents employés dans ces entreprises n'occupe pas le poste que lui désignent le genre et le degré de sa capacité, et que la rétribution qu'on lui accorde ne soit pas proportionnée à l'importance des services qu'il rend. Les raisons de cette différence sont faciles à saisir. Dans l'administration, les personnes qui nomment aux emplois et qui fixent les traitements ne sont pas celles qui en supportent la dépense, et, d'un autre côté, leurs intérêts sont bien loin d'être les seuls affectés par les résultats du service des agents qu'elles peuvent choisir ; dans l'industrie, au contraire, les résultats du service des employés intéressent exclusivement l'entrepreneur ; il doit donc s'efforcer d'assigner à chacun un poste en rapport avec sa capacité spéciale, et

la concurrence l'oblige à élever le traitement en raison du mérite; il réussit d'autant mieux à une distribution convenable des emplois, que le nombre de ses agents est moins considérable, car il devient plus difficile de bien juger les aptitudes individuelles, à mesure que le nombre de celles que l'on doit étudier s'agrandit; c'est là, principalement, ce qui, dans une administration aussi compliquée que celle de la France, ne permet pas d'arriver à une distribution de fonctions équitable et rationnelle. Ceux qui attendent, d'un régime analogue à celui de l'administration, une distribution des emplois industriels et des récompenses plus parfaite que celle qui s'opère par une suite naturelle de la liberté de l'industrie, s'abusent donc étrangement.

Il nous semble que l'on peut conclure, des observations qui précèdent, qu'une organisation artificielle de l'industrie, même en la supposant établie dans les meilleures conditions imaginables, serait loin de remplacer avec avantage le régime de la liberté, et que, malgré les inconvénients inhérents à ce dernier régime, ce qu'il y aurait de mieux à faire, s'il ne tendait pas naturellement à se constituer, ce serait de l'inventer.

Si l'organisation et la marche actuelle de l'industrie peuvent être améliorées, on n'y parvien-

dra qu'en supprimant, autant que possible, toutes les entraves artificielles qui gênent encore l'action des hommes sur les choses ; en éclairant l'intérêt personnel sur les conséquences de tous les abus, de toutes les prétentions injustes ; en lui abandonnant le soin de donner aux fonds productifs l'emploi le plus profitable pour tous, et en lui laissant, pour cela, toute la liberté d'action compatible avec les garanties réellement et incontestablement réclamées par les intérêts généraux.

C'est dans cette voie que ceux qui désirent sincèrement l'amélioration du sort des classes laborieuses doivent diriger leurs recherches ; toute autre route les conduirait à une impasse. Les transformations sociales ne sont possibles et avantageuses que lorsque la situation qu'il s'agit de changer est le résultat de la violence et de l'oppression ; mais il y a de la folie à rêver de nos jours de pareilles transformations, à vouloir renverser, avant même qu'il se soit complétement établi, un régime qui exclut toute violence, toute contrainte des volontés légitimes, dont les résultats sont amenés par l'assentiment de tous les intéressés et qui se produit par la seule influence de la nature des choses dès que l'ordre normal, dont il est seul la manifestation, n'est plus in-

terverti par l'ignorance ou les passions malfaisantes.

Nous conclurons, des considérations développées dans ce chapitre, que les conditions essentielles de tout régime social favorable à la prospérité des populations sont :

1° Le libre développement des besoins, tant qu'il ne se dirige pas dans des voies nuisibles à l'individu ou à la société.

2° Le maintien et la garantie des propriétés particulières, soit que les familles qui les possèdent les aient acquises par leurs travaux, ou qu'elles leur soient échues à titre d'héritage, de don, ou de toute autre manière résultant de l'exercice légitime (de la part de ceux qui les ont créées) de la faculté de disposer.

3° La liberté industrielle, qui comprend, en premier lieu, la faculté d'appliquer comme on le juge convenable et sans autres restrictions que celles suffisamment justifiées par une saine appréciation des intérêts généraux, les services productifs dont on dispose; en second lieu, la libre fixation du prix de ces services, telle qu'elle résulte des conventions que font entre eux tous les intéressés; en troisième lieu, enfin, la faculté

d'échanger, sans obstacles législatifs, les produits les uns contre les autres.

On ne peut admettre ces conclusions sans reconnaître implicitement que toutes les combinaisons, tous les moyens qu'il est possible d'imaginer dans le but d'atténuer la misère, ne sauraient être efficaces, s'ils ne se concilient pas avec le maintien intégral des conditions que nous venons d'assigner.

## CHAPITRE II.

De la nature de l'indigence. — Ce qui la constitue. — Observations sur les données statistiques au moyen desquelles on a cru pouvoir attribuer l'extension de l'indigence aux progrès industriels.

Dans un état avancé de civilisation, les hommes ont des besoins nombreux, mais les moyens d'y pourvoir se distribuent entre eux d'une manière fort inégale. Ceux qui, sous ce rapport, se trouvent le moins heureusement partagés, sont les indigents.

Ce que l'on entend par le mot indigence n'exprime pas, à beaucoup près, pour des pays et des temps différents, une situation identique ; nos familles les plus indigentes seraient certainement classées parmi les plus aisées chez les ha-

bitants de la Terre de feu ou de diverses parties de l'Océanie; et il est également probable qu'avec les moyens d'existence qu'elles possèdent, quelque chétifs qu'ils nous paraissent, elles auraient été loin d'offrir les signes de l'indigence au temps des Druides.

L'indigence n'est véritablement qu'un état relatif, qui varie avec le degré de développement des besoins généraux et des moyens d'y pourvoir. De nos jours, et parmi les nations dont l'industrie a fait le plus de progrès, on considère généralement comme se trouvant dans un état d'indigence les familles habituellement soumises à l'une ou plusieurs des *privations* ci-après indiquées :

1° Nourriture. Quantité d'aliments (de la classe de ceux qui sont le moins élaborés et le moins chers) insuffisante pour apaiser la faim et pour maintenir la santé.

2° Logement, ameublement, chauffage. Privation d'un local à l'abri des intempéries, assez spacieux et assez convenablement aéré et éclairé, pour que la santé s'y maintienne sans altération; absence ou insuffisance des meubles considérés comme les plus urgents, tels que lits garnis de leurs accessoires ordinaires (paillasse, matelas, draps, couvertures); quelques chaises ou bancs, une table, deux ou trois meubles pour renfermer

les provisions, le linge ou les vêtements, quelques poteries et ustensiles servant à la préparation et à la consommation des aliments ; privation d'une quantité de combustible suffisant pour la préparation des aliments, le chauffage et l'éclairage.

3° Vêtement. Privation des objets d'habillement, coiffure, chaussure, etc., composés des étoffes en matières les moins chères, mais qui puissent satisfaire la décence et garantir du froid en hiver ; quantité insuffisante pour en changer et les blanchir au besoin ; privation des moyens de renouveler les diverses parties du vêtement avant qu'elles soient converties en haillons, et des objets nécessaires pour le blanchissage, l'entretien, etc.

4° Moyens de travail. Privation des outils ou autres objets indispensables pour l'exercice des professions les plus simples.

5° Besoins divers. Privation des moyens de payer les secours d'un médecin et les médicaments en cas de maladie, les frais d'inhumation en cas de décès, de pourvoir aux frais de l'instruction élémentaire des enfants, d'acquitter certaines contributions, etc.

Quoique cette analyse des objets ou des ressources dont la privation constitue l'indigence soit loin d'être complète, elle aura l'avantage de

rattacher une signification précise à ce mot, assez vague par lui-même ; elle suffira pour faire concevoir de combien de degrés différents est susceptible l'indigence, telle qu'on la comprend parmi nous, et nous verrons plus loin qu'il n'était pas inutile de la présenter.

L'indigence commence en même temps que l'une des privations que nous venons d'indiquer ; son intensité s'accroît, à mesure que d'autres privations viennent s'ajouter à celle-là, jusqu'au terme extrême où, soumise à des privations trop absolues et relatives aux besoins les plus urgents, la vie cesserait.

Pour conserver à l'indigence des caractères positifs et propres à la faire reconnaître, il faut éviter de la confondre avec le défaut de bien-être. Chaque individu, en particulier, est porté à juger de sa position d'après les besoins dont il a contracté l'habitude et les moyens qu'il possède pour les satisfaire ; le bien-être dépend, en général, du rapport existant entre ces deux termes ; il n'est pas complet tant que l'importance des besoins est supérieure aux moyens d'y pourvoir. Mais les privations qui constituent l'indigence ne sont relatives qu'à une série de besoins déterminés ; dès que la satisfaction de ces besoins est assurée, on peut encore se croire dans l'infortune,

mais l'on n'est point indigent. Dans le cours de ces recherches, nous ne considérerons comme se trouvant dans un état d'indigence que les familles ou les individus habituellement soumis aux privations qui viennent d'être désignées.

Si l'on observe l'état actuel des populations de l'Europe, et si on le compare à leur situation passée, il sera difficile de ne pas rester convaincu que, sous le rapport de l'indigence, leur sort s'est considérablement amélioré; quelle que soit la misère qui pèse encore sur certaines classes d'ouvriers, il paraît hors de contestation que la satisfaction des besoins impérieux est aujourd'hui plus assurée, mieux entendue et plus complète, qu'elle ne l'était il y a deux ou trois siècles.

En recherchant les causes de cette amélioration, on reconnaîtra facilement qu'elle doit être attribuée, surtout, aux progrès de l'industrie et à une répartition moins imparfaite de ses produits; c'est aux mêmes causes que sont dues, du moins en grande partie, les améliorations qui se sont manifestées sous les rapports intellectuels et moraux; car, si nos connaissances en tout genre ont pu s'agrandir depuis trois siècles, si elles ont pu se répandre chez une multitude d'individus, ce n'est que par une suite naturelle des perfectionnements obtenus dans la production et la

distribution des richesses, perfectionnements qui, en procurant de l'aisance à un grand nombre de familles, leur ont donné la possibilité d'appliquer leurs facultés à d'autres objets que ceux de première nécessité. Les développements progressifs de l'industrie, en dirigeant de plus en plus l'activité humaine vers l'exploitation des choses, ont considérablement atténué l'exploitation de l'homme par l'homme et tous les maux qui en résultaient ; les habitudes et les opinions les plus favorables à la morale et au bonheur des populations ont été remises en honneur : c'est ainsi que les travaux de la production matérielle, longtemps avilis dans l'opinion des classes dominatrices, parce qu'elles se rattachaient à un état de servitude, sont devenus l'un des principaux moyens de gagner de l'influence et de la considération : la prodigalité, le faste, les dépenses de luxe, l'oisiveté et les occupations stériles, ont perdu toute faveur dans l'opinion de la population éclairée, tandis que le travail, l'ordre et l'économie ont pris le rang qui leur appartient parmi les habitudes vertueuses. Les préjugés et les haines qui divisaient les nations, ou leurs gouvernements, se sont considérablement affaiblis ; on comprend mieux maintenant les funestes conséquences de l'état de guerre et les avantages

de relations paisibles ; et si de nombreuses entraves s'opposent encore à la liberté du commerce international, il faut moins l'attribuer à des erreurs d'opinion qu'à l'influence des intérêts créés par ces entraves elles-mêmes.

Si les progrès industriels ont été accompagnés d'un certain déchaînement de passions cupides, d'un redoublement d'énergie dans l'esprit d'intrigue, d'agiotage, de charlatanisme, cela ne suffit pas pour leur imputer, comme le font les détracteurs de l'époque actuelle, d'être la cause de ces mauvaises passions. Toute population nombreuse renferme une certaine proportion de gens vicieux qui, au lieu de chercher, dans les changements que la civilisation opère sur le mode d'activité des masses, des moyens de succès légitimes, trouvent plus facile et plus lucratif de les exploiter en fondant des spéculations sur l'ignorance et la crédulité; mais l'emploi de ces moyens abusifs devient moins praticable à mesure que le nombre des dupes diminue, que la population s'éclaire davantage sur ses véritables intérêts.

Il ne reste pas moins vrai que c'est aux perfectionnements de l'industrie, à une distribution moins imparfaite de ses produits et à une meilleure entente de ses lois qu'il faut attribuer prin-

cipalement les améliorations qui se sont manifestées dans le sort et l'esprit des populations sous tous les rapports.

On a cru prouver, néanmoins, par des chiffres, que les indigents étaient plus nombreux dans les pays où l'industrie est perfectionnée, que dans ceux où elle n'a fait encore que peu de progrès ; on a affirmé, par exemple, que le rapport du nombre des indigents à la population générale, est de 1 à 6 en Angleterre, de 1 à 20 en Allemagne, de 1 à 25 en France, tandis qu'il n'est que de 1 à 35 en Espagne, de 1 à 40 en Turquie, de 1 à 100 en Russie, etc.

Avant de faire la statistique de l'indigence, il aurait fallu se mettre d'accord sur ce qui la constitue et déterminer, pour chaque pays, la nature des privations auxquelles il fallait être habituellement soumis pour être classé au nombre des indigents ; et, en supposant qu'il eût été possible d'établir à cet égard des bases rationnelles, et de faire ensuite un dénombrement exact des individus placés dans les conditions indiquées, il aurait fallu encore, pour être autorisé à tirer des conséquences de la comparaison du nombre des indigents trouvés dans diverses contrées, avoir mesuré, dans chaque lieu, l'intensité de leur indigence ; car, ainsi que nous l'avons vu, la misère

a une multitude de degrés différents, et un pays qui compterait un vingtième de ses habitants, fréquemment soumis à la plupart des privations qui la constituent, pourrait être réellement plus misérable qu'un autre où l'on compterait un dixième des habitants, classés comme indigents, mais qui ne seraient soumis qu'à quelques-unes de ces privations. Ce sont là des considérations fondamentales qui paraissent avoir entièrement échappé aux auteurs des travaux de statistique que nous signalons ; ils se sont bornés, en général, à recueillir des documents plus ou moins exacts sur le nombre des indigents secourus dans diverses localités, puis, ils ont établi pour l'ensemble de chaque pays des chiffres moyens, qu'ils ont pu réduire ou grossir à volonté selon le but qu'ils se proposaient ; ils n'ont d'ailleurs tenu aucun compte des énormes différences existant entre l'étendue et l'exactitude des recherches qui ont été faites, dans les divers États de l'Europe, pour arriver à reconnaître la proportion d'indigents qu'ils renfermaient; ils ne se sont pas demandé, par exemple, si les données d'après lesquelles ils portaient cette proportion à un quarantième pour la Turquie, à un centième pour la Russie, pouvaient avoir la même valeur que celles résultant d'investigations faites sur tous

les points de l'Angleterre ou de la France, où la taxe des pauvres, les nombreux moyens de recherche dont dispose l'administration, et l'existence d'une multitude de sociétés de bienfaisance ont permis de secourir presque tous les indigents et d'en connaître approximativement le nombre; ils n'ont pas remarqué que, si de pareils moyens d'investigation étaient appliqués sur tous les points de la Russie, de la Turquie ou de l'Espagne, la proportion d'indigence qu'ils ont assignée à ces États, aurait dû nécessairement s'accroître; enfin, et c'est ici une autre cause principale d'erreur, ils ne paraissent avoir tenu compte que des indigents secourus par l'État, les communes et les associations ou établissements charitables; tous les indigents non assistés officiellement (et leur nombre est probablement très-considérable dans les trois états que nous venons de citer) ont été omis. Lorsque, vers la fin du dix-septième siècle, Vauban écrivait, à la suite de longues recherches, que la dixième partie du peuple français était réduite à la mendicité, et *mendiait* effectivement, aurait-on pu déduire le véritable nombre des indigents des listes officielles de distributions de secours qui pouvaient exister à cette époque? On a peine à s'expliquer que des évaluations aussi incertaines, disons

mieux, aussi *insignifiantes*, que celles dont il s'agit, aient pu être admises avec assez de confiance pour former la base de dissertations sérieuses (1).

Pour démontrer combien les évaluations au moyen desquelles on prétend prouver que l'accroissement de l'indigence suit les progrès industriels méritent peu d'attention, il suffit de leur opposer un fait incontestable et reconnu de tous : l'industrie a fait en France, pendant les quarante dernières années, plus de progrès qu'à aucune autre époque, et les classes de notre population qui n'ont que leur salaire, celles qui, par cette raison, sont le plus exposées à l'indigence, sont aujourd'hui beaucoup mieux pourvues des objets nécessaires à la nourriture, au logement et au vêtement, qu'elles ne l'étaient au commencement du siècle.

Ce fait ne peut être traduit en chiffres, mais

(1) Si l'on veut avoir une idée de la singulière confiance accordée à de semblables évaluations par des hommes qui, cependant, ont obtenu une réputation de publicistes distingués, on peut consulter, entre autres ouvrages, l'*Économie politique chrétienne* de M. de Villeneuve-Bargemont, et surtout les tableaux et les cartes nuancées qu'il y a joints. Le *Traité de la Bienfaisance publique* de M. de Gérando, renferme aussi des documents remplis de chiffres de la même valeur, mais ici, du moins, l'auteur a eu le soin de prémunir le lecteur contre l'incertitude des données.

il prouve évidemment le contraire de ce que l'on a voulu établir par les données statistiques dont il s'agit, et comme on peut l'appuyer du témoignage de toutes les personnes qui ont souvenir de la première des époques comparées, il est assurément beaucoup plus concluant que des évaluations fondées, en grande partie, sur l'imagination de leurs auteurs (1).

L'expérience confirme donc ici ce que le plus simple raisonnement devait faire reconnaître; c'est que les progrès industriels, c'est-à-dire la multiplication des objets destinés à satisfaire nos besoins, bien loin d'avoir pour résultat l'extension de l'indigence, sont au contraire le meilleur moyen de l'atténuer. Il ne pourrait en être autrement que dans le cas où la population se multiplierait plus encore que les richesses, mais alors l'extension de l'indigence serait l'effet de la surabondance de la population et non celui des perfectionnements de l'industrie.

Mais, pour que ce soit là une vérité tout à fait

(1) S'il restait des doutes à cet égard, on pourrait facilement les dissiper en consultant les anciens cultivateurs et les anciens ouvriers, ainsi que nous l'avons fait nous-même dans diverses localités, sans rencontrer un seul témoignage contradictoire; on peut invoquer aussi les renseignements recueillis à ce sujet par un observateur exact, déjà cité, M. Villermé (*Tableau de l'état physique et moral des Ouvriers*, *tome* 2, *chap.* 1er).

incontestable, il ne faut admettre comme de véritables progrès industriels que ceux qui ont pour effet de rendre les privations relatives à nos besoins moins intenses et moins nombreuses. S'il devait résulter de certaines modifications apportées dans les travaux un abaissement dans le prix de quelques classes de produits, mais, en même temps, une plus grande inégalité dans la distribution de leur valeur, il ne faudrait considérer ces modifications comme un progrès qu'après s'être assuré qu'il en résulte plus de bien par l'abaissement de prix que de mal par la réduction des salaires.

Nous examinerons plus loin cette question ; il nous suffit, pour le moment, d'avoir établi que l'opinion, qui représente les progrès généraux de l'industrie comme devant avoir le funeste résultat d'accroître l'indigence, n'a aucun fondement raisonnable.

## CHAPITRE III.

### Des causes générales de l'indigence, considérées dans leur ensemble.

« Travaillez les causes, l'effet suivra. »
(J. B. Say, *Aperçus sur les hommes et la société*, p. 16.)

L'expérience a depuis longtemps démontré que l'on agit avec plus d'efficacité sur les maux

auxquels nous sommes soumis, en détruisant ou en atténuant les causes qui les produisent, qu'en se bornant à lutter contre eux une fois qu'ils sont produits. On sait, par exemple, que la vaccine et l'inoculation conservent plus d'existences que ne pourrait le faire le traitement de la maladie que ces opérations sont destinées à prévenir, et il est également indubitable que l'abolition de l'esclavage domestique, du servage et des priviléges, en détruisant, dans les pays qui en sont affranchis, les principales causes qui nuisaient au développement de l'industrie et à une équitable répartition de ses produits, a plus contribué à l'atténuation de la misère générale que tous les hospices et toutes les institutions charitables pris ensemble.

Il est d'autant plus vrai que c'est particulièrement sur les causes de l'indigence qu'il faut s'efforcer d'agir, si l'on veut parvenir à la réduire, que les moyens de soulagement, et surtout, les secours publics qu'on lui applique, n'ont souvent d'autre effet que de la rendre, pour ainsi dire, contagieuse : il est d'observation constante que le nombre des indigents s'accroît avec la masse des secours qu'on leur destine. Cette considération doit nous convaincre, qu'à part certaines infortunes que toute la prudence humaine ne saurait

prévenir et que la pitié commande de soulager, c'est plutôt vers les remèdes préventifs que vers les moyens de soulagement qu'il importe de diriger notre attention. Or, l'étude attentive des causes de l'indigence peut seule nous faire découvrir les moyens de diminuer leur puissance.

Ces causes existent, soit dans l'ensemble des choses qui peuvent exercer une influence quelconque sur notre sort, soit dans les hommes eux-mêmes, dans leurs passions, leurs vices, leur ignorance, leur état physique, intellectuel et moral, et dans tous les actes privés ou collectifs qui en résultent.

Toutes les causes de l'indigence ne sont pas modifiables ; il en est dont l'action est absolument indépendante de notre volonté, de notre manière d'agir, et qui exerceront toujours, quoi que nous puissions faire, une influence considérable sur notre sort ; on peut citer, parmi celles de cet ordre, les fléaux naturels qui détruisent les récoltes ou les autres richesses, les accidents, les maladies ou les décès, qui enlèvent à une famille les membres actifs qui pourvoyaient à ses besoins ; l'incapacité physique ou intellectuelle, ou les infirmités incurables qu'apportent en naissant beaucoup d'individus que la civilisation conserve, etc. Il n'est pas de remèdes

préventifs pour les maux de cette nature, et il faut se borner à les soulager à mesure qu'ils se produisent.

Les autres causes de la misère se rattachent à la marche suivie dans les travaux et dans la distribution des produits, à la nature et la direction des volontés, des passions, des habitudes individuelles et collectives des hommes et des institutions qu'ils établissent. C'est à ce dernier ordre de causes que nous avons dû borner nos recherches et les obser vationsque nous avons à exposer.

Le principal moyen qui nous ait été donné pour satisfaire nos besoins est le travail; sous ce rapport, les productions spontanées de la nature sont si insuffisantes que si, chez les populations serrées de l'Europe, tout travail humain venait à cesser pendant un mois seulement, ces populations éprouveraient, malgré les approvisionnements existants, d'affreuses privations, et que la prolongation de cette inaction pendant une année, entraînerait probablement leur anéantissement total. Cela suffit pour faire concevoir quelle immense influence peuvent exercer la nature, l'organisation, la marche des travaux et la distribution de leur produit, sur l'abondance ou l'insuffisance des objets de nos besoins et, par consé-

quent, sur l'indigence. Nous étudierons cet ordre de phénomènes, en admettant l'existence d'une liberté industrielle complète, et nous ferons ressortir les causes d'indigence qu'ils renferment, même dans cette situation normale.

D'autres causes de misère, très-puissantes, existent dans les habitudes privées des individus ou des familles, dans leur imperfection intellectuelle et morale; nous en ferons l'objet d'une étude spéciale.

Les habitudes collectives des populations, en d'autres termes, leur division en différentes classes, les relations qui ont lieu entre elles, les opinions ou les préjugés qui les dominent, les institutions qu'elles établissent ou qu'elles subissent, et dont l'objet avoué est la gestion de certains services ou intérêts publics, la protection des biens et des personnes, le maintien de l'ordre social, etc., renferment, selon le degré de raison et d'équité qui préside à l'établissement et à la marche de toutes ces choses, selon l'intelligence et la moralité des masses, des causes d'indigence plus ou moins nombreuses et puissantes; nous consacrerons un chapitre à leur examen.

La création de grandes richesses, leur bonne distribution et leur bon emploi, ne suffisent pas toujours pour que la satisfaction des besoins gé-

néraux soit assurée; il faut encore que, dans chaque branche de production, le nombre des copartageants de la valeur créée ne soit pas relativement trop considérable; nous aurons à étudier, sous ce rapport, les effets d'une surabondance partielle ou générale de population.

C'est ainsi, et dans l'ordre qui vient d'être indiqué, que nous tâcherons d'arriver à une exposition à peu près complète des causes plus ou moins modifiables de l'indigence, à leur classification méthodique et à l'appréciation de leur portée respective; c'est là, si nous connaissons bien les principaux écrits publiés sur la même matière, une étude qui était encore à faire, et qui nous paraît devoir remplir une lacune importante dans les sciences économiques.

On a pu reconnaître déjà, par ce qui précède, et l'on se convaincra par les observations que nous aurons à développer, que les causes modifiables de l'indigence sont très-multipliées et fort diverses dans leur nature, d'où l'on peut conclure que ceux qui cherchent à opposer à la misère un remède unique, une sorte de panacée, poursuivent une chimère. La plupart des causes que nous avons à observer agissent les unes indépendamment des autres, et chacune d'elles, considérée à part, suffirait, si aucun obstacle

n'était opposé au développement de son action, par maintenir dans l'indigence la majeure partie des populations; ainsi, par exemple, un gouvernement oppressif, une mauvaise administration, pourraient annuler la plupart des avantages que l'on pourrait attendre d'une industrie perfectionnée et de bonnes habitudes privées chez la population asservie; d'un autre côté, la propagation de la paresse, de l'imprévoyance, du désordre et des autres habitudes vicieuses, paralyserait entièrement l'effet des meilleures institutions politiques ou administratives; enfin, l'excès de la population rendrait inefficaces l'industrie la plus avancée, la meilleure organisation politique et les mœurs les plus irréprochables. Bien qu'il existe entre ces diverses causes de nombreuses liaisons, elles ne résultent pas nécessairement les unes des autres, elles peuvent agir et elles agissent en effet, séparément; les remèdes préventifs de la misère doivent donc varier comme elles dans leur nature, et il faut s'efforcer d'opérer sur toutes ces causes en même temps, car celles qui seraient négligées pourraient grandir le mal dans leur sphère d'activité, pendant qu'on l'atténuerait ailleurs. On peut juger maintenant de l'importance de leur description complète, et de l'impossibilité d'apprécier sainement la valeur des

différents moyens d'atténuation de l'indigence qui ont été, ou qui pourront être proposés, si l'on n'a pas la connaissance entière des causes qui la produisent et de leur influence respective.

## CHAPITRE IV.

### Des causes d'indigence liées au régime de la liberté industrielle.

Si, tous les travailleurs étant constamment occupés, chacun d'eux obtenait une part des valeurs produites toujours suffisante pour le soustraire à l'indigence, lui et sa famille, il n'y aurait plus d'autres indigents que ceux qui, ne possédant rien, manqueraient des qualités physiques ou morales nécessaires pour travailler, ou ceux qui feraient un emploi mal entendu ou malheureux de la part qui leur serait échue; mais il n'en est point ainsi : beaucoup d'individus, doués de la volonté et des facultés nécessaires pour travailler, tombent dans un état d'indigence temporaire ou permanent, soit par l'interruption ou la cessation forcées des travaux auxquels ils sont propres, soit à raison de l'insuffisance du salaire qu'ils reçoivent. Nous allons rechercher quelles sont, dans l'organisation et la marche de l'industrie générale, les circonstances qui amènent l'un

et l'autre de ces deux résultats ; nous étudierons ensuite, sous les mêmes rapports, chacune des grandes divisions de l'industrie.

### Section 1re. — Des causes d'interruption ou de cessation des travaux, considérées dans l'ensemble de l'industrie.

Lorsque l'on fixe son attention sur la masse des opérations productives qui se renouvellent sans cesse chez les nations dont l'industrie est très-développée, on est particulièrement frappé de la diversité infinie des occupations, de la division de la population laborieuse en une multitude de fractions dont chacune se livre exclusivement à la formation de produits d'une seule espèce. Les avantages de cette division des travaux ont été trop souvent décrits pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici; c'est principalement, à la création d'un grand nombre de professions diverses, formant l'occupation exclusive de ceux qui les exercent, que les peuples industrieux doivent l'abondance de richesses qu'ils possèdent; c'est là une condition essentielle de toute civilisation, et pour trouver des populations chez lesquelles elle n'existe pas, il faut les prendre dans leur état primitif, dans celui où elles ne savent encore pourvoir à leur subsistance que par la chasse ou par la pêche.

Toutefois, on ne saurait méconnaître que cette spécialisation des occupations est l'une des causes principales des interruptions ou des cessations partielles de travaux. En effet, si, d'une part, elle donne aux travailleurs toute l'habileté qui peut résulter de la répétition continuelle des mêmes opérations, de l'autre, elle les empêche d'acquérir des aptitudes diverses et, par suite de ces deux résultats, elle devient un obstacle puissant à l'emploi immédiat de leurs facultés industrielles lorsque leur profession vient à manquer d'occupation : inhabiles à tous les autres travaux, ils ne sauraient y être employés à des conditions égales à celles obtenues par les ouvriers qui déjà y sont exercés ; les professions les mieux rétribuées sont, en général, celles qu'ils peuvent le moins aborder, parce qu'elles exigent un apprentissage long ou coûteux ; il ne leur reste donc que les emplois le plus accessibles à la concurrence et par conséquent le moins payés, et comme ils ne pourraient obtenir, dès le début, même dans les professions les plus simples, une rétribution égale à celle des travailleurs qui les exercent habituellement, leur position reste, pendant une certaine durée, plus ou moins inférieure à celle de ces derniers. Il faut, en outre, remarquer que lorsque l'adjonction de nouveaux travailleurs,

dans une branche de production déjà en activité, n'est pas due à une extension des besoins ou de la demande, elle a pour effet inévitable l'abaissesement du salaire. Ainsi, les ouvriers qui, faute d'emploi, sont obligés d'abandonner leur profession, ne peuvent se livrer qu'à des travaux faiblement rétribués; en augmentant, sans opportunité, la quantité offerte de ces travaux, ils en abaissent encore le salaire, et de plus, celui qu'ils obtiennent reste au-dessous du taux moyen jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré d'habileté le plus ordinaire dans leur nouvelle profession ; ils ont, en outre, à surmonter la répugnance naturelle que l'on éprouve à se livrer à un labeur tout autre, et presque toujours plus pénible, que celui dont on avait contracté l'habitude, à quitter une profession à laquelle on s'était en quelque sorte identifié et qui était devenue, pour ainsi dire, une seconde nature; ils ont, enfin, à vaincre des obstacles d'une autre espèce : le plus souvent, ils ne peuvent changer de profession sans changer de résidence; il faut alors qu'ils fassent violence à toutes les habitudes contractées, aux affections qui attachent les familles aux lieux où elles se sont développées; il faut surtout qu'ils puissent se procurer quelques ressources, indispensables à tout nouvel établissement, et qui

leur manquent presque toujours. Tout cela explique pourquoi la plupart des travailleurs placés dans une semblable situation se résignent à rester inactifs pendant plus ou moins longtemps et à épuiser tout ce qui peut leur rester de ressources avant de chercher de nouveaux emplois.

Une autre cause, bien connue, de discontinuation des travaux est la substitution de l'action des machines au travail humain. On sait qu'il en résulte, dans presque tous les cas, une suppression ou une réduction temporaire d'emploi pour les travailleurs dont l'action est en partie remplacée. A la vérité, il arrive fréquemment que, par suite de l'extension que l'application des machines peut donner à la consommation, en abaissant le prix des produits, le temps amène, dans les opérations industrielles où elles sont introduites, plus de travail humain qu'elles n'en demandaient auparavant; mais ces résultats ne se manifestent presque jamais immédiatement, et, en attendant, les travailleurs remplacés manquent d'occupation, à moins qu'ils ne parviennent à en trouver dans d'autres branches de production.

Nous signalerons, comme l'une des causes les plus puissantes des cessations partielles de travaux, les changements de procédés industriels,

qui, sans diminuer la quantité du travail humain employée à une époque donnée, en modifient considérablement l'application; il s'agit ici de tous les changements plus ou moins importants qui ont lieu journellement dans les opérations productives et qui, sans réduire la somme totale du travail humain, ont pour effet d'en reporter une certaine quantité d'une classe de travailleurs à une autre, et cela, en pourvoyant à la satisfaction d'un même besoin, par des procédés assez différents de ceux précédemment employés pour qu'ils ne puissent plus appartenir aux mêmes professions. Ainsi, par exemple, la production du gaz qui sert à l'éclairage de nos villes emploie autant, et plus peut-être, de travail humain, pour l'extraction et le transport de la houille, pour la construction et l'entretien des usines, des conduits de tous les accessoires, et pour la fabrication du gaz, que n'en exigeait auparavant la production de la quantité d'huile qui se trouve remplacée; mais les classes de travailleurs employées ne sont plus les mêmes, et il n'existe même aucune analogie entre les professions qui se rattachent à l'une et à l'autre de ces productions. Si l'on tient compte de tous les travaux mis en activité par la navigation à la vapeur, et par l'exploitation des chemins de fer, on reconnaîtra

peut-être que ces procédés n'emploient pas beaucoup moins de travail humain que les anciens modes de transport remplacés ; mais la nature des opérations est si différente, que la plupart des services industriels, occupés par les anciens procédés, ne sauraient trouver de l'emploi dans les nouveaux. Il en est de même de la substitution, dans l'usage général, d'un genre d'étoffes à un autre, des chapeaux en soie aux chapeaux en feutre, des lits de fer aux lits de bois, de la bière au vin, et d'une multitude d'autres changements, que l'industrie apporte sans cesse dans la manière de satisfaire nos divers besoins.

On a quelquefois attribué à une surabondance dans la production générale l'interruption ou le ralentissement des travaux ; il y avait erreur dans cette opinion, car une production généralement abondante ne peut jamais être qu'une cause d'activité pour toutes les industries, et s'il était besoin d'insister sur cette vérité, devenue élémentaire en économie politique, il suffirait de rappeler que les produits, en définitive s'échangent les uns contre les autres ; que l'activité d'une production spéciale est en raison de l'étendue des débouchés qu'elle trouve ; que les débouchés ne sont, en dernière analyse, que des moyens d'échange et qu'ils sont d'autant plus multipliés,

qu'il y a eu plus de produits obtenus dans toutes les branches de travaux, puisque chacun de ces produits est un moyen d'échange, un débouché de plus pour tous les autres. On comprend, toutefois, que dans certaines industries prises en particulier, il est possible de pousser la production au delà des limites du besoin existant, eu égard aux moyens que possèdent pour y pourvoir les consommateurs auxquels on s'adresse ; et, de fait, cette surabondance relative se manifeste fréquemment, surtout parmi les nations qui ont organisé une partie considérable de leur industrie manufacturière en grandes entreprises et qui fabriquent beaucoup pour l'exportation chez les populations étrangères ; mais loin d'affecter l'ensemble de la production, cette surabondance partielle n'est, au contraire, jamais plus marquée que lorsque les produits en général, ou les plus importants d'entre eux, comme ceux de l'agriculture, ont été peu abondants.

Plusieurs causes peuvent occasionner les excédants de production dont il s'agit : lorsqu'ils ne proviennent pas d'un accroissement inopportun dans les quantités produites, ils ne peuvent être attribués qu'à des réductions dans la demande ; et les circonstances qui peuvent amener ce dernier cas sont très-multipliées ; les changements

d'habitudes, de goûts, de modes, tout ce qui peut atteindre fortement la masse des revenus, comme les mauvaises récoltes, les maladies contagieuses, les guerres, la mauvaise administration, etc. ; et enfin, les productions nouvelles qui, aux époques de progrès, se substituent fréquemment aux anciennes, modifient continuellement l'étendue des débouchés offerts aux diverses branches de production. Il est à remarquer, qu'en général, l'action exercée par la plupart de ces circonstances, sur la nature ou l'étendue des consommations, ne peut être empêchée, ni facilement prévue par les producteurs, et que cette difficulté de prévision qui, dans certains cas, équivaut à une impossibilité, entraîne des maux très-graves ; mais il faut observer, en même temps, qu'aucune organisation artificielle de l'industrie ne saurait fournir, mieux que le régime de la liberté, les moyens de maintenir constamment l'équilibre entre les quantités produites et celles demandées de toutes les espèces de produits, car, quel que fût le régime adopté, il ne pourrait empêcher les besoins de varier, ni dispenser d'engager une certaine somme de facultés industrielles et de capitaux dans chaque classe de travaux, et ces fonds productifs, une fois engagés, ne pourraient plus être employés (du moins pendant une certaine durée),

qu'au genre de production auquel on les aurait destinés; si donc, la demande venait à diminuer relativement à cette production spéciale, il y aurait nécessairement, comme dans l'organisation actuelle, ralentissement ou suspension d'emploi.

Le maintien d'un équilibre constant, entre les productions et les consommations de chaque espèce, est donc impossible, avec la condition du libre développement des besoins ; mais il ne faudrait pas en conclure que la prudence des entrepreneurs d'industrie et la connaissance de toutes les chances appréciables de leurs entreprises, ne puissent avoir aucune influence sur le maintien d'un état plus ou moins rapproché de l'équilibre parfait; il est certain, au contraire, que l'imprévoyance ou l'ignorance d'un grand nombre de producteurs contribuent puissamment au défaut d'équilibre; seulement, il faut se rappeler que ces causes de perturbation ne sont pas, ainsi qu'on l'a souvent affirmé, une conséquence de la liberté industrielle; elles tiennent à la nature des choses et à l'imperfection des hommes et elles se reproduiraient sous tous les régimes imaginables.

Les accidents atmosphériques, tels que les gelées, les sécheresses, les inondations, etc., sont aussi des causes de suspension d'emploi, puisqu'ils mettent obstacle à la continuation des tra-

vaux de l'agriculture, du commerce de transport et des usines mues par l'eau; mais, lorsqu'ils n'ont pas pour effet de réduire définitivement les besoins et les moyens d'y pourvoir, les interruptions qu'ils occasionnent sont presque toujours compensées par un surcroît d'activité qui se manifeste dès que les obstacles sont levés.

Nous signalerons enfin, parmi les causes principales de la discontinuation des travaux, les événements politiques, les changements dans les institutions gouvernementales ou administratives, qui peuvent troubler la sécurité générale, ou seulement apporter des perturbations notables dans les conditions de certaines opérations productives.

### Section 2. — Des causes de l'insuffisance des salaires, considérées dans la généralité des industries.

Nous avons signalé plus haut les lois qui président à la répartition des valeurs produites entre tous ceux qui concourent à les créer par leur industrie, leurs capitaux ou leurs fonds de terre. Le salaire est la portion de ces valeurs attribuée au travailleur qui ne fournit que son industrie, sans s'associer aux chances des opérations.

L'insuffisance des salaires peut provenir de deux causes différentes : 1° de l'insuffisance de

la production elle-même ; 2° de la trop grande inégalité dans la répartition des produits.

Elle peut tenir à l'insuffisance de la production, dans les cas nombreux où les résultats des opérations industrielles dépendent essentiellement du service d'agents naturels dont le concours est éventuel ; cela a lieu principalement dans la plupart des travaux de l'agriculture, dans les exploitations de mines, de carrières, dans les grandes entreprises de navigation, de pêche, etc. Une même quantité de travaux obtient rarement deux fois de suite, dans les opérations de cette nature, une même somme de valeurs, et lorsque la valeur obtenue est faible, la part de chacun de ceux qui ont concouru à la créer est nécessairement bornée ; la réduction porte alors, soit sur la part du propriétaire ou du capitaliste, soit sur celle du fermier ou de l'entrepreneur, soit enfin sur celle de l'ouvrier ; mais elle atteint plus fréquemment ou plus fortement celle de l'entrepreneur ou de fermier, parce que les parts du propriétaire, du capitaliste et de l'ouvrier sont généralement déterminées d'avance et indépendamment des résultats de l'entreprise : toutefois, les intérêts des ouvriers sont toujours plus ou moins liés au succès des opérations, attendu qu'il leur offre la meilleure garantie du paiement

régulier et de l'emploi constant de leurs services et que les entreprises qui réussissent le mieux, dans chaque branche de production, donnent, en général, des salaires plus élevés que les autres.

Mais la réussite des opérations productives n'est pas la seule condition nécessaire pour que la production générale soit suffisante; il faut encore que le nombre des copartageants ne soit pas plus considérable que ne le comporte l'importance de cette production; si la population se développe plus rapidement que les fonds productifs, l'industrie la plus active et la mieux dirigée, la répartition la plus équitable des valeurs produites ne sauraient procurer à la plupart des salariés un revenu suffisant pour les garantir de l'indigence; nous établirons plus loin la vérité de cette assertion (1).

Lorsque la production est généralement abondante, et que son importance est en rapport avec celle de la population aux besoins de laquelle elle doit pourvoir, l'insuffisance des salaires, si elle se manifeste encore, ne peut plus être attribuée qu'à des inégalités trop considérables dans la répartition des valeurs.

Diverses circonstances peuvent amener dans ce

(1) *Voir* chap. 8.

partage, même sous le régime de la liberté industrielle la plus complète, des inégalités telles, que les prélèvements opérés par quelques-uns absorbent une partie du produit total assez considérable, pour ne plus laisser à d'autres les moyens d'assurer la satisfaction régulière de leurs besoins les plus urgents.

La question qui se présente ici, celle de l'appréciation des faits généraux qui déterminent l'importance relative des parts que prélèvent sur la valeur produite les propriétaires, les capitalistes, les entrepreneurs et les ouvriers, est, parmi toutes celles qu'embrasse l'économie politique, l'une des plus compliquées, et en même temps des plus importantes ; nous n'en ferons qu'un examen sommaire, afin de ne pas trop étendre le cadre de cet écrit, mais nous tâcherons de faire porter nos observations sur les faits les plus essentiels.

Ainsi que nous l'avons vu, chacun obtient dans les résultats de la production une part proportionnelle à la valeur des services productifs dont il a pu disposer, et cette valeur est en raison du rapport existant entre les quantités offertes et celles demandées de chaque espèce de services ; or, si l'on observe comparativement les termes de ce rapport, dans chacune des diverses classes de ser-

vices productifs, on reconnaîtra qu'ils sont affectés diversement, et souvent en sens opposé, par une même circonstance ; ainsi, par exemple, dans les pays anciennement cultivés, l'accroissement de la population, en même temps qu'il augmente l'*offre* des services industriels, accroît nécessairement la *demande* des services de fonds de terres, en sorte que *toutes choses restant d'ailleurs égales*, il en résulte une augmentation dans le revenu des propriétaires fonciers et une diminution dans celui des classes qui ne disposent que de services industriels. Les capitaux sont, sous ce rapport, dans les mêmes conditions que les facultés industrielles ; ils peuvent se multiplier indéfiniment ; mais la part qu'ils obtiennent dans les valeurs produites ne se proportionne pas exactement à leur accroissement ; à mesure qu'ils deviennent plus abondants, le prix de leurs services baisse et les parts obtenues par les autres fonds productifs deviennent relativement plus considérables. Quelques développements sont nécessaires pour faire comprendre que les fonds de terre, en ce qui concerne le partage des résultats de la production, ne sont pas placés dans les mêmes conditions que les capitaux et les facultés industrielles.

Tous les fonds de terre actuellement exploités n'ont pas été mis en culture simultanément, et il

est fort probable que l'ordre dans lequel se sont opérés successivement les défrichements autour du lieu où chaque population avait fixé son premier établissement, a été déterminé par les avantages que présentaient, à différents degrés, les divers terrains, tant sous le rapport de leur situation, que sous celui de leur fertilité ; ceux qui offraient le plus d'avantages ont dû être cultivés les premiers ; la population s'accroissant et les produits des meilleures terres devenant insuffisants pour ses besoins, il a fallu cultiver des terres relativement inférieures, c'est-à-dire, produisant moins pour la même quantité de travaux ; on est arrivé ainsi à cultiver, en dernier lieu, les terrains les moins fertiles ou ceux dont la situation était la moins avantageuse. Dans nos climats, les défrichements paraissent avoir commencé généralement dans les parties inférieures des vallées et s'être développés successivement, en remontant de proche en proche, jusqu'aux parties élevées du sol. On peut encore observer, en France, la marche de ce développement : on voit, chaque année, dans nos contrées montagneuses, les cultures se rapprocher des points culminants, et le plus souvent aux dépens de bois ou forêts dont l'intérêt général exigerait la conservation, en sorte que l'on peut affirmer qu'à part quelques super-

ficies relativement peu considérables, notre territoire national ne permet plus l'extension des cultures.

Chez les populations qui ont à leur disposition un vaste territoire cultivable, dont toutes les parties ne sont pas encore occupées, la faculté d'obtenir soit gratuitement, soit en payant à l'État une faible redevance, des terrains non défrichés, empêche que le prix du service des terres cultivées ne s'élève au delà de certaines limites. Il n'en est pas de même parmi les nations dont tout le territoire cultivable est approprié et exploité, comme dans plusieurs des états de l'Europe; ici, la quantité des services que peuvent fournir les fonds de terre est arrivée plus près de la limite qu'elle ne peut dépasser; si les forces productives de ces fonds peuvent encore être accrues par le perfectionnement des procédés industriels et par l'engagement de nouveaux capitaux, cet accroissement a un terme, et, à mesure que l'on s'en rapproche, l'addition des capitaux devenant moins profitable devient aussi moins fréquente. Dans cette situation, l'offre des services de fonds de terre ne peut s'étendre que dans un cercle restreint, tandis que la demande peut s'accroître beaucoup plus rapidement si la population augmente, en même temps que les richesses obtenues

par l'industrie manufacturière et par le commerce; la valeur des terres ou de leurs services productifs s'élève alors, d'autant plus, que l'étendue et la fertilité du territoire sont plus bornées, relativement à l'importance de la population et au degré de développement de ses besoins. C'est ainsi que les fonds de terre et leurs services peuvent recevoir un accroissement de valeur échangeable, sans qu'il y ait augmentation ou amélioration dans la quantité ou dans la qualité des objets à la production desquels ils concourent, sans offrir les moyens de satisfaire plus amplement les besoins auxquels ils sont destinés; seulement, ces besoins, dans le cas dont il s'agit, deviennent plus coûteux; chacun ne peut y pourvoir qu'en y affectant une plus forte part de son revenu particulier, et cet excédant de dépenses, imposé à tous les consommateurs, va augmenter, dans des proportions très-diverses, le revenu des différentes classes de personnes qui disposent des services de fonds de terre.

Il résulte de ces notions que, dans les pays où la population trouve facilement, à proximité des lieux où elle s'est établie, de nouveaux terrains fertiles à défricher, le partage des valeurs produites est plus favorable aux services industriels et à ceux des capitaux qu'à ceux des fonds de

terre, tandis qu'il est plus favorable à ces derniers services dans les pays entièrement cultivés et habités par une population nombreuse. On trouve des exemples du premier cas aux États-Unis de l'Amérique du Nord, où les salaires et l'intérêt des capitaux sont incomparablement plus élevés qu'en Europe; l'Irlande, où la rente des fonds de terre est excessive, en présence de la misère extrême des cultivateurs, est un malheureux exemple du second cas.

Ainsi, l'accroissement de la population, sur un territoire circonscrit et déjà entièrement cultivé, peut devenir une cause principale d'inégalité dans la répartition des valeurs produites dans de semblables conditions; la part, de plus en plus considérable, prélevée par les propriétaires fonciers, peut beaucoup contribuer à empêcher les classes inférieures de salariés d'en obtenir une uffisante (1).

(1) La vérité de cette assertion a été contestée dans un rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques, sur le concours relatif au prix Beaujour, par M. Hippolyte Passy.

L'opinion d'un juge aussi éclairé devait nous engager à réfléchir de nouveau sur la question dont il s'agit, sa solution nous paraissant importante dans l'intérêt de la science; mais, après mûr examen, nos convictions n'ont pas changé, et nous croyons devoir développer les raisons sur lesquelles elles sont fondées.

Voici d'abord les observations de M. Passy :

« Une opinion économique de l'auteur (du Mémoire n° 6),

Ce résultat est inévitable, si le développement progressif de la population ne s'arrête pas, mais il peut être atténué ou aggravé par différentes

« assez répandue maintenant, et qui pourtant n'en est pas mieux « fondée, est celle qui place au nombre des causes de l'indi- « gence ce fait, qu'à mesure que la population et les capitaux « mobiliers prennent de l'accroissement, les prélèvements opé- « rés par les propriétaires fonciers, s'élèvent de manière à ce « qu'il reste moins à partager entre les salariés et les capi- « talistes.

« Tout ce qui est vrai à cet égard, c'est qu'à mesure que la « population s'amasse, le prix des subsistances s'élève assez pour « permettre d'étendre la culture sur des terres moins fertiles « que celles qui d'abord en avaient reçu le bénéfice, et que, « dans ce mouvement de la production, les propriétaires fon- « ciers gagnent le montant de la plus-value des produits qu'ils « récoltent ou reçoivent à titre de fermage. S'ensuit-il que les « autres classes y perdent quelque chose? S'il en était ainsi, on « ne les aurait pas vues s'enrichir progressivement dans tous les « pays où le développement des arts et de l'industrie, en mul- « tipliant la population, amenaient l'accroissement de la valeur « des denrées. Toutes les fois qu'un fait général contredit une « opinion, c'est la preuve que cette opinion pèche par quelque « côté important, et ici tel est le cas.

« C'est un mal que l'art agricole, malgré les perfectionne- « ments qu'il réalise, ne puisse constamment arrêter la hausse « de produits dont la demande augmente, mais ce mal se lie à « des circonstances dont le bénéfice suffit naturellement pour en « en dédommager largement la société. Les populations ne crois- « sent régulièrement que sous l'impulsion de progrès industriels « qui étendent leurs ressources, et leur accumulation même, « en rendant leurs travaux plus actifs et plus féconds, leur as- « sure des avantages qui l'emportent sur les inconvénients inhé- « rents à l'élévation du prix de subsistances qu'il faut tirer, en « plus grande partie, de fonds moins productifs. D'un autre « côté, l'addition de revenu obtenue par les possesseurs des ter- « res le plus anciennement exploitées, en favorisant la formation

circonstances. Si la population est industrieuse, elle peut trouver dans les produits de ses manufactures, de son commerce, etc., les moyens d'ob-

« des épargnes et des capitaux contribue à assurer aux classes « ouvrières des occupations plus nombreuses et mieux rétri- « buées. Voilà pourquoi d'ordinaire les pays les plus peuplés « sont les plus florissants et ceux où les salaires, la nourriture « payée, permettent aux masses d'être mieux vêtues, mieux « logées, mieux meublées que partout ailleurs. En Angleterre, « par exemple, le prix des subsistances est de 20 à 25 pour cent « plus élevé que dans la plupart des départements de la France, « et les salaires, en revanche, le sont en moyenne d'au moins 40.

« L'auteur cite et met en regard les Etats-Unis d'Amérique « et l'Irlande, comme s'il n'y avait rien d'exceptionnel dans la « situation de ces deux contrées. Aux États-Unis, la population « joint, aux avantages résultant de la possession d'un sol à peu « près sans valeur vénale, ceux de pouvoir appliquer à ses tra- « vaux les arts et les connaissances que le vieux monde n'a « acquis qu'au prix d'immenses labeurs et à mesure que ses « habitants s'y sont entassés, et de là sa prospérité sans exem- « ple. En Irlande, au contraire, des siècles d'oppression ont « pesé sur un peuple vaincu ; des lois ennemies, en ruinant sys- « tématiquement son industrie, l'ont dépouillé de la plupart des « moyens de subsistance dont il disposait ; mais si l'auteur, au « lieu de comparer l'Irlande avec l'Amérique, avait songé à « l'Angleterre, il aurait vu que là les salaires, rapprochés du « prix des denrées et du taux des fermages, assurent aux sim- « ples ouvriers un excédant qu'ils sont bien loin d'obtenir en « Irlande. »

Ainsi qu'on a pu le remarquer, le fait, que les prélèvements opérés par les propriétaires fonciers, sur la masse des valeurs produites, s'élèvent à mesure que la population et les capitaux mobiliers prennent de l'accroissement, n'est pas contesté ; on nie seulement qu'il s'ensuive une perte quelconque pour les autres classes ; mais cette conséquence nous paraît forcée, car s'il est vrai que les propriétaires puissent obtenir ainsi des prix de plus en plus élevés pour des services qui pourtant n'augmentent ni

tenir des nations étrangères les denrées alimentaires ou les autres produits agricoles qui lui manquent. Le prix de ces denrées s'élèvera d'au-

en quantité ni en qualité, qui ne satisfont pas mieux les besoins, il est clair que ceux qui sont obligés de consacrer à l'acquisition des produits créés au moyen de ces services de plus fortes portions de leur revenu y perdent incontestablement, puisque, à mesure que le coût de ces produits s'accroît, il leur reste moins à appliquer à d'autres besoins. Les propriétaires fonciers disposent de forces productives dont l'extension est limitée par la nature des choses, l'offre de leurs services ne peut toujours s'accroître dans la même proportion que la demande, et l'on ne peut méconnaître qu'ils jouissent ainsi d'une sorte de monopole ayant, quant au partage des valeurs, des résultats de la même nature que ceux produits par les monopoles artificiels. Les faits, dit-on, contredisent cette opinion; l'addition de revenu obtenue par les possesseurs de terres, en favorisant l'accumulation des capitaux, a fourni aux classes ouvrières des occupations plus nombreuses et mieux rétribuées; les richesses se sont accrues progressivement partout où la valeur des denrées s'est élevée, et d'ordinaire les pays le plus peuplés sont le plus florissants et ceux où les salaires, la nourriture prélevée, permettent aux masses d'être mieux pourvues qu'ailleurs des ressources nécessaires aux autres besoins. Nous ferons d'abord observer que cette dernière assertion manque d'exactitude; l'exemple des États-Unis et de tous les établissements agricoles peu anciens prouve que les salaires sont souvent plus élevés, dans les pays où la valeur des terres et de leurs produits est relativement faible, que partout ailleurs; mais lors même qu'il serait généralement vrai que les pays où les salaires, prélèvement fait du prix de la nourriture, sont le plus élevés, sont en même temps ceux où les services de fonds de terre ont le plus de valeur échangeable, s'ensuivrait-il que le premier de ces faits est la conséquence du dernier? Nullement, ce nous semble; car l'élévation du taux des salaires tient à d'autres causes qu'à la cherté des denrées, surtout en ce qui concerne la portion de salaire qui dépasse le coût de la nourriture, et pour lever tous les doutes à cet égard

tant moins, dans le pays qui les acquiert ainsi, qu'il sera plus à proximité des lieux de production où elles surabondent, que son industrie com-

il suffirait de faire observer les différences considérables qui, dans le même lieu, existent entre les salaires reçus par les ouvriers de diverses classes. L'exemple de l'Angleterre et du haut salaire qu'y obtiennent certaines catégories d'ouvriers, ne suffit donc pas pour conclure que les services industriels sont d'autant mieux rémunérés que le prix des services fonciers est plus élevé; le haut salaire obtenu par un grand nombre d'ouvriers anglais tient assurément, en grande partie, au perfectionnement de leurs facultés industrielles, à une habileté généralement reconnue, et beaucoup moins commune chez les autres nations; il tient aussi à l'étendue et à la nature de leurs besoins, plus développés que ceux des ouvriers des autres peuples, et qui leur font une nécessité d'un revenu plus élevé. Si la cherté des services fonciers était, en Angleterre, une cause de prospérité pour les ouvriers, verrait-on les classes laborieuses de ce pays poursuivre avec tant d'ardeur la réforme des lois qui tendent à y élever le prix des denrées? Les verrait-on surtout fournir chaque année des armées d'émigrants qui vont chercher dans le Nouveau-Monde de meilleures conditions d'existence, et principalement des services fonciers moins coûteux?

Quant à l'accumulation de capitaux que permet l'excédant de revenu obtenu par les propriétaires fonciers, il est à remarquer qu'il n'y a pas ici création, mais simple déplacement de valeurs, et que l'accumulation aurait pu être la même si l'excédant de revenu, au lieu de devenir exclusivement le partage des propriétaires fonciers, fût resté à la disposition des autres classes de la population.

Nous persistons donc à croire que l'opinion exprimée dans le texte est conforme à la vérité; mais nous n'avons jamais eu la pensée que l'on dût en tirer la moindre conclusion contre le maintien de la propriété ou contre la libre fixation du prix des produits fournis par l'agriculture; seulement, elle nous semble propre à ajouter à la force des motifs qui doivent engager les populations à ne pas se multiplier outre mesure, à ne pas étendre

merciale sera plus perfectionnée, et que la liberté des échanges sera moins entravée. Néanmoins, les meilleures conditions, sous ces différents rapports, ne sauraient annuler l'effet de l'accroissement de la population, car les denrées venues de l'extérieur n'arrivent au consommateur qu'avec l'addition de prix résultant des frais et des risques du transport; et, d'ailleurs, l'augmentation de la demande accroît le prix des denrées sur le lieu même d'approvisionnement.

La position des propriétaires fonciers, pour le partage des valeurs, est d'autant plus avantageuse, relativement à celle des autres classes de la population, que la propriété est plus concentrée, et cette observation s'applique également à la centralisation des capitaux, à leur accumulation dans un petit nombre de mains; si cette concentration de la propriété des instruments de l'industrie ne diminue pas la quantité des services qu'ils peuvent fournir, ni leur importance, elle rend leur emploi intégral moins urgent pour ceux qui en disposent et, par conséquent, l'offre

sans cesse la demande de produits dont l'offre est naturellement restreinte, ce qui a pour effet de rendre la production totale insuffisante, non-seulement parce qu'alors les besoins, pris dans leur ensemble, sont relativement trop multipliés, mais parce que e partage des valeurs qui y sont affectées, s'opère d'une manière plus inégale.

qu'ils en font est moins pressante, tandis que celle des services industriels s'accroît d'autant plus que, dans ces conditions, la population renferme une moindre proportion de propriétaires, ou de capitalistes. Si, au contraire, la propriété est très-divisée, l'offre du service des fonds de terre et des capitaux devient plus pressante, attendu que le besoin d'employer intégralement ces fonds est plus urgent pour ceux qui n'en possèdent que des portions peu considérables, et d'un autre côté, l'offre des services industriels est alors plus restreinte, en raison de ce que les travailleurs non propriétaires sont relativement moins nombreux, beaucoup possédant, dans ce cas, quelques ressources indépendantes de leur travail. La division des fonds de terre et des capitaux en un grand nombre de petites propriétés est donc favorable aux services industriels et particulièrement aux classes salariées.

Cependant plusieurs publicistes, et, entre autres, Malthus, ont soutenu l'opinion opposée. L'auteur de l'Essai sur le principe de la population affirme que la division du sol en un grand nombre de petites propriétés privées favorise outre mesure la population et devient une cause de misère ; il s'appuie à ce sujet (liv. 4, chap. 10) du témoignage d'Arthur Young qui, dans son voyage

en France, signale, « les suites fâcheuses de l'ex-« cès de population qu'a fait naître dans ce pays « une trop grande division des propriétés fon-« cières. » Nous croyons cette opinion contraire à la vérité. La concentration de la propriété du sol n'empêche nullement la division des exploitations, elle ne réduit pas nécessairement la population, et l'on n'a pas remarqué que les cultivateurs-propriétaires eussent des familles plus nombreuses que les cultivateurs-fermiers ou journaliers; les classes ouvrières attachées aux grandes entreprises manufacturières sont, en général, celles qui multiplient le plus, et cependant, sauf de rares exceptions, elles ne sont pas propriétaires. Depuis l'époque du voyage d'Arthur Young, la propriété foncière s'est considérablement subdivisée en France, la population s'est accrue et néanmoins le sort des cultivateurs s'est amélioré. On peut raisonnablement conclure, des observations que nous avons présentées, que la hausse considérable qui s'est manifestée depuis 1789, dans le taux du salaire de nos cultivateurs journaliers, doit être attribuée, en partie, au fractionnement des vastes propriétés territoriales qui existaient à cette époque.

Il nous reste à signaler les faits généraux les plus essentiels qui, prélèvement fait de la rente

des terres et de l'intérêt des capitaux, déterminent le partage de ce qui reste, entre les différentes espèces de services industriels. Nous avons déjà vu que la part obtenue par les facultés industrielles de chaque espèce est généralement plus élevée, à mesure qu'elles sont moins communes, qu'elles exigent plus de capacité, qu'il est plus difficile de les acquérir ; ces causes produisent des différences notables dans les rétributions obtenues par les ouvriers des diverses professions ; cependant, tant que les travailleurs restent à l'état de salariés, tant qu'ils ne participent pas aux chances des opérations, il est rare que leurs salaires soient assez élevés pour leur permettre de faire des accumulations importantes ; sauf un très-petit nombre d'exceptions, on ne voit pas, dans la production matérielle, des travailleurs n'ayant qu'un salaire fixé d'avance faire ce que l'on nomme de nos jours une *modique fortune ;* pour arriver là, il est presque toujours *indispensable* qu'ils soient entrepreneurs.

Dans toutes les branches de travaux, la position de l'entrepreneur est généralement beaucoup plus avantageuse que celle de l'ouvrier, alors même que le premier ne possède aucun autre fonds productif que son industrie, et que les capitaux ou les fonds de terre dont il dispose ne lui ap-

partiennent pas ; si cette position l'expose à des pertes, elle lui procure plus fréquemment des bénéfices bien supérieurs au taux moyen des salaires et qui, par leur accumulation, forment bientôt de nouveaux capitaux dont le service accroît ses revenus.

Les conditions les plus favorables à la masse des travailleurs sont donc celles qui leur permettent d'arriver le plus facilement à la position d'entrepreneur, et les difficultés qui s'opposent à ce qu'ils y parviennent varient, ainsi que nous le verrons bientôt, selon la nature des travaux, selon le plus ou moins de possibilité de les concentrer dans un petit nombre d'entreprises, et enfin, selon le degré de confiance que chaque travailleur peut inspirer, par sa moralité ou sa capacité, aux personnes qui possèdent les capitaux ou les fonds de terre dont le service est nécessaire à toute entreprise.

## CHAPITRE V.

De l'agriculture, de l'industrie manufacturière et du commerce, considérés dans leurs rapports avec les causes de discontinuation des travaux et d'insuffisance des salaires.

Nous étudierons dans ce chapitre l'action exercée par les diverses causes de l'indigence que

nous venons de signaler sur chacune des trois grandes divisions de l'industrie générale ; on verra que l'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce n'en sont pas affectés au même degré.

On comprend dans l'*industrie agricole* tous les travaux qui ont pour objet de faire naître ou de recueillir des produits que la nature se charge de former.

Les services industriels sont, en général, moins spécialisés dans cette branche d'industrie que dans les autres : les travailleurs y sont exercés à un grand nombre d'opérations différentes, auxquelles ils se livrent successivement aux diverses époques de l'année. Lorsque, dans une localité, certaines cultures viennent à être abandonnées et remplacées par d'autres, ce changement n'entraîne aucune suspension dans les travaux, parce que les mêmes cultivateurs peuvent presque toujours être employés aux nouvelles opérations.

L'industrie agricole est arrivée depuis longtemps à un état qui semble ne plus permettre qu'une partie considérable du travail humain y soit remplacée par l'action de nouvelles machines ; du moins, les tentatives faites dans cet objet

depuis un demi-siècle n'ont eu que des effets très-bornés.

Le défaut d'écoulement des produits, soit qu'il provienne de la substitution d'une denrée à une autre dans les consommations, ou de la surabondance de certaines récoltes, n'entraîne pas d'interruptions dans les travaux de l'agriculture; si, pour certaines classes de produits, ce défaut d'écoulement se manifeste pendant plusieurs années consécutives, il amène seulement des modifications dans la nature des exploitations, et l'emploi des fonds agricoles est si indispensable, ils se prêtent d'ailleurs avec tant de facilité à tous les changements d'application dont chaque sol est susceptible, que la nécessité de modifier les cultures, loin d'occasionner des chômages, est presque toujours, grâce à la diversité des aptitudes du cultivateur, une cause d'activité dans les travaux.

On voit que la plupart des causes d'interruption de travail liées à la liberté industrielle et aux variations des besoins sont à peu près sans influence sur l'industrie agricole; les accidents atmosphériques, le défaut de sécurité, les guerres, les troubles publics ou la mauvaise administration, sont les seules causes qui puissent ralentir ou arrêter les cultures.

L'insuffisance de la production, c'est-à-dire, dans l'industrie qui nous occupe, la médiocrité ou l'infériorité des récoltes, affectent gravement, parmi les revenus attachés à l'agriculture, ceux des fermiers, des métayers et des propriétaires : ceux des cultivateurs journaliers n'en sont atteints que plus faiblement, parce que leur salaire est fixé d'avance indépendamment des résultats des opérations, et si leur position est aggravée par les mauvaises récoltes, c'est seulement parce qu'elles n'exigent qu'une moindre quantité de travaux pour les recueillir et parce qu'elles les obligent, en leur qualité de consommateurs, à consacrer une plus forte partie de leur salaire à l'acquisition des denrées de première nécessité.

Si l'insuffisance des récoltes se manifeste malgré la réussite des opérations, c'est-à-dire, si elle provient de la surabondance de la population, les revenus attachés à l'agriculture sont diversement affectés : ceux des propriétaires s'accroissent, ainsi que ceux des fermiers et des métayers à exploitations importantes dont les baux sont à longue échéance ; ceux des cultivateurs journaliers diminuent, au contraire, non-seulement en raison de l'abaissement de salaire résultant de l'augmentation survenue dans leur nombre et dans l'offre de leurs services, mais encore parce

qu'ils sont obligés d'affecter une partie plus considérable de ce salaire réduit, à leur nourriture, attendu que la circonstance dont il s'agit en élève le prix. Après un certain temps, les seuls revenus agricoles affectés favorablement par la surabondance de la population sont ceux des propriétaires fonciers.

Mais, si l'on ne considère que les services industriels, l'inégalité dans la répartition des valeurs est beaucoup moins grande dans les travaux de l'agriculture que dans les autres branches de production. Les rétributions obtenues par les diverses classes de travailleurs qu'ils occupent n'offrent jamais entre elles l'énorme disproportion que l'on observe entre les parts de valeurs attribuées aux différents services industriels engagés dans la production manufacturière ou commerciale. Cela tient principalement à ce que la nature des travaux agricoles s'oppose, ainsi que nous l'avons vu, à ce que l'on puisse diminuer le nombre des entreprises en augmentant indéfiniment l'importance de quelques-unes (1). Cette condition est évidemment favorable au maintien d'un certain degré d'égalité dans la rémunération des services industriels, car, d'une

(1) Page 18.

part, elle empêche qu'il ne se produise de très-grandes différences dans l'importance relative des entreprises et, de l'autre, elle accroît le nombre des entrepreneurs comparativement à celui des travailleurs simplement salariés. En France, et sur le continent européen, la majeure partie de la population rurale est composée de familles d'entrepreneurs (fermiers, métayers, propriétaires, cultivateurs) (1), tandis que l'on remarque le contraire dans les travaux manufacturiers ou commerciaux organisés en grandes entreprises.

La plupart des économistes ont rattaché à l'industrie agricole l'exploitation des mines et carrières et la pêche ; nous nous bornerons à faire observer, quant à cette classe de travaux, que leur organisation diffère de celle de l'agriculture, en ce qu'ils donnent lieu à de très-grandes entreprises. L'exploitation des mines peut être assimilée aux cultures, en ce qui concerne l'action de la plupart des causes de discontinuation des travaux ; mais la rémunération des différents services industriels qu'elle emploie offre des inégalités plus ou moins considérables, selon le degré de

(1) Il paraît qu'il n'en est pas de même en Angleterre, et que le nombre des cultivateurs journaliers y est supérieur à celui des fermiers (*Voir* un article publié par M. Léon Faucher, dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison de mai 1844, p. 644 et suiv.).

*monopolisation* des travaux, l'étendue, le nombre et la situation des gisements exploitables, ou des concessions faites par l'État, selon les lois qui règlent, dans chaque pays, la propriété des mines.

L'*industrie manufacturière* comprend tous les travaux qui ont pour effet de modifier la forme ou la nature primitive des matières sur lesquelles on opère.

Dans l'acception vulgaire, cette division de l'industrie serait beaucoup plus restreinte, mais il faut lui faire embrasser toutes les opérations auxquelles peut s'appliquer la définition qui précède, si l'on veut pouvoir classer tous les travaux de la production matérielle dans le petit nombre de catégories adoptées par les économistes ; ainsi, l'on doit comprendre, dans l'industrie manufacturière, non-seulement les travaux qui s'exécutent dans de grandes fabriques ou manufactures, mais encore tous ceux qui s'opèrent dans de petits ateliers ; il faut y classer aussi tous les travaux appliqués à la construction des maisons ou autres bâtiments, à celle des ponts, des routes, des canaux, à la production de toutes les machines ou outils servant au commerce et à l'agriculture. C'est pour n'avoir pas considéré toute l'étendue de cette division de l'industrie générale que plu-

sieurs publicistes, qui n'avaient en vue que les travaux manufacturiers organisés en grandes entreprises, et même plus particulièrement certaines classes d'entre eux et, par exemple, les grandes fabriques affectées à la production des fils et tissus, ont pu soutenir que les développements de l'industrie manufacturière étaient plus funestes qu'utiles aux populations.

Il est facile de concevoir que les causes de discontinuation des travaux et d'insuffisance des salaires ne doivent pas agir d'une manière égale et uniforme sur toutes les professions comprises dans l'industrie manufacturière ; pour décrire leur action avec exactitude, il faudrait l'observer en particulier dans chaque branche de travaux, mais cela nécessiterait de trop longs détails et, afin de les éviter, nous généraliserons autant que possible nos observations ; dans cet objet, nous diviserons les travaux manufacturiers en deux grandes séries. Nous comprendrons, dans la première, tous ceux qui s'exécutent par petits ateliers et par des ouvriers qui sont en même temps entrepreneurs ou qui, pour la plupart, comptent le devenir à leur tour ; nous grouperons, dans la deuxième série, tous ceux qui s'opèrent en grandes fabriques ou manufactures, par des ouvriers recevant un salaire fixé d'avance, indépen-

damment des résultats de l'entreprise, et sous la direction d'un ou de plusieurs entrepreneurs qui courent les chances de l'opération.

Nous manquons de renseignements précis sur la distribution de la population dans les différents travaux manufacturiers ; toutefois, les notions générales que l'on peut obtenir à cet égard permettent d'affirmer qu'en France, plus des deux tiers des travailleurs voués à la production manufacturière appartiennent encore à la première des deux séries que nous venons d'indiquer. Pour se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffirait d'établir une nomenclature complète des travaux manufacturiers qui s'exécutent par petites entreprises. On reconnaîtrait facilement qu'ils occupent, dans presque toutes les villes de quelque importance, et à part le petit nombre de celles vouées à des fabrications spéciales, la majeure partie de la population laborieuse ; la plupart des professions s'y rattachent : telles sont celles de maçon, tailleur de pierres, plâtrier, menuisier, charpentier, charron, bourrelier, ébéniste, forgeron, serrurier, tailleur d'habits, cordonnier, chapelier, boulanger, cuisinier, pâtissier, charcutier, etc., etc.

Dans ces professions, et dans beaucoup d'autres qu'il serait superflu d'indiquer, celui qui

court les chances de l'entreprise travaille seul ou ne se fait aider que par un petit nombre d'ouvriers ou apprentis qui, le plus souvent, deviennent eux-mêmes entrepreneurs dans le cours de leur vie. En général, les produits qui résultent de cette classe de travaux sont destinés à la consommation de la localité où ils s'exécutent, et ils ne se transportent pas au loin ; c'est là une des conditions qui s'opposent à l'extension des entreprises.

Les services industriels sont plus spécialisés dans ces diverses professions que dans l'agriculture, mais ils le sont beaucoup moins que dans les travaux des grandes manufactures; le charpentier, le menuisier, le forgeron, le maçon, etc., peuvent appliquer indifféremment leurs facultés industrielles à la production d'un grand nombre d'objets variés, et il est rare que la réduction ou la suppression des demandes frappent à la fois tous les produits qu'ils peuvent fournir.

Depuis longtemps les services exécutés par les machines dans la plupart de ces industries, en remplacement du travail humain, n'ont pas reçu de notables accroissements : la construction des maisons, la coupe et la couture des vêtements, la confection des chaussures en cuir, la préparation du pain et des autres aliments, les travaux

de charpente, de menuiserie, etc., emploient à peu près autant de travail humain, pour la même quantité et la même nature de produits, qu'ils en employaient il y a des siècles.

La plupart des produits qui résultent de la classe de travaux qui nous occupe, ne pouvant être suppléés par d'autres exigeant des facultés industrielles différentes, il n'arrive pas fréquemment que les professions qui s'y rattachent viennent à manquer d'emploi par cette cause.

Il y a rarement dans ces branches de travaux ralentissement ou suspension d'emploi par suite d'une surabondance relative dans la production antérieure, attendu qu'en général les produits ne s'y confectionnent qu'à mesure des demandes et qu'ils ne sont pas accumulés d'avance; toutefois, il peut y avoir surabondance dans la quantité des facultés industrielles qui s'y trouvent engagées et, par suite, réduction d'occupation pour chaque travailleur en particulier; mais, lorsque cette surabondance se manifeste dans une localité, à l'égard de certaines professions, ceux qui les exercent peuvent, avec beaucoup moins de difficultés que les grands entrepreneurs et les ouvriers qu'ils occupent, transporter leur établissement en d'autres lieux où l'offre de leur travail soit plus en rapport avec la demande; l'excès de l'of-

fre des services de cette classe de travailleurs ne se manifeste guère sur tous les points d'un pays à la fois que dans le cas, assez rare, où de grandes calamités ont réduit la masse des revenus.

Daus la production des petits ateliers manufacturiers les résultats des opérations ne se trouvent pas, comme ceux de l'agriculture, dans la dépendance d'un concours éventuel d'agents naturels, et ils sont presque toujours proportionnés; ils ne pourraient être insuffisants que relativement à la demande, et cette circonstance est toujours favorable à l'augmentation du taux des salaires.

Quant à l'inégalité dans la répartition des valeurs obtenues par les services industriels, elle est beaucoup moins marquée dans la classe de travaux dont il s'agit que dans la fabrication par grandes entreprises, parce que les entrepreneurs y sont très-nombreux ; nous avons vu que cette condition tend à maintenir un certain degré d'égalité dans les revenus.

La deuxième série des travaux manufacturiers comprend principalement la fabrication des fils et tissus de toute espèce, celle de certains outils, ustensiles ou machines, les premières préparations que l'on fait subir aux métaux avant de les soumettre aux travaux qui leur donnent leurs

formes définitives et, enfin, la plupart des fabrications de produits d'un usage général et qui peuvent être transportés à de grandes distances sans de trop grands frais relativement à leur valeur.

Les grandes entreprises manufacturières ont porté au plus haut degré la spécialisation des services industriels et elles tendent toutes à diviser de plus en plus leur application, parce qu'elles obtiennent ainsi de plus grandes quantités de produits avec la même valeur en services productifs ; il résulte de là que les ouvriers qu'elles occupent n'ont, en général, que des aptitudes fort restreintes.

C'est aussi dans ces entreprises que l'emploi des machines produit le plus fréquemment des réductions ou des suppressions temporaires de travaux.

Le remplacement de certains produits par d'autres pouvant satisfaire les mêmes besoins, mais nécessitant des travaux qui n'appartiennent plus aux mêmes professions, est très-fréquent dans cette subdivision de la production matérielle : les fabricants des différents genres d'étoffes, par exemple, luttent sans cesse pour obtenir la préférence du consommateur ; le genre qui prévaut sur les autres occupe plus activement toutes

les facultés industrielles qui y sont attachées, et il donne lieu à l'engagement de nouveaux services, mais en même temps l'emploi des services attachés aux autres genres se trouve réduit ou suspendu, jusqu'à ce qu'ils parviennent à leur tour à obtenir la préférence du consommateur; l'instabilité de travaux résultant de cette lutte continuelle entre les différents genres d'étoffes de laine, de soie ou de coton, est d'autant plus grande, que les mœurs de la population se prêtent davantage aux changements de modes dans les divers objets de vêtement, de parure, ou d'ameublement. C'est ici l'une des causes principales des fréquentes alternatives d'activité et de stagnation que présentent les industries de cette catégorie.

Ces changements n'affectent pas également toutes les grandes manufactures; les fabriques de tissus et particulièrement celles dont les produits servent plutôt à la parure qu'au vêtement nécessaire y sont les plus exposées.

Les réductions dans les ressources générales, quelle qu'en soit la cause, affectent plus fortement les fabrications d'objets d'un prix élevé, d'un usage peu répandu et peu urgent, que celles des produits à bon marché et dont l'usage est général, parce que les consommations les moins ur-

gentes et les plus chères sont les premières que l'on supprime lorsque les revenus diminuent.

La surabondance de la production, relativement à l'étendue des besoins qui peuvent être satisfaits, se manifeste fréquemment dans les grandes manufactures, même lorsqu'il n'y a pas eu réduction dans la demande de leurs produits. Ces établissements, obligés pour la plupart par leur organisation de fabriquer d'avance des masses de produits, ont en commun un marché très-étendu; ils sont dispersés dans diverses contrées éloignées les unes des autres et n'ont entre eux que peu ou point de relations, en sorte qu'il serait difficile à chaque entrepreneur de connaître l'importance des fabrications de tous les autres et d'apprécier les quantités de produits qu'ils pourront offrir dans une durée déterminée; d'un autre côté, l'évaluation des probabilités de consommation que pourront offrir, dans toute l'étendue du marché, les besoins et les ressources de la multitude, est nécessairement fort incertaine. Les grands établissements manufacturiers manquent donc, en général, de bases positives pour déterminer d'avance l'étendue qu'il convient de donner à leurs travaux; lorsqu'ils dépassent la limite des besoins, le défaut d'écoulement des produits vient à la vérité les avertir de leur surabon-

dance, mais alors le mal est fait; ils ont engagé dans une fausse voie une certaine quantité de facultés industrielles qu'ils ne peuvent plus occuper avantageusement et qui restent inactives, ou insuffisamment rétribuées, jusqu'à ce qu'elles se soient rendues propres à d'autres applications.

Il est cependant certains cas où les gérants de grandes entreprises peuvent connaître d'avance approximativement la quantité de travaux ou de produits qu'ils auront à fournir et prévoir ainsi l'époque où ces opérations spéciales devront être réduites ou supprimées; cela a lieu toutes les fois qu'il s'agit de grands ouvrages d'utilité générale qui, après leur création, ne devront plus donner lieu qu'à des travaux de simple entretien, tels que la construction des routes, canaux, ponts, etc. L'exécution du réseau de chemins de fer projeté en France, par exemple, va donner un développement extraordinaire à plusieurs branches de la production manufacturière organisée en grandes entreprises; la seule fabrication de rails, si l'on ne laisse pas arriver sur le marché national ceux des fabriques étrangères, va doubler pour un temps la production de nos forges; ce surcroît temporaire d'activité influera favorablement sur les intérêts des concessionnaires de mines, des propriétaires de forêts, des maîtres

de forges, etc.; les ouvriers eux-mêmes pourront obtenir pendant la durée des travaux une augmentation de salaire, mais la construction achevée, la plupart de ceux dont les services n'auront été engagés que pour cette production particulière resteront sans emploi, et il est malheureusement probable que le plus grand nombre d'entre eux s'engagera sans prévoir ce résultat; la quantité surabondante de services industriels qui se trouvera alors appliquée aux travaux des forges entraînera la réduction des salaires de tous les ouvriers de cette classe.

On voit que les causes de discontinuation des travaux agissent fortement sur la plupart des grandes entreprises manufacturières, et qu'ainsi le salaire des ouvriers qu'elles emploient est moins assuré que dans d'autres branches de production; il nous reste à examiner, pour cette série d'industries, l'action des causes qui peuvent rendre le salaire insuffisant même lorsque les travailleurs sont constamment occupés.

Dans les grandes manufactures comme dans les petits ateliers, la production, une fois les matières premières obtenues, est généralement proportionnée aux services employés, et les salaires y sont affectés d'une manière favorable, si les quantités produites restent inférieures à l'importance

des besoins et de la demande; mais la répartition de la valeur créée s'y opère avec bien plus d'inégalité que dans les travaux organisés par petites entreprises. Parmi les travailleurs qu'elles occupent, la fraction qui participe aux chances des opérations est relativement très-faible ; elle n'est probablement pas, en moyenne, du trentième du nombre total. Tous les autres n'ont qu'un salaire fixé d'avance, qui rarement est suffisant pour compenser les chômages auxquels ils sont exposés et pour leur permettre de faire des accumulations.

L'étendue des entreprises, dans la plupart des travaux dont il s'agit, n'est limitée que par la difficulté de concentrer de grandes masses de capitaux. En France, et surtout en Angleterre, quelques établissements manufacturiers sont arrivés à des proportions vraiment colossales; il en est qui, employant déjà d'immenses capitaux et plusieurs milliers d'ouvriers, tendent encore à s'accroître et paraissent destinés à accaparer entièrement certains genres de production. Parvenues à ce degré de puissance, les grandes entreprises manufacturières rendent impossible la concurrence des petits établissements; indépendamment de ce qu'elles peuvent fabriquer à meilleur marché, elles se résignent quelquefois à établir tem-

porairement le prix de leurs produits au-dessous des frais de production, afin d'amener la chute des entreprises rivales qui ne pourraient supporter les mêmes sacrifices, de rester maîtresses du marché et d'obtenir ainsi tous les avantages du monopole. Déjà, l'on peut observer en France quelques exemples de cette tendance: les manufactures de glaces de Saint-Gobain et de Saint-Quirin sont parvenues à s'attribuer le monopole de cette fabrication, en achetant ou en ruinant toutes les entreprises rivales; plusieurs grands établissements de forges ont accaparé de la même manière diverses parties du marché national; on peut encore remarquer la même tendance dans la fabrication de différents genres de fils ou tissus.

Il est reconnu que la production manufacturière organisée en grandes entreprises est généralement plus économique que celle des petits ateliers, parce qu'elle permet de profiter de tous les avantages que peuvent offrir les machines et la division du travail; mais il est bien à remarquer que ces avantages ne sont partagés par la généralité des consommateurs que lorsque les établissements restent assez nombreux pour se faire une concurrence suffisante; dans le cas contraire, les entrepreneurs profitent seuls de toute l'économie

que peut procurer la fabrication en grand; il arrive même que, lorsqu'ils ont atteint un degré de puissance suffisant pour rendre toute rivalité, sinon impossible, du moins très-difficile, ils tiennent leurs produits à des prix plus élevés que ceux que pourraient établir de petites entreprises; des hommes compétents estiment qu'une concurrence régulière ferait obtenir des produits, semblables à ceux des manufactures de glaces de Saint Gobain et de Saint-Quirin, à 30 ou 40 pour 100 au-dessous des prix de ces fabriques; nous avons pu observer plusieurs essais de petites entreprises, fondées dans l'objet de faire concurrence à l'un de nos grands établissements de forges, celui de Terre-Noire; dès l'origine, ces usines pouvaient, en se réservant un bénéfice, livrer leurs produits à des prix inférieurs à ceux établis par leur puissante rivale, mais aucune d'elles n'a pu soutenir la lutte pendant longtemps; celles qui paraissaient avoir à leur disposition des capitaux assez considérables pour se maintenir ont été achetées, les autres sont tombées à la suite de réductions temporaires opérées sur les prix par l'usine principale; tous les jours on voit de grandes entreprises parvenir, par des moyens semblables, à interdire toute concurrence sur des marchés plus ou moins étendus.

Mais les prix de monopole qui peuvent résulter de la concentration, dans un petit nombre de grands établissements, de certaines branches de la production manufacturière, ne constituent pas ses principaux inconvénients; son résultat le plus funeste est d'empêcher, par des obstacles à peu près insurmontables, que de nombreuses familles d'ouvriers puissent jamais arriver à l'indépendance que procure la position d'entrepreneur ; elle tend ainsi à diviser une partie importante de la population en deux classes, dont l'une, composée d'un petit nombre d'entrepreneurs ou de capitalistes associés et de leurs familles, se réserve exclusivement toutes les chances d'accroissement de fortune que peuvent offrir les travaux, tandis que l'autre, formée d'une multitude de familles d'ouvriers, est condamnée, quels que soient le mérite et l'activité des individus, à ne jamais sortir de la condition des salariés, attendu qu'elle ne saurait en trouver les moyens dans des salaires presque toujours insuffisants pour permettre des accumulations importantes.

Ainsi, la réduction du nombre des entreprises manufacturières, par l'accroissement de l'importance donnée à quelques-unes d'entre elles, a pour résultat une plus grande inégalité dans le partage des valeurs produites; elle tend à former un

petit nombre de fortunes considérables et à priver de toute chance d'élévation les familles d'ouvriers engagées dans ces travaux.

On comprend, dans l'*industrie commerciale*, tous les travaux qui, sans rien changer à la forme ou à la nature des produits, concourent à les placer à la portée de ceux qui en ont besoin. Cette dernière division de l'industrie peut être subdivisée en trois branches principales, savoir :

1° Les travaux dont l'objet est de transporter les produits, d'un lieu où ils ont moins de valeur dans un autre où ils en ont davantage; cette branche comprend les opérations des négociants et de leurs agents, la marine marchande, les services des commissionnaires de roulage, des voituriers par terre et par eau, des entreprises pour le transport des voyageurs, etc. ; l'ensemble de ces opérations constitue le *commerce de transport.*

2° Ceux qui ont pour objet de tenir constamment, à la portée des marchands et des consommateurs, des entrepôts et des magasins où les uns et les autres peuvent, à mesure des besoins, venir acheter ce qui leur est nécessaire ; ces travaux constituent le commerce de *vente en gros et en détail.*

3° Enfin, ceux dont l'objet est, pour ainsi dire,

de transporter les produits d'un temps où ils ont moins de valeur dans un autre où ils en ont davantage; c'est ce qui constitue le *commercè de spéculation.*

En outre, toutes les professions qui ont pour objet de faciliter les échanges, telles que celles de banquier, courtier, commissionnaire en marchandises, etc., se rattachent à l'industrie commerciale.

Dans la classe de travaux qui comprend, avec ces dernières professions, les entreprises de vente et le commerce de spéculation, les entrepreneurs sont en grande majorité ; la plupart d'entre eux travaillent seuls ou seulement avec les membres de leurs familles, et, dans les établissements assez importants pour exiger le concours d'un ou de plusieurs commis, la rétribution de ces derniers est ordinairement beaucoup plus élevée que le salaire moyen des ouvriers. Cette catégorie de travaux est soumise à des alternatives d'activité et de stagnation qui sont presque toujours la suite des résultats, bons ou mauvais, obtenus dans les autres branches de production ; mais le défaut d'activité ou de réussite des opérations y pèse presque uniquement sur les entrepreneurs, qui forment le grand nombre, ou sur les capitalistes qui leur ont confié des fonds ; il n'atteint les travailleurs

salariés attachés aux établissements considérables, que lorsqu'une stagnation trop prolongée ou des pertes successives amènent leur ruine ou leur abandon, et la nature des facultés industrielles des salariés de cette classe leur permet, le plus souvent, de trouver d'autres emplois avant de tomber dans l'indigence ; aussi, la partie de la population vouée à ces diverses industries fournit relativement peu d'indigents ; nous nous bornerons, en conséquence, à examiner l'influence des causes de discontinuation du travail et d'insuffisance des salaires sur le commerce de transport seulement.

Parmi les travaux de cette dernière série, la spécialisation des services industriels n'est bien marquée que dans les transports maritimes et dans ceux qui s'opèrent par les grandes voies navigables, la plupart des travailleurs qui effectuent les transports par terre exerçant en même temps d'autres professions. L'apport des différents produits de l'agriculture, des lieux de production sur les marchés des villes, constitue la plus grande masse de ces transports, et il est opéré, presque exclusivement, par des cultivateurs ; une partie considérable des transports sur les grandes routes s'exécute aussi par des cultivateurs qui utilisent ainsi leurs bêtes de somme aux époques où les

travaux des champs n'en réclament pas l'emploi ; toutefois, les voituriers qui font leur unique profession de transporter les marchandises ou les voyageurs sont encore très-nombreux.

Le remplacement du travail humain, par l'action des machines, a une très-grande influence sur cette classe de travaux. Si l'on considère comme des machines, les grandes routes, les canaux, les chemins de fer, et si l'on y ajoute les bateaux à vapeur, les locomotives, etc., on reconnaîtra que cette cause de discontinuation ou d'interversion du travail agit plus fortement sur les professions exclusivement vouées aux transports que sur toutes les autres industries.

Les changements d'habitudes, de modes. etc., qui entraînent la réduction ou la suppression de certaines consommations en les remplaçant par d'autres, ont peu d'influence sur l'industrie des transports, parce qu'elle peut être alimentée par les produits substitués à ceux délaissés et que, d'ailleurs, ces changements n'affectent guère que des objets dont le poids est peu considérable relativement à leur valeur ; mais, lorsqu'il y a réduction dans la consommation générale par suite d'un déficit dans la masse des revenus, les travaux du commerce de transport s'en ressentent d'autant plus fortement, que les premières consom-

mations réduites ou supprimées dans ce cas sont principalement, et à part quelques exceptions, celles des produits qui viennent de loin.

Il peut y avoir réduction temporaire dans les opérations de transport par suite d'une surabondance antérieure dans les mêmes travaux; elles perdent de leur activité chaque fois que les négociants ont encombré de produits les entrepôts et les magasins, et elles ne la reprennent que lorsque l'écoulement des marchandises nécessite de nouveaux approvisionnements.

Les changements de procédés industriels, qui ont pour effet de reporter, d'une classe de travailleurs à une autre, la mission de pourvoir à certaines classes de besoins, peuvent exercer une assez grande influence sur l'industrie des transports; ainsi, par exemple, on a signalé dans ces derniers temps que l'admission dans les consommations de l'Europe d'une quantité considérable de sucre de betterave, en remplacement de celui de canne, avait réduit la masse des transports maritimes.

Cette industrie est enfin soumise, comme l'agriculture, à des interruptions de travaux occasionnées par les accidents atmosphériques; les longues sécheresses, les fortes gelées suspendent les transports sur les rivières ou les canaux; d'au-

tres accidents, comme les inondations, l'abondance des neiges, etc., peuvent interrompre les transports par terre; mais ces stagnations temporaires sont presque toujours compensées par un surcroît d'activité qui se manifeste dès que les obstacles sont levés.

Il n'y a pas dans ces opérations un rapport toujours égal entre la quantité produite (ou les transports effectués) et celle des services employés; les transports maritimes surtout ont besoin du concours d'agents naturels qui n'agissent pas constamment au gré des entrepreneurs et qui influent considérablement sur les résultats; il est à remarquer que, dans la navigation, la substitution des moteurs à vapeur, qui sont dirigés par l'homme, à la force des vents sur la direction desquels notre volonté est sans pouvoir, tend à rendre la production commerciale plus régulière et moins incertaine, à la proportionner plus exactement à la quantité des services employés. Le concours plus ou moins favorable des agents naturels dans le commerce de transport influe principalement sur les intérêts des entrepreneurs; ceux des travailleurs salariés en sont moins affectés.

Les entreprises que comprend cette série de travaux sont en grand nombre, mais elles présentent, dans leur importance relative, depuis

les modestes exploitations du porte-balle et du muletier, jusqu'aux grandes entreprises de messageries, de canaux, de chemins de fer, etc., d'énormes différences. La tendance à la suppression des petites exploitations est encore plus marquée dans le commerce de transport que dans les manufactures; si l'on considère que tous les voituriers possédant un équipage sont entrepreneurs, on pourra se faire une idée de la multitude de petites entreprises qui peuvent être supprimées à la suite de l'établissement d'une ligne importante de canaux ou de chemins de fer ; certaines branches de cette industrie peuvent être accaparées par un très-petit nombre d'établissements. Le transport des voyageurs sur les routes principales de la France est opéré depuis plusieurs années par deux compagnies qui ont fait échouer toutes les entreprises rivales (1); elles ont empêché sur les lignes qu'elles parcourent toute autre concurrence que celle que peuvent leur faire les maîtres de poste et un petit nombre d'autres services établis pour de courtes distances; toutes les autres entreprises pour le transport des voyageurs n'exploitent que des routes secondaires (2).

(1) La compagnie Laffitte et Caillard et celle des Messageries générales.

(2) La concentration des entreprises commence à se manifester

Il résulte de ces diverses conditions que, dans la classe de travaux qui nous occupe, la répartition de la valeur produite s'opère d'une manière fort inégale; toutefois, dans sa situation actuelle, les entrepreneurs s'y trouvent encore en grand nombre; beaucoup d'agents salariés y sont à l'état de domesticité, et parmi les autres, la plupart ont leur rétribution assurée pour l'année ou pour plusieurs mois; si l'on excepte la classe assez nombreuse des porte-faix, le commerce de transport emploie peu de travailleurs salariés à la journée ou à la tâche : ce sont là autant de garanties contre l'insuffisance des salaires et contre l'indigence qui peut en être la suite.

En résumé, nous avons cherché à établir, dans ce chapitre et dans le précédent, que les causes d'indigence qui existent dans l'organisation et la marche de l'industrie, sous un régime de liberté, se rapportent toutes à deux ordres de faits ayant pour conséquence, soit la discontinuation du travail, soit l'insuffisance des salaires. Parmi les causes principales des interruptions ou cessations de

dans une autre branche de l'industrie commerciale : la fondation récente, à Paris, d'un petit nombre de magasins considérables, pour la vente au détail, a déjà occasionné la suppression d'une multitude de petites entreprises du même genre.

travaux, nous avons signalé la spécialisation des services industriels, la substitution de l'action des machines au travail humain, les changements de procédés industriels, qui substituent une classe de travailleurs à une autre, en pourvoyant par des moyens nouveaux à un même besoin, la suppression ou la réduction de certaines consommations par suite de changement dans les habitudes, les modes, etc., ou d'un déficit dans la masse des revenus, enfin, la surabondance de la production dans certaines branches de travaux. Nous avons indiqué comme causes principales de l'insuffisance des salaires, lorsqu'elle se manifeste malgré l'activité des travaux, d'une part, l'insuccès des opérations productives occasionné par le défaut de concours des agents naturels dans les industries où ce concours est éventuel, et la surabondance de la population générale; d'autre part, les grandes inégalités qu'amènent dans la repartition des valeurs produites, soit l'engagement d'un trop grand nombre d'ouvriers dans certaines branches de travaux, soit la concentration des propriétés et des entreprises.

En dernier lieu, nous avons essayé de donner une idée de l'action de ces causes sur chacune des trois grandes divisions de la production matérielle : quoique cette partie de nos recherches

eût exigé de plus longs développements, le rapide exposé qui précède suffira peut-être pour faire apprécier l'utilité de semblables études. Il serait assurément à désirer que la connaissance des conditions les plus générales auxquelles se trouvent soumises sous ce rapport les différentes industries, se répandît suffisamment pour que la plupart des travailleurs connussent, avant d'embrasser une profession, les chances probables qu'ils auront à courir. Il y aurait ainsi moins d'attentes trompées et peut-être, dans les moments de prospérité, plus de prévoyance, plus de disposition à faire des réserves pour l'avenir.

Nous avons vu que l'industrie agricole est bien moins exposée que les autres aux réductions ou cessations imprévues de travaux ; que, l'importance des entreprises s'y trouvant étroitement limitée, le nombre des entrepreneurs y est très-considérable relativement à celui des cultivateurs salariés ; cette dernière circonstance est surtout favorable à l'élévation des familles par un mouvement ascendant modéré, car il est, en général, indispensable qu'elles sortent de la position des salariés pour avoir les moyens de faire des accumulations de quelque importance. Dès qu'un cultivateur laborieux et intelligent est parvenu à affermer et à exploiter pour son compte le

moindre domaine, il a à sa disposition plusieurs moyens licites d'améliorer sa situation ; il peut, par des travaux actifs et des opérations bien entendues, par la vente opportune de ses denrées et de ses bestiaux, rendre les cultures plus productives et réaliser des bénéfices supérieurs au taux ordinaire des salaires ; tant qu'il reste à l'état de salarié, il a peine à tirer de son labeur et de la capacité dont il peut être doué des ressources plus que suffisantes pour sa subsistance de tous les jours.

Le salaire du cultivateur journalier est plus assuré que celui des autres ouvriers, mais il est généralement plus faible, parce que sa profession est l'une des plus accessibles à la concurrence ; aussi a-t-on remarqué que beaucoup d'ouvriers agricoles abandonnent leurs travaux pour ceux des manufactures, malgré les mauvaises chances auxquelles ils sont exposés dans cette dernière position, tandis qu'on ne voit presque jamais les ouvriers manufacturiers revenir à l'agriculture. Et cependant, nonobstant cette infériorité du salaire, la classe des cultivateurs journaliers paraît plus heureuse et moins tourmentée que celle des ouvriers attachés à l'industrie manufacturière ; cela tient à ce que les premiers sont plus isolés, à ce qu'ils ne sont pas exposés à des chômages im-

prévus, à ce que chacun d'eux peut plus facilement arriver à la position d'entrepreneur et à ce que leurs besoins, moins excités, sont moins développés et moins coûteux ; le séjour des villes, siége ordinaire de la production manufacturière, augmente les dépenses des ouvriers, non-seulement parce que la plupart des objets de consommation y sont plus chers, mais encore parce qu'il surexcite le développement de leurs besoins.

Nous avons reconnu que les causes de discontinuation des travaux, en agissant fortement sur les grandes entreprises manufacturières, rendent très-précaire le sort des ouvriers qu'elles occupent, et que la concentration de certaines branches de production dans un petit nombre d'établissements s'oppose à ce qu'ils parviennent à la position d'entrepreneur. Ce sont là de très-graves inconvénients, mais ils ne sont pas sans compensations. La fabrication en grand, à laquelle se joint toujours l'emploi des machines expéditives, peut abaisser considérablement les frais de production ; et lorsque la concentration des entreprises ne va pas jusqu'à permettre d'établir des prix de monopole, elle met les produits à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs et tend ainsi à réduire les privations ; d'un autre côté, elle offre de puissants moyens d'accumula-

tion de richesse qui, aux époques de progrès et de développement nouveaux, *et avant que les entreprises aient acquis de trop grandes proportions,* sont ouverts, même aux simples ouvriers; en France, les travaux de cette classe ont notablement contribué à l'élévation des familles qui, depuis quarante ans, sont arrivées à l'aisance et même à la possession de richesses considérables, en partant de la condition des travailleurs salariés.

Ces observations peuvent donner une idée de la difficulté de juger du plus ou moins de faveur que méritent, sous le point de vue de l'intérêt général, les diverses branches de l'industrie. Les avantages et les inconvénients, propres à chaque classe particulière de travaux, sont si nombreux, que l'observation la plus attentive réussit difficilement à les saisir dans tous leurs détails et à apprécier avec justesse leur importance relative. Toutefois, nous croyons pouvoir conclure que les branches de l'industrie les plus favorables à l'amélioration régulière du sort du plus grand nombre des familles, sont celles où les entreprises sont le plus multipliées et où il est le moins possible d'en diminuer le nombre en augmentant l'importance de quelques-unes. La concentration de certaines productions dans un trop petit nombre de grands établissements entraîne des

maux bien supérieurs aux avantages qu'elle peut offrir, même lorsque ces avantages profitent aux consommateurs. En réservant toutes les chances d'accroissement de fortune, tous les profits que peuvent donner les opérations à un petit nombre de familles, elle tend à accroître rapidement l'inégalité des conditions, elle interdit à une multitude de familles d'ouvriers la possibilité de s'élever, elle les maintient dans un état d'infériorité et de dépendance qu'elle tend à perpétuer, et cette situation inspire aux classes laborieuses un mécontentement d'autant plus vif, que leurs besoins sont plus développés et qu'elles sont plus éclairées. C'est là, peut-être, le plus grave des inconvénients attachés à la liberté industrielle et le seul qui puisse donner quelque valeur aux plaintes dont elle est l'objet. Nous aurons à indiquer plus loin un moyen de mettre obstacle à cet accaparement des profits par un petit nombre d'entreprises, dans les branches de production où il est possible.

## CHAPITRE VI.

Des causes d'indigence existant dans les mœurs ou les habitudes privées des individus ou des familles.

Les causes d'indigence que nous avons examinées aux chapitres précédents, agissent simulta-

nément sur l'ensemble de la population, ou du moins sur des masses d'individus, sans que la volonté isolée de ceux qui subissent leur action puisse y faire obstacle. Il n'en est pas de même des causes d'indigence qui tiennent aux habitudes privées, car toute leur puissance est dans la volonté des individus soumis à leur influence; la morale, en cherchant à modifier cette volonté, pour la détourner des mauvaises habitudes, peut avoir pour auxiliaire l'intérêt même de ceux qui s'y livrent, attendu que les conséquences fâcheuses des vices retombent principalement sur ceux qui les ont contractés et sur leurs familles.

Les effets des habitudes vicieuses qui contribuent le plus à l'extension de l'indigence sont assez généralement connus, et nous nous bornerons à les rappeler succinctement.

Un travail soutenu occasionne, dans toutes les professions, des fatigues de corps et d'esprit, et peu d'individus seraient disposés à s'y livrer gratuitement, s'il ne devait résulter pour eux aucun mal de l'inaction; mais, dans l'état actuel des sociétés, et avec nos populations nombreuses et serrées, la masse des travailleurs comprend qu'elle ne pourrait se soustraire à ces fatigues qu'à la condition de s'exposer aux souffrances les plus cruelles et de périr en peu de temps;

et il est indispensable que l'appréhension de ces maux et l'espoir des biens que le travail peut procurer agissent sur elle avec assez de force pour la déterminer à vaincre les dispositions naturelles qui portent à s'affranchir du travail ; tout ce qui tend à diminuer l'énergie de ces stimulants, soit en affaiblissant les peines naturellement attachées à l'inactivité volontaire, soit en réduisant l'importance ou le degré de certitude des récompenses que chacun peut légitimement attendre de ses travaux, est funeste à l'humanité ; c'est là une vérité sur laquelle on ne saurait trop insister.

L'habitude du travail atténue considérablement la peine qui l'accompagne, et les efforts qu'il faut faire pour la contracter sont d'ailleurs largement compensés par les satisfactions qu'elle procure. L'homme laborieux acquiert presque toujours un degré d'habileté supérieur dans les travaux de sa profession ; cette qualité le fait rechercher et lui procure à la fois une occupation plus constante et des rétributions plus élevées ; elle lui permet ainsi d'espérer pour lui-même et pour ses enfants une amélioration de position, et cet espoir seul est un grand bien ; d'autres satisfactions contribuent encore à le payer de ses peines ; il obtient en général plus de confiance et de considération que ceux des travailleurs de sa

profession qui sont moins laborieux ; cette estime rejaillit sur sa famille qui, lui devant en outre le bien-être et la sécurité dont elle jouit, s'acquitte ordinairement envers lui par des soins constants et des affections durables.

Celui, au contraire, qui sans avoir de la fortune s'abandonne fréquemment aux suggestions de la paresse, trouve le travail de plus en plus pénible et finit par devenir incapable de s'y livrer d'une manière soutenue ; son habileté industrielle diminuant, il n'obtient plus de l'emploi qu'avec difficulté ; ses loisirs prolongés, loin de lui procurer des jouissances, le placent continuellement sous le poids de l'inquiétude que lui inspire son sort futur, et le désir d'échapper à ce tourment le dispose à s'abandonner à d'autres habitudes également funestes, qui accélèrent sa ruine et sa dégradation ; sa famille, qu'il laisse en proie au besoin, n'éprouve souvent pour lui que des sentiments répulsifs ; ses enfants ne peuvent se livrer qu'aux travaux les plus grossiers, à ceux qui n'exigent aucune dépense d'apprentissage et qui, par conséquent, sont le moins rétribués ; ils accroissent ainsi la classe misérable, et trop souvent la classe dégradée de la population ; enfin, sa vieillesse est en proie à tous les maux qui résultent de l'indigence, de l'abandon et du mépris,

et il finit par tomber à la charge des établissements de bienfaisance.

L'intempérance, le désordre, l'imprévoyance, le défaut d'économie, produisent des résultats analogues à ceux de la paresse ; toutes ces habitudes s'allient étroitement ensemble et les unes engendrent fréquemment les autres. Celle de l'ivrognerie, par exemple, finit par éteindre toutes les facultés utiles de celui qui s'y abandonne, et par le rendre incapable de travail ; elle fait naître en même temps les habitudes de désordre et d'imprévoyance, et elle donne plus d'énergie à tous les penchants funestes. Le défaut d'économie conduit à l'intempérance et souvent à la paresse, parce qu'il détruit le principal stimulant du travailleur, l'espoir d'améliorer sa position. La paresse, à son tour, engendre toutes les autres habitudes vicieuses. Les habitudes opposées sont également liées entre elles : l'économie produit l'ordre et la tempérance, elle maintient dans toute leur force les stimulants du travail, et à son tour l'habitude d'un travail actif et soutenu fait presque toujours naître celle de l'économie.

Il résulte, de la liaison intime qui existe entre ces diverses habitudes, qu'il suffit, le plus souvent, de se livrer à l'une d'elles, pour se trouver définitivement engagé dans la voie des vices et de la

misère ou dans la route opposée; et, si l'on apprécie toute la force des penchants qui poussent à contracter les habitudes vicieuses et la facilité que l'on peut trouver, dès le début, pour s'y abandonner, il sera difficile de ne pas reconnaître que les peines sévères, qui en sont la conséquence naturelle, sont absolument indispensables pour en prévenir la propagation.

La nature des objets auxquels s'appliquent, dans leurs développements, les besoins des populations, c'est-à-dire, la préférence qu'elles accordent dans leurs consommations à tel ou tel genre de produits, exerce sur l'indigence une influence considérable. En traitant du développement des besoins, nous avons indiqué les conditions qui nous paraissent nécessaires pour que leur extension ne nuise pas à la société en général (1); ces mêmes conditions peuvent aussi servir de règles pour déterminer la meilleure direction à donner aux besoins dans l'intérêt individuel.

La première de ces règles prescrit d'éviter de contracter l'habitude de consommations auxquelles on ne serait pas en mesure de pourvoir constamment; c'est en cela principalement que consiste l'économie privée. Le bien-être des fa-

(1) Pages 24 et 25.

milles ne tient pas autant à la satisfaction de besoins multipliés ou coûteux qu'à la sécurité que peuvent inspirer des épargnes accumulées ; car l'habitude a bientôt émoussé l'attrait que l'on peut trouver dans des ameublements, des vêtements ou des aliments recherchés et chers, tandis que le calme d'esprit et l'espérance, que procurent à une famille laborieuse les accumulations qu'elle peut faire, sont des jouissances de tous les instants et qu'elle ressent tous les jours plus vivement, à mesure qu'elle voit grandir les économies qui doivent enfin la mettre à l'abri des privations relatives aux besoins impérieux ; ainsi, l'économie a pour résultat d'accroître les ressources pour l'avenir ; elle diminue chez les classes peu fortunées l'inquiétude qui s'attache à leur position ; elle leur donne un peu de cette sécurité, qui est la principale jouissance du riche ; enfin, elle tend, en faisant une habitude de la réserve et de la modération, à affaiblir tous les penchants vicieux. Rien n'est si funeste aux populations que ces erreurs de la vanité qui engagent un grand nombre d'individus et de familles à affecter les apparences de l'aisance ou de la richesse qu'elles n'ont pas, à se distinguer par des habitudes dispendieuses, avant d'avoir acquis les moyens de les maintenir ; on ne comprend pas

assez combien de maux naissent de cette cause. Depuis que la distinction réside principalement dans l'importance des fortunes, la vanité a répandu l'habitude des consommations coûteuses, jusque parmi les classes les moins fortunées; le nombre des familles qui, en France, dissipent leurs ressources, se créent des embarras et contractent des dettes pour subvenir à des besoins factices, est très-considérable, et il le devient tous les jours davantage; ce sont les suggestions d'une vanité aveugle, la manie de la distinction, le désir de paraître et de briller, qui entraînent un grand nombre d'entrepreneurs d'industrie à l'exagération de dépenses personnelles, où vont se perdre, trop souvent, non-seulement les valeurs qui leur appartiennent, mais encore celles qui leur ont été confiées; c'est ainsi que les faillites se multiplient, que de nombreux établissements sont ruinés, et que de graves perturbations sont apportées dans le sort de toutes les familles dont les facultés industrielles ou les capitaux s'y trouvaient engagés; c'est à ce désir de la distinction, développé par un système d'instruction publique peu en rapport avec les besoins, qu'il faut attribuer l'encombrement que l'on remarque parmi nous dans les professions dites libérales, et surtout dans la classe des aspirants aux emplois

publics, ainsi que la disproportion qui existe généralement entre les ressources de cette partie de la population et l'importance de ses besoins ; c'est encore aux habitudes de consommations coûteuses, contractées avant l'acquisition de moyens suffisants pour y subvenir, que l'on attribue en grande partie les dérèglements de mœurs ; c'est enfin à ce misérable, à ce sot besoin de paraître, que l'on sacrifie les plus grands biens, le repos, l'indépendance, que pourrait procurer l'économie ; et lorsque les habitudes dispendieuses sont une fois contractées, la crainte de l'échec qui résulterait pour la vanité, d'un retour à une manière de vivre plus modeste, met en activité la cupidité, l'intrigue, le servilisme, tous les mobiles malfaisants ou avilissants.

Une autre règle du développement rationnel des besoins, consiste à réserver les ressources dont on dispose pour les consommations qui importent le plus au bien-être, en évitant d'appliquer une trop forte part du revenu aux besoins moins urgents. Dans quelques villes de l'Angleterre et du nord de la France, certaines classes d'ouvriers se résignent à loger avec leurs familles dans des sortes de bouges infects et malsains, plutôt que de supprimer ou de restreindre leurs consommations de taverne, de café ou de

cabaret. Ces malheureuses habitudes contribuent puissamment à la misère des classes laborieuses, et il est à remarquer qu'elles tendent à se fortifier l'une par l'autre; en effet, la privation d'un logement propre, salubre et pourvu du mobilier le plus utile, indépendamment de l'influence dangereuse qu'elle exerce sur la santé et sur les mœurs, a encore pour effet d'ôter tout agrément à la vie de ménage; c'est parce que les principaux membres de la famille n'ont pas songé à rendre leur habitation supportable, qu'ils sont portés à fréquenter les cabarets, et les habitudes qu'ils contractent dans ces repaires du vice, les privent ensuite du désir et des moyens d'améliorer leur logement.

L'usage du tabac, très-répandu parmi les ouvriers, est encore, pour la plupart d'entre eux, une consommation fort mal entendue; un grand nombre, même parmi ceux dont le salaire est peu élevé, sacrifient à ce besoin factice une part de leurs ressources considérable, et qui suffirait le plus souvent pour fournir le ménage de tout le combustible nécessaire, ou pour lui procurer en deux ou trois ans le mobilier le plus urgent, ou pour lui assurer un logement commode et sain; ils obligent ainsi leur famille à restreindre les consommations qui importent le plus au bien

être, pour satisfaire une fantaisie plutôt nuisible qu'utile à leur santé, et dont ils ne contractent l'habitude qu'en se faisant, dès l'origine, une sorte de violence.

Depuis quinze à vingt ans, un changement considérable s'est manifesté dans les habitudes des ouvriers de nos villes manufacturières; ils dépensent aujourd'hui beaucoup plus que par le passé pour le vêtement et la parure. On doit s'applaudir, sans doute, de ce que les ouvriers de certaines classes, tels que les anciens *canuts* de Lyon, par exemple, ne se montrent plus comme autrefois couverts de sales haillons; mais peut-être eût-il mieux valu, dans leur intérêt, que le développement de leurs besoins ne se portât pas aussi exclusivement sur cet objet; des vêtements propres, mais simples, et composés de ces étoffes grossières et durables dont se revêtent encore les travailleurs de nos campagnes, auraient assuré leur bien-être, sous ce rapport, aussi bien et mieux que ne peuvent le faire les habits d'un prix élevé et de peu de durée dont ils font trop généralement usage. Le luxe relatif de l'habillement de ces ouvriers, les empêche d'améliorer leur situation sous d'autres rapports; il contraste presque toujours avec l'état misérable de leur logement et de leur ameu-

blement ; il leur ôte d'ailleurs la possibilité de faire des réserves.

Une troisième règle enfin, du développement bien entendu des besoins, recommande d'éviter ceux qui tendraient à troubler la sécurité et ceux dont la satisfaction fréquente pourrait nuire à la santé, au perfectionnement physique, intellectuel et moral. Lorsque le besoin de consommations dispendieuses est généralement répandu parmi les classes qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour y pourvoir constamment, la sécurité de tous est exposée, car alors chacun cherche à se satisfaire par tous les moyens qui lui paraissent praticables ; et, comme les moyens légitimes sont bornés, comme la nature des choses s'oppose invinciblement à ce que les jouissances qui exigent de la fortune deviennent le partage de la masse de la population, beaucoup d'individus sont excités à se les procurer par des voies illicites ; l'impossibilité de pourvoir régulièrement à des besoins exagérés entretient, d'ailleurs, chez les classes dépourvues de richesses, un mécontentement continuel qui les dispose à se laisser entraîner, à l'occasion, à toutes les suggestions des agents de troubles et de désordres.

Parmi les habitudes qui peuvent altérer la santé,

l'intelligence ou la moralité, nous nous bornerons à signaler l'usage immodéré des boissons spiritueuses. Quoique cette funeste habitude paraisse devenir, en France, moins générale qu'elle ne l'était il y a vingt ans, elle est encore très-répandue parmi nos classes laborieuses, et, indépendamment des désordres de toute espèce qu'elle produit, il en résulte des cas nombreux de caducité précoce, d'infirmités incurables et d'aliénation mentale.

L'opinion publique peut exercer une grande influence sur les diverses habitudes privées; on peut se faire une idée de sa puissance en considérant, par exemple, le frein qu'elle impose aux dérèglements de mœurs chez les femmes qui ne sont pas encore notoirement dégradées; elle agit dans ce cas plus fortement que ne pourraient le faire des lois pénales, même sévères; mais elle ne paraît pas encore suffisamment éclairée sous d'autres rapports; on n'apprécie pas assez, par exemple, tout ce que mérite d'estime et de considération une famille laborieuse et économe qui conserve des goûts simples et peu dispendieux, aussi longtemps que son sort futur n'est pas définitivement assuré, et qui ne se permet de rendre ses besoins plus coûteux, que lorsqu'elle a ac-

quis les moyens d'y pourvoir constamment sans s'exposer à déchoir ; on ne comprend pas assez, non plus, quel degré de blâme et de mépris il serait utile d'infliger à ceux qui suivent une conduite opposée. Tant que les populations ne savent pas honorer suffisamment les actions qui leur sont utiles, et flétrir avec énergie celles qui leur nuisent, les habitudes vicieuses se propagent, celles qui leur sont opposées manquent d'encouragement, et les résultats pèsent sur tous.

Les mauvaises habitudes que nous avons examinées dans ce chapitre, contribuent à l'extension de l'indigence, soit en réduisant l'importance de la production matérielle, soit en surexcitant les consommations improductives.

Si l'on comptait toutes les forces perdues par l'inaction volontaire, toutes les facultés industrielles détruites par la paresse et l'intempérance, et toutes les valeurs dissipées par des consommations exagérées ou mal entendues, on s'expliquerait plus facilement pourquoi les populations industrieuses, malgré le développement prodigieux de leur puissance productive, renferment encore tant de misères.

## CHAPITRE VII.

**Des causes d'indigence qui existent dans les institutions et dans les mœurs, ou habitudes collectives des populations.**

Nous avons vu que, sous un régime de liberté industrielle, les valeurs annuellement produites se distribuent entre ceux qui fournissent les services productifs, d'après des conditions librement débattues et plus ou moins avantageuses pour les diverses classes de contractants, selon le rapport existant entre les quantités offertes et demandées de chaque espèce de services. Mais ce régime n'existe encore nulle part à l'état complet, et il résulte, des diverses institutions politiques ou administratives de chaque nation, de nombreuses perturbations dans la distribution naturelle des valeurs. Toutes les populations régulièrement organisées sont, d'ailleurs, soumises à certains prélèvements sur les revenus, plus ou moins considérables, plus ou moins équitablement établis et répartis, selon la nature de leurs institutions gouvernementales.

Dans une organisation politique, fondée sur l'équité et la raison, la somme de ces prélèvements

représenterait, aussi exactement que possible, la valeur réelle des services rendus par les agents qu'ils sont destinés à entretenir, et la part contributive de chacun serait proportionnelle à l'intérêt qu'il peut avoir au maintien des services publics, c'est-à-dire, à l'importance de ses revenus.

Les prélèvements dont il s'agit sont d'autant plus nécessaires, que les besoins et l'industrie des populations sont plus développés, parce que leurs intérêts sont alors plus importants et qu'elles ne peuvent les protéger efficacement qu'en établissant, à frais communs, des corporations ou des forces chargées de ce soin. Elles ont à pourvoir ainsi à différents besoins collectifs, dont le plus urgent est celui de la sécurité : il est évident que, si les personnes et les propriétés n'étaient protégées que par la force isolée des individus, il serait trop souvent impossible d'empêcher les violences et les spoliations; la crainte de la dépossession qui, dans ce cas, agirait sans cesse, ferait bientôt abandonner la production, puis disparaître les propriétés et, par suite, les sociétés elles-mêmes; on ne peut les maintenir qu'en les plaçant sous la protection de forces organisées de manière à agir dans l'intérêt de tous, à garantir à chacun toute possession légitime d'état et de

propriété, et à empêcher toute agression. Tel est l'objet rationnel de l'entretien d'une armée, des institutions judiciaires, de la police, et de plus, des administrations financières, destinées à assurer le paiement de ces services publics.

Il est d'autres besoins collectifs auxquels il peut être également nécessaire ou convenable de pourvoir à frais communs; tels sont, par exemple, ceux que les administrations municipales ont mission de satisfaire. Tout le monde comprend que les familles, agissant isolément, ne pourraient créer et entretenir des fontaines, des promenades publiques, ni parvenir à paver et éclairer convenablement les rues des villes, ni construire l'ensemble de leurs habitations, de manière à satisfaire aux conditions de salubrité, de facilité de la circulation, etc.; il est donc indispensable qu'elles chargent une corporation de subvenir à ces différents besoins et qu'elles lui en fournissent les moyens. D'autres besoins collectifs du même ordre, mais plus généraux, exigent un concours semblable de la part de la population entière de chaque État; l'établissement et l'entretien des grandes voies de communication, par exemple, ne pourraient guère s'effectuer convenablement, même par de grandes compagnies, si un pouvoir quelconque n'avait

pas la mission d'opposer à leur intérêt propre l'intérêt du public, et de diriger les opérations dans le sens de ce dernier intérêt, qui ne serait pas toujours satisfait, si les entrepreneurs de grandes voies de communication n'avaient à subir aucun contrôle, aucune autre condition que celles résultant de leurs convenances particulières; il est donc nécessaire que la haute direction et la surveillance de ces travaux, ainsi que la détermination des conditions à imposer aux entrepreneurs dans l'intérêt général, soient confiées aux pouvoirs qui ont mission de protéger les intérêts collectifs de la nation. Il est encore convenable de leur réserver certaines opérations productives, qui ne pourraient être laissées sans inconvénient ou sans danger à l'industrie privée; telles sont, par exemple, la fabrication des monnaies et le transport des lettres qui, presque partout, sont dans les attributions des gouvernements, et la direction de l'exploitation des forêts et des cours d'eau, que de puissants motifs devraient faire placer dans ces attributions plus entièrement qu'on ne l'a fait encore nulle part.

Ces indications suffisent pour donner une idée de l'action *utile* que peuvent exercer les institutions gouvernementales et administratives en dehors de leur objet principal, qui est le maintien

de la sécurité. Nous ne parlons ici que de la destination rationnelle des institutions dont il s'agit, et non des applications plus ou moins opposées à cette destination que l'on a pu en faire et que l'on en fait généralement encore : dans le passé, presque tous les gouvernements ont eu pour objet, non l'accomplissement, à des conditions équitables, des services nécessaires à la satisfaction des besoins collectifs de la population, mais l'exercice d'une domination établie sur le grand nombre au profit de quelques classes puissantes; il est peu d'États, même parmi les plus civilisés, où les institutions ne se ressentent plus ou moins de cette origine.

L'opinion qui tend à faire considérer l'action utile que peuvent exercer les gouvernements, comme renfermée dans les limites que nous venons d'indiquer, n'est pas nouvelle; elle a été formulée depuis longtemps par Adam Smith, et d'éminents publicistes français se sont appliqués à démontrer combien elle est fondée (1). Mais elle a maintenant, en France, de nombreux adversaires ; on trouve qu'elle assigne aux institutions gouvernementales un rôle trop restreint; on assure que l'objet principal de ces institu-

(1) J. B. Say, Ch. Comte, Ch. Dunoyer.

tions n'est pas simplement de favoriser le développement naturel des sociétés, en maintenant l'ordre et la sécurité, en réprimant, autant que possible, les mauvaises actions et les mauvaises mœurs, mais de *diriger* l'activité des populations en tout ce qu'elle peut embrasser. L'un des plus éloquents défenseurs de cette dernière opinion écrivait déjà en 1821 :

« Que faites-vous, vous qui proclamez que le « pouvoir n'est qu'un serviteur à gages, avec qui « il faut traiter au rabais, qu'on doit réduire au « degré le plus bas, en activité comme en salaire ? « ne voyez-vous pas que vous méconnaissez ab- « solument la dignité de sa nature et de ses re- « lations avec les peuples ? Le bel hommage à « rendre à une nation, que de lui dire qu'elle « obéit à des subalternes, et reçoit la loi de ses « commis ! ou bien, les nations seraient-elles « formées d'êtres supérieurs qui, pour vaquer « librement à des travaux plus sublimes, au- « raient, sous le nom de gouvernement, un cer- « tain nombre de créatures inférieures chargées « de veiller pour eux aux soins matériels de la « vie ?

« Les esprits supérieurs ne se résignent point « à se laisser ainsi déposséder, humilier. Ils « sentent le pouvoir en eux et s'indignent de la

« condition où l'on prétend les réduire. Ils « prennent en courroux cette insolence de la « multitude, qui ne veut voir dans les magistrats « que ses sujets et prétend que l'autorité s'avi- « lisse devant elle avant de lui commander. Ils « sont trop fiers pour accepter ainsi l'empire « avec l'insulte ; *et comme ils ont l'expérience des « hommes, comme ils savent tous les chemins par « où on peut les envahir*, ils appliquent leur su- « périorité tout entière à les dominer entière- « ment. »

Si l'on reconnaît qu'une action gouvernementale légitime ne doit se composer que de services rendus à ceux qui en font les frais, le nom que l'on donnera aux personnes chargées de l'exercer importe peu : la qualification de serviteurs du public, appliquée aux magistrats, n'aurait rien qui dût blesser la susceptibilité d'esprits vraiment supérieurs, car les hommes doués d'une haute capacité et d'un caractère généreux s'honorent des services qu'ils peuvent rendre au public ; ils savent que c'est là le plus noble usage qu'ils puissent faire de leurs facultés ; mais il importe de savoir si les dépositaires de l'autorité publique, quelles que soient leurs dénominations, doivent user de cette autorité pour leur propre compte, pour satisfaire des vues particulières ou

des désirs ambitieux, ou s'ils ne doivent l'exercer que pour le compte du public et dans son intérêt. Il est naturel que ceux qui ne recherchent l'autorité que pour dominer, prennent en courroux tout obstacle apporté à l'exercice illimité de leur volonté, et il peut arriver qu'ils soient assez habiles pour en triompher ; mais cela n'arrive que lorsque les populations sont assez ignorantes, assez corrompues ou assez lâches pour se laisser asservir.

Penserait-on que les nations sont intéressées à se laisser diriger d'une manière absolue par les hommes pourvus d'une capacité supérieure et que, dans ce cas, elles gagnent en bien-être plus qu'elles ne perdent en liberté ? Ce serait là une déplorable erreur. Si, dans d'autres temps, quelques populations à demi sauvages ont pu être poussées dans une voie de progrès et de civilisation par des hommes supérieurs, pourvus d'un grand pouvoir, de semblables moyens ne sont plus applicables aux populations civilisées de notre époque ; le développement intellectuel des masses a fait assez de progrès pour qu'il ne soit plus possible de substituer avec avantage un petit nombre d'activités individuelles à l'action indépendante de toutes les intelligences que renferme une nation. Peu d'hommes, peut-être, ont été

doués de facultés intellectuelles aussi puissantes que celles manifestées par Bonaparte ; quels ont été cependant les résultats du pouvoir absolu qu'il a exercé sur la France pendant quinze ans? Sans parler des maux que des guerres continuelles et deux invasions successives ont fait peser sur le pays, il a ravivé en Europe les haines de nation à nation et provoqué la formation d'armées permanentes considérables dont le maintien, qui paraît devoir se perpétuer, est ruineux pour tous les peuples ; il a tenté de rétablir une aristocratie fondée principalement sur la puissance du sabre ; il nous a chargés, sous prétexte du rétablissement de l'ordre, d'une administration immense, hors de toute proportion avec les besoins réels, comme avec les institutions administratives des autres pays, et si fortement organisée, qu'elle est devenue, jusqu'à un certain point, une plaie incurable ; enfin, il ne nous est resté de sa domination que le rétablissement, sous des dénominations et des formes nouvelles, d'une grande partie des abus dont la nation s'était affranchie au prix des souffrances d'une grande révolution, mais, surtout, l'exagération des forces gouvernementales et administratives.

Si, depuis, l'action de notre gouvernement a été soumise à des moyens de contrôle et de limi-

tation, si elle a été restreinte en principe, elle s'est étendue en fait ; le personnel et les attributions de l'administration se sont considérablement accrus ; elle intervient partout aujourd'hui, elle a la prétention de tout diriger, et particulièrement celle de présider à la marche et aux développements de l'industrie.

Il est permis de penser que les développements que nous avons donnés aux forces entretenues dans l'objet de maintenir la sécurité, vont au delà du besoin ; si l'on admet que les tendances de notre population, vers tout ce qui peut troubler l'ordre, ne sont pas plus prononcées que celles que l'on peut observer chez les populations des États-Unis, de la Suisse ou de l'Angleterre, et si l'on compare notre armée *intérieure* de plus de 300,000 hommes, nos corps nombreux de gendarmerie, de police, etc., avec les forces de même nature qui suffisent dans ces derniers États pour maintenir la tranquillité, il sera difficile de ne pas rester convaincu que nous sacrifions tous les ans d'énormes masses de valeurs, soit à des craintes exagérées, soit à la vanité nationale.

Presque tous les autres services publics sont organisés, en France, d'une manière beaucoup plus dispendieuse que chez les nations que

nous venons de citer, et cela tient, en grande partie, à ce qu'on y a poussé jusqu'à l'abus les applications du principe de la centralisation. Renfermé dans certaines limites, ce principe d'administration peut être excellent; rien de mieux, sans doute, que de confier à un pouvoir fortement centralisé, et organisé de manière à agir avec célérité sur tous les points à la fois, la défense du pays contre les agressions étrangères et la protection des personnes et des propriétés contre les troubles intérieurs; rien de mieux encore que de placer certaines opérations intéressant la population, comme l'établissement et l'entretien des grandes voies de communication, la fabrication des monnaies, le transport des lettres, etc., sous la direction d'un pouvoir unique et de les soumettre à des règles uniformes; sous ce dernier rapport, l'action de l'administration centrale pourrait même s'étendre, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, à des objets dont l'influence sur la prospérité générale est considérable, et sur lesquels son pouvoir est resté jusqu'ici trop incomplet, tels que la conservation ou la production des forêts, principalement dans les montagnes, et la disposition, en vue du plus grand intérêt, de tous les cours d'eau navigables ou autres; nous devons encore nous applaudir de ce que

toutes les parties de la France sont soumises au même code de lois civiles et pénales et de ce que l'on ne trouve plus des coutumes légales différentes en passant d'une localité dans une autre; d'autres effets de la centralisation, tels que la plus grande uniformité des poids et mesures et celle de certains règlements de police, sont également heureux. Mais l'abus se manifeste dans la prétention de faire diriger par l'administration centrale jusqu'aux moindres intérêts collectifs des localités; de placer sous sa dépendance tous les établissements d'instruction, en leur interdisant toute modification dans la nature de l'enseignement qu'elle prescrit, et enfin sa tendance bien prononcée à s'immiscer de plus en plus dans les opérations de l'industrie manufacturière et du commerce; tout cela donne lieu à une complication d'agences intermédiaires, d'instructions minutieuses, de formalités, de correspondances, qui, par la multitude des détails qu'elles doivent embrasser, fournissent sans cesse de nouveaux prétextes à l'accroissement progressif du personnel administratif, sans qu'il en résulte autre chose que de nouvelles entraves, ou de nouveaux obstacles pour les opérations utiles. Jamais la vérité du vieux proverbe: *qui trop embrasse, mal étreint*, ne s'est manifestée avec autant d'évi-

dence que par l'effet de cette exubérance de l'action administrative; la plupart des opérations auxquelles elle s'applique s'exécutent lentement et mal, et l'on peut affirmer à bon droit que, si, comme on n'a pas craint de le proposer, l'ensemble de la production matérielle venait à être soumis au même régime, nous ne tarderions pas à manquer de pain, de vêtements et d'abris.

On s'applaudit beaucoup de l'uniformité que l'on obtient ainsi dans les services; mais, outre que cette uniformité n'est pas un avantage, puisqu'elle s'applique à des choses et à des besoins dont la nature ou les conditions varient selon les lieux et le temps, et qu'elle est souvent un obstacle aux progrès, il est à remarquer qu'elle est plutôt apparente que réelle; combien de formalités prescrites, qui ne sont pas observées! combien, après avoir été recommandées comme indispensables, sont négligées et totalement oubliées après quelques mois! d'ailleurs, s'est-on bien rendu compte de la possibilité de maintenir des règles uniformes pour tout ce que prétend embrasser l'administration centrale? Cette administration a-t-elle jamais eu, en ce qui concerne, par exemple, la régie des affaires municipales et départementales, ou son intervention dans l'industrie, des principes dirigeants bien arrêtés? L'énorme re-

cueil de ses règlements, compilés depuis 40 ans, est-il autre chose qu'un amas confus de dispositions sans liaison commune et souvent contradictoires? Ses prescriptions ne changent-elles pas de forme et de portée, non-seulement à chaque modification que subissent nos institutions politiques, mais à chaque changement de ministère, à chaque mutation dans le personnel des bureaux?

On voudrait en vain justifier, par de véritables besoins, l'exagération que nous signalons dans l'action administrative; elle ne résulte, il faut bien le dire, que des fâcheuses tendances de notre population vers les emplois publics. Trop de gens, parmi nous, semblent convaincus que le perfectionnement des institutions politiques consiste surtout à multiplier ces emplois et à les rendre plus abordables pour tous; la nature de l'enseignement donné, au nom de l'État, à de nombreuses fractions de la population, contribue malheureusement à entretenir et à généraliser cette mauvaise disposition des esprits.

Il serait temps cependant de mettre des bornes à l'accroissement incessant de la partie de la population qui vit de l'impôt; elle a déjà atteint parmi nous d'énormes proportions et, si l'on n'y met ordre, elle absorbera bientôt une très-grande part de la valeur créée par la

production matérielle. Les hommes prévoyants doivent remarquer que l'atténuation des maux, que pourrait entraîner un pareil état de choses, serait d'autant moins possible, que les classes de personnes intéressées à le maintenir seraient plus nombreuses et plus fortement organisées.

Les causes qui peuvent imposer à une nation des sacrifices disproportionnés à la valeur réelle des services que lui rendent ses institutions gouvernementales, se rattachent toutes à l'ignorance et à l'imperfection morale de la population ; de mauvaises institutions ne pourraient peser longtemps sur un peuple assez éclairé pour comprendre sainement ses intérêts collectifs, s'il avait en même temps le courage nécessaire pour les faire respecter ; et, d'un autre côté, la meilleure organisation politique, c'est-à-dire, celle qui tendrait à donner la gestion des services publics à la partie de la population la plus éclairée et la plus vertueuse, produirait difficilement de bons résultats chez un peuple généralement incapable d'apprécier avec justesse ses intérêts généraux, ou placé sous l'influence de préjugés ou de passions qui les lui fissent méconnaître.

L'entretien d'une armée réduite aux proportions nécessaires pour maintenir l'indépendance nationale et l'ordre intérieur, organisée de ma-

nière à remplir complétement son objet, sans pouvoir devenir un instrument d'oppression entre les mains de ceux qui la dirigent, constitue une dépense bien entendue, et l'une de celles auxquelles il convient de pourvoir en premier lieu; mais, lorsque, dans des vues différentes, l'importance de l'armée est accrue au delà du besoin, lorsque l'exagération de cette force est favorisée ou motivée par des dispositions hostiles à l'ordre et à la paix, par l'esprit de conquête et de domination, ou par l'engouement de cette gloire militaire que l'on fait consister dans les succès obtenus par les armes, sans considérer s'ils sont avantageux et équitables, l'excédant des sacrifices de valeurs qui en résulte n'est pas seulement sans compensations, il peut devenir un moyen irrésistible d'asservissement ou provoquer des guerres désastreuses, selon les vues du pouvoir qui dispose des forces alimentées par ces valeurs.

Il en est de même des institutions judiciaires, de la police et de tous les services publics qui ont pour objet avoué le maintien de l'ordre et de la sécurité. Lorsque ces services sont organisés de manière à atteindre leur but, aussi complétement que la nature des choses peut le permettre, et avec le moins de frais possible, la dépense qui en résulte peut être placée au premier rang de celles

que toute nation éclairée doit s'imposer ; elle ne devient mal entendue que lorsque ces services se compliquent et s'étendent au delà du besoin ; le pays en souffre alors, non-seulement par suite des sacrifices exagérés que lui impose l'entretien d'un trop grand nombre d'agents, mais encore parce que toutes les forces administratives superflues ne servent qu'à entraver, à contrarier de mille manières les mouvements et les travaux utiles.

La surabondance de l'action administrative n'a pas seulement pour effet d'accroître les dépenses improductives et de gêner les opérations utiles ; elle offre, en outre, plus de moyens d'action et d'excitation à tous les partis qui se disputent le pouvoir, et tend ainsi à troubler l'ordre ; de plus, et c'est ici, comme nous le verrons bientôt, l'un de ses plus fâcheux résultats, elle permet à certains intérêts particuliers de prévaloir sur l'intérêt général en se faisant accorder, aux dépens du public, des faveurs, des monopoles, des restrictions à la liberté industrielle, favorisant ainsi une répartition injuste des valeurs produites.

Une population généralement ignorante en ce qui concerne ses intérêts collectifs, soumise à l'influence de préjugés ou de passions contraires au maintien de l'ordre et de la paix, et qui ren-

ferme une multitude d'individus dont les tendances, exclusivement dirigées vers les emplois publics, poussent à l'exagération et à la complication des forces administratives, doit donc se résigner à faire de grands frais de gouvernement pour obtenir une sécurité et des services très-imparfaits.

Nous allons examiner, maintenant, comment ces résultats de l'imperfection morale des masses et de leur défaut de capacité, en ce qui concerne l'appréciation de leurs intérêts généraux, contribuent à l'extension de l'indigence.

La production matérielle, c'est-à-dire, celle des objets destinés au vêtement, au logement, à la nourriture, etc., fournit à peu près la totalité de l'impôt affecté aux services publics, et il est évident que la quantité de ces objets, qui reste à partager entre ceux qui ont concouru à leur production, est d'autant plus faible, que l'impôt en a prélevé une part plus considérable, soit en nature, soit par l'intermédiaire de la monnaie. Or, les objets destinés à la nourriture, au logement, au vêtement, sont ceux dont la privation constitue principalement l'indigence ; il y a donc lieu d'admettre que les populations qui appliquent, de gré ou de force, une grande partie de leurs produits matériels (ou, ce qui revient au même, de

leur valeur) aux moyens de maintenir l'ordre et la paix, sont plus exposées à l'indigence que celles qui obtiennent le même degré de sécurité à moins de frais. Il faut remarquer que la même observation s'applique aux prélèvements que font sur la production matérielle les cultes religieux, les établissements d'instruction littéraire, les beaux-arts et tous les autres services ayant pour objet de satisfaire des besoins qui ont leur source dans nos facultés intellectuelles et morales ; les dépenses faites pour ces divers besoins peuvent être bien entendues, nécessaires au maintien et au développement de la civilisation, mais il n'est pas moins vrai que plus elles sont considérables, relativement à l'importance de la production matérielle, plus la part pouvant revenir à chacun de ceux qui ont concouru à cette production se trouve réduite. Toutes ces dépenses se résolvent, en dernière analyse, en paiement de services personnels ; si, la population restant la même, ces services étaient supprimés, il n'y aurait pas moins de personnes appelées à partager les produits matériels ou leur valeur, mais alors le partage se ferait autrement et ces produits seraient plus abondants, parce qu'une plus grande quantité de services industriels aurait pu être appliquée à leur création.

Il est fort probable que l'insuffisance des services appliqués à la production matérielle, relativement à ceux qui ont été voués à d'autres emplois, a beaucoup contribué à l'état de pénurie où se trouve encore la majeure partie des populations de l'Espagne et de l'Italie. En Angleterre et en France, l'activité des populations s'est dirigée davantage vers la production matérielle, et elles ont obtenu, sous ce rapport, des résultats prodigieux; mais l'exagération de l'action gouvernementale, dans ces deux pays, a nécessité d'énormes prélèvements, qui ont grevé à la fois le présent et l'avenir, et qui, malgré les efforts et les succès d'une industrie dont la puissance s'accroît tous les jours, opposent encore un obstacle considérable à la satisfaction des besoins de tous et à l'amélioration du sort des classes les plus pauvres.

L'exubérance de l'action administrative contribue encore à l'extension de l'indigence, en imposant, sans nécessité, aux opérations productives une multitude de difficultés et d'obstacles législatifs ou réglémentaires, dont le résultat inévitable est une réduction dans la masse des valeurs qu'il est possible de produire; or, tout ce qui tend à diminuer la production matérielle est une cause d'indigence.

C'est aussi en réduisant l'importance de cette production que les luttes des partis qui se disputent le pouvoir concourent à accroître l'indigence; ceux qui dirigent les opérations industrielles, et particulièrement celles du commerce et des manufactures, ont besoin de pouvoir compter sur le maintien, pendant une assez longue durée, des conditions qui forment la base de leurs entreprises; si les fractions de la population qui tendent au pouvoir sont profondément divisées par la différence de leurs opinions et de leurs vues, et si chacune d'elles peut avoir des chances de succès, le maintien de l'ordre établi est éventuel et la substitution d'un parti à un autre, dans la direction des affaires publiques, peut intervertir entièrement les conditions sur lesquelles un grand nombre d'entreprises productives se trouvent fondées. L'influence qu'exerce sur une industrie très-développée cette instabilité dans la nature et dans la direction des forces gouvernementales, est assez puissante pour que le moindre événement, tendant à altérer l'ordre existant, produise inmédiatement des effets appréciables sur plusieurs branches de travaux.

Les restrictions apportées par l'autorité publique, dans l'intérêt particulier de diverses classes d'individus, à la liberté des travaux et des tran-

sactions, contribuent à l'extension de l'indigence, en réduisant la masse de la production matérielle, en favorisant l'engagement de fonds productifs plus ou moins considérables dans des voies relativement désavantageuses, et en opérant une répartition injuste des valeurs produites, c'est-à-dire, en faisant obtenir à quelques-uns, au préjudice de tous les autres, une part de ces valeurs plus considérable que celle qui leur serait échue par suite de conditions librement débattues.

En France, toutes les professions ne sont pas également accessibles à ceux qui seraient en état de les exercer; il en est plusieurs, telles que celles de notaire, d'avoué, de courtier, d'agent de change, qui sont l'objet d'une sorte de monopole, parce que le nombre de ceux qui peuvent les exercer est limité par des lois ou des règlements administratifs. Les raisons que l'on allègue en faveur de cette limitation paraissent peu concluantes; car, s'il est vrai que quelques-unes de ces professions exigent plus que d'autres des garanties de solvabilité, de capacité ou de moralité, il n'était pas nécessaire de les monopoliser pour obtenir ces garanties; nulle profession ne réclame plus de moralité et de capacité que celle de médecin et, cependant, l'on n'a pas jugé in-

dispensable d'en limiter l'exercice. Les professions, qui sont ainsi fermées à la concurrence, ne tardent pas à exiger, pour les services qu'elles rendent, un prix de monopole; car les tarifs qu'on leur a imposés n'empêchent pas qu'une valeur, souvent très-considérable, ne s'attache à la seule possession du titre qui permet de les exercer; et cette valeur représente à peu près exactement l'excédant du prix exigé sur celui qu'aurait établi une concurrence limitée seulement par les conditions de capacité, de moralité, de solvabilité, qu'il pourrait être utile d'imposer; c'est cette faculté d'imposer sur le public une sorte de taxe en sus du prix réel des services rendus, qui constitue la valeur vénale des titres ou offices.

Mais les restrictions qui contribuent le plus à produire l'indigence, ou qui apportent les plus grands obstacles à son atténuation, sont celles imposées par les gouvernements à la liberté du commerce international. Les lignes de douanes, établies sur les frontières de chaque État, ont en général deux objets : celui d'assurer la perception d'impôts établis dans le but d'obtenir une partie des ressources nécessaires aux services publics, et celui d'empêcher l'introduction de certains produits exotiques, soit par des prohi-

bitions, soit par des droits élevés, dans le but de protéger, contre la concurrence étrangère, les branches de l'industrie nationale affectées aux mêmes productions. Nous nous bornerons ici à examiner les résultats des restrictions basées sur ce dernier motif.

Les peuples dont l'industrie est avancée consomment une multitude d'objets différents dont la production ne trouve pas partout des conditions également favorables : les diversités de climats, de sols, de positions, et d'un autre côté, les différences d'habitudes, de mœurs, d'organisation industrielle et politique, occasionnent des diversités correspondantes dans la nature des produits que l'industrie de chaque contrée peut fournir, par le moyen des échanges, à la consommation générale.

Chacun des départements de la France, par exemple, *exporte* dans plusieurs autres parties du pays une portion plus ou moins considérable des produits de son industrie, et il *importe*, en retour, d'autres produits français. Ces échanges, qui ne sont plus entravés par des lignes de douanes provinciales, s'effectuent avec toutes les facilités que comporte l'état des voies de transport naturelles ou artificielles, et ils se multiplient de plus en plus à mesure que ces moyens de communica-

tion s'améliorent et que l'industrie se développe davantage. Il résulte, de cette liberté de transaction, que chaque département engage ses fonds productifs dans la voie qui lui est la plus favorable, et qu'il fournit, aux besoins de la population entière, ce que les qualités particulières du climat, du sol et le genre de facultés industrielles de ses habitants lui permettent de produire à de meilleures conditions que les autres.

Si la population de chacune de ces divisions du territoire national, au lieu de s'en tenir aux produits qui conviennent le mieux à sa situation ou à son aptitude, et de se procurer les autres par des échanges, s'avisait de faire application des savantes combinaisons du système protecteur, afin de produire directement tous les objets qu'elle consomme, elle agirait à peu près avec autant de raison que celui qui, méconnaissant les avantages de la division des travaux, au lieu de se borner à une profession spéciale, voudrait créer lui-même tous les produits nécessaires à ses besoins; elle ne se procurerait pas ainsi, remarquons-le bien, une quantité de travail plus considérable; ses opérations pourraient seulement devenir plus variées, mais elles seraient infiniment moins profitables, attendu qu'elles devraient considérablement restreindre les travaux pour

lesquels elle possède des avantages spéciaux, afin d'appliquer une grande partie de ses facultés industrielles, de ses capitaux, de ses fonds de terre, à des productions pour lesquelles elle aurait à lutter contre des conditions défavorables relativement à celles qui existent dans d'autres parties du pays. N'est-il pas évident qu'une pareille manière de procéder, appliquée à chacun de nos départements, constituerait un fort mauvais emploi de l'ensemble de nos fonds productifs, et qu'elle nous ferait perdre une grande partie des biens que peuvent nous procurer nos travaux? Mais, si c'est là une vérité incontestable lorsqu'on l'applique aux différents districts d'une même province, aux diverses provinces d'un même État, comment deviendrait-elle une erreur lorsqu'il s'agit de relations commerciales entre deux ou plusieurs États? La différence entre les institutions politiques ou administratives affaiblit-elle les avantages que l'on peut trouver dans les échanges? Suffirait-il, par exemple, de diviser la France actuelle en quatre ou cinq États indépendants pour qu'aussitôt il devînt avantageux de supprimer la liberté des transactions entre les parties politiquement séparées ?

La mission du commerce semblait être de

former un lien général entre tous les peuples de la terre, en les intéressant à leur prospérité mutuelle, en les faisant concourir à la satisfaction de leurs divers besoins de la manière la plus avantageuse pour tous. La Providence semblait avoir établi exprès des diversités de productions minérales ou végétales, donnant lieu à de nombreuses variétés de produits industriels, particulières à chaque pays, et dont le libre échange aurait étendu les relations paisibles des peuples à mesure que leur civilisation aurait avancé et que leurs besoins se seraient agrandis. La cupidité des uns, l'ignorance des autres, ou de fausses appréciations des intérêts généraux, ont paralysé à peu près complétement jusqu'ici ces puissants moyens de progrès, car ce n'est qu'en surmontant des obstacles multipliés à plaisir qu'une petite quantité de produits parvient encore à franchir les lignes de douanes dont chaque pays est entouré. Des masses de capitaux et de facultés industrielles se trouvent malheureusement engagées dans les mauvaises voies que leur ont ouvertes les prohibitions et les droits élevés, et les entraves sont maintenues afin de leur permettre d'y rester.

Toutes les nations perdent à cet état de choses, et l'immensité du dommage qu'il leur cause ne

pourra être justement appréciée que lorsque les entraves seront tombées; vouloir l'évaluer aujourd'hui d'après l'importance acquise malgré ces obstacles par le commerce international, ce serait vouloir juger de la vitesse d'un cheval de course après lui avoir lié les jambes. Nous ferons remarquer seulement, que les peuples qui ont organisé une portion considérable de leur industrie manufacturière en grandes entreprises souffrent plus que les autres des restrictions dont il s'agit, car, l'une des conditions de succès de ces établissements est de pouvoir écouler leurs productions dans des marchés très-étendus. Lorsque leurs débouchés sont restreints au marché national, il leur devient très-difficile d'éviter constamment l'encombrement des produits par la raison qu'après avoir donné à leurs travaux, dans un moment d'accroissement de la demande, une certaine extension, et après y avoir engagé les capitaux et les facultés industrielles qu'elle comporte, ils ne peuvent plus, sans subir des pertes plus ou moins considérables, en réduire l'importance lorsque la demande vient à se ralentir; ils continuent donc à fabriquer en diminuant les salaires et en abaissant le prix des produits afin d'en accroître la consommation, jusqu'au point où ce prix est assez réduit pour qu'il

leur soit moins onéreux de s'arrêter que de continuer à produire ; toute la partie de la population qu'ils occupent souffre alors de la stagnation, et beaucoup d'ouvriers tombent dans l'indigence. Mais, si tous les marchés étrangers étaient ouverts à ces entreprises, elles trouveraient à écouler dans l'un ou dans l'autre ce que le marché intérieur n'aurait pu absorber, attendu que les circonstances qui peuvent réduire, chez une nation, la consommation d'un produit, n'agissent jamais simultanément sur toutes à la fois. L'organisation de l'industrie en grandes entreprises et la formation de marchés rendus exclusifs par les prohibitions et les droits élevés, constituent la plus mauvaise combinaison que l'on ait pu imaginer pour la production matérielle, et on doit lui attribuer, en grande partie, la fréquence des crises industrielles ou commerciales qui se manifestent dans les pays à grandes manufactures.

Cependant, malgré les indications de la science et du bon sens, malgré l'expérience des effets désastreux déjà produits par les atteintes portées à la liberté industrielle, l'état de l'opinion est encore tel, en France, que les pouvoirs dirigeants paraissent déterminés à s'immiscer de plus en plus dans la marche de la production et des échanges.

On a pu observer, depuis quelques années, les fruits de ce régime. L'État, en se faisant autant qu'il peut le régulateur, le directeur de l'industrie générale, est devenu responsable de ses résultats; les diverses classes de producteurs ont déjà une tendance bien prononcée à chercher des éléments de succès plutôt dans les mesures administratives que dans le mérite de leurs combinaisons ou de leurs travaux; il s'est établi entre elles une lutte acharnée pour obtenir la protection spéciale, les faveurs exclusives de l'autorité publique, qui ne peut satisfaire les uns sans froisser l'intérêt des autres, qui déjà n'est plus libre de diriger son action dans le sens qui lui paraît le plus avantageux, et qui se voit forcée de céder à des influences puissantes, quoiqu'elle reconnaisse qu'elles sont funestes pour le pays. C'est ainsi qu'il a fallu renoncer au projet d'union douanière avec la Belgique, dont la réalisation aurait étendu les transactions au grand avantage des deux peuples; c'est par une suite du même régime que, loin d'abaisser les barrières qui s'opposent aux échanges internationaux, on se voit contraint de les rendre chaque année plus infranchissables. Au moment où nous écrivons, on vient d'accroître les obstacles à l'introduction de plusieurs produits exotiques, et en

particulier de la graine de sésame, au risque de ruiner de nombreux établissements qui s'étaient formés pour l'exploitation de cette graine oléagineuse, à qui l'on reproche d'être trop productive! en sorte que la qualité qui devait la faire rechercher devient un motif de proscription.

Les encouragements, les faveurs spéciales du gouvernement avaient provoqué, en France, le développement de la fabrication du sucre de betterave et, récemment encore, il proposait d'imposer aux contribuables un sacrifice de 40 millions, non plus pour protéger cette industrie, mais pour l'étouffer, l'anéantir!

Il serait trop long d'énumérer toutes les conséquences, déplorables ou absurdes, qui sont nées de l'extension de l'action gouvernementale au delà de ses limites rationnelles. En considérant l'état actuel des esprits, sous ce rapport, on est malheureusement autorisé à prédire que, s'il ne se modifie pas promptement, il nous préparera un triste avenir; mais on peut du moins espérer que les maux que ces erreurs de l'opinion feront peser sur la population hâteront les progrès du bon sens et de la raison, et que l'on reconnaîtra un jour qu'il n'est pas de supériorité intellectuelle à qui l'on puisse confier sans danger la direction de l'industrie générale, c'est-à-dire, du

principal mode d'activité des peuples ; que rien ne saurait égaler à cet égard, en puissance et en efficacité, l'intérêt particulier de plusieurs millions de producteurs indépendants, lorsque, surtout, ils ne peuvent attendre le succès que du mérite relatif de leurs opérations ; lorsqu'ils agissent sous un régime de liberté entière, sans protection ni faveur spéciales de l'autorité publique et sans autres empêchements que ceux réellement fondés sur la justice et l'intérêt général. On circonscrira alors l'action gouvernementale ou administrative dans les limites où elle peut avantageusement s'exercer, c'est-à-dire, qu'elle n'aura pour attribution, indépendamment de quelques services spéciaux que l'industrie privée ne saurait accomplir convenablement, que le maintien de l'ordre et de la sécurité, la répression des actions pernicieuses et l'application des règles de la justice dans les différends qui surviennent entre les particuliers. Cette sphère d'activité est, d'ailleurs, assez vaste et assez belle pour occuper dignement les plus hautes capacités.

La manière dont les impôts destinés à l'entretien des services publics se trouvent établis et répartis entre les diverses classes de la population, peut exercer sur le sort des masses une in-

fluence assez considérable. La justice exigerait que cette répartition fût tout au moins proportionnelle aux revenus; mais, si c'est là une règle peu contestée en théorie, elle est rarement observée dans la pratique.

Nos lois constitutionnelles déclarent que « les « Français contribuent indistinctement, *dans la « proportion de leur fortune*, aux charges de l'État» ; nous allons voir que cette assertion n'est guère justifiée par les faits.

Nous n'ignorons pas que, malgré son extrême complication, notre système financier ne manque pas d'admirateurs intéressés ou bénévoles, qui vantent surtout sa régularité; mais, pour qui a pu observer de près avec impartialité cet immense mécanisme administratif, la régularité dont il s'agit affecte plutôt la forme que le fond; nonobstant les dépenses énormes occasionnées par le cadastre et par d'autres prétendus moyens d'établir les charges en raison des fortunes, il est peu de nations, arrivées au même point de civilisation que la nôtre et jouissant d'un aussi haut degré de liberté politique, où l'impôt soit aussi mal proportionné à l'importance des revenus, où les classes dépourvues de richesses en supportent une aussi forte part, et où la masse des frais de gestion soit aussi considérable. Un examen ra-

pide de nos différents impôts pourra faire juger du fondement de ces assertions.

Parmi les impôts appelés directs, la contribution foncière frappe de charges égales les propriétés grevées, ou même entièrement couvertes par des hypothèques, et celles qui n'en sont pas atteintes; en sorte que des revenus qui appartiennent souvent en entier à des créanciers sont imposés comme si le débiteur en jouissait seul; en outre, cette contribution est répartie entre tous les propriétaires du pays d'une manière absolument arbitraire et sans bases assignables, car l'immense opération du cadastre a, comme on le sait, complétement échoué, et ses résultats n'entrent pour rien dans la répartition qui existe aujourd'hui entre les départements, les arrondissements et les communes de la France; ils servent seulement à répartir le contingent assigné arbitrairement à chaque commune, et encore faut-il remarquer que cette répartition est basée sur des classifications qui, une fois arrêtées, restent les mêmes pendant un grand nombre d'années, quels que soient les changements qui surviennent dans les rapports de valeur entre les diverses propriétés. Il est avoué par l'administration elle-même que l'impôt des portes et fenêtres, frappant, dans le même lieu, d'une taxe égale, les

ouvertures d'une masure et celles d'un palais, est fort injustement réparti. On ne saurait attendre de la nouvelle loi sur les patentes, si singulièrement compliquée et si peu rationnelle dans la plupart de ses exceptions, une distribution équitable des charges qui pèsent sur l'exercice de l'industrie ; elle a favorisé, dans la fixation des droits fixes, les grandes entreprises, en établissant un maximum qui ne peut être dépassé, quelle que soit leur importance ; sauf les industries auxquelles s'applique cette règle, toutes les professions de même dénomination qui s'exercent dans un même lieu, sont frappées d'un droit fixe égal, sans égard pour les diversités d'importance des entreprises, et l'on s'abuserait, si l'on pensait, comme les auteurs de la loi, que les taxes fondées sur la valeur locative rétablissent suffisamment la proportionnalité, car les locaux occupés ne sont pas toujours en rapport avec l'importance de l'industrie. On ne saurait donc soutenir que ces divers impôts sont proportionnés aux revenus.

Les taxes perçues par l'enregistrement, qui forment une partie si considérable du revenu de l'état, sont, pour la plus grande partie, sans aucune proportion avec les forces contributives de ceux qui les fournissent ; dans la perception des

droits sur les successions, il n'est tenu aucun compte du passif, en sorte qu'une succession d'immeubles valant 100,000 fr., mais grevée de 95,000 fr. de dettes, est frappée d'un droit aussi fort pour les 5,000 fr. qui restent, que si elle en valait réellement 100,000; les droits énormes sur les ventes d'immeubles pèsent principalement sur les petits propriétaires, attendu qu'ils se reproduisent à chaque vente nouvelle, et que ce ne sont pas, en général, les grandes propriétés qui changent le plus fréquemment de mains; les taxes également considérables qui pèsent sur les obligations sont à la charge de celui qui contracte la dette, et elles aggravent ainsi fortement une position déjà fâcheuse.

Nos impôts sur les consommations ne sont pas mieux en rapport avec les revenus; ceux établis sur le sel, le vin ou la bière, les taxes d'octroi sur la viande, sur les combustibles, opèrent des prélèvements souvent plus élevés pour une famille de salariés que pour une famille aisée ou riche, tandis que les objets de consommation à l'usage exclusif des classes fortunées, tels que les aliments recherchés, les étoffes chères, l'emploi de domestiques pour le service personnel, les chevaux et les équipages de luxe, etc., sont affranchis de toute contribution.

Une exception inique dispense de tout impôt près de 300 millions de revenus, fondés sur les emprunts contractés par l'État, bien que de très-grandes fortunes soient principalement composées de valeurs de cette nature. Il résulte encore, du mode suivi pour le recrutement de l'armée, une sorte d'impôt en nature, sans aucune proportion avec les ressources des familles qui le fournissent. On voit qu'il serait difficile de s'écarter davantage du principe posé par la Charte en matière d'impôts.

Il est facile de concevoir que les charges publiques contribuent d'autant plus à l'extension de l'indigence, qu'elles sont moins proportionnées à l'importance des revenus, et que les classes pauvres en supportent une plus forte part.

Nous signalerons encore parmi les causes d'indigence, résultant de fausses appréciations des intérêts généraux, des erreurs qui ont pour principe la bienveillance, et pour résultat la suppression ou l'atténuation des sanctions pénales naturellement attachées à l'imprévoyance, à la paresse, à l'inconduite, et aux habitudes vicieuses en général.

Aucun sentiment n'est aussi estimable que celui qui nous porte à soulager nos semblables, lors-

que nous les voyons en proie au besoin ou à la souffrance ; mais l'intention de faire le bien ne suffit pas toujours pour l'accomplir, et une bienveillance qui n'est pas éclairée peut donner lieu à des actes dont les résultats sont contraires à ceux que l'on en attendait. Les taxes établies en faveur des pauvres en Angleterre, par exemple, ont probablement produit beaucoup plus de misère qu'elles n'en ont soulagé ; du moins, les plaintes générales et les réformes récentes dont elles ont été l'objet, leur inefficacité surtout, démontrée par la misère extrême qui pèse sur une partie de la population de ce pays, donnent lieu de présumer qu'elles sont plus nuisibles qu'utiles.

Il est évident que la suppression ou une trop grande atténuation des peines prononcées par les lois contre les délits et les crimes, auraient pour effet de multiplier ces actes et d'exposer la société entière à tous les maux qui peuvent en résulter : il en est absolument de même à l'égard des habitudes vicieuses dont les mauvais résultats doivent retomber sur ceux qui s'y livrent et que les lois pénales ne sauraient atteindre, telles, par exemple, que la paresse, le défaut de prévoyance et la plupart des habitudes d'intempérance. Si les penchants dont ces habitudes sont l'expression ne peuvent avoir d'autre frein que

les peines, les souffrances qu'ils produisent naturellement pour ceux qui s'y abandonnent, il est clair qu'on leur donnera plus de force et plus d'étendue en affaiblissant ces peines.

Les habitudes de travail, d'ordre, d'économie, sont avec raison classées au rang des vertus les plus utiles au genre humain, puisque ce n'est que par elles qu'il peut assurer son existence ; mais l'estime que l'on en fait serait loin d'être un stimulant suffisant pour les rendre générales, si les vices qui leur sont opposés n'avaient pour conséquence inévitable d'exposer ceux qui s'y livrent à une répression sévère, à de cruelles privations ; car il faut des efforts pour surmonter les dispositions naturelles qui portent à la paresse, à l'insouciance, pour s'imposer des privations pressantes, afin de se ménager des ressources pour l'avenir ; chacun de ces efforts est une peine que l'on ne prend pas gratuitement et que l'on ne manquerait pas de s'épargner, si l'on n'avait aucune crainte sur ce qui pourra en résulter. Or, les *secours publics* que l'on *assure d'avance* à l'indigence, sans tenir compte des causes qui l'ont produite, ont pour effet immédiat de supprimer ou d'affaiblir cette crainte salutaire, et ils font ainsi tomber dans un état misérable plus d'individus qu'ils n'en peuvent soula-

ger, quelque considérables qu'ils soient. Tels ont été les résultats de la taxe des pauvres et ceux d'une grande partie des établissements publics de charité. Si la justice et l'intérêt bien entendu de l'humanité s'accordent avec les sentiments de bienveillance pour commander de secourir l'individu tombé dans la misère par des causes indépendantes de sa volonté et de sa conduite, il n'en est pas de même quant aux secours *assurés* à l'indigence qui résulte des habitudes vicieuses ; ceux-ci peuvent satisfaire une bienveillance peu éclairée, mais ils sont funestes à l'humanité, parce qu'ils favorisent le développement des penchants les plus contraires à sa prospérité.

Nous citerons en terminant ce qu'a dit, au sujet de l'action préventive de la misère, dans un écrit plein de force et de profondeur, l'un des publicistes les plus judicieux de notre époque.

« Plus l'humanité, dans son développement,
« avait à redouter l'effet de certains vices, et plus
« il était essentiel qu'ils fussent entourés de
« maux capables de l'en détourner. Il est bon
« qu'il y ait dans la société des lieux inférieurs
« où soient exposées à tomber les familles qui
« se conduisent mal, et d'où elles ne puissent
« se relever qu'à force de se bien conduire. La
« misère est ce redoutable enfer. C'est un abîme

« inévitable placé à côté des fous, des dissipateurs,
« des débauchés, de toutes les espèces d'hom-
« mes vicieux, pour les contenir, s'il est possi-
« ble, pour les recevoir et les châtier, s'ils n'ont
« pas su se contenir. Il ne sera peut-être donné
« qu'à la misère et aux salutaires horreurs dont
« elle marche escortée de nous conduire à l'in-
« telligence et à la pratique des vertus le plus
« vraiment nécessaires aux progrès de notre es-
« pèce et à son développement régulier. Si elle
« ne dit rien aux natures complétement déchues,
« aux âmes tout à fait avilies, elle offre un salu-
« taire spectacle à toute la partie demeurée saine
« des classes les moins heureuses; elle est faite
« pour les remplir d'un salutaire effroi, elle les
« exhorte aux vertus difficiles dont elles ont be-
« soin pour arriver à une condition meilleure;
« elle leur rend possible, et même facile, la pa-
« tience, la modération, le courage, l'économie,
« et cette autre contrainte, la plus difficile de
« toutes, qu'elles ont à se faire pour limiter
« leur fécondité et ne pas appeler à la vie des
« générations plus nombreuses que ne leur per-
« mettent d'en élever l'espace demeuré libre au-
« tour d'elles et les ressources dont elles peuvent
« disposer (1). »

(1) M. Ch. Dunoyer, *Journal des Économistes*, t. 1, p. 136.

## CHAPITRE VIII.

De l'influence exercée sur l'indigence par la surabondance de la population. — Résumé de la première partie.

On admet généralement, avec l'auteur de l'*Essai sur le principe de la population,* que celle-ci se développe en raison des moyens de subsistance qui lui sont offerts, et qu'elle tend constamment à dépasser cette limite, attendu que, dans toutes les positions, il lui est plus facile d'obéir aux penchants naturels qui la portent à se multiplier elle-même, que d'accroître dans une proportion suffisante la quantité des produits alimentaires.

« La nature, dit Malthus, a répandu d'une « main libérale les germes de la vie dans les « êtres organisés, mais elle a été économe de place « et d'aliments. Sans cette réserve, en quelques « milliers d'années, des millions de mondes au- « raient été fécondés par la terre seule ; mais « une impérieuse nécessité réprime cette popula- « tion luxuriante, et l'homme est soumis à sa loi « comme tous les êtres vivants. »

Les obstacles qui, chez l'homme, restreignent la multiplication de l'espèce dans la limite des moyens de subsistance, sont, ou préventifs, comme

la *contrainte morale* qui consiste à s'abstenir de faire naître des enfants que l'on ne pourrait élever, ou *répressifs*, comme la misère et la mort.

On admet encore que le bien de l'humanité consiste moins à avoir une population nombreuse, rapidement renouvelée par la fréquence des décès et des naissances, qu'une population moins considérable composée de personnes qui vivent plus longtemps, attendu que, dans le premier cas, un grand nombre d'individus ne prennent part à la vie que pour en éprouver toutes les souffrances.

Ce sont là des vérités générales qui paraissent peu contestables, et que nous n'avons pas l'intention de développer ici. Nous nous proposons d'examiner la question sous d'autres rapports ; de rechercher, par exemple, s'il n'y a pas d'autres indices de la surabondance d'une population, que la multiplicité extraordinaire des naissances et des décès ou la réduction de la vie moyenne ; si les masses ne peuvent pas souffrir de cette surabondance longtemps avant qu'elle ne se manifeste par de semblables résultats. Il serait assurément désirable de pouvoir reconnaître les symptômes du mal avant qu'il eût fait assez de progrès pour rendre inévitable l'action des obstacles répressifs. Afin d'écarter une cause d'erreur dans les appréciations de cette nature, nous tâcherons de

faire distinguer les surabondances *partielles* de population, c'est-à-dire, celles qui n'affectent que quelques classes spéciales d'individus, d'une surabondance *absolue*, c'est-à-dire, relative à l'*ensemble* des forces productives, des moyens d'existence possédés par chaque nation.

Et d'abord, il convient de déterminer d'une manière précise ce qu'il faut entendre par moyens d'existence ou de subsistance : on désigne ainsi, plus particulièrement, les produits destinés à l'alimentation, à la nourriture de l'homme. Cependant, il faut aux populations civilisées, pour soutenir leur existence, d'autres objets que ceux de la nourriture. Quelle que fût l'abondance de leurs aliments, elles ne sauraient subsister sans asile, sans vêtement, sans combustible, etc. ; d'un autre côté, une même quantité d'aliments peut être insuffisante ou surabondante pour un même nombre d'individus, selon les habitudes contractées par les diverses nations ; avec les aliments qui suffisent à un Espagnol ou à un Arabe, un Anglais, un Allemand ou un Français souffriraient vivement de la faim. Il est donc indispensable, lorsque l'on cherche à apprécier si les moyens d'existence d'une population sont suffisants ou incomplets, de tenir compte de son état social et de ses habitudes. Afin de ne pas laisser

à cette expression un sens vague et indéfini, nous désignerons ainsi l'ensemble des objets dont la privation constitue l'indigence, et que nous avons indiqués au deuxième chapitre de cet écrit, et nous n'appliquerons nos observations qu'aux pays où l'indigence est caractérisée par les diverses privations désignées.

Il est, en général, difficile de juger si la totalité des moyens de subsistance d'une nation est ou non suffisante pour satisfaire convenablement ses besoins urgents : un accroissement de population n'est pas toujours un signe certain de l'abondance des produits nécessaires au soutien de la vie, de même qu'une population qui reste pendant longtemps égale ou qui diminue, n'indique pas toujours un état stationnaire ou rétrograde dans l'ensemble de la production. Les besoins de l'homme sont, pour ainsi dire, si élastiques, même en ce qui concerne seulement la nourriture, que d'énormes variations peuvent survenir dans la masse des produits créés sans influer considérablement sur le chiffre de la population ; celle-ci peut s'accroître sans augmentation équivalente dans la quantité des produits, et une extension de la production générale pourrait coïncider avec l'état stationnaire de la population ; dans ce dernier cas, les besoins de chacun

seraient plus largement satisfaits ; dans les premiers, ils sont nécessairement restreints et il y a, par conséquent, plus de misères. C'est pour n'avoir pas assez remarqué cette élasticité des besoins, que certains économistes ont affirmé qu'une augmentation dans le prix des subsistances devait être inévitablement suivie d'une hausse correspondante dans les salaires. La misère de quelques classes d'ouvriers, les difficultés qu'éprouvent ceux engagés dans certaines professions pour se procurer du travail et des moyens de subsistance suffisants, n'indiquent pas non plus infailliblement une surabondance absolue de population ; ces circonstances peuvent tenir à la mauvaise distribution des emplois ou à de grandes inégalités dans la répartition des valeurs, plutôt qu'à une insuffisance réelle de l'ensemble des fonds productifs du pays.

Mais, lorsque les mêmes circonstances se font remarquer dans la plupart des professions, lorsque l'on voit souvent des masses nombreuses de travailleurs réduites à offrir leurs services au rabais, à se contenter d'un salaire insuffisant ou à rester temporairement dans l'oisiveté, on peut conclure, de la reproduction fréquente de ces faits, que la population est en excès.

Un accroissement plus ou moins rapide, mais

incessant dans le prix des propriétés foncières et dans celui des produits agricoles, lorsqu'il se manifeste longtemps après que tout le territoire national exploitable a été mis en culture, est encore un indice de l'excès de la population. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer (1), dès que les cultures sont arrivées, chez une nation, au point où leur perfectionnement ne peut plus accroître que d'une manière insensible la quantité des produits agricoles, tout accroissement de la population augmente leur valeur échangeable et en rend l'acquisition de plus en plus difficile pour les classes laborieuses.

L'excès de la population se manifeste encore par la fréquence et l'importance des émigrations, particulièrement lorsqu'elles ont lieu chez les classes attachées aux travaux de l'agriculture et formées à des habitudes régulières et laborieuses; certaines émigrations fournies par d'autres classes sont dues souvent à l'esprit d'aventure plutôt qu'à une insuffisance réelle de l'ensemble des ressources du pays.

Ces divers signes de la surabondance de la population peuvent être observés de nos jours en Irlande, en Angleterre et dans certaines parties

(1) Pages 108 et suivantes.

de l'Allemagne et de la Suisse. Ils commencent à se manifester en France.

Les surabondances partielles, celles qui ont lieu dans certaines professions spéciales, sans affecter l'ensemble de la population, se font principalement remarquer chez les peuples qui ont organisé une portion considérable de leur industrie manufacturière en grandes entreprises; on y voit fréquemment certaines branches de travaux offrir pendant longtemps des salaires élevés aux ouvriers qu'elles emploient, tandis que les travailleurs engagés dans des industries différentes et exigeant tout autant de capacité, ne reçoivent que de chétives rétributions et se résignent à vivre misérablement plutôt que de rompre leurs habitudes en changeant de profession.

On remarque dans la comté de Stafford, en Angleterre, un district désigné sous le nom d'*Etruria,* dont la population, d'environ 70,000 individus, est presque entièrement occupée par la fabrication des poteries. Aucune industrie ne fournit des salaires plus considérables; les manœuvres les moins habiles gagnent six francs vingt-cinq centimes par jour pour dix heures et demie de travail; les gains réunis d'une famille d'ouvriers potiers représentent quelquefois jusqu'à six mille francs par an; aussi, cette partie

de la population jouit d'un bien-être dont les classes laborieuses offrent malheureusement bien peu d'exemples.

Dans le même comté, et à peu de distance de ce district favorisé, on trouve les villes de Wolverhampton et de Willenhall dont la population ouvrière, appliquée au travail du fer, et particulièrement à la fabrication des serrures, est réduite par l'insuffisance du salaire au dénûment le plus extrême, ce qui ne l'empêche pas de se multiplier dans une proportion qui, de 1831 à 1841, s'est élevée à 50 pour cent (1).

(1) *Études sur l'Angleterre*, par M. Léon Faucher, tome 2, p. 167.

M. Faucher oppose la misère des ouvriers de Wolverhampton et de Willenhall, dont les travaux s'opèrent par petits ateliers, à la prospérité des ouvriers potiers qui travaillent dans de grandes manufactures; il en conclut que ce qu'il nomme la démocratie industrielle ou l'industrie parcellaire, est moins avantageux à la population (du moins en Angleterre) que la fabrication en grand. S'il faut entendre par industrie parcellaire la division, la multiplication des entreprises, l'opinion de M. Faucher ne nous paraîtrait pas fondée. Les chefs d'atelier de Wolverhampton ne sont pas de véritables *entrepreneurs;* car il paraît, d'après les renseignements fournis par l'article cité, qu'ils travaillent à façon pour le compte de commissionnaires qui leur commandent les travaux à des prix déterminés, et qui se réservent la vente des produits. Nous avons en France plusieurs industries organisées de la même manière : les étoffes de soie de Lyon, les rubans de Saint-Etienne sont fabriqués par des chefs d'atelier à qui l'on fournit la matière première, et un salaire fixé à tant la pièce, au lieu de l'être à la journée; la quincaillerie de fer de Saint-Etienne

En France, la ville de Saint-Etienne a offert, pendant dix ans, un exemple remarquable d'un semblable contraste: de 1820 à 1830, la fabrication des rubans de soie y prit, par suite de l'extension de ses débouchés en Allemagne, en Angleterre, et surtout aux États-Unis, un accroissement considérable; pendant cette période, l'ouvrier rubanier n'ayant qu'un seul métier a pu gagner depuis six jusqu'à dix francs par jour; à côté de cette industrie si largement rétribuée, et dans le même temps, le salaire journalier des ouvriers engagés dans la quincaillerie de fer n'a pas dépassé un franc cinquante centimes pour les manœuvres et deux francs cinquante centimes pour les chefs d'atelier; et cependant cette dernière industrie exige plus de fatigue et pour le moins autant de capacité que le tissage des ru-

est aussi fabriquée par des chefs d'atelier qui, bien qu'ils fournissent souvent la matière, ne sont pas plus entrepreneurs que les ouvriers rubaniers, attendu qu'ils ne travaillent qu'à des prix fixés d'avance sur les commandes de négociants ou commissionnaires qui, en réalité, dirigent la fabrication, et font la vente des produits pour leur propre compte, sans que les ouvriers fabricants participent jamais aux chances de bénéfices que peuvent offrir les opérations; il est évident que ces commissionnaires sont seuls entrepreneurs et que les fabricants ne sont que des ouvriers salariés à façon. La division des travaux par petits ateliers n'empêche donc nullement que les industries dont il s'agit ne soient organisées en grandes entreprises, tout aussi concentrées que celles des grandes fabriques auxquelles M Faucher les compare.

bans. Depuis, les ouvriers rubaniers s'étant multipliés outre mesure, leur salaire moyen s'est abaissé au-dessous de deux francs par jour.

Les causes qui maintiennent pendant longtemps une surabondance partielle de population dans certaines branches de travaux, tiennent à la difficulté de passer d'une profession à une autre, à la spécialisation des facultés et à la force des habitudes contractées. Dans l'écrit que nous venons de citer, M. Léon Faucher offre un exemple de la puissance de ces habitudes chez les ouvriers; après avoir fait le plus triste tableau de la situation des serruriers de Willenhall, il ajoute: « Cependant les maîtres-ouvriers ont pour leur « ville natale un aveugle et invincible attachement. En dépit de la misère qui les y attend, on « ne peut les déterminer à la quitter; des serruriers de Willenhall qui avaient été appelés en « Belgique, où ils recevaient de forts salaires, « revinrent presque aussitôt cédant au mal du « pays. »

Les facultés industrielles, les fonds de terre et les capitaux sont la source de toutes les richesses sociales, et la masse des produits de toute espèce qu'il est possible de créer est en raison de l'importance de ces fonds productifs et du degré de

perfectionnement de l'industrie ; mais, pour apprécier convenablement l'influence qu'exercent sur le sort des populations ces divers agents de la production, il faut avoir le soin de distinguer les facultés industrielles des *instruments* qu'elles emploient ; si la grande abondance des services de fonds de terre et de capitaux est toujours avantageuse, il n'en est pas de même de celle des services industriels ; ces derniers services ne peuvent s'accroître, le degré de perfectionnement de l'industrie restant le même, qu'à la condition d'un accroissement équivalent dans le chiffre de la population ; or, cette population nouvelle peut bien ajouter par ses travaux à la masse des produits, mais elle augmente aussi les besoins, et comme elle ne peut rien créer sans le concours des capitaux et des agents naturels appropriés, il pourra arriver, si elle survient dans un pays déjà suffisamment peuplé relativement à la quantité existante de ces instruments de l'industrie, qu'il y ait impossibilité absolue de l'employer utilement, ou du moins, qu'elle ne puisse l'être qu'à la condition de restreindre ses besoins, de vivre misérablement et d'empirer le sort de tous les travailleurs.

Soit que la surabondance des services industriels affecte l'ensemble des travaux ou qu'elle se

manifeste seulement chez quelques classes particulières d'ouvriers, son effet inévitable est de réduire la part de valeurs obtenue par chaque famille salariée; et lorsque cette part devient insuffisante, il n'y a d'autres remèdes aux maux qui en résultent, qu'un ralentissement dans l'accroissement de la population générale ou de la partie de la population vouée aux services surabondants, des émigrations ou des défrichements qui mettent à la disposition des classes exubérantes de nouveaux fonds de terre, ou enfin des développements industriels et des accroissements de capitaux qui puissent leur fournir de nouveaux emplois et la possibilité d'obtenir, par une grande liberté d'échanges, le complément de denrées ou de matières premières que le pays ne fournit qu'en quantité insuffisante. Aucune combinaison artificielle, aucun perfectionnement dans l'organisation industrielle, politique ou administrative, ne sauraient suppléer, d'une manière durable, à ces conditions, ni faire vivre dans l'aisance, sur un sol circonscrit, une population surabondante. S'il était possible d'obtenir par de semblables moyens une réduction considérable dans l'inégalité de la répartition des valeurs, elle pourrait atténuer momentanément les maux résultant de l'excès de la population, en faisant abandonner

les productions dont l'usage est exclusivement réservé aux classes riches, pour diriger plus de forces productives vers la création des objets nécessaires à la satisfaction des besoins urgents, en augmentant leur quantité et en donnant aux classes les moins fortunées plus de facilité pour les obtenir; elle pourrait reculer ainsi la limite au delà de laquelle la population devient surabondante, mais cette limite serait bientôt franchie, si l'absence de réserve et de prévoyance continuait à pousser les masses à se multiplier inconsidérément, et alors la misère deviendrait d'autant plus grande que le nombre des familles possédant des accumulations importantes serait plus restreint, que le niveau des ressources serait plus égal.

C'est dans l'extension de la prévoyance, en ce qui concerne les effets de l'accroissement inopportun des familles, que réside le seul remède efficace aux maux qu'entraîne inévitablement l'excès de la population; et c'est surtout parmi les familles pauvres qu'il importerait de faire naître à cet égard des habitudes de prudence, car les nombreux enfants qu'elles appellent à la vie opposent un obstacle insurmontable à l'amélioration de leur sort, et l'intensité de leur misère croît en raison de leur multiplication.

Malthus et la plupart des économistes qui, après lui, se sont occupés de la question dont il s'agit, ont paru croire que la contrainte morale, ou la réserve en ce qui concerne la trop grande multiplication des naissances, ne pouvait être pratiquée que par l'abstinence du mariage ; ce serait là une erreur. La surabondance qui peut se manifester dans la population ne pourrait être exclusivement attribuée à la fréquence des mariages, ou à leur trop grande précocité, que dans le cas où il serait constaté que de nombreux enfants ne peuvent naître hors de ces unions légitimes, et que la volonté humaine n'a aucune influence sur leur fécondité; mais les faits établissent le contraire : d'une part, il est d'observation qu'une habitude trop générale du célibat entraîne presque toujours l'accroissement des naissances d'enfants illégitimes; de l'autre, la fréquence des mariages n'est nullement inconciliable avec le maintien de la population à l'état stationnaire; on a depuis longtemps remarqué que, chez les classes moyennes, chez la partie de la population qui n'est pas aveuglée ou abrutie par l'ignorance ou par la misère, le nombre des enfants pour chaque mariage est généralement de beaucoup inférieur à celui que l'on observe chez les classes pauvres.

Il serait bien, sans doute, que les mariages ne fussent contractés qu'après que les époux se seraient assuré des moyens de pourvoir à leur propre existence et d'élever au moins deux enfants; mais cette réserve, si elle pouvait devenir générale, ne serait avantageuse qu'autant qu'il n'en résulterait aucun désordre, et c'est ce que l'expérience ne permet pas d'espérer. Ce n'est donc pas l'abstinence du mariage qu'il faudrait principalement recommander aux classes salariées, mais bien le soin de rendre leurs unions moins fécondes. Il serait facile, quoi qu'on en ait dit, de leur faire comprendre que leur bien-être est lié à la retenue qu'elles s'imposeront à cet égard, qu'elles ne peuvent croître en nombre, dans une proportion plus forte que les moyens de production, sans entraîner l'abaissement des salaires, et sans rendre leur condition misérable; c'est là une vérité si simple, si évidente, et elle se manifeste si fréquemment par les faits, que nul ne la méconnaîtrait, si d'anciens préjugés nés dans des siècles d'ignorance ne tendaient à l'obscurcir aux yeux des personnes peu habituées à la réflexion, et si surtout la sanction religieuse n'était venue prêter un puissant appui à ces malheureuses erreurs. Les recommandations qui tendent à anéantir toute prudence en ce qui

concerne l'accroissement inopportun de la population, ont pour conséquence forcée l'extension de la misère, et il ne devrait pas être permis d'enseigner qu'elles sont conformes aux vues de la Providence.

Il n'appartient qu'aux espèces animales privées de raison de multiplier aveuglément et sans prévoyance des résultats. N'est-il pas évident que Dieu, en rendant l'homme capable de cette prévoyance, a voulu qu'il en fît usage, et n'est-ce pas blasphémer que d'affirmer qu'il ne permet d'opposer aux excès de population que la misère, les souffrances et la mort?

Nous terminerons ici cette première partie de nos recherches; nous les avons limitées aux causes d'indigence qui agissent par l'intermédiaire et avec le concours de la volonté des hommes, l'examen de celles dont l'action est indépendante de notre volonté, telles que les accidents, les maladies, les infirmités, l'incapacité physique et intellectuelle, etc., appartenant à un ordre d'études autre que celui que nous nous sommes proposé.

Nous avons recherché, en premier lieu, les conditions les plus essentielles au maintien des sociétés, à leur développement normal, à leur

prospérité, et nous croyons avoir établi qu'elles se trouvent dans l'exercice raisonnable de la faculté de développer nos besoins, dans le maintien de la constitution actuelle des familles, dans la garantie des personnes et des propriétés contre toute injuste agression, et enfin, dans la liberté de l'industrie et des transactions.

Puis, examinant la nature de l'indigence, nous avons tâché de lui assigner des caractères positifs, en signalant le défaut de base des études comparatives dont elle a été l'objet, et la fausseté des conclusions tirées de ces études imparfaites.

Recherchant ensuite les causes modifiables de l'indigence, nous avons reconnu que celles inhérentes à l'organisation ou à la marche des travaux et des transactions, telles que les établit naturellement le libre concours de tous les fonds productifs et de toutes les volontés, consistent dans la spécialisation des facultés industrielles, dans la substitution de l'action des machines au travail humain, dans les changements de procédés industriels qui, sans réduire la somme totale de ce travail, en reportent des quantités plus ou moins considérables d'une classe de travailleurs à une autre; dans la surabondance des fonds productifs engagés sans opportunité dans diverses

productions spéciales ; dans les modifications continuelles que subissent les goûts ou les besoins des consommateurs; dans le défaut de concours des agents naturels pour les opérations où ce concours est éventuel; enfin, dans les grandes inégalités qui, sous l'action de diverses circonstances et, en particulier, du plus ou moins de facilité de concentrer les entreprises, peuvent affecter naturellement la répartition des valeurs produites. Une étude comparative des divisions principales de l'industrie générale nous a permis d'apprécier l'influence de chacune de ces causes d'indigence sur les diverses branches de travaux.

Nous avons fait voir, en examinant les habitudes privées, quel contingent de misère résulte de la paresse, de l'intempérance, de l'imprévoyance et du développement irrationnel des besoins.

L'étude des habitudes collectives des populations, de leurs institutions politiques ou administratives, nous a permis de signaler encore de nombreuses causes d'indigence dans l'exubérance ou la mauvaise application des forces gouvernementales, dans l'exagération des dépenses publiques, dans une répartition trop imparfaite de l'impôt, dans les obstacles qu'opposent à la liberté des transactions, à la marche naturelle de

l'industrie, les gouvernements qui prétendent les régir, et dans les secours publics qui tendent à détruire l'action préventive que la misère oppose à la propagation des habitudes vicieuses.

Nous avons, enfin, rendu compte de l'influence qu'exercent sur l'extension de l'indigence les surabondances de population partielles ou absolues.

Il nous semble qu'il peut résulter, de cette étude à peu près complète des causes multiples de la misère, un assez haut degré d'utilité: elle offre des bases positives pour juger avec sûreté de la valeur des moyens d'atténuation qui ont été ou qui pourraient être proposés, et pour éviter le danger des fausses appréciations. Si l'on examine attentivement les différents systèmes de réduction de l'indigence préconisés depuis quinze ou vingt ans, et si on les rapproche des causes de misère que nous avons observées, afin de reconnaître l'action que les diverses conditions proposées pourraient exercer sur chacune de ces causes, on se convaincra sans peine qu'il n'en est pas un qui puisse résister à une semblable épreuve et que tous, à différents degrés, auraient pour effet d'étendre l'indigence au lieu de l'atténuer. Nous examinerons, sous ce rapport, au chapitre suivant, quelques-unes des propositions

qui paraissent avoir obtenu le plus de faveur dans l'opinion générale.

Toutes les causes d'indigence que nous avons dû signaler pour compléter notre exposition, bien qu'elles supposent le concours des volontés humaines, ne sont pas également modifiables. Il en est qui ne pourront jamais être que faiblement atténuées et auxquelles on ne pourrait opposer des obstacles importants sans produire un mal bien supérieur à celui que l'on voudrait éviter : telles sont, par exemple, celles qui résident dans la spécialisation des facultés industrielles ou dans l'action des machines, dont les fâcheux résultats ne pourraient être écartés qu'à la condition de mettre obstacle aux progrès de l'industrie, à la multiplication de ses produits, à l'abaissement de leur prix, à l'ouverture de nouvelles branches de travaux ou à l'extension de celles déjà existantes, circonstances qui tendent toutes à diminuer les privations de la masse de la population, et dont les avantages ne sauraient être compensés par le maintien d'un peu plus de stabilité dans les emplois industriels.

Les causes de misère qui se rattachent à l'imperfection morale des populations, à l'ignorance, aux habitudes vicieuses, aux institutions politiques ou administratives, sont les plus modifiables,

et les moyens d'atténuation que nous avons à indiquer s'appliquent presque uniquement aux causes de cet ordre.

L'organisation du travail et l'association sont deux grands mots qui, de notre temps, paraissent à beaucoup d'esprits renfermer la solution de la question de la misère. Nous n'avons, pour notre compte, que très-peu de foi dans l'efficacité de toute combinaison nouvelle des forces productives et des intérêts matériels, et nous avons déjà justifié en partie nos convictions à cet égard, en montrant qu'aucune organisation artificielle de l'industrie ne saurait remplacer avec avantage celle qu'établit la liberté. Nous aurons à compléter cette justification, en exposant les résultats de nos recherches sur les applications que l'on peut faire du principe de l'association, en vue de réduire l'indigence.

# DEUXIÈME PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES MOYENS DE PRÉVENIR LA MISÈRE.

## CHAPITRE PREMIER.

Du principe de l'association et des applications que l'on peut en faire dans le but d'atténuer l'indigence.

Il est une classe nombreuse de publicistes qui, à chaque manifestation de la misère qui pèse encore sur une partie des classes laborieuses, ne manquent pas de déplorer, de concert, le défaut d'association des travailleurs; ils paraissent attribuer à l'association une sorte de puissance magique, capable d'anéantir toutes les causes de l'indigence. Cependant, parmi les formules d'associations nouvelles qu'ils ont proposées jusqu'ici, aucune n'a paru devoir produire des résultats efficaces ou bien importants, mais cela vient de ce

que la véritable formule est encore à trouver; et en attendant la solution du problème, ils s'accordent à représenter les sociétés modernes comme étant exposées à une dissolution prochaine vers laquelle ils assurent qu'elles sont entraînées par l'antagonisme des intérêts, par les progrès de l'isolement, de l'individualisme, etc.

C'est particulièrement à l'état social des pays les plus civilisés de l'Europe, que s'appliquent les craintes manifestées à ce sujet. On affirme que les différentes classes de travaux sont dans un état d'hostilité permanente les unes à l'égard des autres; que, dans chaque classe en particulier, les ouvriers d'une part, les capitalistes et les entrepreneurs de l'autre, se divisent en deux camps ennemis; que le fractionnement des partis, les prétentions opposées des diverses localités, produisent de semblables divisions dans l'ordre politique; en un mot, que tous les intérêts tendent à se séparer, et que les liens sociaux se relâchent de plus en plus. Une situation aussi dangereuse réclame des remèdes énergiques et prompts, et on espère les trouver dans de nouveaux modes d'organisation et d'association.

Nous avons déjà essayé d'assigner les résultats probables d'une organisation des travaux fondée sur de vastes associations, et dans la-

quelle on voudrait établir l'unité d'action et de gestion. On a pu reconnaître que, si cette nouvelle organisation était possible, il y aurait plus de raisons pour la repousser que pour en désirer l'établissement; il reste à examiner, si les craintes manifestées sur l'état présent des sociétés sont justifiées par les faits, et si les différents modes d'association que comporte l'organisation actuelle pourraient être remplacés avec avantage.

L'association consiste dans la communauté des intérêts ou dans une réunion d'efforts personnels pour atteindre un but commun; son principe est dans l'intérêt de chacun et dans les sentiments d'affection et de bienveillance. Le mérite des applications que l'on peut en faire doit être apprécié d'après les avantages qui en résultent pour le grand nombre. Une société est d'autant plus unie, d'autant plus solide, si l'on peut s'exprimer ainsi, que les liens d'intérêts, d'affection ou de bienveillance, qui existent entre tous ses membres, sont plus nombreux et plus puissants.

Si nous observons l'état de la société en France, par exemple, nous reconnaîtrons d'abord que les liens de *famille* n'ont rien perdu de leur force, qui s'est accrue, au contraire, de tout ce que l'aisance, la facilité des moyens de subsis-

tance, le développement intellectuel et le perfectionnement moral, peuvent ajouter à l'intensité et à la durée des affections domestiques; nous verrons ensuite toutes les familles associer une partie importante de leurs intérêts dans la *commune*, institution qui, malgré les entraves que lui impose chez nous une centralisation exagérée, embrasse des intérêts collectifs dont l'importance grandit tous les jours, ce qui est démontré par l'accroissement continuel des revenus et des dépenses communales, par le perfectionnement des voies de communication locales, par la propagation de l'enseignement élémentaire, par l'embellissement, l'assainissement, l'éclairage des villes et par beaucoup d'autres améliorations; nous remarquerons encore que d'autres intérêts collectifs, régis pour le compte des fractions plus nombreuses de la population se groupent dans le *département;* nous verrons enfin l'État, le gouvernement, en ne considérant que la partie utile de son action, gérer pour le compte de l'ensemble des familles une multitude de services qui leur sont indispensables et qui mettent en commun une partie considérable de leurs intétêts: il dirige les forces destinées à préserver de toute atteinte les personnes et les propriétés, il crée et entretient les grandes voies de commu-

nication, fabrique les monnaies, transporte les lettres, régit les établissements de secours publics, protège les opérations du commerce lointain, etc.

Quoiqu'il existe encore aujourd'hui, dans la gestion de tous ces intérêts collectifs, des abus, des vices nombreux, il serait impossible de citer une autre époque où elle ait été mieux entendue, aussi favorable à l'intérêt général et moins oppressive, et où, par conséquent, les liens nombreux qu'elle établit entre toutes les fractions de la population aient présenté plus de force et de probabilité de durée.

Dans l'ordre industriel, les liaisons d'intérêts sont également multipliées et puissantes. En général, toutes les branches d'industrie sont intéressées à leur prospérité mutuelle, puisqu'il est vrai que chacune d'elles écoule d'autant plus avantageusement ses produits, que les succès obtenus dans toutes les autres ont fourni à la masse des travailleurs plus de moyens d'acheter et de consommer; mais, outre ce lien général, il en existe d'autres qui établissent des communautés d'intérêts plus intimes entre les diverses branches de travaux.

Toutes les industries qui concourent à la construction d'une maison, par exemple, ont les

mêmes intérêts; les circonstances qui influent d'une manière favorable ou nuisible sur l'une d'elles, exercent généralement une influence semblable sur toutes les autres. Un accroissement dans la demande des travaux du maçon ne favorise pas seulement les services industriels engagés dans cette profession, il augmente en même temps les travaux du charpentier, du menuisier, du serrurier, du plâtrier, etc.; il favorise les propriétaires et les exploitants de carrières, de mines de fer, de forêts, les producteurs d'objets d'ameublement et une multitude d'autres industries.

Il en est de même des professions diverses dont le concours est nécessaire pour la production d'un habit. Les cultivateurs qui ont fourni les matières premières dont il est composé, le cardeur, le fileur, le tisseur, le teinturier, le constructeur d'outils ou machines servant à la fabrication et, enfin, le tailleur, subissent en commun l'influence des circonstances favorables ou nuisibles qui agissent sur cette production.

Les mêmes communautés d'intérêts sont également faciles à observer dans les opérations commerciales. Examinons, par exemple, une entreprise de commerce d'épiceries ou autres produits exotiques : nous ne verrons d'abord autour de l'en-

trepreneur qu'un petit nombre de commis pour la tenue de ses magasins, de ses écritures et pour la vente de ses marchandises ; mais la moindre étude de ses opérations nous fera reconnaître que la sphère des intérêts qui s'y rattachent s'étend bien au delà de ce rayon restreint, et qu'il met en activité bien d'autres services industriels que ceux placés sous sa direction immédiate. Il intéresse réellement aux chances de son entreprise les producteurs agricoles des denrées, objet de son négoce, puis, tous les travailleurs qui amènent ces denrées aux différents points de départ ; puis, l'entrepreneur de transports maritimes, les ouvriers des ports et des entrepôts, les commissionnaires, les voituriers par terre et par eau; enfin, toutes les industries qui se lient au commerce de transport, telles que la construction des navires, des bateaux, des charrettes, les fabrications de voiles, de cordages, etc., etc.

On voit que l'industrie générale pourrait être divisée en groupes plus ou moins considérables dont chacun serait formé d'industries diverses, mais étroitement liées entre elles par un but commun, mutuellement intéressées à leur prospérité et soumises à une sorte de solidarité pour les bonnes comme pour les mauvaises chances.

Il ne peut y avoir opposition d'intérêts entre

deux ou plusieurs industries *diverses* que dans un seul cas, c'est lorsqu'elles tendent, chacune par des moyens spéciaux qui lui sont propres, à satisfaire une même espèce de besoins. Ainsi, par exemple, les circonstances qui nuiront à la production du vin pourront favoriser le débit de la bière; la création d'un chemin de fer diminuera les transports par les routes ordinaires; la mode, en répandant l'usage d'un certain genre d'étoffes, nuira aux industries exclusivement vouées à la production d'étoffes d'un autre genre, etc.; mais ce sont là des inconvénients qui ne pourraient être évités qu'à la condition de rendre l'industrie stationnaire, d'arrêter tout progrès et d'imposer à la société entière les règles d'une communauté de moines, afin de rendre ses besoins invariables.

Quant aux luttes d'intérêts qui naissent de la concurrence que se font entre eux les producteurs voués à des branches d'industries *semblables*, elles ne peuvent avoir de mauvais résultats que lorsque le nombre des entreprises, et l'importance des capitaux et des facultés industrielles engagés dans chacune d'elles, dépassent assez les proportions que comportent les débouchés ouverts à leurs produits, pour qu'il ne soit plus possible de vendre à des prix qui couvrent les frais de pro-

duction. Hors ce cas, qui ne peut jamais constituer un état durable, la concurrence ne présente que des avantages : elle est le stimulant le plus puissant du perfectionnement de l'industrie; elle peut seule donner à l'emploi de nos facultés industrielles toute l'activité nécessaire pour que la production générale ne reste pas au-dessous des besoins ; elle empêche que le prix de chaque service et de chaque produit ne dépasse son taux naturel : et elle garantit les consommateurs contre les abus qui accompagnent les monopoles.

Ainsi il y a, en général, et sauf des exceptions qui sont une condition indispensable de toute amélioration, communauté d'intérêts entre les industries diverses ; et quant aux rivalités entre les différentes entreprises vouées à la formation d'un même genre de produits, elles sont un élément nécessaire de toute bonne organisation des travaux.

L'opposition, que l'on a cru remarquer entre l'intérêt des entrepreneurs et ceux des ouvriers liés à une même entreprise, n'existe que dans certains cas exceptionnels, hors desquels il y a, au contraire, communauté intime entre ces intérêts. Dans la plupart des opérations productives, la part obtenue par chacun est d'autant plus avantageuse que l'entreprise a plus de suc-

cès, et les circonstances qui lui sont défavorables pèsent sur les ouvriers comme sur les entrepreneurs. C'est là une vérité que l'expérience confirme tous les jours dans la plus grande partie des travaux, où l'on voit généralement les bénéfices et les salaires s'élever et s'abaisser ensemble. Il n'y a guère d'exceptions à cette règle, que dans les industries organisées en grandes entreprises et assez concentrées pour ne plus laisser une concurrence suffisante. Dans ces conditions, les entrepreneurs peuvent réduire les salaires sans diminuer le prix des produits, attendu, d'une part, qu'étant seuls chargés de l'approvisionnement, ils peuvent déterminer, à leur gré et sans rivalité, les *quantités offertes* et que, d'autre part, les ouvriers formés à leurs travaux sont, relativement au taux de leur salaire, d'autant plus privés de garanties, que le nombre des entrepreneurs qui peuvent leur accorder de l'emploi est plus restreint : dans ce cas, la difficulté de changer de profession doit presque toujours les obliger à subir les réductions de salaires que les entreprises ainsi monopolisées jugent convenable de leur imposer (1).

(1) Si l'on doutait de la vérité de ces assertions, déduites de la nature des choses, il serait facile de s'assurer qu'elles sont pleinement confirmées par l'expérience. Nous citerons à ce sujet

Partout où il y a concurrence suffisante, les entrepreneurs ne sauraient profiter d'un abaissement dans le taux des salaires, parce qu'il serait suivi presque aussitôt par une baisse équivalente dans le prix des produits; les consommateurs seuls en profiteraient. Ainsi, dans la généralité des travaux, et sauf les cas où la concurrence est restreinte, les entrepreneurs n'ont

quelques faits authentiques et concluants, signalés par un ingénieur des mines, dans un rapport récemment publié à Saint-Etienne.

L'exploitation des différents bassins houillers de la France est divisée en un plus ou moins grand nombre d'entreprises, selon l'étendue des concessions faites par l'Etat, et selon les réunions ou les subdivisions de concessions que l'on a laissés s'opérer. Dans une partie du bassin de la Loire, après un morcellement extrême des exploitations, des tentatives ont été faites pour réunir toutes les entreprises en une seule, ainsi que cela a eu lieu pour les mines d'Anzin, et pour d'autres gissements houillers. Le rapport que nous venons de mentionner avait pour objet de signaler le danger de ces tentatives, et il établit que partout l'affaiblissement des salaires et la cherté des produits se proportionnent au degré de concentration des exploitations. Pendant que la société d'Anzin atteignait une prospérité inouïe et que son capital social sextuplait de valeur, les ouvriers tombaient dans une misère extrême; ils ne gagnent que de 1 fr. 30 c. à 1 fr. 50 c. par jour, tandis qu'à Saint-Etienne, le salaire moyen des ouvriers mineurs est de 2 fr. 50 c. à 3 fr. Dans les bassins où la concurrence est efficace, le prix de vente du charbon se maintient à un taux modéré; il est de 53 c. dans l'Aveyron, 67 c. dans l'Allier, 77 c. dans le Gard, 75 à 80 c. dans la Loire; mais, dans les bassins peu subdivisés, il s'élève, selon le degré de concentration des entreprises, de 1 fr. 20 c., 1 fr. 47 c., 1 fr. 53 c., 2 fr. 30 c., 2 fr. 59 c., jusqu'à 4 fr. 14 c., comme dans le Haut-Rhin, quand le monopole est complet.

point intérêt à réduire le salaire de leurs ouvriers, et c'est, le plus ordinairement, lorsque ce salaire est élevé, qu'ils font de plus grands bénéfices ; les uns et les autres profitent de l'activité des travaux et du succès des entreprises, et ils subissent en commun les mauvaises chances auxquelles elles sont soumises ; il y a donc bien réellement entre eux solidarité d'intérêts. Ce sont les ouvriers eux-mêmes qui, le plus souvent, nuisent à leurs intérêts en se multipliant outre mesure, en se jetant en trop grand nombre dans une même branche de travaux, et en permettant ainsi aux consommateurs d'obtenir leurs services à trop bas prix. S'il arrive que, dans l'ignorance des véritables causes de leurs maux, ils se soulèvent contre les entrepreneurs, ces hostilités ne prouvent nullement qu'ils aient des intérêts opposés, car on ne change pas la nature des choses en la méconnaissant ; et les actes de violence auxquels ils peuvent se livrer, n'empêchent pas que leur sort ne soit lié à celui des entreprisse : de pareils actes auront toujours pour résultat d'aggraver leur position.

On a signalé encore, comme une cause de misère pour les ouvriers et d'affaiblissement dans les liens sociaux, la prétendue opposition qui existerait entre le *capital* et le *travail*, c'est-à-dire

entre les intérêts de ceux qui disposent de l'un ou de l'autre de ces fonds productifs.

Les capitaux sont des instruments, des moyens de travail; ils ne produisent rien s'ils ne sont pas employés, et leurs possesseurs sont fortement intéressés à ne les laisser chômer que le moins possible; d'un autre côté, aucun travail productif ne peut avoir lieu sans l'emploi d'un capital plus ou moins important: les services industriels et les services de capitaux ne peuvent être employés les uns sans les autres, on ne peut en tirer parti qu'en les unissant; dès-lors il devient difficile de concevoir comment les intérêts de ceux qui en disposent pourraient être opposés. Cependant, il est vrai que cette opposition peut se manifester, mais dans un seul cas : c'est lorsque l'emploi de machines puissantes vient, dans quelques branches de production, réduire le besoin des services industriels. Le capital ainsi transformé, substituant une force aveugle aux bras d'un certain nombre d'ouvriers, nuit aux intérêts de ces derniers, en les privant de travail ou en les obligeant à chercher d'autres emplois; mais nous avons vu que cette substitution est assez étroitement limitée dans les travaux qui occupent la plus grande partie de la popu-

lation (1). D'ailleurs, l'emploi des machines n'a pas toujours pour effet de réduire la quantité du travail humain, même dans les branches de production où elles sont introduites ; souvent, au contraire, il donne à ces productions un tel développement qu'il devient nécessaire d'y appeler un plus grand nombre d'ouvriers ; c'est ce qui est arrivé pour l'imprimerie, pour l'industrie du coton, pour celle de la soie, etc. Toutefois, si dans ces industries l'emploi des matières est loin d'avoir amené une réduction de travail humain, il a presque toujours occasionné des interversions de travaux : tous les copistes dont le service a été rendu inutile par l'imprimerie, toutes les fileuses à la main remplacées par les machines à filer, n'ont pas trouvé de l'emploi dans les nouveaux procédés, et beaucoup ont dû souffrir pendant un temps plus ou moins long. Au surplus, les interruptions, les suspensions de travaux, résultant de l'emploi de machines nouvelles, et les souffrances qui peuvent en être la suite, pour quelques classes de travailleurs, sont essentiellement passagères ; les ouvriers remplacés finissent tôt ou tard par trouver d'autres occupations dans les développements industriels

(1) Chapitre v.

que provoque l'accroissement des capitaux, auquel contribuent puissamment les machines elles-mêmes. L'Angleterre est le pays où l'on fait l'application la plus étendue de la puissance des machines, et nulle part la population n'est aussi occupée; l'engagement, sous cette forme, d'énormes masses de capitaux, n'empêche pas que ceux restant disponibles et cherchant des placements n'y soient plus abondants qu'ailleurs.

Ainsi, quelle que soit la forme qu'affectent les accumulations de capitaux, on ne peut soutenir, d'une manière générale, qu'il y ait opposition entre le capital et le travail. Dans la production matérielle, ceux qui disposent d'un capital, ainsi qu'un petit nombre de travailleurs doués de facultés industrielles supérieures, peuvent seuls devenir chefs d'entreprises; tous les autres sont obligés de se contenter d'un salaire qui leur offre peu de chances d'améliorer leur situation; et l'observation de ces faits a probablement contribué à faire naître l'opinion que nous examinons. Cependant, il n'en résulte nullement qu'il y ait opposition d'intérêts entre les capitalistes et ceux qui ne peuvent apporter dans les opérations productives que des services industriels de valeur ordinaire; bien que la position des derniers ne soit pas la plus avantageuse, les motifs qui

portent les uns et les autres à se rechercher et à réunir leurs services, ne sont pas moins puissants. Ce n'est pas, au surplus, la multiplication des capitaux qui peut réduire le nombre des entrepreneurs et la facilité d'arriver à cette position; mais leur trop grande accumulation dans un petit nombre de vastes entreprises. Nous avons vu que cette concentration, lorsqu'elle dépasse certaines limites, peut produire des maux très-graves. Hors le cas de cet emploi abusif, qu'il n'est pas possible d'empêcher, l'abondance des capitaux ne peut offrir aux classes laborieuses que des avantages, parce qu'elle permet aux travailleurs, capables de devenir entrepreneurs, de s'en procurer plus facilement et à plus bas prix. Les fournisseurs de services industriels sont donc intéressés à la multiplication des capitaux, comme les capitalistes le sont à l'activité des travaux; et il y a, en général, entre les uns et les autres, intérêt commun.

Il existe, d'ailleurs, dans l'ordre industriel, bien d'autres communautés d'intérêts que celles qui viennent d'être indiquées. L'industrie manufacturière et le commerce, considérés dans leur ensemble, sont fortement intéressés aux succès de l'industrie agricole; celle-ci, à son tour, est toujours favorisée par le développement et les pro-

grès des autres branches de production; enfin, presque toutes les entreprises de quelque importance comptent plusieurs personnes explicitement associées aux chances des opérations, et celles par *actions* intéressent directement à leurs résultats un grand nombre de familles.

Les demandes opposées que font à l'autorité publique, d'une part, les industries qui désirent plus de liberté dans les échanges internationaux; de l'autre, celles qui prétendent ne pouvoir se maintenir qu'à l'aide de mesures restrictives, sont moins le résultat d'une opposition d'intérêts entre ces industries que celui des fausses impulsions données par les régimes prohibitif ou protecteur à quelques branches de la production nationale. Tout porte à croire que la plupart des industries qui réclament avec tant d'instances des garanties contre la concurrence étrangère, pourraient aujourd'hui se passer de toute protection spéciale, si, dès l'origine, on ne les eût dispensées de faire les efforts nécessaires pour ne pas rester dans un état d'infériorité relative. On ne pourrait invoquer, comme une conséquence du régime de la liberté industrielle, des oppositions qui sont, au contraire, le résultat de la violation de cette liberté; mais, lors même que l'on devrait en tenir compte, on ne saurait méconnaître

que l'importance des intérêts collectifs s'accroît tous les jours, et que les liens qui unissent les intérêts individuels sont plus nombreux et plus puissants qu'ils ne l'ont jamais été. Aucun des différents états par lesquels les populations ont passé ne pourrait soutenir la comparaison avec la situation actuelle : ce n'est pas, sans doute, aux époques où elles étaient divisées en castes asservies les unes aux autres, et sous les régimes caractérisés par l'esclavage domestique, par le servage, par la féodalité, par les priviléges ou les corporations, que l'on pourrait trouver moins d'hostilités, de violences et de causes de désunion qu'il n'en existe aujourd'hui. Aucune époque connue n'a présenté, chez les populations qui nous ont précédés, des liaisons, des communautés d'intérêts aussi fortes et aussi générales que celles que nous venons d'observer.

Rien ne paraît donc justifier, dans notre état social, les craintes manifestées sur le progrès de l'isolement des intérêts, et l'on peut facilement se convaincre que nous faisons plus largement application du principe de l'association, que toutes les générations qui nous ont devancés, en comparant ce qui existe sous nos yeux avec le tableau du passé.

Nous avons à rechercher maintenant si, dans

ces associations ou unions d'intérêts, la participation de chacun se trouve réglée d'une manière aussi avantageuse pour tous qu'il serait possible de l'obtenir ; nous bornerons cet examen à ce qui concerne l'ordre industriel.

Les services nécessaires à toute opération productive sont réunis par les soins de l'entrepreneur. Lorsqu'il dispose de fonds productifs appartenant à autrui, il règle ordinairement d'avance avec ceux qui les lui fournissent le prix de l'usage qu'il en fait : il paie aux propriétaires d'immeubles une rente ou un loyer ; à ceux qui lui fournissent des capitaux mobiles un intérêt, et aux ouvriers qu'il occupe un salaire. Tous sont intéressés à la réussite de ses opérations, parce qu'elle assure l'emploi constant de leurs fonds ou de leurs facultés industrielles, ainsi que le paiement régulier du prix convenu ; mais le principal intéressé est l'entrepreneur lui-même. Si la valeur produite est supérieure à celle assignée à tous les objets et à tous les services consommés ou employés dans l'opération, l'excédant entier devient sa propriété ; si, au contraire, cette valeur est insuffisante, il est obligé de couvrir le déficit sur ce qui lui appartient, ou de manquer à ses engagements.

Serait-il possible et avantageux de changer ces

conditions, d'établir un mode de répartition des résultats de l'entreprise plus favorable aux différents services qui y concourent; d'attribuer aux fournisseurs des immeubles ou des capitaux, et aux ouvriers, une part dans les chances des opérations plus importante que celle qu'ils y prennent aujourd'hui, et de réduire en conséquence celle de l'entrepreneur?

Telle est la question que nous nous proposons d'examiner.

Le mode de participation qui attribue exclusivement à l'entrepreneur les bénéfices ou les pertes résultant de l'opération, et qui réserve aux autres services une part fixée d'avance et indépendante du résultat, peut-être modifié à l'égard des services de capitaux ou de fonds de terre engagés dans l'entreprise: les fournisseurs de ces services, au lieu de céder l'usage de leur *instrument* pour un prix déterminé d'avance et garanti par l'entrepreneur, peuvent stipuler avec ce dernier, que les résultats, quels qu'ils soient, seront partagés entre eux d'après diverses proportions; et, de fait, il existe dans les entreprises agricoles, manufacturières et commerciales, une multitude d'associations de ce genre. Mais il est moins facile d'en former de semblables entre l'entrepreneur et ceux qui ne lui fournissent que des ser-

vices industriels d'une faible valeur. Comment serait-il possible, par exemple, d'étendre ce mode de participation aux services des simples ouvriers? Leur salaire suffisant à peine à leurs besoins journaliers, comment l'entrepreneur pourrait-il s'assurer de leur participation aux pertes qui pourraient résulter des opérations? Où trouverait-on des entrepreneurs disposés à admettre des associés qui ne devraient participer qu'aux bénéfices? Dans beaucoup d'entreprises, certains employés reçoivent à la vérité, indépendamment d'un traitement fixe, qui leur est garanti dans tous les cas, une part dans les bénéfices obtenus; mais il est évident que cet avantage ne leur est accordé qu'en raison de la valeur supérieure de leurs services; que la chance d'entrer en partage des bénéfices fait partie de leur traitement, et qu'ils abandonnent cette partie aux éventualités de l'opération. Le salaire des ouvriers ordinaires n'est pas assez élevé pour qu'il soit possible d'en rendre ainsi aléatoire une portion de quelque importauce.

Admettons, néanmoins, la possibilité d'associations semblables entre les entrepreneurs et les ouvriers. Quels avantages en obtiendrait-on? les opérations seraient-elles mieux conduites? l'excédant des valeurs produites sur les valeurs con-

sommées serait-il plus considérable? le sort des ouvriers serait-il amélioré?

En général, les entreprises dont les résultats doivent être partagés par un très-grand nombre d'associés ne sont pas les plus fructueuses. Dans toute opération productive, le succès dépend principalement de la direction donnée à tous les services employés, de la surveillance, des soins et de l'économie apportés dans chaque opération partielle et dans l'ensemble de l'entreprise; en un mot, de l'action du gérant. Si cet agent principal opère pour son compte exclusivement, s'il a sa fortune engagée dans l'entreprise, si la ruine ou la prospérité de sa famille sont entièrement attachées aux résultats de ses opérations, toutes ses facultés seront stimulées aussi vivement que possible par ce grand intérêt; et il est à croire que sa gestion sera plus active, mieux entendue et plus efficace que s'il devait en partager le résultat avec un grand nombre d'intéressés. L'expérience confirme la vérité de cette remarque; l'on peut s'en assurer en comparant, par exemple, la plupart des entreprises par *actions*, avec celles gérées pour le compte d'un ou de deux entrepreneurs: à quelques exceptions près, on reconnaîtra que l'avantage est rarement du côté des grandes compagnies, et que le succès de

quelques-unes tient beaucoup plus à ce qu'elles restreignent la concurrence, en concentrant d'immenses capitaux, en supprimant les petites entreprises, ou en opérant sur des objets dont l'exploitation, limitée par la nature, constitue un monopole de fait, qu'au mérite et à l'économie de la gestion.

Il est donc à présumer que, s'il était possible d'associer les ouvriers aux résultats des entreprises, en les faisant participer aux pertes et aux bénéfices, et en réduisant ainsi l'intérêt des entrepreneurs, cette association diminuerait les chances de succès et rendrait les pertes plus fréquentes. Le surcroît d'intérêt qu'auraient les ouvriers à la réussite des opérations ne saurait compenser ce qui manquerait à l'action du gérant; car ils ne pourraient participer en rien à la direction de l'entreprise, à moins que l'on ne voulût entraver sa marche, la rendre plus versatile et plus incertaine, et renoncer aux avantages de l'unité de gestion, si essentielle au succès. L'application de moyens semblables, loin d'améliorer le sort des ouvriers, n'aboutirait donc qu'à le rendre plus misérable; l'excédant de rémunération qu'ils pourraient obtenir en cas de réussite des opérations serait peu important pour chacun d'eux, et il serait loin d'établir une compen-

sation suffisante pour leur participation aux chances de pertes accrues, dans ce système, par l'affaiblissement de l'intérêt des gérants. Quel que fût, d'ailleurs, le mode de participation que l'on voulût adopter pour les ouvriers, il faut bien remarquer qu'il n'est pas possible d'augmenter d'une manière durable, par des moyens artificiels, la valeur échangeable de leurs services ; de faire que cette valeur soit plus forte que ne le comporte l'état de l'offre et de la demande de leur travail. L'on peut affirmer que, si, au lieu de leur attribuer une part certaine et fixée d'avance, on les associait aux résultats des opérations, la masse des rémunérations qu'ils obtiendraient ne leur procurerait pas, en moyenne, un revenu plus important que celui qu'ils trouvent dans leurs salaires actuels, alors même que l'on ne tiendrait pas compte de l'affaiblissement des chances de succès qu'entraînerait ce mode de participation. Dans de semblables conditions, le revenu des ouvriers serait seulement plus variable, plus incertain, et ils auraient besoin de plus de prévoyance, qu'ils n'en manifestent ordinairement, pour réserver l'excédant des bonnes années à la compensation du déficit des années mauvaises. N'est-il pas évident que le mode actuel, en leur procurant tout au moins la même somme de revenus, et en

loin d'améliorer la position de ces derniers, la rendrait encore plus mauvaise; enfin, que l'insuffisance des salaires, dans les branches de travaux où elle se manifeste, tient à la surabondance des services industriels, et qu'il n'est pas possible d'en élever le taux tant que cette surabondance existe.

Aucune classification arbitraire des intérêts ne saurait donc remplacer avec avantage celles qui s'établissent naturellement sous un régime de liberté; et, si le principe de l'association pouvait encore recevoir, sous le rapport de la production et de la distributiou des richesses, des applications nouvelles et utiles, ce ne serait pas en dehors de la condition d'une libre participation de chacun; mais la puissance de l'intérêt personnel, qui a constamment poussé les hommes à rechercher sans cesse les moyens de tirer le meilleur parti possible des forces dont ils disposent, ne laisse, aux spéculations scientifiques et au génie de l'invention, que de bien faibles chances de trouver des combinaisons d'actions et d'intérêts, plus favorables aux populations que celles qu'elle a formées jusqu'ici avec le concours de toutes les intelligences et de toutes les volontés. Il n'est donc pas à espérer que l'on puisse réduire l'indigence au moyen de nouveaux modes d'associa-

tions entre les divers services qui concourent directement à la production matérielle.

Quant aux associations de l'ordre politique, c'est-à-dire celles qui ont pour objet la gestion des intérêts collectifs, elles demandaient, pour être combinées, et pour fonctionner de la manière la plus avantageuse pour tous, plus de lumières que n'en ont possédé jusqu'à présent les masses de la population, et il est hors de doute qu'elles pourraient recevoir partout, sinon dans leur organisation, du moins dans les applications que l'on en fait, des modifications nombreuses et utiles. Nous présenterons sommairement quelques observations à ce sujet dans l'un des chapitres suivants; mais nous exposerons, en premier lieu, les résultats de nos recherches sur les applications que l'on pourrait faire du principe de l'association volontaire, dans le but d'atténuer les puissantes causes d'indigence qui tiennent aux habitudes privées.

## CHAPITRE II.

### Du principe de l'association, appliqué à l'amélioration morale des individus.

Nos volontés sont, en général, déterminées par trois genres d'intérêts différents : l'un est

celui résultant des croyances religieuses, de la foi dans les récompenses ou les châtiments d'une vie future; les deux autres se rattachent à la vie présente et ont pour objet, d'une part, la satisfaction des besoins ordinaires de la vie au moyen des richesses produites; de l'autre, la satisfaction des besoins d'affection, d'estime, de considération, d'influence, que tous les hommes éprouvent à différents degrés.

Pour distinguer ces trois genres d'intérêts, nous nommerons le premier intérêt religieux, le deuxième intérêt matériel, le troisième intérêt moral.

Chacun de ces intérêts est assez puissant pour s'emparer entièrement de notre intelligence et devenir le principal mobile de notre conduite. On sait quelle action énergique peut exercer le sentiment religieux; on connaît la force de l'amour exclusif des richesses, et celle que peut acquérir le désir de la distinction, de la gloire, etc.

Dans la vie des peuples, ces diverses tendances ont prédominé tour à tour, et l'expérience de leurs résultats autorise à penser que ce n'est pas lorsque l'une d'elles dirige trop exclusivement nos volontés qu'elles agissent le plus favorablement sur notre sort, surtout si elles ne sont pas éclairées. La domination exclusive de l'intérêt re-

ligieux produit, aux époques d'ignorance, la superstition et le fanatisme ou, tout au moins, le dédain et la négligence des travaux nécessaires au soutien et à l'amélioration de la vie; si l'intérêt matériel agissait seul sur les esprits, il surexciterait le développement des besoins sensuels et il affaiblirait la générosité, les affections bienveillantes, les jouissances intellectuelles et morales; enfin, la prédominance de l'intérêt moral peut produire de mauvais résultats lorsque l'opinion générale qui, seule, détermine les objets auxquels il s'attache, n'apprécie pas raisonnablement le mérite des actes auxquels elle attribue l'estime, la considération, la gloire, etc.; elle donne alors aux tendances de la vanité, au désir de la renommée, de la domination, etc., des directions souvent funestes.

Il me semble que le perfectionnement de la vie humaine tient à une direction éclairée et à une sage pondération de ces trois intérêts ou mobiles principaux. Rien assurément n'est plus propre à favoriser le développement normal de nos forces physiques, intellectuelles et morales que la ferme croyance à l'existence d'un Être tout-puissant, qui anime et dirige le monde, qui veut l'amélioration et le bien-être de notre espèce dans les limites qu'il leur a assignées, et

qui nous réserve une existence inconnue, mais sûrement heureuse, pour tous ceux qui auront été guidés dans la vie actuelle par des motifs élevés et bienfaisants et qui, dans la sphère plus ou moins restreinte de leur activité, auront contribué au bien de l'humanité. Une semblable croyance, conforme d'ailleurs aux plus saines indications de la raison, ne saurait affaiblir la puissance de l'intérêt matériel, et elle peut aider à le diriger dans la voie la plus avantageuse pour tous par la réprobation qu'elle impose à ses écarts; elle peut aussi épurer l'intérêt moral en sanctionnant seulement les actions utiles aux hommes et en empêchant l'opinion générale d'accorder ses récompenses, son admiration, à des actes qui n'ont pas ce caractère.

Ainsi, les trois genres d'intérêts que nous avons signalés peuvent agir simultanément, et ce n'est même qu'à cette condition, et lorsque d'ailleurs ils ne sont pas faussés par l'ignorance ou les passions, que leur action peut nous être constamment favorable.

Chez les populations civilisées de notre époque, l'opinion générale apprécie assez bien le mérite des actions et des habitudes privées, et, sous ce rapport spécial, l'intérêt moral paraît suffisam-

ment éclairé pour que l'accroissement de sa puissance soit avantageux : or, on peut trouver des moyens efficaces de le développer, de lui donner plus d'empire sur la volonté et la conduite des individus, dans l'application du principe de l'association. L'influence des associations se révèle d'une manière particulièrement remarquable dans les corporations religieuses ; le nombre des personnes qui, après s'être soumises aux règles qu'elles imposent, s'en écartent ostensiblement, est relativement fort restreint ; presque toutes s'y soumettent pendant leur vie entière, alors même que nul autre obstacle que l'opinion ne les empêche de s'y soustraire et de rentrer dans la vie civile, et cette persistance, dans l'observation de règles souvent opposées aux penchants naturels les plus difficiles à vaincre, ne doit pas être attribuée uniquement à la foi religieuse, car la surveillance qu'exercent les uns à l'égard des autres les membres de la corporation, le désir d'obtenir la considération des associés et celle du public, la crainte d'encourir leur réprobation et leur mépris, y prennent incontestablement une grande part ; il est hors de doute que le sentiment religieux ne produirait pas chez des individus isolés une soumission aussi constante aux règles dont il s'agit.

Puisque l'association peut exercer une assez grande influence sur les habitudes privées pour maintenir l'observation de règles diamétralement opposées à nos penchants les plus forts, il est permis de penser qu'elle pourrait contribuer puissamment à restreindre les habitudes qui engendrent l'indigence, et à propager celles qui ont le plus favorables à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Il est peu de personnes qui, en reconnaissant les fâcheuses conséquences de leurs habitudes vicieuses, n'aient pris plusieurs fois la résolution de les réformer; mais le nombre de celles qui, persistant dans cette résolution, se réforment effectivement, est encore plus restreint, parce qu'il faut, pour suivre isolément et avec constance un plan de réforme morale, une force de caractère qui ne se rencontre que rarement. Mais, si un certain nombre d'individus se soumettent ensemble au même plan de réforme, s'ils contractent l'obligation de suivre des règles positives, établies dans le but de supprimer leurs mauvaises habitudes et d'en faire naître de contraires; si cette association, placée sous la direction de quelques hommes de mérite, est conduite et organisée de manière à obtenir l'attention des classes éclairées et influentes; si elle est fortement ap-

prouvée, à raison de son objet, par l'opinion générale, ceux qui s'y seront liés volontairement trouveront, pour persister dans leurs résolutions, des auxiliaires d'une grande puissance, dans la surveillance qu'ils exerceront mutuellement sur leur conduite; dans l'approbation, la considération qu'ils pourront obtenir, d'abord parmi leurs associés, ensuite dans le public, et dans la crainte du mépris que ferait rejaillir sur eux une expulsion motivée par la négligence ou l'abandon des des règles qu'ils auraient acceptées : les succès obtenus aux États-Unis par les sociétés de tempérance sont un exemple de l'influence que peuvent exercer les associations sur la réforme des mauvaises habitudes.

La tendance des réformes pourrait porter principalement sur l'intempérance, sur la paresse, sur le défaut d'économie et de prévoyance et aussi sur l'ignorance. La plupart des vices se décèlent par des actes qu'il est possible de constater et qui donneraient lieu à certaines répressions, graduées selon l'importance des infractions et consistant soit dans un sacrifice pécuniaire, soit dans l'expression d'un blâme, dans une expulsion temporaire ou définitive. Des instructions orales ou écrites données aux associés par les personnes appelées à les diriger, et ayant

pour objet de leur faire connaître toutes les conséquences des mauvaises habitudes et tous les faits qui intéressent leurs travaux, contribueraient à assurer le succès.

L'intérêt matériel pourrait facilement apporter son contingent d'action dans les sociétés dont il s'agit. En ajoutant à l'instruction morale des associés des renseignements, des indications ou des conseils sur les industries auxquelles ils se livrent; en leur faisant connaître les circonstances qui pourront exercer de l'influence sur leurs travaux; en leur apprenant à apprécier les chances diverses qu'ils peuvent courir, on servirait leurs intérêts matériels en même temps qu'on les habituerait à la prudence et à la prévoyance. Ces associations pourraient en outre, à l'exemple de sociétés de secours mutuels, posséder en commun une caisse alimentée par de faibles prélèvements opérés sur le salaire et dont le produit serait destiné à subvenir à des besoins éventuels, prévus et déterminés par les statuts.

L'intérêt religieux est très-conciliable avec le but de semblables associations. Si, par un motif bienveillant, les doctrines chrétiennes ont attaché à la pauvreté une sorte de faveur, de prédilection, ce n'est qu'afin d'appeler l'intérêt sur les pauvres, de stimuler la bienfaisance, et il est

évident qu'elles n'ont pu vouloir encourager les habitudes qui peuvent étendre l'indigence. Rien n'empêcherait donc les ministres des cultes d'exercer sur les sociétés dont il s'agit une action favorable par des instructions, des prédications, appropriées à leur objet.

Il est facile de concevoir que les conditions de détail de ces associations devraient varier en raison de la position des ouvriers des diverses classes, et de la nature de leurs habitudes. Nous nous bornerons à signaler les conditions principales qui nous paraissent le plus généralement applicables.

### Section 1re. — De la nature de l'instruction à propager au moyen des associations.

L'un des premiers services que pourraient rendre des associations formées pour l'amélioration morale des ouvriers serait d'aider à répandre, parmi eux et parmi les classes dans lesquelles ils se recrutent, la connaissance des conditions d'instabilité auxquelles leur industrie se trouve assujettie. Dans cet objet, on pourrait rechercher, pour chaque branche de travaux, les vicissitudes qu'elles ont éprouvées à diverses époques, et, autant que possible, en indiquer les causes, faire connaître l'influence qu'elles ont exercée sur le

sort des ouvriers, sur le taux des salaires, sur l'activité ou la stagnation des travaux. Les résultats de ces recherches seraient exposés dans des recueils, écrits simplement et clairement, qui seraient lus dans les réunions des associations, et distribués entre les associés ; on pourrait aussi faire connaître aux ouvriers dans des écrits périodiques les circonstances présentes qui peuvent exercer de l'influence sur leur industrie, et les habituer à en prévoir les suites probables, en leur rappelant les résultats que des circonstances semblables ont produits dans le passé ; on pourrait encore les informer, par les mêmes moyens, des perfectionnements ou changements de procédés introduits dans les travaux dont ils s'occupent, et leur expliquer les avantages ou les inconvénients qui peuvent s'y rencontrer ; on pourrait, enfin, leur fournir des moyens de juger par eux-mêmes de la portée d'une multitude de circonstances intéressant leur position, en leur donnant des notions élémentaires d'économie politique.

Un autre enseignement non moins important consisterait dans l'exposition, aussi simple et aussi complète que possible, des effets que produisent pour l'individu, pour la famille et pour la société les diverses habitudes privées. Les classes pau-

vrès connaissent moins qu'on ne le suppose généralement les conséquences des ces diverses habitudes: sauf quelques exceptions, elles n'ont à cet égard que des notions confuses et très-incomplètes, et des analyses bien faites seraient d'autant plus efficaces pour en propager la connaissance parmi les ouvriers, qu'ils peuvent observer autour d'eux de nombreux exemples des résultats qu'entraînent les vices ou de ceux qui sont la suite d'une sage conduite (1).

La propagation de ces divers enseignements pourrait avoir lieu au moyen de traités spéciaux et d'une publication périodique, rédigés et publiés aux frais de l'État, sous la direction d'une commission choisie principalement parmi les membres de l'Académie des sciences morales et politiques, et dont chaque association organisée recevrait des exemplaires. Ces écrits seraient lus, expliqués et commentés lors des réunions, et ils seraient laissés à la disposition des associés qui voudraient les consulter. Les directeurs, ou patrons, de chaque association, ou les ministres des cultes qui s'y seraient attachés, pourraient ajouter aux instructions écrites des leçons orales,

(1) On trouve des modèles de ces analyses, telles que nous les concevons, dans le *Traité de Législation* de Ch. Comte (liv. 1, chap. 3 et liv. 2, chap. 11).

dont l'objet serait de rendre l'enseignement plus complet, en le développant, en l'appuyant par des exemples et par l'autorité des doctrines religieuses.

Il nous paraît indubitable que de pareilles instructions, fréquemment renouvelées et continuées avec persévérance, finiraient par rendre familières aux ouvriers les connaissances qui leur importent le plus, par les mettre en état d'apprécier sainement les chances favorables ou nuisibles auxquelles leur industrie peut se trouver soumise ; elles les habitueraient à juger de leur position d'après ce qu'elle a été, en moyenne, dans une période de plusieurs années, et non d'après les circonstances du moment ; elles les rendraient ainsi plus prévoyants et moins disposés à étendre le cercle de leurs besoins dès qu'une prospérité passagère vient leur en offrir les moyens. L'enseignement relatif aux conséquences des habitudes privées, apporterait assurément d'heureuses modifications dans les mœurs d'un grand nombre d'individus, dont l'imprévoyance ou les vices tiennent plus à l'ignorance qu'à la vivacité des passions ; toutes les suites de leurs actions pouvant alors se présenter simultanément à leur esprit au moment d'agir, ils trouveraient dans cette prévision complète une force morale qui

les aiderait puissamment à surmonter l'entraînement des mauvaises habitudes, et à suivre avec constance la ligne de conduite qui peut seule améliorer leur sort.

Les ouvriers sont plus aptes qu'on ne le pense généralement parmi nous, à acquérir un degré d'instruction avancé sur les branches de connaissances qui se lient intimement à leurs intérêts. Dans un meeting, tenu le 4 août 1845, les ouvriers fileurs de Bolton ont manifesté des connaissances économiques qui ne se rencontrent que bien rarement en France, même parmi les classes qui tiennent le premier rang; plusieurs de leurs motions ne seraient pas désavouées par les économistes les plus instruits; ils savent et ils professent que « les coalitions ou les grèves ne « produisent que du mal; que ce n'est point des « manufacturiers que le taux des salaires dé- « pend; que dans les époques de dépression les « maîtres ne sont, pour ainsi dire, que le fouet « dont s'arme la nécessité; que le principe ré- « gulateur du prix du travail est le rapport de « l'offre avec la demande (1). »

Les associations seraient un moyen de pro-

(1) *Les coalitions condamnées par les ouvriers anglais*, article de M. Léon Faucher (Journal des Économistes, tom. 12, pag. 113 et suiv.).

pager rapidement les connaissances que nous avons indiquées; ce que nous avons dit des lectures, des explications, des commentaires qui seraient donnés dans les assemblées, suffit pour l'établir.

### Section 2. — De l'emploi des peines et des récompenses dans les associations.

Nous avons à exposer, dans ce paragraphe et dans les deux suivants, un assez grand nombre de règles que nous formulerons brièvement et sans développer les motifs à l'appui de chacune d'elles, afin d'éviter la répétition d'observations que nous avons déjà présentées : un peu d'attention fera, d'ailleurs, reconnaître facilement ces motifs et la manière dont chacune des règles proposées peut concourir au but qu'il s'agit d'atteindre. Il n'est guère possible en présentant, ainsi que nous allons le faire, une sorte de formule de statuts, d'éviter la sécheresse et d'éveiller l'intérêt; mais ce procédé nous paraît offrir l'avantage de la concision, et il permet, mieux que tout autre, de soumettre nos idées à l'épreuve de leur valeur pratique.

Nous avons dit que les associations pourraient influer sur la conduite des ouvriers par l'application de peines ou de récompenses.

Les peines à appliquer seraient l'amende, l'in-

scription des fautes sur un livret, l'expulsion de l'association.

On s'attacherait principalement à réprimer, au moyen de ces peines, l'ivrognerie, la paresse, le désordre ou le défaut d'économie.

Ainsi que nous l'expliquerons plus loin, chaque association aurait un conseil et des surveillants.

Chacun des associés serait muni d'un livret sur lequel seraient indiquées la composition de sa famille, les ressources qu'il peut se procurer au moyen du travail, en supposant une occupation continue, enfin toutes les circonstances qui peuvent servir à déterminer l'importance des économies mensuelles qu'il lui serait possible de réaliser. Cette appréciation serait faite par le conseil de l'association et, quelque minimes que fussent les économies reconnues praticables, le taux en serait indiqué sur le livret au moment de la réception de chaque associé et avec son adhésion.

A la fin de chaque mois, et avant le jour fixé pour les réunions mensuelles de la société, l'ouvrier ferait inscrire sur le même livret, par l'entrepreneur ou le manufacturier qui l'emploierait, les quantités de travaux ou le nombre de journées faites pendant le mois et le prix qu'il en aurait reçu.

Ces livrets seraient soumis, lors des réunions, au conseil de l'association qui trouverait, dans les quantités de travail inscrites, un moyen de reconnaître ceux des associés qui se seraient abandonnés à la négligence ou à la paresse. Si l'ouvrier, dont le livret accuserait une réduction notable sur la quantité ordinaire de ses travaux, ne fournissait pas au conseil des justifications suffisantes, sa faute serait signalée dans une partie du livret réservée à cet effet. Trois inscriptions d'une faute semblable, dans le cours de la même année, entraîneraient la radiation du contrôle de l'association ; toutefois, le conseil pourrait, sur la demande de l'ouvrier, substituer à la première inscription une amende au profit de la caisse commune, dont il déterminerait le taux dans les limites d'un minimum et d'un maximum fixés par les statuts : la deuxième inscription pourrait être rachetée de la même manière, mais l'amende imposée dans ce cas serait plus forte que la première ; il ne serait accordé qu'un mois de délai pour le paiement de ces amendes, lorsque l'ouvrier ne pourrait pas les acquitter immédiatement ; passé ce terme, les inscriptions seraient portées sur le livret et elles ne pourraient plus être rachetées.

Les économies mensuelles et particulières dont

le taux aurait été déterminé, ainsi qu'il est dit plus haut, devraient être portées à la caisse d'épargne ; à cet effet, chacun des associés serait muni d'un livret de cette caisse, qui serait soumis au conseil, lors des réunions. Lorsque le dépôt mensuel n'aurait pas été opéré, l'ouvrier devrait en faire connaître les motifs ; il devrait également justifier devant le conseil les retraits qu'il aurait effectués. Si, dans le cours d'une année, il était reconnu que le taux de l'épargne mensuelle, primitivement imposé, fût trop élevé, ce taux pourrait être réduit par le conseil, sur la demande de l'ouvrier ; à la fin de chaque année, tous les ouvriers qui n'auraient pas à la caisse d'épargne une somme au moins égale à celle qu'aurait dû produire l'économie mensuelle fixée pour chacun d'eux, seraient jugés par le conseil ; ils exposeraient les motifs qui les auraient empêchés de satisfaire à cette obligation, et si ces motifs n'étaient pas reconnus valables ou suffisants, une inscription sur leur livret d'associé constaterait leur défaut d'économie : deux inscriptions semblables et consécutives entraîneraient, après deux ans, la radiation du contrôle de l'association.

On interdirait aux associés la fréquentation habituelle des cafés ou cabarets ; celui qui au-

rait contrevenu à cette règle, ou qui aurait été vu en état d'ivresse, serait, lors des réunions, jugé par le conseil, et les fautes seraient inscrites ou rachetables comme pour les cas de paresse ou de négligence.

Les associés seraient rigoureusement tenus d'assister aux réunions mensuelles. Deux absences consécutives non justifiées, ou trois absences consécutives ou non, dans le cours d'une année, donneraient lieu à une inscription sur le livret; deux inscriptions, pour cette cause, donneraient lieu à la radiation; la première inscription pourrait être rachetée par une forte amende. Le défaut d'exactitude dans le paiement des cotisations ou des amendes, pourrait également donner lieu, sur la décision du conseil, à la radiation.

Tous les ouvriers qui auraient été exclus de l'association, par application des règles que nous venons d'indiquer, ne pourraient y être admis de nouveau qu'après l'intervalle d'une année, et moyennant le versement à la caisse commune d'une taxe importante, déterminée par les statuts. Quant à ceux qui se seraient rendus coupables de fautes graves contre la probité ou les mœurs, ils seraient exclus définitivement, après tout jugement infligeant des peines flétrissantes.

Les récompenses de l'association consisteraient dans l'inscription, sur les livrets, des actions méritoires que chaque associé aurait pu accomplir, et dans des certificats annuels signés par les membres du conseil d'association, et également inscrits sur les livrets, constatant l'exacte observation des règles imposées.

Il nous semble que ces livrets, tenus avec soin, et offrant en quelque sorte l'historique de la conduite de chaque membre des associations, pourraient devenir un moyen puissant d'améliorer les mœurs des ouvriers. La crainte de l'effet que devraient produire, lorsque la communication de leurs livrets leur serait demandée, les annotations défavorables qui s'y trouveraient inscrites et, d'un autre côté, la sécurité et la satisfaction que leur procurerait la possession d'un livret prouvant la régularité ou l'excellence de leur conduite, l'accueil bienveillant qu'il leur assurerait auprès des maîtres et de tous ceux à qui ils pourraient avoir besoin de fournir des preuves de leur moralité, exerceraient assurément sur eux une salutaire influence.

### Section 3. — Caisse commune.

Cette caisse serait alimentée; 1° par les cotisations mensuelles imposées aux associés; 2° par

une taxe qui pourrait être exigée au moment de la réception de chaque membre ; 3° par le produit des amendes ; 4° enfin, par les dons que la bienfaisance privée voudrait y consacrer. Les cotisations mensuelles devraient être fort modiques, afin de ne pas faire obstacle aux épargnes particulières de chaque associé ; en général, elles ne devraient pas dépasser un franc par mois.

Les fonds de la caisse commune seraient employés, 1° au paiement du loyer de la salle des réunions, lorsqu'il ne serait pas possible d'obtenir ce local gratuitement ; 2° au paiement d'une indemnité suffisante à celui ou ceux des associés qui seraient chargés de la caisse et des écritures, aux frais de registres, de livrets, d'impressions, etc. ; 3° enfin, à la distribution de secours en numéraire entre les membres qui seraient privés de travail pour cause de maladie constatée.

Lors des réunions mensuelles, les surveillants feraient connaître au conseil les associés malades qui demanderaient des secours ; ils produiraient des certificats délivrés par un médecin attaché à l'association et indiquant la nature de la maladie et le nombre de jours pendant lesquels le malade a été empêché de travailler dans le cours du mois précédent. Le conseil se ferait rendre compte de

l'état de la caisse commune ; il réserverait dans tous les cas la somme nécessaire pour le paiement des frais annuels de l'association, de manière que ce paiement fût toujours assuré, puis il déterminerait la portion du fonds restant qui serait appliquée en secours à répartir proportionnellement au nombre de journées de maladie constatées. La somme à partager serait divisée par le nombre de ces journées, et la part de chaque malade serait en raison de la durée de la maladie.

La quotité du secours à accorder pour chaque jour devrait s'élever, toutes les fois que l'état de la caisse le permettrait, aux trois quarts du prix ordinaire de la journée de travail, sans jamais dépasser ce taux ; si la situation de la caisse ne comportait qu'une distribution de moins de vingt-cinq centimes pour chaque journée de maladie, il ne serait pas fait de distribution.

Les associés malades n'auraient droit à leur part entière de secours, que lorsque la maladie ne dépasserait pas une durée d'un mois ; passé ce terme, leur part serait réduite de moitié pendant deux autres mois, à l'expiration desquels ils cesseraient d'être admis aux distributions de la caisse.

Ces dernières règles auraient pour objet d'em-

pêcher qu'une trop grande partie de la réserve commune ne fût absorbée par les charges qui résulteraient de longues maladies ou d'infirmités incurables, et de conserver à tous les associés plus de chances d'être secourus d'une manière efficace en cas de maladies temporaires, auxquelles ils sont plus généralement exposés. Toutefois, si, par suite de l'abondance ou de l'importance des dons qu'aurait reçus l'association, il y avait possibilité de faire des exceptions à ces règles, sans compromettre le service des secours temporaires, elles pourraient avoir lieu à l'égard des associés malades qui, par leur conduite antérieure, seraient jugés avoir mérité cette faveur. Une décision du conseil de l'association pourrait dans ce cas leur attribuer, pendant un temps déterminé, un secours qui leur serait payé tous les mois ; mais cette décision serait soumise à la sanction de la majorité des associés.

Si l'importance de la réserve commune le permettait, l'association pourrait décider de la même manière l'attribution de quelques secours en faveur des associés qui seraient privés de travail, par d'autres causes que des maladies et, par exemple, par la vieillesse.

Les fonds de la réserve commune seraient déposés à la caisse d'épargne. Le conseil détermi-

nerait chaque mois la portion de cette réserve, qui pourrait être retenue par le caissier pour les dépenses courantes.

### Section 4. — Organisation des associations.

Chacune des associations dont il s'agit ne pourrait être composée de plus de 250 à 300 membres; lorsque plusieurs seraient formées dans une même localité, elles se distingueraient par des noms de quartiers. Dans ce dernier cas, deux ou plusieurs associations pourraient s'entendre pour affecter un même local à leurs réunions mensuelles; il suffirait, pour éviter toute confusion, qu'elles assignassent à ces réunions des jours différents.

Les ouvriers ne pourraient être admis dans l'association avant l'âge de 21 ans, ni après l'âge de 40 ans; ils ne seraient reçus que sur la justification de leurs bonnes mœurs et de leur état de santé; ils ne seraient inscrits sur le contrôle de l'association, qu'après avoir exprimé devant le conseil la promesse de se conformer à ses règles, et après avoir acquitté la taxe d'admission.

Chaque association serait divisée en sections de vingt ouvriers, dont chacune élirait un *surveillant* choisi parmi les membres. La mission des

surveillants consisterait à reconnaître et à signaler au conseil les actes répréhensibles des membres de la section, et spécialement les infractions aux règles sur la fréquentation des cafés ou cabarets ; à recueillir les cotisations mensuelles et à les verser lors des réunions dans la caisse commune ; à procurer aux associés malades les certificats du médecin qui devraient servir de base à la répartition des secours ; à recevoir le montant de ces secours et à les distribuer entre les malades de leur section.

Le conseil de l'association serait composé d'un directeur et de deux adjoints pour les sociétés de cent membres et au-dessous ; de deux directeurs et de trois adjoints pour celles de cent un à deux cents membres ; enfin, de trois directeurs et de quatre adjoints pour celles de deux cent un à trois cents membres.

Les directeurs seraient, autant que possible, choisis parmi les anciens magistrats, manufacturiers, ou négociants retirés des affaires ; ils seraient nommés, par le ministre de l'intérieur, sur la présentation de l'autorité locale et sur une liste qu'elle aurait arrêtée de concert avec la majorité des surveillants de section, et qui devrait contenir trois fois autant de noms qu'il y aurait de directeurs à nommer. Ces derniers pourraient conser-

ver leurs fonctions pendant un temps indéfini ; il n'y aurait lieu à de nouvelles nominations qu'en cas de démission, décès, ou d'une demande écrite formée par la majorité des membres de l'association et adressée au préfet du département.

Les fonctions des directeurs des associations d'ouvriers seraient considérées par le gouvernement comme un service public ; elles pourraient donner lieu, comme celles des membres des commissions administratives des hospices, à des distinctions ou récompenses honorifiques.

Les directeurs désigneraient, en dehors de l'association, l'un des adjoints, si le conseil ne devait pas en compter plus de trois; ils en désigneraient deux, s'il devait en compter quatre ; les autres adjoints seraient nommés par les surveillants de section et choisis parmi eux; ces dernières nominations seraient renouvelées à des époques déterminées.

Un ministre du culte, résidant dans la localité, pourrait être désigné par le directeur pour assister aux réunions mensuelles de l'association ; lorsqu'il voudrait y assister, il prendrait place au conseil et aurait voix délibérative sur tous les objets soumis à ses décisions.

Lorsque l'un des directeurs ou des adjoints n'aurait pu se rendre à une réunion, les autres

membres du conseil désigneraient pour le remplacer provisoirement l'un d'entre eux ou l'un des surveillants. Le conseil serait présidé par le directeur, ou le plus âgé des directeurs, et ses décisions seraient prises à la majorité.

Le conseil nommerait, soit parmi les membres de l'association, soit en dehors s'il le jugeait convenable, un ou ou plusieurs commis chargés de la tenue de la caisse et de toutes les écritures; il fixerait l'indemnité annuelle qui serait allouée pour ce travail sur les fonds de la caisse commune ; il pourrait révoquer et remplacer ces agents. Il désignerait aussi le médecin de l'association.

Les réunions seraient fixées au premier, deuxième, troisième ou quatrième dimanche de chaque mois, de manière que, dans les lieux qui compteraient plusieurs associations, elles pussent s'entendre au besoin pour se servir du même local.

A l'ouverture de chaque séance, un appel serait fait au moyen du contrôle des associés, et les absences, non justifiées par les surveillants de section, seraient notées.

La première partie de la séance serait consacrée aux lectures (indiquées § 1er), qui seraient faites à haute voix par l'un des membres du con-

seil, et aux instructions verbales que les directeurs ou le ministre du culte voudraient y ajouter.

Le conseil s'occuperait ensuite de l'examen de la conduite des associés ; il entendrait à ce sujet les rapports des surveillants de section ; il vérifierait les livrets ; et après avoir interrogé les ouvriers sur les fautes ou infractions présumées, il prononcerait sur l'application de la peine, comme il est dit au § 2. La dernière partie des séances serait consacrée à la vérification des comptes et à la répartition des secours, quand il y aurait lieu.

La durée des séances serait ainsi de plusieurs heures pour les associations nombreuses ; mais comme elles n'auraient lieu qu'une fois par mois, elles n'imposeraient pas aux directeurs des obligations trop pénibles, et quant aux ouvriers, ils ne sauraient employer leur temps (un jour de dimanche sur quatre) d'une manière plus profitable pour eux.

Ces premières associations pourraient être formées dans les lieux de fabrique, par les soins et sur la provocation de l'autorité locale. On n'y appellerait d'abord que des ouvriers laborieux, économes et recommandables par leur conduite, car il serait très-important qu'elles obtinssent dès l'origine l'estime publique, et que les ou-

vriers pussent considérer leur admission comme une distinction honorable, comme une faveur. Les directeurs devraient veiller, dans les premiers temps, à ce que le nombre des associés ne s'accrût que lentement et au moyen de sujets dont les antécédents offrissent des garanties suffisantes de bonne conduite. Ces ménagements, dès le début, seraient indispensables pour assurer le succès des associations et leur procurer la considération sans laquelle elles ne sauraient être efficaces. Lorsqu'elles auraient acquis l'appui de l'opinion générale et que le nombre des associés formés à une conduite régulière serait devenu considérable, l'adjonction successive de membres dont la conduite antérieure ne serait pas exempte de vices, n'offrirait pas de danger, et l'on pourrait alors rendre les admissions plus faciles.

Les règles que nous venons d'exposer nous ont paru les plus propres à atteindre le but principal des associations d'ouvriers; l'amélioration de leur conduite: nous sommes loin de penser, néanmoins, qu'elles ne pussent être modifiées avec avantage, mais nous croyons que l'expérience seule pourra fournir à cet égard toutes les indications nécessaires.

On pourrait objecter contre ces règles, 1° qu'il

serait difficile de trouver un nombre suffisant d'hommes de mérite qui voulussent accepter la mission que nous avons assignée aux directeurs des associations ; 2° que la sévérité des conditions prescrites devrait faire supposer, chez ceux qui consentiraient à s'y soumettre, des habitudes de travail, d'économie, de tempérance, déjà contractées ou, du moins, une ferme détermination de renoncer aux vices opposés, et que les ouvriers qui se trouvent dans de semblables dispositions n'ont aucun besoin de l'association pour se bien conduire ; 3° enfin, que les principales améliorations à apporter dans la conduite des ouvriers consisteraient dans la réforme des habitudes d'ivrognerie, de désordre, de paresse ou d'imprévoyance, et que ceux qui, ayant contracté ces habitudes, n'ont pas eu la force d'y renoncer, malgré les maux qu'elles ont fait peser sur eux et sur leurs familles, manqueraient également de résolution ou de constance pour remplir les conditions de l'association.

Nous croyons que ces objections seraient peu fondées. En premier lieu, nous ferons observer que l'on ne manque pas de personnes de bonne volonté pour administrer les hôpitaux, les bureaux de charité ou d'autres établissements de bienfaisance publique, dont la gestion exige

plus de travail et de soins que n'en demanderait la direction des associations proposées : assurément, le perfectionnement moral et intellectuel d'une catégorie d'ouvriers honnêtes et valides, offrirait plus d'intérêt et d'attrait que la surveillance et l'administration des secours à donner aux malades, aux infirmes, aux indigents, aux prisonniers, etc., et nous ne doutons pas qu'avec le temps les fonctions de directeur des associations d'ouvriers ne fussent recherchées. En second lieu, il nous paraît incontestable que des associations, formées et dirigées ainsi que nous l'avons indiqué, ajouteraient aux causes déterminantes de la conduite des ouvriers l'influence de connaissances qui les rendraient plus prévoyants, et celle d'un puissant intérêt moral. L'association aiderait ceux qui ont déjà contracté de bonnes habitudes à y persister, et l'on sait qu'il n'est pas rare que des ouvriers, après avoir suivi pendant quelque temps une bonne ligne de conduite, l'abandonnent lorsqu'ils sont entièrement livrés à leurs propres impulsions. Elle offrirait également, à ceux qui prendraient la détermination de réformer leurs mauvaises habitudes, de nouveaux et puissants motifs de persister dans cette résolution. Enfin, si les associations étaient impuissantes pour réformer la conduite des ou-

vriers attaqués de vices invétérés, elles empêcheraient, du moins, que cette classe dégradée ne se recrutât aussi facilement qu'elle le fait aujourd'hui.

Il faudrait probablement quelques efforts et une persévérance soutenue pendant plusieurs années pour obtenir ces différents résultats; mais, à ces conditions, il nous paraît possible d'y parvenir et, dans tous les cas, il vaudrait la peine de le tenter.

## CHAPITRE III.

Des moyens d'atténuer les causes d'indigence liées aux institutions gouvernementales ou administratives et aux mauvaises directions données par l'autorité publique aux forces dont elle dispose.

L'action gouvernementale a toujours exercé sur le sort des nations une influence prépondérante, et dont les résultats ont été souvent funestes et quelquefois avantageux, selon le degré de lumières et d'équité des classes dominantes, selon l'état plus ou moins perfectionné de l'industrie, de l'intelligence et des mœurs de la population.

Dans les États le mieux civilisés de notre temps, et particulièrement en France, les personnes qui disposent des forces gouvernementales proclament hautement qu'elles n'en sont dépositaires

que pour en user dans l'intérêt de tous, sans distinction de castes, sans priviléges attribués aux uns aux dépens des autres; et que leur unique but est de favoriser, autant que possible, le bien-être et le perfectionnement moral de toutes les classes de la population, en laissant à l'action individuelle toute la liberté compatible avec le maintien de la justice, de l'ordre et de la sécurité.

Malheureusement, nos gouvernants n'ont pas toujours la possibilité d'agir d'après les principes que leur indiqueraient leurs lumières, et en conformité du but qu'ils se proposent. Ils ont hérité d'un ensemble d'institutions administratives étrangement compliquées, créées, en partie, sous l'influence de préoccupations qui tendraient à faire considérer la multiplicité des emplois publics comme un avantage national, et l'action gouvernementale comme devant s'étendre le plus possible; puis complétées, agrandies et définitivement implantées dans le pays par un homme de guerre, dont le but était tout autre que celui d'organiser avec économie les services publics indispensables à toute bonne gestion des intérêts collectifs d'une nation. Ces institutions, fortes, aujourd'hui, de la masse des intérêts qui s'y rattachent et de leur existence déjà ancienne, ne

sauraient être facilement supprimées ou modifiées, alors même que toutes les classes de la population sur lesquelles elles pèsent, seraient unanimes pour en demander la réforme; et leur simplification devient tout à fait impraticable, lorsqu'au contraire les tendances d'une grande partie de cette population sont dirigées vers les emplois publics. Quelles que soient à cet égard les bonnes intentions des hommes qui gouvernent, ils ne sauraient, dans une situation qui les oblige, d'une part, à ménager des positions acquises, des intérêts nombreux et puissamment organisés; de l'autre, à lutter sans cesse contre le flot croissant des solliciteurs de places, songer à des réformes de quelque importance. Les mêmes obstacles les empêchent de rendre plus équitable la répartition des charges publiques; de laisser plus de liberté à l'enseignement ou d'en modifier la nature de manière à le mettre plus en rapport avec les besoins; en un mot, d'apporter aucun changement considérable dans l'état de choses existant, car toute modification profonde blesserait beaucoup d'intérêts, et elle ne serait pas suffisamment appuyée par l'opinon générale.

Ils sont également impuissants pour suivre les indications de la raison et du bon sens en ce qui concerne l'intervention de l'autorité publique

dans l'industrie, dans les échanges internationaux. Les obstacles apportés à ces échanges par leurs prédecesseurs, en même temps qu'ils ont restreint le développement des industries vraiment nationales, ont dirigé une partie considérable des fonds productifs du pays vers des productions qui toutes ne rencontrent pas chez nous des conditions aussi favorables qu'ailleurs, et qui, en outre, ont été dispensées, par les mesures restrictives, des efforts de perfectionnement qu'aurait nécessités une lutte avec la concurrence étrangère, en sorte que l'on ne pourrait aujourd'hui les exposer à cette concurrence sans froisser de nombreux intérêts, sans exciter beaucoup de clameurs; et l'opinion publique, en France, est encore beaucoup trop préoccupée du soin de ne pas *payer de tributs à l'étranger, de protéger les producteurs nationaux, de préserver le pays de l'inondation des produits exotiques,* pour prêter, à l'autorité qui voudrait entreprendre des réformes favorables à la liberté des échanges, un appui suffisant.

Il paraît donc que l'atténuation des maux qui peuvent résulter de l'imperfection de nos institutions politiques et administratives, ou des mauvaises directions qui leur sont données, ne deviendra praticable que lorsque l'opinion générale

sera plus éclairée; que lorsque les diverses classes de la population seront parvenues à apprécier plus sainement les intérêts nationaux, et à les distinguer des intérêts particuliers qui leur font obstacle, ce qui ne pourra avoir lieu que par la propagation des connaissances acquises en économie politique, par la recherche et l'exposition de tout ce qui, dans l'ordre de choses actuel, est en opposition avec les indications les plus sûres de cette science ; enfin, que par le perfectionnement d'une autre science, qui a beaucoup de progrès à faire pour sortir de l'état de confusion où elle est encore aujourd'hui : celle des *services publics*.

Nous ne saurions avoir la prétention d'exposer dans cet écrit une critique complète et détaillée de l'organisation et de la marche des institutions dont il s'agit, de faire voir en quoi elles blessent les intérêts généraux, d'indiquer toutes les modifications dont elles seraient susceptibles, tous les moyens de réduire le mal qui peut en résulter. Il faudra, pour remplir ces conditions, de longues recherches et des travaux considérables, qui ne pourront s'accomplir que successivement, et par le concours d'un assez grand nombre de publicistes pourvus de l'instruction spéciale nécessaire à l'entente complète de chacune des questions à traiter, de la rectitude de jugement

et des connaissances générales qu'exige une critique éclairée. Aux observations que nous avons déjà présentées sur ces matières (Ire partie, chap. 7), nous nous bornerons à ajouter ici l'indication de quelques *sujets d'étude* qui, parmi ceux que peuvent offrir les services publics de la France, nous ont paru devoir appeler plus particulièrement l'attention.

Et, d'abord, pour tâcher d'ébranler la foi de ceux qui trouvent nos institutions gouvernementales et administratives admirables, et qui ne les croient susceptibles d'aucun perfectionnement important, nous ferons observer que leur création n'a pas été, comme beaucoup de gens paraissent le penser, le résultat de profondes combinaisons scientifiques. Les principales bases en ont été posées à une époque d'orages politiques où l'effervescence des passions, l'imminence de mille dangers qui menaçaient le pays, le besoin de satisfaire une multitude d'hommes qui n'avaient pris part aux mouvements révolutionnaires que dans le but de trouver des moyens d'existence dans les emplois publics, ne pouvaient laisser aux esprits le calme et la liberté qui auraient été nécessaires pour faire distinguer ce qui devait faire l'objet d'un service public de ce qui devait être laissé à l'activité individuelle, et pour organiser

avec sagesse les services reconnus indispensables. A cette époque, d'ailleurs, la science qui aurait dû présider à une semblable organisation était encore très-incomplète et fort peu répandue. Après quatre ou cinq constitutions différentes, conçues et appliquées à la hâte, et qui se succédèrent dans un temps fort court, cette organisation, considérablement agrandie et appliquée sous le gouvernement consulaire et sous l'empire, finit par se consolider, et depuis elle n'a cessé de se développer, d'étendre les services qu'elle embrasse et le nombre de leurs agents; mais sa durée, suffisamment expliquée par la résistance des nombreux intérêts qu'elle a créés, ne saurait être invoquée comme une preuve de son mérite: il ne manque assurément pas d'exemples de fort mauvaises institutions dont la durée a embrassé plusieurs siècles.

Une autre remarque encore nous paraît de nature à affaiblir la confiance dans l'infaillibilité des fondateurs de notre système administratif, c'est que ce système ne ressemble en rien à celui suivi par d'autres peuples qui, sous le rapport de la civilisation, marchent au moins de pair avec nous. Les Américains des États-Unis et les Anglais pourvoient à la satisfaction de leurs besoins matériels, à leur nourriture, à leur loge

ment, à leur vêtement, etc., par des procédés à peu près semblables à ceux que nous employons nous-mêmes ; l'analogie à cet égard est presque complète, mais leur manière de pourvoir à leurs besoins de sécurité, d'administration, de justice, etc., à la gestion des intérêts collectifs de la nation, diffère radicalement de la nôtre. A la vérité, les diversités de situation, de mœurs, etc., peuvent justifier quelque variété dans la nature, l'organisation et la marche des services publics, mais non pas des différences aussi absolues, aussi profondes que celles que l'on peut observer entre nos institutions judiciaires, notre système d'établissement, de répartition et de recouvrement des impôts, nos services d'enseignement public, de police, etc., et les mêmes institutions ou services dans les États que nous venons de citer. A coup sûr, de semblables différences ne sauraient être motivées, pour tous les services où elles se manifestent, par des diversités de besoins, et il faut nécessairement que d'un côté ou de l'autre l'on n'ait pas adopté les meilleurs procédés. Or, il n'est nullement établi que nos services judiciaires ou financiers, par exemple, soient mieux entendus que ceux de l'Angleterre ou des États-Unis, et que nous n'eussions pas à gagner à imiter les procédés employés dans ces États; et

l'incertitude même qui peut exister à cet égard prouve la vérité de ce que nous avons avancé, que *la science des services publics est encore à former.*

On ne saurait donc méconnaître l'utilité de recherches et d'études nouvelles sur ces matières, alors même qu'elles ne devraient avoir pour objet immédiat que d'éclairer l'opinion et que la science qui devrait en résulter ne pourrait de longtemps encore recevoir des applications pratiques. Elles serviraient tout au moins à arrêter les progrès du mal, à empêcher qu'on ne s'avançât tous les jours davantage dans les mauvaises voies, et lorsque, avec le temps, les connaissances qu'elles auraient acoumulées se seraient suffisamment répandues, un gouvernement ferme et bien intentionné pourrait avoir pour entamer les réformes des chances de succès assurées, et y procéder successivement avec les ménagements convenables pour les intérêts liés aux abus à supprimer.

Ce n'est, il faut bien le remarquer, qu'aux époques de calme et de paix que l'on peut, par de laborieuses investigations et par la diffusion des lumières qu'elles font acquérir, s'occuper avec fruit de semblables projets de réforme. L'amélioration des services publics n'est réalisa-

ble que lorsque l'opinion générale a dès longtemps signalé les modifications à y apporter, et ce n'est pas lorsque l'attention est captivée par les troubles publics ou par les guerres, que l'on peut espérer d'éclairer l'opinion. Quant aux moyens violents, aux révolutions, aux changements de gouvernement, etc., ils peuvent bien donner la direction des affaires à des hommes nouveaux et animés d'intentions plus ou moins louables, mais ils ne sauraient avoir de l'efficacité, pour la réforme des mauvaises institutions, que dans le cas seulement où le désir des réformes et la connaissance des moyens de les opérer existaient préalablement dans la généralité des esprits.

Nous arrivons maintenant à l'indication des sujets d'étude que nous avons à proposer.

## I.

Franklin écrivait il y a soixante ans : « ..... Notre seule milice, vous le savez, suffit pour défendre nos terres de l'invasion ; notre commerce sera défendu par toutes les nations qui « trouveront avantageux d'y prendre part. Ainsi « nous n'avons nul besoin, comme vous vous « l'imaginez, de tenir des flottes en mer et des

« armées sur pied ; nous abandonnerons ces ma-
« chines dispendieuses aux souverains de l'an-
« cien monde qui les étalent avec tant de faste.
« Nous voulons, s'il est possible, vivre en paix
« avec tous les hommes.

« Ce fardeau de la liberté que vous jugez
« avec tant de complaisance trop accablant pour
« nous, ne sera donc pas si pesant. Nous avons
« supporté jusqu'ici la dépense de notre admi-
« nistration civile, et nous la supporterons aisé-
« ment, parce qu'elle est petite. D'après la réso-
« lution que nous avons prise de n'attacher
« aucun profit aux emplois, de proscrire les
« salaires inutiles si communs chez vous, notre
« dépense de toute une année n'excédera pas
« celle d'un seul de vos ministères. (1). » L'Union américaine ne s'est guère écartée, depuis, des règles que lui traçait ainsi le profond bon sens de Franklin, et elle doit son étonnante prospérité autant, peut-être, au soin qu'elle a pris de s'y conformer, de se tenir en garde contre toute extension inutile des services de gouvernement, d'administration, qu'aux avantages particuliers de sa situation.

Nous sommes loin, en France, de semblables

(1) *Correspondance de Benjamin Franklin*, t. 2, p. 40.

idées. Pendant cinquante ans, nous n'avons cessé d'étendre et de compliquer notre immense système administratif, et nous avons dépassé dans cette dangereuse voie tous les autres États de l'Europe : les administrateurs éclairés commencent eux-mêmes à reconnaître, hautement, que nous n'avons pas pris assez de soin de restreindre les développements de cette plaie, et qu'il est urgent d'en arrêter les progrès.

Voici, à ce sujet, quelques aveux qu'il est bon de recueillir et que nous trouvons dans une publication récente, due à l'un des partisans les plus zélés de notre administration :

« En France, *le nombre des fonctionnaires pu-*
« *blics est immense* et leur part d'action considé-
« rable..... ce qui est, en partie, la conséquence
« *d'une longue intervention du gouvernement dans*
« *presque toutes les affaires,* intervention qui a
« fait perdre aux citoyens l'habitude des efforts
« personnels et le sentiment de la responsa-
« bilité..... En Angleterre, le nombre des fonc-
« tionnaires des trois royaumes est relativement
« *fort restreint.*

« ..... Même avec les exigences de nos formes
« constitutionnelles et de nos institutions admi-
« nistratives, nous pensons que les fonctionnaires
« sont trop nombreux en France. C'est surtout

« dans la magistrature et les administrations « centrales qu'il y a superfétation. On pourrait « aussi, *dans beaucoup de branches du service « public*, simplifier les formes *et supprimer des « rouages qui occupent un personnel considérable.* « Nous nous bornons à ces indications. Cette « question est trop grave pour que nous la trai- « tions incidemment ; nous la livrons aux mé- « ditations des hommes publics, et nous en « appelons à l'expérience de tous les esprits « pratiques (1). »

Après de semblables aveux, nous croyons pouvoir, sans trop de hardiesse, signaler comme des études dignes de l'attention et de l'intérêt des publicistes éclairés, celles nécessaires à la solution des questions suivantes :

Ne serait-il pas possible et convenable de réduire l'effectif moyen de notre armée intérieure à la moitié environ de ce qu'il est aujourd'hui, en pratiquant ce qui a été proposé bien souvent par des hommes compétents, c'est-à-dire, en restreignant les troupes permanentes aux corps qui ont besoin d'une longue instruction, comme le génie militaire, l'artillerie, la cavalerie, et un nombre de régiments d'infanterie nécessaire pour

(1) *Études administratives*, par M. Vivien, ch. II, *Des fonctionnaires publics.*

la garde des places frontières ; en distribuant les corps conservés à l'intérieur, exclusivement sur les points où leur présence peut être nécessaire pour le maintien de l'ordre ; en maintenant, en outre, des cadres suffisants pour recevoir, au moment du besoin, une réserve nombreuse qui serait laissée dans ses foyers, mais exercée à des époques périodiques et constamment préparée à une mise en activité immédiate ?

Ne pourrait-on étendre les attributions et la liberté d'action des municipalités et des administrations départementales, en tout ce qui concerne la gestion des intérêts matériels qui leur sont confiés, de manière à rendre leur gestion, sous ce rapport, plus prompte et plus profitable, et à réduire, en même temps, le nombre et la dépense des agents chargés d'exercer la tutelle à laquelle cette gestion est soumise ; à supprimer ainsi de nombreux intermédiaires qui compliquent sans nécessité, et non sans préjudice, l'action administrative ?

N'est-il pas, dans la plupart des autres branches de l'administration, des intermédiaires également superflus, et dont la création est due plutôt au besoin de multiplier les emplois qu'aux convenances du service ?

Notre système financier ne serait-il pas sus-

ceptible de profondes réformes? Nous avons fait voir ailleurs combien nos diverses séries d'impôts sont loin de remplir la condition essentielle de toute administration équitable : la répartition des charges en raison des forces contributives de chacun (1). Des études approfondies sur les vices de répartition que nous avons signalés, feraient assurément reconnaître plus d'un moyen praticable d'y apporter de notables améliorations ; mais il y aurait, ce nous semble, un plus haut intérêt à rechercher préalablement s'il ne serait pas possible d'apprécier directement, avec une exactitude suffisante, l'importance des revenus annuels de chaque famille : il est évident que, si l'on pouvait obtenir une pareille base de répartition, elle devrait être substituée à toutes les autres, sauf peut être le maintien de quelques impôts de consommation restrictifs de mauvaises habitudes, tels que ceux sur le tabac et sur l'eau-de-vie. Or, on sait qu'il est d'usage, en Angleterre, de recourir, pour des besoins extraordinaires, à un impôt établi sur tous les revenus, *quelle que soit leur nature,* et en affranchissant seulement ceux qui ne dépassent pas une somme déterminée (2) : récemment encore on vient d'y

(1) Pages 199 et suiv.
(2) 2,500 à 3,750 fr.

rétablir cet impôt pour plusieurs années ; il est perçu sur les déclarations des personnes qui en sont passibles, déclarations dont les agents du fisc contrôlent, autant que possible, la véracité et qui, en cas d'omissions ou d'infidélités reconnues, peuvent exposer leurs auteurs à payer de fortes amendes ; rien ne prouve que ces moyens d'évaluation manquent d'exactitude, car il ne s'élève que fort peu de plaintes sur le défaut de proportionnalité dans la répartition ; le même usage existe aux États-Unis et, d'après le témoignage de M. Michel Chevalier, il n'y excite pas de réclamations (1). Il paraît donc que les difficultés que peut offrir l'appréciation de l'importance relative des revenus ne sont pas insurmontables ; et, si l'on admet que ce soit là une bonne base de répartition pour un impôt temporaire, il serait difficile de dire pourquoi elle ne pourrait être adoptée pour les contributions annuelles ordinaires. On pourrait rendre les évaluations plus sûres, plus exactes, en donnant à l'administration tous les moyens d'investigation qui ne devraient pas entraîner de trop graves inconvénients, et en augmentant la sévérité des peines attachées aux fausses déclarations : dans tous les cas, il ne se-

(1) *Journal des Économistes*, t. 6, p. 29.

rait pas à craindre que ce mode d'application des impôts rendît leur distribution plus injuste que celle que nous supportons. Nous pensons que la question que nous venons d'indiquer vaut la peine d'être approfondie, car, si la possibilité et la convenance de substituer la base d'impôt dont il s'agit à la plupart de celles actuellement admises, étaient bien et complétement démontrées, il pourrait en résulter, avec le temps, une grande simplification dans nos services financiers, une réduction considérable dans les dépenses et une répartition plus équitable des charges publiques.

Il y aurait encore à examiner en matière d'impôts une autre question fort importante, et qui jusqu'ici ne paraît pas avoir été l'objet d'études suffisantes : c'est celle de savoir si une répartition, simplement proportionnelle aux revenus, est bien la meilleure possible, sous les rapports de justice et d'intérêt général, et si l'on ne devrait pas lui préférer des taxes qui, au-delà d'une certaine somme de revenus, augmenteraient *progressivement*. Des hommes éminents par leurs lumières, notamment Ad. Smith et J. B. Say, se sont prononcés pour cette dernière opinion, et il est à croire qu'une investigation complète de la question, sous toutes ses faces, rangerait à leur avis

la plupart des esprits éclairés et impartiaux. La considération des maux que peut entraîner une trop grande concentration des propriétés territoriales et des capitaux, nous semble surtout déterminante en faveur de l'impôt progressif. Ce mode de répartition des charges publiques nous paraît constituer le seul obstacle que l'on puisse convenablement opposer à l'accroissement des inégalités dans la répartition des valeurs produites, à l'accaparement des entreprises, au développement de ce que l'on a pu nommer, sans trop de déraison peut-être, la féodalité industrielle, c'est-à-dire, l'organisation d'une partie considérable de nos travaux en un petit nombre de vastes entreprises, rendant impossible la concurrence des petits établissements, réservant toutes les chances de bénéfice et d'accumulation de richesses aux familles de quelques entrepreneurs, et réduisant les classes salariées, engagées dans ces travaux, à ne jamais sortir de leur condition.

Notre organisation judiciaire ne pourrait-elle être simplifiée? notre procédure civile ne pourrait-elle être débarrassée d'une partie des formes qui la rendent si compliquée, si favorable à l'esprit de chicane, si propre à prolonger la durée des procès et à apporter de l'incertitude sur le

succès des meilleures causes? n'y aurait-il pas plus d'avantages que d'inconvénients à substituer à ces formes les procédés plus simples, en usage devant les tribunaux de commerce et les conseils de prud'hommes? Serait-il absolument impossible d'imiter ce qu'il y a de bien dans l'administration de la justice en Angleterre, d'arriver à faire juger, par des jurés, les questions de fait, non-seulement dans les causes criminelles, mais dans celles que nous nommons correctionnelles, et dans toutes les causes civiles dont le jugement n'est pas attribué aux justices de paix? de réduire ainsi le nombre des juges à ce qui serait nécessaire pour appliquer le *droit* ou la loi, aux faits déclarés par les jurys, et de leur faire accomplir cette mission, en prescrivant à chacun d'eux des tournées périodiques dans la circonscription qui lui aurait été assignée? N'est-il pas probable que l'on obtiendrait ainsi, non-seulement une réduction importante dans les dépenses publiques, mais une justice plus prompte et surtout plus sûre, attendu que le nombre des magistrats chargés de la partie difficile du jugement, c'est-à-dire de l'application de la loi, serait, dans ce système, assez peu considérable pour qu'il fût possible de n'appeler à ces fonctions que les jurisconsultes les plus distingués

par leur science ou leur mérite, en attribuant à chacun d'eux des émoluments suffisants (1)?

## II.

La partie éclairée de la population reconnaît généralement aujourd'hui, que les règlements restrictifs de la liberté des échanges internationaux ne sont pas justifiables, en principe. L'erreur de l'opinion contraire a été si souvent et si clairement démontrée que, s'il est encore des écrivains intelligents qui la soutiennent de bonne foi, ce ne peut être que parce qu'ils sont restés étrangers aux sciences économiques. Nous

(1) On sait qu'en Angleterre les magistrats qui peuvent prononcer sur des causes de quelque importance sont fort peu nombreux; on n'en compte que douze qui portent le nom de juges. « L'Angleterre est divisée, pour l'administration de la justice, « en six grandes fractions, que l'on nomme *circuits*, et ceux-ci « sont divisés en comtés. Afin de mettre la justice à portée des « justiciables, les douze juges se partagent les circuits, de sorte « qu'il y en a deux par circuit, l'un pour les matières civiles, « l'autre pour les matières criminelles. A des époques déterminées, les juges vont faire leurs tournées dans les divers comtés « de leur ressort; les causes étant préparées d'avance, ils trouvent en arrivant chacun à son poste, les jurés, les témoins, les « parties, les hommes de loi. Dans chaque affaire, il n'y a donc « qu'un juge dont les fonctions consistent à maintenir l'ordre « dans les débats et à faire l'application de la loi aux faits déclarés par les jurys. » (Charles Comte, *Considérations sur le pouvoir judiciaire*, Paris, 1834.)

admettons donc, comme des vérités suffisamment établies, que les mesures restrictives tendent à détourner l'industrie de ses voies les plus naturelles et les plus profitables, pour engager une masse considérable de fonds productifs dans des opérations relativement onéreuses, et que, si la protection profite à un certain nombre d'entrepreneurs, ce n'est, le plus souvent, qu'au préjudice de leur propre industrie, dont elle ralentit les progrès, et, dans tous les cas, aux dépens de la masse des consommateurs et des branches de production vraiment *nationales*, c'est-à-dire de celles qui trouvent, dans les circonstances naturelles du pays et dans les facultés spéciales de ses habitants, plus de moyens de succès qu'elles ne sauraient en obtenir ailleurs. A cet égard, il ne reste, ce nous semble, qu'à propager, autant que possible, les connaissances acquises et déjà parfaitement exposées dans plusieurs ouvrages. Les nouvelles recherches auxquelles il nous paraîtrait utile de procéder auraient pour objet : 1° de faire apprécier, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'importance et l'étendue du dommage que causent aux nations les obstacles artificiels qu'elles opposent à leurs transactions; 2° la comparaison de nos industries protégées avec les industries étrangères dont elles redoutent la con-

currence ; la détermination exacte de ce qui peut constituer la supériorité de ces dernières et l'appréciation de toutes les causes qui produisent cette supériorité.

Sur la première question, il nous semble que les économistes les plus éminents, tout en reconnaissant et en démontrant l'absurdité des systèmes qui prétendent protéger l'industrie en entravant les échanges, ont fait trop bon marché des pertes immenses que ces systèmes nous imposent (1). Jugeant de l'importance du commerce extérieur, seulement par celle qu'il a pu acquérir malgré la multitude des obstacles apportés à son développement, ils lui ont assigné un rang trop secondaire relativement au commerce intérieur : il est résulté de là que l'on se fait, en général, des idées beaucoup trop restreintes de l'étendue des avantages que procurerait la liberté, et que les efforts tendant à l'obtenir sont moins puissants qu'ils ne le deviendront, lorsque ces avantages seront plus justement appréciés.

Nous ne doutons pas que des études approfondies sur les principales industries et les besoins qui existent chez les diverses populations, sur les échanges qu'elles pourraient conclure à leur

(1) Page 307.

avantage mutuel, si les obstacles artificiels étaient supprimés ou considérablement atténués, ne fissent reconnaître la possibilité d'accroître, dans d'énormes proportions, les transactions internationales actuellement accusées par les relevés des douanes.

La masse de ces transactions deviendrait d'autant plus considérable, en cas d'abolition des mesures restrictives, que les obstacles naturels, les difficultés de communication et de transport, s'amoindrissent chaque jour. Les chemins de fer et la navigation à la vapeur, si leurs conséquences se produisaient librement, tendraient à établir entre les différentes nations des relations et des échanges aussi multipliés que ceux qui existaient jadis entre les diverses provinces d'un même État; et véritablement, ces perfectionnements de l'industrie commerciale, rapprochés des systèmes restrictifs dans lesquels les gouvernements s'embarrassent de plus en plus, présentent un spectacle étrange : on voit les nations faire, d'une part, des efforts prodigieux pour vaincre les obstacles naturels qui les séparent, pour rendre leurs relations et leurs transactions plus faciles et moins coûteuses, tandis que, d'autre part, elles s'appliquent à multiplier les obstacles artificiels qui arrêtent ces mêmes transactions; elles créent

d'une main des avantages qu'elles détruisent de l'autre, et elles travaillent avec une égale ardeur à cette double opération (1) !

On pourrait encore étudier utilement l'influence qu'exercent les restrictions douanières sur l'encombrement partiel des produits, sur les interruptions de travaux qui en sont la suite, sur les crises industrielles ou commerciales : nous nous bornons sur ce point aux indications déjà présentées dans la première partie de cet écrit (2).

La deuxième question proposée exigerait des recherches assez étendues et assez compliquées pour nécessiter le concours d'un grand nombre d'observateurs, et même celui du gouvernement. Il y aurait à rechercher, d'abord, les moyens de faire étudier simultanément, en France et à l'étranger, par des hommes compétents et dignes de confiance, toutes les industries qui se prétendent chez nous incapables de soutenir la concurrence générale, et de donner à ces études assez d'étendue et d'exactitude pour que leur comparaison fît ressortir toutes les causes de notre infériorité, pour permettre de distinguer

(1) Voir à ce sujet un excellent écrit publié par M. Frédéric Bastiat, dans le *Journal des Économistes* (t. 12, p. 201 à 215).

(2) Page 194.

celles de ces causes qui tiennent à des circonstances naturelles non modifiables, de celles dues seulement à l'imperfection relative des procédés industriels ou de la conduite des opérations. Si les pouvoirs dirigeants se déterminent un jour à entrer sérieusement dans une voie de réforme des mesures restrictives, ils ne parviendront à leur but qu'après s'être procuré, contre les nombreuses oppositions qu'ils ne manqueront pas de soulever, l'appui de l'opinion générale; et les recherches que nous venons d'indiquer nous paraissent le moyen le plus puissant d'éclairer cette opinion. Nous avons la conviction qu'elles démontreraient que l'abandon, même absolu et spontané, du système protecteur ne froisserait pas plus d'intérêts que certains changements acceptés, tels, par exemple, que la substitution d'un réseau de chemins de fer à nos anciennes voies de transport, et qu'il serait possible, par des moyens de transition sagement ménagés selon le besoin des diverses industries, d'arriver à l'établissement du régime de la liberté, sans causer de grandes souffrances, sans apporter dans les intérêts plus de perturbation que n'en occasionnent tous les jours les changements de procédés et les interversions de travaux résultant de la marche progressive de l'industrie générale.

Il faut se garder, en effet, de croire sur parole les partisans intéressés des mesures restrictives. A les entendre, la moindre réduction dans ces entraves ne pourrait s'opérer sans ruiner de fond en comble leurs industries, sans priver tous les ouvriers qu'elles emploient de leurs moyens d'existence, enfin sans plonger dans la misère une grande partie de la population. Mais ces assertions ne résultent nullement d'une connaissance approfondie de la situation relative des industries dont ils craignent la rivalité, ni de la conviction qu'ils ne pourraient lutter avec des conditions égales de succès. Ils n'ont jamais songé à étudier sérieusement ces conditions : ils ne savent bien qu'une chose, c'est qu'une plus grande concurrence pourrait restreindre leurs bénéfices ou les obliger à des modifications, à des changements de procédés, qui entraîneraient de la dépense, et dont ils sont dispensés par le maintien du système protecteur : bien convaincus sur ce point, ils inventent facilement des chiffres et des faits propres à effrayer sur les conséquences de toute tentative libérale ; et, comme les moyens de vérification sont rarement à la portée de leurs contradicteurs, ils obtiennent, sans de grands efforts, l'appui d'un pouvoir qui redoute leurs clameurs.

Pour tâcher de faire apprécier toute la portée des recherches que nous avons indiquées, nous allons présenter quelques développements sur les causes qui déterminent l'infériorité ou la supériorité relative des mêmes branches d'industrie, considérées chez différentes nations, et sur les effets probables de la suppression des obstacles artificiels apportés à la liberté des échanges, en ce qui concerne seulement les industries protégées. Ces obstacles agissent assez puissamment sur le sort des populations pour que nous puissions entrer à cet égard dans quelques détails, sans trop nous écarter de notre sujet.

L'inégalité des conditions de succès que rencontre une branche d'industrie dans des pays différents tient principalement à deux séries de causes qui agissent seules ou réunies et qui sont : 1° les circonstances physiques ; 2° les procédés employés ou la manière dont les opérations industrielles sont conduites. Nous ferons abstraction de l'influence que peuvent exercer les différences qui existent dans les institutions politiques ou administratives.

Si la terre offrait partout la même fertilité et la faculté de produire les mêmes plantes, si les mines de toute espèce étaient également abondantes et exploitables dans tous les pays, si les

voies de communication naturelles présentaient partout les mêmes avantages ; en un mot, si toutes les circonstances physiques qui concourent à la production générale étaient partout les mêmes, les résultats des opérations productives dans un lieu désigné ne pourraient être inférieurs à ceux des mêmes opérations dans un autre lieu, que par suite de l'infériorité des procédés industriels employés dans le premier. Mais il n'en est point ainsi : les services que la nature met à la disposition de l'industrie varient dans leur espèce et dans le degré de leur importance, d'un pays à un autre. Il y a donc, dans chaque contrée, pour certaines productions, des conditions d'infériorité ou de supériorité relatives, qu'il n'appartient pas à l'homme de modifier.

Les causes d'infériorité qui tiennent au défaut de perfectionnement dans les procédés industriels ou dans la conduite des opérations, sont, au contraire, essentiellement modifiables ; et il suffit, en général, pour que les procédés s'égalisent partout, que la concurrence ne soit pas restreinte.

Pour reconnaître en quoi consiste l'infériorité des procédés industriels d'une nation à l'égard de telle branche de production, et comparativement à la même industrie chez d'autres

nations, il faut avoir la description exacte de toutes les opérations partielles que comprennent les productions qu'il s'agit de comparer, distinguer les différences qui existent d'un pays à l'autre dans chaque procédé de détail, et apprécier leur valeur relative : s'il s'agit de comparer, par exemple, deux manufactures d'étoffes de même genre, on ne pourra reconnaître toutes les imperfections de procédés que peut présenter l'une d'elles, relativement à l'autre, qu'en faisant porter successivement les recherches et les comparaisons sur tous les objets indiqués par les questions suivantes :

La manufacture est-elle établie dans la localité la plus convenable qu'on ait pu choisir, soit pour y faire arriver à peu de frais et au moment du besoin toutes les matières nécessaires à la fabrication, soit pour les facilités qu'elle offre à l'écoulement des produits fabriqués, soit enfin pour les conditions de la main d'œuvre ?

Les bâtiments sont-ils construits avec économie, sans embellissements inutiles, sans excès d'étendue ou de solidité, et leur distribution est-elle appropriée, aussi bien que possible, à leur destination ?

Les machines servant à la fabrication sont-elles conformes aux derniers perfectionnements inven-

tés; la force qui sert de moteur est-elle la plus économique qu'il soit possible d'obtenir?

Toutes les matières employées dans la fabrication sont-elles tirées des lieux où il est possible de les obtenir aux meilleures conditions, tant pour le prix que pour la qualité? la manière dont le commerce de ces matières est établi est-elle la moins coûteuse, n'y-a-t-il pas d'intermédiaires inutiles?

La distribution des travaux entre les ouvriers est-elle faite de manière à ce qu'il n'y ait aucune perte de temps évitable, à ce que chaque opération soit faite avec tous les soins qu'elle réclame et néanmoins avec toute la rapidité possible?

Les opérations pour l'écoulement des produits fabriqués sont-elles bien entendues; les ventes n'occasionnent-elles pas des frais qui pourraient être épargnés; le transport des objets vendus et le recouvrement de leur prix s'effectuent-ils par les moyens les plus économiques?

On voit sur quelle multitude d'opérations diverses peut porter ce que nous avons appelé le *défaut de perfectionnement des procédés industriels*. Ce n'est pas seulement dans l'emploi de machines différentes, ou dans la distribution intérieure des travaux, que peut consister notre infériorité d'industrie à l'égard de quelques branches de

production, mais dans toute la série d'opérations nécessaires pour créer le produit et le mettre à portée du consommateur.

On répondra peut-être aux diverses questions que nous venons de poser qu'il est probable que, dans toutes leurs opérations, nos producteurs, guidés par leur intérêt, emploient généralement les procédés reconnus pour être le plus avantageux. Cela est vrai seulement à l'égard des procédés employés en France : chaque entrepreneur est obligé d'imiter les plus perfectionnés, sous peine de ne pouvoir soutenir la concurrence; mais les droits protecteurs le dispensent de cette obligation à l'égard des procédés étrangers; qu'il les imite, ou non, il pourra toujours vendre ses produits sur le marché national.

Les différentes causes d'infériorité que nous venons de désigner n'agissent pas également sur toutes nos branches d'industrie protégées : chez les unes, l'infériorité tient plus aux circonstances physiques qu'aux différences de procédés industriels; chez d'autres, elle dépend davantage de cette dernière cause. Il résulte de là que les effets de la suppression des mesures de protection ne seront pas les mêmes pour toutes ces industries et qu'ils devront différer, selon que les causes d'infériorité de chacune d'elles sont plus ou moins

modifiables. Il est donc nécessaire, pour apprécier convenablement les effets *probables* de l'abandon de la protection, de classer les industries protégées d'après la nature des causes d'où dépend leur infériorité; et nous allons rechercher ces effets, 1° sur celles dont l'imperfection relative tient principalement aux vices des opérations; 2° sur celles dont l'infériorité est liée à des circonstances physiques qui ne peuvent être améliorées.

Pour rendre la question moins abstraite, nous supposerons que nos filatures et nos fabriques en tissus de coton se trouvent dans le premier cas indiqué, que leur infériorité est due à l'imperfection des procédés.

Le premier effet que produirait sur ces industries la libre introduction des produits similaires anglais, par exemple, serait de faire baisser le prix des fils et tissus nationaux du montant de la différence existant entre leurs prix actuels en Angleterre et en France; la baisse ne serait cependant pas tout à fait égale à cette différence, parce que l'extension du marché pour les produits étrangers, l'augmentation de leur demande, occasionnerait une hausse dans leur prix actuel. Les pertes résultant de la baisse des produits fabriqués seraient réparties, au moment où elle se

manifesterait, entre tous les détenteurs de ces produits; les fabricants, les marchands en gros et les détaillants en supporteraient chacun une portion plus ou moins considérable, selon la quantité de ces produits qui se trouverait en leur possession.

Le deuxième effet de la libre admission des fils et tissus étrangers serait de placer nos manufacturiers dans la nécessité de réduire leurs bénéfices particuliers et les intérêts des capitaux engagés dans leurs entreprises, ou de les obliger à imiter les perfectionnements qui permettent aux étrangers de livrer leurs produits à meilleur marché. Quelques-uns de ces perfectionnements, tels que les modifications à faire aux usines et aux machines, nécessiteront des dépenses plus ou moins considérables; d'autres, tels que ceux relatifs à la conduite des opérations, n'exigeront qu'un surcroît de soins et d'attention. Lorsque l'infériorité relative d'une branche d'industrie indigène tient uniquement aux vices des opérations, il n'y a pas de meilleur moyen de la perpétuer que de soustraire les producteurs nationaux à la concurrence étrangère. Depuis soixante ans ou plus que l'on file du coton en France, de nombreux perfectionnements ont été apportés dans cette partie de nos travaux et, dès qu'ils

ont pu être introduits dans l'une de nos filatures, n'ont-ils pas été imités dans toutes les autres assez promptement pour soutenir la concurrence? Si dans le même temps nos producteurs se sont laissé devancer par les étrangers, ce n'est pas qu'il leur fût plus difficile d'imiter ces derniers que leurs concurrents nationaux; c'est uniquement parce qu'ils n'avaient pas à redouter leur rivalité. Aujourd'hui, pour égaler la production étrangère, ils seraient obligés de faire, dans leurs usines et dans la marche de toutes leurs opérations, des changements qui entraîneraient des pertes ou des dépenses nouvelles, plus ou moins considérables, selon l'importance des capitaux qu'ils ont engagés dans des opérations imparfaites. Ce sont là, pour la plupart des entrepreneurs d'industries protégées, les véritables motifs de l'opposition si énergique qu'ils apportent à la suppression des mesures de protection; ils ont pu, à l'abri des droits et des prohibitions, rester longtemps en arrière des progrès de leur industrie chez les étrangers; pour lutter avec eux maintenant, ils seraient obligés à des sacrifices qu'il est dans leur intérêt particulier d'éviter.

Le troisième effet de l'admission de la concurrence étrangère sur nos marchés serait d'accroî-

tre l'importance et le développement des industries nationales dont l'infériorité actuelle tient au défaut de perfectionnement des procédés industriels. On sait que la consommation des produits s'étend progressivement à mesure que leur prix baisse. Si, au moyen des perfectionnements à introduire pour lutter avec les étrangers, nos manufacturiers de toiles de coton parvenaient à offrir leurs produits à 20 pour cent au-dessous de leur prix actuel, la consommation de ces produits s'étendrait assurément en France dans de fortes proportions. A égalité d'industrie nos producteurs n'auraient guère à redouter la concurrence anglaise, ou toute autre, sur les marchés français, ni sur les marchés de l'extérieur avec lesquels ils peuvent avoir des communications plus promptes et plus faciles, car il ne faut pas oublier les avantages importants qu'offre la proximité des marchés, soit par l'économie des frais de transport, soit par la facilité des placements et des recouvrements; à égalité d'industrie nos producteurs pourraient encore soutenir la concurrence des Anglais sur tous les marchés de l'extérieur qui peuvent offrir aux uns et aux autres une égalité d'avantages; enfin, si, comme il le paraît, les manufacturiers anglais sont placés dans une situation moins favorable que les nôtres

sous le rapport du prix de la main-d'œuvre ; si l'élévation de ce prix tient chez eux à des circonstances qu'il est difficile de modifier, il y a lieu de croire que nos producteurs, une fois qu'ils auraient apporté dans leurs opérations les perfectionnements qui leur marquent, pourraient soutenir la concurrence sur tous les marchés du monde ou, du moins, fournir aux négociants anglais une partie de leurs chargements pour l'extérieur. Il est, dans tous les cas, fort probable que les branches de production dont il s'agit acquerraient, au moyen des perfectionnements nécessités par la concurrence, beaucoup plus d'importance qu'elles n'en ont chez nous aujourd'hui, et il n'est nullement à craindre que la suppression de la protection laissât sans travail les ouvriers employé dans cette classe d'industries. Les entrepreneurs actuels pourraient seuls éprouver quelques pertes, mais on rendrait ces sacrifices moins pénibles pour eux, en procédant aux réformes graduellement et successivement. Quant aux établissements qui seraient fondés postérieurement à l'admission de la concurrence étrangère, ils seraient basés, dès leur formation, sur des opérations assez bien ordonnées pour soutenir cette concurrence.

Continuant ces recherches sur les effets proba-

bles de l'abandon de la protection, quant aux industries protégées, nous supposerons qu'une partie de nos forges et de nos mines de houille se trouve placée dans le deuxième cas que nous avons indiqué, c'est-à-dire, que leur infériorité tient à des circonstances qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de modifier.

Le premier effet de la concurrence étrangère sur les industries de cette classe sera également de faire baisser le prix des produits fabriqués qui se trouveront en magasin, et la perte qui en résultera se répartira entre tous leurs détenteurs.

Le deuxième effet de cette concurrence sera de réduire la valeur des *services naturels appropriés* qui se trouvent affectés à ces industries, et ensuite celle de tous les capitaux qui y sont engagés.

Il est à remarquer que toutes nos mines, nos fonderies, nos forges, etc., ne se trouvent pas placées dans des conditions naturelles également défavorables. Parmi nos mines, par exemple, il en est sans doute un grand nombre qui, sous les rapports de l'adondance, de la qualité du minerai et de la facilité de son extraction, ne sont pas inférieures à celles d'Angleterre, de Suède ou de Belgique, *dont l'exploitation offre le moins d'avantages;* et il faut bien obser-

ver que, dans toutes les branches de production où l'on emploie des services naturels appropriés, tels que ceux que rendent les fonds de terre, les mines, les cours d'eau, etc., ce sont les frais de production qu'il faut faire dans les exploitations *où ces services naturels sont le moins avantageux*, qui règlent le prix des produits pour toutes les autres exploitations du même genre. Ainsi, par exemple, lorsque les besoins et les facultés des populations s'étendent assez pour que le produit des mines les plus abondantes et les plus faciles à exploiter ne soit plus suffisant, on en exploite d'autres moins avantageuses, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à celles dont la production, aux prix que les consommateurs consentent à payer, ne pourrait plus couvrir ses frais. L'importance de ces frais de production, dans les exploitations les plus onéreuses, règle pour toutes la limite inférieure du prix du minerai, parce qu'il faut bien que ce prix suffise au moins à payer les services industriels et l'intérêt des capitaux employés; il en résulte que les mines où l'on a le moins de frais à faire pour obtenir la même quantité de produits augmentent de valeur, et cette augmentation porte en entier sur les services naturels de la mine; le propriétaire ou concessionnaire en jouit seul.

Nous ferons encore observer que, dans les branches d'industrie dont il s'agit, l'intérêt des capitaux engagés forme une grande partie des frais de production. Les dépenses nécessaires pour rendre une mine exploitable, le nombre et l'importance des constructions et des machines de tout genre qu'exigent les fonderies et les forges, nécessitent, en général, des engagements de capitaux très-considérables, et nous pensons qu'en évaluant à un tiers de la totalité des frais de production l'intérêt de ces capitaux, on resterait au-dessous de la vérité : on peut conclure de là qu'une baisse d'*un tiers* dans le prix des produits ne ferait pas abandonner la production, puisqu'il resterait encore suffisamment pour payer tous les services industriels employés et tous les frais d'entretien des machines, constructions, etc. Cette production serait donc continuée jusqu'à ce qu'il devînt indispensable d'engager de nouveaux capitaux.

Remarquons, enfin, que malgré la supériorité des avantages naturels que les exploitations dont il est question peuvent trouver chez les étrangers, ces derniers seraient dans l'impossibilité de soutenir la concurrence de toutes nos usines sur tous les marchés de l'intérieur. Les produits dont il s'agit sont fort lourds relativement à leur

valeur : on ne peut les transporter au loin, surtout par la voie de terre, sans doubler, quadrupler et quelquefois décupler leur prix, selon la distance ; une grande partie de nos usines conserveraient donc exclusivement les marchés dans un rayon considérable autour d'elles ; jamais, par exemple, les Anglais n'apporteront de la houille à Saint-Étienne ou à Lyon.

Une réduction sur le prix actuel des minéraux, des produits de nos fonderies et de nos forges, par suite de l'admission des produits similaires étrangers, ne frapperait donc pas, dans toutes ces exploitations, les mêmes intérêts. Dans les plus avantageuses, elle pèserait uniquement sur la valeur de la concession ; dans celles qui le sont moins, elle pourrait supprimer cette valeur en entier et atteindre ensuite, plus ou moins, la valeur des capitaux engagés ; le nombre de celles où elle irait jusqu'à faire abandonner les travaux serait probablement fort restreint.

Nous avons supposé que les productions de nos mines, de nos fonderies, de nos forges, devaient leur infériorité uniquement à des conditions naturelles moins avantageuses qu'elles ne le sont ailleurs, ce qui n'a pas encore été établi. Si cette infériorité était causée, en partie, par l'imperfection des procédés industriels, les effets de la

suppression des mesures de protection sur ces industries ne seraient pas tels que nous venons de les indiquer, et ils se rapprocheraient de ceux produits sur les industries que nous avons supposées dans le premier cas ; mais alors même qu'il ne serait pas possible de réduire l'infériorité de ces branches de production par des perfectionnements industriels, l'abandon de la protection n'aurait pas pour effet d'arrêter brusquement les travaux dans toutes les usines. D'abord, toutes celles qui, à égalité d'industrie, se trouvent placées dans des circonstances naturelles aussi avantageuses que celles qui, chez les étrangers, sont le moins favorisées par ces mêmes circonstances, soutiendraient la concurrence ; il en serait de même de toutes les usines qui peuvent trouver compensation, pour le défaut des avantages naturels, dans le rapprochement des marchés ; ensuite, celles pour lesquelles cette proximité ne pourrait compenser les désavantages naturels, continueraient à être exploitées jusqu'à ce que leurs produits ne pussent plus servir à payer les services industriels employés et les frais d'entretien de toutes les machines ou constructions nécessaires, ou jusqu'à ce qu'il devînt indispensable d'engager de nouveaux capitaux. Les usines les moins favorablement partagées

finiraient, sans doute, par être abandonnées, mais les ouvriers qu'elles occupent auraient eu un laps de temps suffisant pour trouver d'autres emplois.

Il n'est donc pas probable qu'il y eût beaucoup de travaux arrêtés immédiatement par suite de l'abandon, même spontané, des mesures restrictives. Les pertes qui pourraient en résulter ne priveraient pas, comme on l'assure, un grand nombre d'ouvriers de leurs moyens d'existence : elles seraient presque uniquement supportées par les entrepreneurs des industries protégées, et par les propriétaires des services naturels et des capitaux qui s'y trouvent engagés.

Tels seraient, autant du moins que des inductions tirées de la nature des choses peuvent permettre d'en juger, les effets généraux de la suppression de la protection, quant aux industries protégées. Nous avons tâché de prévoir tous les mauvais résultats possibles de cette suppression, et l'on peut juger qu'ils sont loin d'être aussi redoutables que le prétendent les partisans du système protecteur. Pour alarmer l'opinion à ce sujet, on a souvent présenté comme incontestables des assertions complétement dénuées de fondement, et que les faits sont venus démentir presque aussitôt : nous en citerons deux exemples.

Notre ministre du commerce déclarait, *en février* 1834, qu'une réduction de 10 à 35 c. sur le droit d'entrée des houilles ferait arriver, à coup sûr, les houilles anglaises assez avant sur nos marchés pour ruiner nos plus beaux établissements. « Nous « n'avons pas la force, ajoutait-il, de consom- « mer une pareille ruine. » A cette époque, les houilles anglaises payaient un droit de sortie dépassant de 5 centimes la plus forte des réductions de nos droits d'entrée, combattues par le ministre; ce droit de sortie a été supprimé dans le mois d'avril suivant; les houilles anglaises ont dû baisser d'autant sur nos marchés, et cependant aucun de nos établissements n'a été ruiné par cette cause, et notre production houillère n'a cessé depuis de s'accroître rapidement.

L'égalisation des droits qui pèsent sur le sucre de betterave et sur celui que nous fournissent nos colonies paraissait, il y a peu d'années, une chose impossible, et les convictions étaient telles, à cet égard, que le gouvernement crut devoir proposer d'exproprier, pour les anéantir, toutes les fabriques de sucre indigène, au moyen d'une indemnité de 40 millions. Ce n'est qu'à grand'-peine qu'une faible majorité dans les chambres est parvenue à repousser cette mesure, en y substituant une égalisation de droits presque com-

plète, et à la suite de laquelle on attendait généralement l'anéantissement complet de la production du sucre de betterave. Au lieu de ce résultat, les documents officiels viennent nous apprendre que, malgré l'abandon d'un certain nombre d'usines placées dans des conditions défavorables, la production du sucre dont il s'agit *est en vois d'accroissement*, et que plusieurs fabriques nouvelles et considérables s'élèvent en ce moment.

Il est probable que l'expérience répondrait de la même manière à la plupart des assertions des partisans de la protection ; mais ils profitent de l'incertitude où l'on est généralement, sur les résultats de modifications qui n'ont pas encore été tentées, pour inspirer des craintes exagérées en faveur de leurs intérêts particuliers, se souciant fort peu, du reste, d'être démentis par les faits.

On peut maintenant concevoir quelle serait la portée des recherches que nous avons indiquées, et combien elles pourraient contribuer à rassurer les esprits sur les résultats de l'abandon du système restrictif. Différents modes pourraient être proposés pour observer et constater les faits dont il s'agit. Sans avoir, à cet égard, la prétention de présenter un système exempt d'inconvénients et de difficultés, nous ajouterons quelques

détails sur la manière dont nous pensons que ces recherches pourraient être opérées.

Ainsi que nous l'avons fait observer, on ne parviendra à savoir en quoi consiste l'infériorité des procédés de nos branches d'industrie protégées, qu'en étudiant et en comparant, dans tous leurs détails, leurs opérations avec celles des industries étrangères. On ne pourra également connaître ce qui constitue l'infériorité d'une partie de nos usines, relativement aux avantages naturels, qu'en les comparant aux usines étrangères de même genre, *les moins favorisées* sous ce rapport.

La recherche des faits de cet ordre ne peut être l'œuvre de quelques individus isolés. Il faudrait d'abord qu'ils connussent, jusque dans leurs moindres détails, les opérations des diverses industries qu'ils auraient à examiner; ils auraient ensuite à étudier chez les étrangers la manière dont ces opérations sont effectuées, à constater les résultats de chaque opération partielle, puis les résultats généraux de chaque entreprise et de chaque branche d'industrie; ils auraient enfin à faire les mêmes observations en France, et ce n'est qu'après avoir terminé toutes ces recherches qu'ils pourraient indiquer les circonstances d'où dépend l'infériorité de nos diverses branches de production protégées. Mais une longue

suite d'années leur suffirait à peine pour cet immense travail, et il est probable que, lorsqu'ils pourraient en présenter les résultats, la plupart des faits qu'ils auraient recueillis seraient changés.

Nous ne pensons pas non plus que l'on puisse attendre des enquêtes, opérées comme elles le sont ordinairement chez nous, aucun résultat important. On ne peut guère compter sur des déclarations sincères, lorsque ceux à qui l'on s'adresse ont intérêt à déguiser la vérité, et que l'on manque d'ailleurs de moyens de contrôler leurs allégations.

Nous croyons que l'on ne pourra parvenir à recueillir assez promptement tous les renseignements nécessaires, que par le concours d'un ensemble de moyens dont le gouvernement seul pourrait disposer.

On pourrait employer à la recherche des faits dont il s'agit des agents spéciaux, ayant une connaissance complète des opérations pratiquées dans les diverses industries, et afin que l'on pût trouver plus facilement des hommes possédant ces connaissances, chacun d'eux n'aurait à observer qu'un seul genre d'industrie.

La nomination de ces agents serait confiée à une commission composée d'économistes, d'administrateurs et d'industriels les plus distingués

par leurs lumières et leur caractère : cette commission choisirait, parmi les candidats qui se seraient présentés, les agents qui lui paraîtraient les plus capables ; elle remettrait à chacun d'eux des séries de questions qu'ils auraient à résoudre, indépendamment des observations particulières que pourrait leur suggérer l'examen détaillé des opérations industrielles pendant l'accomplissement de leur mission.

Ces agents devraient être rétribués suffisamment pour que des hommes d'un mérite supérieur consentissent à se présenter.

On leur imposerait l'obligation de donner à leurs renseignements toute l'authenticité possible.

L'administration devrait employer tous les moyens pour faciliter leurs recherches : à l'extérieur, elle les aiderait du concours des agents diplomatiques ou consulaires ; en France, elle réclamerait l'aide des administrations locales, des chambres de commerce, des sociétés industrielles, etc.

Chaque mois, les agents enverraient à la commission des rapports où seraient consignés, avec preuves à l'appui, les résultats de leurs recherches, et la commission pourrait leur transmettre les instructions nouvelles que ces rapports lui suggéreraient.

Il est un grand nombre d'établissements ap-

partenant à certaines catégories de nos branches de production protégées, qui se trouvent placés, en France, dans des circonstances à peu près égales, et il ne serait pas indispensable d'étudier toutes les opérations de chaque établissement en particulier; il suffirait, par exemple, pour la production des fils, d'observer ces opérations dans deux ou trois filatures du même genre. Quant aux branches de production dont l'infériorité peut tenir principalement à des désavantages naturels, telles que les mines, les fonderies, les forges, comme il n'est peut-être pas deux établissements de ce genre qui se trouvent placés dans des conditions semblables, il serait nécessaire d'étudier chez nous, en particulier, la plupart de ces usines. Les recherches à faire chez les étrangers, pour cette dernière classe d'industries, pourraient porter plus particulièrement sur les exploitations les moins favorisées sous le rapport des avantages naturels, attendu, d'une part, que les procédés industriels y sont probablement aussi perfectionnés que dans les exploitations du même genre, placées dans des circonstances plus favorables; et, d'autre part, que nos producteurs n'auront qu'à égaler la production des exploitations étrangères *les moins avantageuses* pour soutenir la concurrence.

Toutes ces recherches devraient être faites, autant que possible, simultanément, afin que l'époque où l'on pourrait mettre à profit les renseignements recueillis ne fût pas assez retardée pour que le temps amenât des changements considérables dans les faits constatés.

Lorsque tous les agents auraient terminé leurs recherches, la commission aurait à faire exécuter un travail où tous les faits recueillis seraient coordonnés. On comparerait les opérations de chaque groupe d'industries, en France, avec celles des mêmes industries chez les étrangers : on verrait alors en quoi consiste l'infériorité des premières ; on reconnaîtrait ainsi les industries qui, dans la suppression graduelle des mesures de protection, auraient besoin de plus ou moins de ménagements, selon la nature des causes d'où dépend leur infériorité. Si elle était due uniquement, par exemple, à l'imperfection des procédés industriels, il serait utile de ne pas leur accorder un trop long délai pour se mettre en état de soutenir la concurrence étrangère, afin d'accélérer les perfectionnements ; quant aux industries dont l'infériorité dépend de causes non modifiables, on pourrait ménager les réformes et l'abaissement successif des droits protecteurs, de manière à donner aux facultés industrielles qu'elles

occupent, le temps de se dégager peu à peu et de trouver d'autres emplois. La commission dont nous avons supposé la formation aurait, d'ailleurs, tous les moyens nécessaires de diviser les industries protégées en diverses catégories, auxquelles seraient appliquées des *réductions de protection* ménagées selon le besoin.

Il nous paraît indispensable d'embrasser dans ces recherches l'ensemble des industries protégées, afin de pouvoir ensuite appliquer à toutes à la fois les mesures de transition ; car l'autorité publique n'a pu accorder la protection à une seule branche de production sans contracter, en quelque sorte, l'obligation de l'accorder à toutes celles qui la réclameraient, et, par la même raison, elle ne pourrait aujourd'hui, sans partialité, la conserver pour les unes en la supprimant pour les autres. Pour agir équitablement, elle devrait opérer dans le même sens sur toutes ensemble, en leur accordant seulement plus ou moins de ménagements, selon les différences de leur situation respective.

Les moyens de recherches que nous avons proposés nécessiteraient des dépenses assez considérables, mais le pays en serait amplement dédommagé par l'utilité de leurs résultats, s'ils offraient la possibilité de sortir enfin du système

d'entraves qui arrête l'industrie et la fait dévier vers des voies ruineuses.

## III.

Nous indiquerons, enfin, comme un sujet d'études digne de l'attention des publicistes éclairés, la recherche des matières d'enseignement qui pourraient être ajoutées ou substituées avec avantage à celles en usage dans nos établissements d'instruction.

La question de l'enseignement public a été souvent agitée, et d'éminents publicistes l'ont traitée avec supériorité sous quelques rapports. Il reste peu à dire, par exemple, sur les inconvénients du système qui fait de la faculté d'enseigner une attribution des gouvernements ; qui place le professeur ou l'instituteur dans la classe des fonctionnaires et fait dépendre les avantages qu'ils peuvent obtenir, moins des efforts et des soins qu'ils apportent dans l'exercice de leur profession, que de l'art de solliciter et d'obtenir la bienveillance des supérieurs ; qui leur trace des règles dont ils ne peuvent s'écarter ; qui détermine invariablement la nature de l'enseignement sans tenir aucun compte des changements qui se manifestent dans les besoins ; qui, enfin, anéantit tous

les avantages qui auraient pu résulter de la liberté et de la concurrence, seules efficaces pour donner aux efforts individuels le degré de puissance nécessaire aux progrès, et pour les diriger dans le sens le plus convenable à l'état des besoins. Les écrits déjà publiés sur cette partie de la question, nous paraîtraient suffisants pour éclairer l'opinion et pour ébranler les bases des institutions qui régissent, chez nous, l'enseignement, si le public se préoccupait davantage de cet important objet (1).

Mais il nous semble que de nouvelles études seraient nécessaires pour reconnaître quels sont les objets qui, même avec le régime actuel de nos établissements d'instruction secondaire, devraient former la partie essentielle de l'enseignement. Si l'on admet que le choix de ces objets doit être déterminé par la considération de l'état de la civilisation et des besoins, et que l'on doit chercher à donner aux élèves les éléments des connaissances qui peuvent leur être le plus utiles dans le cours de leur vie, il sera difficile de trouver de bonnes raisons pour justifier le main-

(1) *Voir* : Smith, *Richesse des Nations*, liv. 5, chap. 1er, sect. 3, § 2 et 3; *De la liberté du travail*, par M. Dunoyer, liv. 9, chap. 4 et 5; et un autre écrit du même auteur, publié en 1818, dans le *Censeur européen*, t. 6, p. 50 à 121.

tien de ce qui forme aujourd'hui la base de l'enseignement dans nos colléges : l'étude du latin et du grec. Ce sera à coup sûr un sujet d'étonnement pour les générations qui nous suivront, qu'au milieu du vaste ensemble de connaissances que nous possédons, nous ayons pu persister pendant si longtemps à consacrer presque uniquement nos établissements d'instruction à l'enseignement de deux langues mortes, ayant assez peu de rapports avec nos besoins pour que les neuf dixièmes des élèves ne puissent en tirer aucun parti et pour que la plupart d'entre eux oublient complétement, après quelques années, cette prétendue instruction, faute d'avoir à en faire le moindre usage.

L'indication des matières d'enseignement que l'on pourrait substituer avec avantage à de semblables études ne saurait faire éprouver d'autre embarras que celui du choix; il n'est pas une de nos connaissances qui ne fût préférable sous le rapport de l'utilité.

Comment n'a-t-on pas encore compris, par exemple, la convenance de faire étudier, dans les colléges, les principales lois qui nous régissent et les motifs qui leur servent de base? Il ne s'agirait pas ici d'études complètes comme celles que l'on peut suivre dans nos écoles de droit, et

qui sont spécialement destinées à préparer à l'exercice des professions du barreau ; mais d'un bon enseignement des notions les plus essentielles, de celles que tous les citoyens devraient connaître pour apprécier sainement leurs droits et leurs obligations, au milieu de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre. Est-il besoin d'insister sur l'utilité d'un pareil enseignement ?

Des notions étendues sur les différents services publics du pays, sur leur objet, leur organisation, leur importance, leur origine, etc., ne devraient-elles pas former encore une partie essentielle de l'enseignement des colléges ? ne serait-ce pas le moyen de propager dans notre population une chose qui lui manque généralement aujourd'hui, l'entente des affaires publiques ? n'y aurait-il pas de grands avantages à introduire encore dans ces établissements, l'enseignement, au moins élémentaire, de l'économie politique ? est-il une branche de nos connaissances qui puisse mieux préparer les élèves à devenir de bons citoyens, à apprécier sainement les intérêts collectifs du pays, à distinguer avec sûreté ce qui lui est utile de ce qui peut lui nuire, et à suivre, dans les diverses carrières qu'ils pourront embrasser, la ligne de conduite la plus sage et la plus profitable ?

Sans chercher à enseigner les sciences médicales, ne pourrait-on donner dans les colléges, et même dans les écoles inférieures, des notions d'hygiène assez complètes pour disposer les élèves à suivre pendant leur vie les habitudes les plus favorables à la santé ?

Enfin, sans aborder l'instruction professionnelle, qui ne peut être enseignée que dans des établissements spéciaux, ne conviendrait-il pas de donner aux élèves des colléges des connaissances élémentaires sur les principales industries, sur les procédés qu'elles emploient, sur leur importance relative, sur les conditions de leur perfectionnement, etc., de leur apprendre à connaître les principaux produits, à distinguer leur composition, leurs qualités, leurs imperfections, en un mot de leur donner les notions qui pourraient les empêcher d'être souvent trompés dans leurs acquisitions comme consommateurs ?

Nous bornerons là ces indications, qui nous paraissent suffisantes pour faire apprécier l'importance des recherches proposées. Il n'est guère possible de douter des avantages qu'offrirait la substitution de ces diverses matières d'enseignement à l'étude des langues mortes ; mais cette substitution amènerait de grands changements dans nos établissements d'instruction, elle ren-

drait inutiles les connaissances longuement et péniblement acquises par les professeurs actuels ; il y a là de nombreux obstacles qui ne pourront être surmontés que lorsque l'opinion générale se sera assez bien pénétrée de la nécessité des réformes pour les réclamer vivement ; c'est alors seulement que l'on pourra y procéder graduellement.

L'étude du latin et du grec, si chère à quelques esprits, ne serait point pour cela abandonnée ; on continuerait à s'y livrer dans des établissements spéciaux qui seraient suivis par tous ceux qui se proposeraient de faire de cette étude un usage quelconque, ou seulement de satisfaire à cet égard leurs goûts particuliers.

Si l'on veut bien réfléchir à l'inutilité absolue de la connaissance de ces langues pour la plupart des élèves qui sortent des colléges, et aux fréquentes applications qu'ils pourraient faire, au contraire, dans tout le cours de leur vie, des autres études que nous avons signalées, il sera difficile d'hésiter longtemps sur la préférence à accorder à ces dernières.

L'enseignement des vérités les plus essentielles de l'économie politique, et celui des principales lois et de leurs motifs, nous paraîtraient surtout

devoir porter d'heureux fruits. Mais, pour que l'on fût assuré de ne retirer de la généralisation de ces connaissances que des résultats avantageux, il ne faudrait enseigner que des notions certaines, des vérités démontrées par des observations bien faites, et non des opinions fondées sur des bases arbitraires ou contestables. Cet enseignement s'agrandirait à mesure que de nouvelles notions importantes du même ordre arriveraient à l'état d'axiome.

En restreignant l'enseignement purement littéraire auquel on a donné en France une importance si exagérée, on pourrait encore multiplier les écoles spéciales propres à fournir des agents habiles et éclairés à la production matérielle, comme on l'a fait dans plusieurs États de l'Allemagne et de l'Amérique du Nord, où l'on paraît comprendre qu'il n'est pas fort raisonnable de vouloir former un peuple de littérateurs.

La nécessité de ces dernières modifications commence à être sentie chez nous. On paraît, enfin, avoir reconnu qu'en dirigeant une multitude d'individus vers les études littéraires, on les éloignait trop des autres professions utiles ; que l'on rendait ainsi un grand nombre d'entre eux incapables de pourvoir à leur existence par des moyens honnêtes, et que l'on en faisait souvent

des agents de désordre. Il faut espérer que cette considération contribuera à amener dans la nature de l'enseignement les modifications que réclament nos besoins actuels.

Nous espérons que les esprits pratiques qu'il ne faut pas, sans doute, confondre avec les esprits routiniers, ne verront, dans le choix des questions que nous avons indiquées comme sujets d'études, aucune tendance à l'utopie. Nous avons eu, dès le début, le soin d'expliquer que les réformes qui nous ont paru désirables trouveraient de grands obstacles dans la force des habitudes contractées, dans les nombreux intérêts liés au maintien de l'état actuel des choses, et surtout dans les préjugés, ou le défaut de lumières de la masse de la population : aussi, sommes-nous loin de penser qu'elles fussent immédiatement praticables, mais nous croyons fermement que la plupart d'entre elles seront opérées dans l'avenir, et que des études complètes et consciencieuses sur les sujets que nous avons indiqués hâteraient leur réalisation.

Au surplus, si l'on considère la multitude des changements bien ou mal entendus qui, depuis cinquante ans, ont été opérés dans la nature et dans les applications de nos institutions gouver-

nementales et administratives, on se convaincra facilement que les faits de cet ordre et, par conséquent, les causes de misère qui peuvent s'y rattacher, ne sont pas immuables.

## CHAPITRE IV.

Aperçu sur les atténuations des causes de misère qui pourront résulter des perfectionnements généraux de la civilisation.

Nous croyons avoir suffisamment établi, dans cet écrit, que l'on ne pourra réduire considérablement l'étendue et l'intensité de la misère qu'en agissant sur les diverses causes modifiables qui la produisent. Mais, quelle que soit l'importance des améliorations que l'on pourra obtenir ainsi, il n'est pas permis d'espérer que l'on parvienne jamais à faire disparaître l'indigence par des moyens préventifs.

Il est possible que la richesse générale des nations s'accroisse encore à l'avenir dans une proportion plus forte que leur population, que la répartition de ces richesses s'améliore et qu'il devienne de plus en plus facile d'obtenir des moyens d'existence abondants et variés; mais ces progrès pourraient s'accomplir sans que le nombre des indigents de certaines classes éprouvât aucune

réduction. Il y aura toujours dans les sociétés un grand nombre d'individus incapables de *s'approprier* des valeurs suffisantes pour échapper aux privations qui constituent l'indigence, et dont la subsistance ne pourra être assurée qu'au moyen de valeurs créées par d'autres. Tels sont les orphelins, les infirmes ou les incapables de familles pauvres, les enfants abandonnés par leurs parents, les familles que la maladie ou la mort du chef, les accidents ou les fléaux de toute espèce privent tout à coup de leurs ressources. Ainsi, la bienfaisance sera toujours nécessaire, indispensable ; elle est le complément obligé des institutions sociales qui garantissent la jouissance exclusive des propriétés à ceux qui les ont acquises par le travail ou par une légitime transmission. Au milieu de sociétés où tous les moyens de subsistance, sans exception, sont des propriétés, ceux qui, ne possédant rien, sont en même temps frappés de l'impuissance d'acquérir par le travail, ne pourraient être délaissés que par des populations abruties, privées des sentiments de pitié, de bienveillance, de charité, dont les développements sont l'un des plus heureux effets et l'un des signes les plus certains d'une véritable civilisation. Si ces sentiments ont besoin d'être guidés par une haute raison, si des appli-

cations de secours mal entendues peuvent aller contre leur but en affaiblissant trop les sanctions pénales naturellement attachées à l'imprévoyance et aux habitudes vicieuses, on ne saurait leur donner trop de force et de sollicitude, lorsqu'il s'agit du soulagement d'infortunes non méritées. Il faudrait donc bien se garder, en cherchant à donner à ces sentiments la direction la plus efficace, de diminuer leur puissance. Les affections bienveillantes ou généreuses, et tous les sentiments qui tendent à établir une sorte de fraternité, de solidarité entre tous les hommes, doivent être considérés comme des conditions essentielles du perfectionnement de notre espèce : s'il était possible que les populations cessassent un jour de les éprouver pour s'abandonner exclusivement aux impulsions de l'égoïsme individuel et de la cupidité, elles rétrograderaient rapidement vers la barbarie.

Si, dans cette étude sur la misère, nous nous sommes uniquement occupé de moyens préventifs, ce n'est donc pas que nous méconnaissions la nécessité de la charité. Nous avons la conviction que, dans l'état actuel des mœurs et des institutions, il est possible de réduire considérablement l'indigence en agissant sur ses causes ; mais quoi que l'on puisse faire, il y aura toujours des

infortunes à soulager, et l'action des sentiments généreux sera toujours nécessaire ; seulement elle sera d'autant plus efficace, qu'elle sera plus éclairée et qu'elle s'exercera de manière à éviter, autant que possible, d'étendre la puissance des causes de misère liées à l'imperfection des habitudes.

Dans les deux précédents chapitres, nous avons exposé les moyens qui nous ont paru propres à affaiblir les causes de misère qui existent dans l'imperfection morale des classes laborieuses, et dans les mauvaises applications des forces gouvernementales et administratives. On a pu juger de l'importance des améliorations qu'il y aurait à obtenir sous ces divers rapports, et de l'heureuse influence qu'elles pourront exercer sur le sort des populations, lorsque le temps et les progrès de l'opinion générale auront permis de les réaliser.

Il resterait, pour compléter nos recherches, à étudier les moyens de réduire l'action des causes d'indigence liées à l'organisation et à la marche naturelles des travaux et des transactions; mais, de toutes les causes de misère, celles-ci nous paraissent le plus difficilement modifiables. Le régime de la liberté industrielle, plus favorable que tout autre à l'abondance de la production et

à une équitable répartition des valeurs, offre encore, dans la spécialisation des aptitudes, dans l'application des machines nouvelles, dans les substitutions qu'il opère fréquemment d'une classe de travailleurs à une autre, de nombreuses chances d'interruption de travaux et, par conséquent, d'indigence, qu'il n'est guère possible d'éviter, attendu qu'elles se rattachent à des conditions d'où dépendent essentiellement le perfectionnement de l'industrie et l'accroissement des richesses.

Un faible palliatif aux maux que ces dernières conditions peuvent faire peser sur les classes laborieuses consisterait dans l'usage de rendre les jeunes gens propres à plus d'un emploi, en leur faisant apprendre plusieurs métiers, ce qui leur permettrait, au besoin, de se procurer plus facilement de l'occupation dans d'autres professions que celle qu'ils auraient embrassée ; mais il ne faut pas se dissimuler que, dans la pratique, l'emploi de ce moyen préventif serait nécessairement très-borné, attendu que la plupart des familles, dont le revenu ne consiste qu'en salaires, peuvent à peine supporter la dépense d'un seul apprentissage pour chacun de leurs enfants. Dans la situation la plus prospère que puissent atteindre les populations dont l'indus-

trie est très-divisée, le nombre des ouvriers qui pourront acquérir des aptitudes diverses, soit à l'aide de leurs familles, soit par leurs efforts particuliers, sera toujours restreint.

D'autres causes d'interruption de travaux pourront être atténuées dans l'avenir. Ce sont, d'abord, celles qui se rattachent aux entraves artificielles apportées à la liberté des échanges, et ensuite celles qui tiennent à l'exagération des développements donnés à certaines branches de production, par suite de l'ignorance ou du défaut de prévoyance des entrepreneurs. Celles-ci pourront être affaiblies par la propagation des connaissances acquises en économie politique et de toutes les autres connaissances qui peuvent guider convenablement les opérations industrielles, non en ce qui concerne les procédés de fabrication, mais sur d'autres points qui n'importent pas moins au succès, tels que l'appréciation de l'influence que pourront exercer sur le résultat des travaux les diverses circonstances au milieu desquelles ils s'opèrent; le calcul des chances de réduction ou d'extension des débouchés sur lesquels on peut compter; l'estimation approximative des quantités de produits de même nature que toutes les industries en concurrence pourront apporter sur le même marché; en un mot,

l'administration aussi éclairée et aussi prévoyante que possible de chaque entreprise. Les progrès de la statistique pourront faciliter les appréciations et les calculs dont il s'agit. Si jusqu'à ce jour les fabricants ou les négociants n'ont pas mis les indications à profit, cela tient à ce qu'elles sont encore, surtout en ce qui concerne l'industrie, beaucoup trop incertaines; mais si, comme il est permis de l'espérer, on parvient un jour à fournir périodiquement, et à de courts intervalles, des données positives et suffisamment exactes sur la situation des diverses branches de production, sur l'importance des différents services engagés dans chacune d'elles, sur les probabilités d'extension ou de réduction de leurs débouchés, etc., nul doute que les entrepreneurs d'industrie ne puissent en retirer de grands avantages pour la bonne direction de leurs opérations.

Il est toutefois une classe d'entreprises dont il sera toujours fort difficile, sinon tout à fait impossible, d'apprécier les chances probables quelque temps à l'avance; ce sont celles vouées à la production d'objets sur la consommation desquels la mode exerce une très-grande influence. Les variations qui surviennent dans les goûts ou dans les caprices des consommateurs de ces objets tiennent à des causes si multipliées, si

diverses et si fugitives, que l'action qu'elles pourront exercer ne saurait être prévue. Les travaux soumis à l'empire de la mode sont, pour ainsi dire, livrés au hasard, à une sorte de jeu, et tout ce que l'on peut désirer à l'égard des industries de cette classe, c'est que tous ceux dont elles emploient les services, et particulièrement les ouvriers, connaissent bien, avant de s'y engager, les éventualités auxquelles ils s'exposent, et qu'ils s'attendent à subir les conséquences de fréquentes interruptions ou interversions de travaux.

Quant à l'insuffisance des salaires, nous avons vu que les causes générales auxquelles elle peut être attribuée, lorsqu'elle se manifeste sous un régime de liberté, et *malgré l'activité des travaux*, sont, d'une part, l'insuffisance de la production occasionnée, soit par le défaut de concours des agents naturels dans les opérations où ce concours est éventuel, soit par la surabondance de la population; d'autre part, de trop grandes inégalités dans la répartition des valeurs produites.

L'action de ces diverses causes pourra être atténuée par différents moyens : on pourra réduire l'éventualité du concours des agents naturels en substituant, autant que possible, à ceux qui opèrent indépendamment de nos volontés, d'autres agents plus soumis à notre direction. C'est ainsi

qu'en remplaçant la force des vents dans la navigation, et celle des cours d'eau dans une multitude d'industries diverses, par la force d'élasticité de la vapeur, nous avons rendu le résultat des opérations dans lesquelles ce dernier agent est employé, plus régulier et moins incertain. Nous pourrons encore prévenir, en partie, les mauvais effets du défaut de concours des agents naturels, en pourvoyant à certaines classes de besoins par des moyens plus variés et dont le succès ne dépend pas des mêmes circonstances naturelles : ainsi, par exemple, une population qui fondera sa subsistance sur la production de denrées alimentaires très-diverses, sur différentes sortes de grains, de bestiaux, de légumes, etc., sera moins exposée à la famine ou aux disettes que celle qui se nourrirait presque uniquement d'une seule espèce de denrées, telle que le riz, le blé, ou la pomme de terre, attendu que les circonstances qui peuvent faire manquer la récolte de l'une de ces denrées, n'exercent pas nécessairement la même influence sur celle de toutes les autres, et qu'une mauvaise récolte de grains peut coïncider avec l'abondance des fourrages, des fruits, des légumes, etc. La liberté des échanges contribuerait, d'ailleurs, puissamment à atténuer les maux produits par les mauvaises

récoltes, attendu que les principales denrées alimentaires, en usage parmi les nations civilisées, se produisent sur presque tous les points habités du globe, et que le service des agents naturels est souvent très-favorable dans diverses contrées, lorsqu'il a fait défaut dans d'autres.

Nous avons indiqué au précédent chapitre un moyen d'atténuer les causes d'insuffisance des salaires liées à la trop grande concentration des entreprises, d'empêcher l'industrie libre de tendre vers le monopole et de produire de trop fortes inégalités dans le partage des valeurs.

Lorsque l'insuffisance des salaires tient à la surabondance de la population salariée, les moyens préventifs consistent uniquement, ainsi que nous l'avons vu, dans l'extension de la prévoyance, dans la propagation, parmi les classes laborieuses, de cette réserve prudente et salutaire qui se manifeste dans la généralité des familles jouissant de quelque aisance, et qui consiste à s'abstenir de faire naître des enfants que l'on ne pourrait élever convenablement.

Les émigrations peuvent atténuer l'effet des excès de population, mais comme elles n'en altèrent pas la cause, à moins qu'elles ne s'opèrent spontanément par masses considérables, ils se reproduisent bientôt. Jusqu'à nos jours,

la fondation de colonies nouvelles n'a offert à l'exubérance des populations qu'un remède douloureux et peu efficace. Ce n'est en général qu'au prix de grandes souffrances que les émigrés sont parvenus à se créer dans de nouveaux lieux les moyens de subsistance qui leur manquaient dans celui qu'ils avaient quitté ; la place qu'ils laissaient libre était, d'ailleurs, bientôt remplie, et l'effet des émigrations sur le sort de la population restante à peu près insensible ; mais il semble que nous avançons vers un état de choses qui rendra la fondation de colonies nouvelles à la fois moins pénible et plus efficace comme remède aux maux qu'entraîne la surabondance de population. D'une part, les perfectionnements prodigieux apportés depuis quarante ans dans les moyens de transport et de communication ont considérablement réduit les obstacles qui s'opposaient à la multiplicité et à la facilité des relations entre les diverses contrées du globe ; d'autre part, la prépondérance que les nations de l'Europe, ou celles d'origine européenne, acquièrent sur toute la terre, devient tous les jours plus marquée ; elles seront bientôt maîtresses des conditions de leur établissement dans beaucoup de pays fertiles et très-peu peuplés, où elles n'étaient admises autrefois

qu'avec d'extrêmes difficultés. Tout porte donc à croire que leurs établissements nouveaux se multiplieront à l'avenir plus facilement et plus rapidement que par le passé, et qu'une fois formés, ils offriront pendant une longue suite de siècles aux populations des anciens États, de nouveaux moyens d'échanges et de relations profitables, et plus de facilités et de chances de succès aux émigrations de leur partie exubérante.

Nous terminerons ici nos recherches. Parmi les résultats utiles que nous avons tenté d'en obtenir, il en est un, surtout, que nous désirerions vivement avoir pu atteindre, c'est de convaincre les esprits studieux qu'à côté du monde imaginaire créé par les diverses sectes de socialistes de notre époque, et dans lequel on s'épuiserait vainement à la recherche d'améliorations réalisables, il est un monde réel qui offre aux investigations de l'intelligence de nombreux et intéressants sujets d'étude, et dont l'exploration attentive et consciencieuse peut répandre de vives lumières sur les moyens d'améliorer graduellement le sort des populations.

FIN.

# TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVANT-PROPOS..... IV

PREMIÈRE PARTIE. — De la misère considérée dans ses rapports avec l'état social des populations, avec la nature et l'organisation de leurs travaux, et avec leurs habitudes collectives ou privées..... 10

CHAPITRE Ier. — Des conditions essentielles à la prospérité générale des populations. — Examen des opinions opposées au régime de la liberté industrielle..... 10

*Section* 1re. — Du développement des besoins.... 19

*Section* 2. — De la formation et du maintien des propriétés particulières ou de famille, et de leur influence sur le sort des populations..... 25

*Section* 3. — De la libre répartition des valeurs produites et de la concurrence entre les producteurs..... 44

CHAPITRE II. — De la nature de l'indigence. — Ce qui la constitue. — Observations sur les données statistiques, au moyen desquelles on a cru pouvoir attribuer l'extension de l'indigence aux progrès industriels..... 74

Pages.

CHAPITRE III. — Des causes générales de l'indigence, considérées dans leur ensemble..... 86

CHAPITRE IV. — Des causes de l'indigence liées au régime de la liberté industrielle..... 93

*Section* 1re. Des causes d'interruption ou de cessation des travaux, considérées dans l'ensemble de l'industrie..... 94

*Section* 2. — Des causes de l'insuffisance des salaires, considérées dans la généralité des industries..... 103

CHAPITRE V. — De l'agriculture, de l'industrie manufacturière et du commerce, considérés dans leurs rapports avec les causes de discontinuation des travaux et d'insuffisance des salaires..... 120

CHAPITRE VI. — Des causes d'indigence existant dans les mœurs ou les habitudes privées des individus ou des familles..... 154

CHAPITRE VII. — Des causes de l'indigence, qui existent dans les institutions et dans les mœurs ou habitudes collectives des populations..... 168

CHAPITRE VIII. — De l'influence exercée sur l'indigence par la surabondance de la population. — Résumé de la première partie..... 209

DEUXIÈME PARTIE. — Considérations générales sur les moyens de prévenir la misère..... 230

CHAPITRE Ier. — Du principe de l'association et des applications que l'on peut en faire dans le but d'atténuer l'indigence..... 230

CHAPITRE II. — Du principe de l'association, appliqué à l'amélioration morale des individus..... 257

*Section* 1re. — De la nature de l'instruction à propager au moyen des associations..... 265

Pages.

*Section* 2. — De l'emploi des peines et des récompenses dans les associations..... 270

*Section* 3. — Caisse commune..... 275

*Section* 4. — Organisation des associations..... 279

CHAPITRE III. — Des moyens d'atténuer les causes d'indigence liées aux institutions gouvernementales ou administratives, et aux mauvaises directions données par l'autorité publique aux forces dont elle dispose..... 287

*Section* 1re. — Étude sur les réformes de diverses institutions..... 296

*Section* 2. — Études sur les moyens d'établir la liberté commerciale..... 306

*Section* 3. — Études sur les réformes à apporter dans la nature de l'enseignement public..... 337

CHAPITRE IV. — Aperçu sur les atténuations des causes de misère qui pourront résulter des perfectionnements généraux de la civilisation..... 345

FIN DE LA TABLE.

# ERRATA.

| Pages. | Lignes. | |
|---|---|---|
| | Titre. | Épigraphe : Dr *Siley*, lisez : Dr *Paley*. |
| 25 | 15 et 16 | : les objets peuvent servir à l'alimentation *et* ont été distribués lisez : les objets *qui* peuvent servir... *ont été* distribués, etc. |
| 29 | 6 | : ce mode est le seul favorable à la *propriété*, lisez : à la *prospérité*. |
| 56 | 9 | : l'un des éléments essentiels de la *propriété*, lisez : de la *prospérité*. |
| 59 | 14 | : instruments de l'industrie *appropriée*, lisez : *appropriés*. |
| 76 | 4 | : quantité de combustible *suffisant*, lisez : *suffisante*. |
| 76 | 7 | : étoffes *en* matières, lisez : *ou matières*. |
| 79 | 15 | : parce *qu'elles* se rattachaient, lisez : parce *qu'ils*. |
| 92 | 2 | : *par* maintenir, lisez : *pour* maintenir. |
| 111 | | à la fin : manque l'initiale du mot *suffisante*. |
| 124 | | en note : page 18, lisez : page 33. |
| 131 | 10 | : presque toujours proportionnés, ajoutez les mots : *aux travaux*. |
| 147 | | en note : messageries *générales*, lisez : messageries *royales*. |
| 162 | 7 | : *que l'on attribue*, lisez : *que l'on doit attribuer*. |
| 174 | | à la fin de la citation, ajouter : (M. Guizot, *Des moyens de gouvernement*). |
| 179 | 14 | : et enfin sa tendance, lisez : et enfin *dans* sa tendance. |
| 206 | 17 | : privations *pressantes*, lisez : privations *présentes*. |
| 213 | 1 | : *les premiers*, lisez : *le premier*. |
| 215 | 17 | : *la comté*, lisez : *le comté*. |
| 233 | 17 | : *des fractions*, lisez : *de fractions*. |
| 243 | 10 | : l'emploi des *matières*, lisez : des *machines*. |
| 256 | 2 | : la *rendrait*, lisez : la *rendraient*. |
| 263 | 19 | : des vices, lisez : de *ces* vices. |
| 293 | 8 | : agrandie et *appliquée*, lisez : agrandie et *compliquée*. |
| 295 | 13 | : dans *les* mauvaises voies, lisez : dans *de* mauvaises voies. |
| 299 | | avant-dernière ligne : *et un*, lisez : *et au*. |
| 303 | 2 | : *distribution*, lisez : *répartition*. |
| 308 | | supprimer le renvoi au bas de la page, lequel est sans objet. |
| 351 | 6 | : les indications, lisez : *ses* indications. |
| 353 | 11 | : ne *dépend*, lisez : ne *dépende*. |

MAY 3 - 1938